

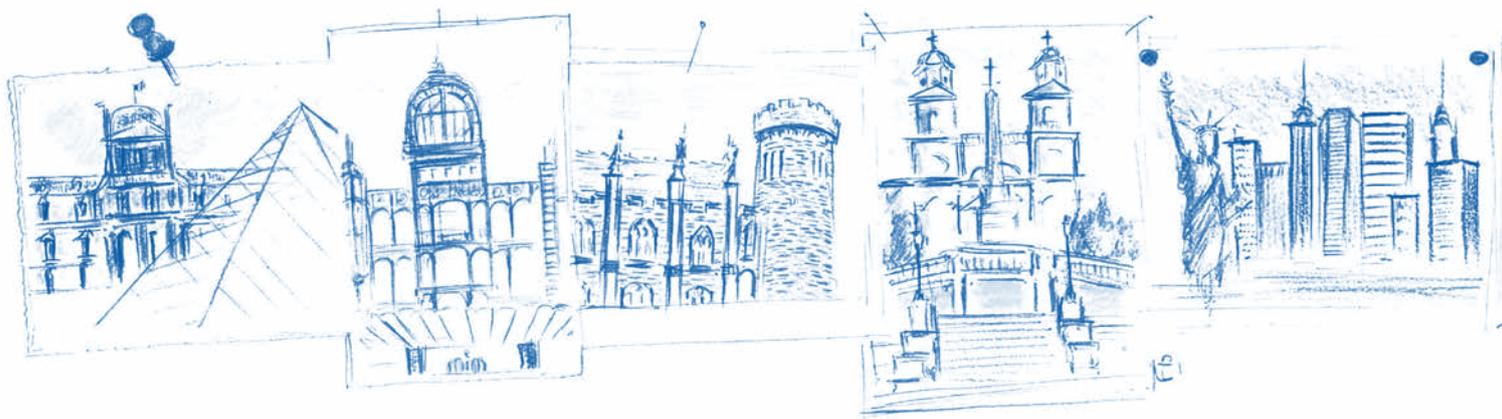


# 2019

R A P P O R T   A N N U E L

DEXIA  
CRÉDIT  
LOCAL

**DCL**

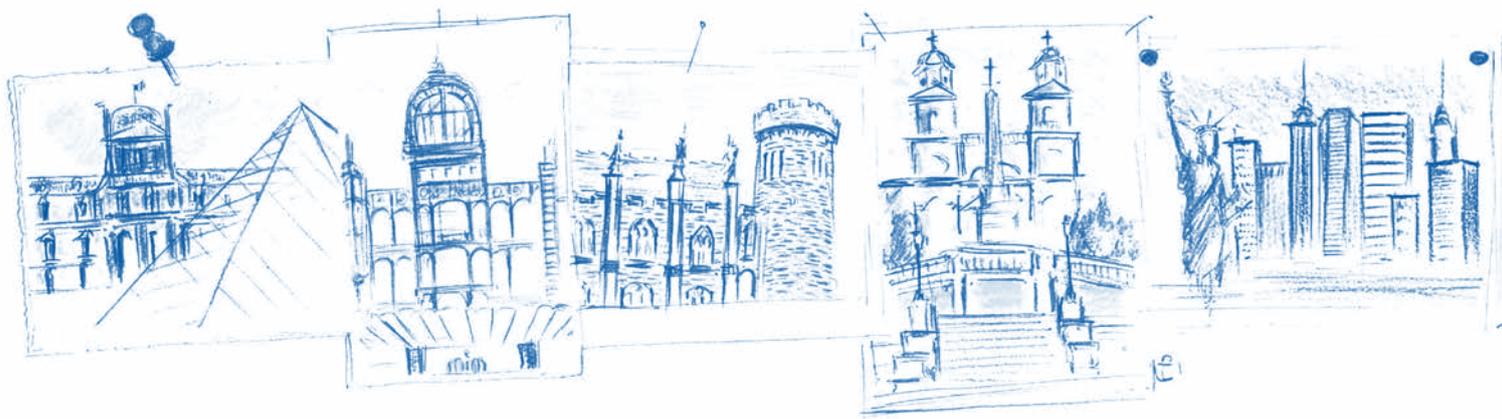


# Rapport annuel 2019

3	Rapport de gestion
41	Rapport sur le gouvernement d'entreprise
57	États financiers consolidés au 31 décembre 2019
153	Comptes sociaux au 31 décembre 2019
197	Renseignements à caractère général

---

4	Message des présidents
6	Profil du groupe Dexia Crédit Local
9	Faits marquants
13	Résultats financiers
18	Gestion des risques
28	Informations sur le capital et la liquidité
32	Informations sur le contrôle interne et externe



# Rapport de gestion

# Message des présidents



2019 aura été une nouvelle année de forte incertitude macroéconomique : la guerre commerciale sino-américaine, la question du Brexit, le ralentissement de la croissance mondiale induit notamment par celui de la Chine en auront été autant de facteurs de fragilité, malgré le soutien apporté à la situation économique par des taux toujours négatifs et la bonne santé du marché des actions.

Tout au long de l'année écoulée, nous avons continué à dérouler notre feuille de route stratégique et franchi de nouvelles

étapes sur le chemin de la résolution du groupe, en accélérant nos efforts de réduction des portefeuilles, notamment via la mise en œuvre de deux programmes ambitieux de cession d'actifs. Nous avons réduit notre total de bilan de 24 %, à EUR 119 milliards et vu les portefeuilles d'actifs passer sous la barre des EUR 50 milliards. Ainsi, dans une dynamique de marché favorable et afin de réduire le risque opérationnel lié au transfert des actifs US vers le siège de Dexia Crédit local, la banque a cédé la totalité de son portefeuille d'ABS sur prêts étudiants (*student loans*) ainsi que des actifs liés au secteur public américain. Le portefeuille est désormais composé à part égale de prêts et d'obligations et est majoritairement centré sur le souverain italien et le secteur public européen (Italie, France, Espagne, Portugal), avec une concentration résiduelle d'actifs japonais et britanniques.

Nos efforts ont également porté sur la réduction de notre empreinte géographique : nous avons finalisé la vente de notre filiale allemande Dexia Kommunalbank Deutschland à Helaba, fermé notre succursale madrilène et entamé la transformation de notre succursale new-yorkaise.

Autres faits saillants de l'année écoulée, les États belge et français ont réaffirmé leur soutien au groupe en finalisant les démarches en vue de la prolongation de la garantie de financement au-delà du 31 décembre 2021 et, en septembre, la Commission européenne a confirmé son accord pour la prolongation de cette garantie.

Les premiers mois de l'année en cours se sont inscrits dans la continuité de 2019. Nous avons poursuivi la transformation de notre succursale de New York en bureau de représentation, qui devrait être conclue dans le courant de l'année, et entamé une réflexion sur l'évolution de Dexia Crediop dans le cadre de la résolution du groupe.

Au moment de clôturer ce rapport annuel, il est trop tôt pour évaluer avec certitude les effets économiques à long terme et dresser un bilan sanitaire définitif de la pandémie de Covid-19 qui sévit un peu partout dans le monde, même si les conséquences de l'épidémie se font déjà douloureusement ressentir dans de nombreux pays.

Notre premier objectif, dans cette situation inédite, a été de préserver la santé des collaborateurs et d'assurer la continuité opérationnelle de la banque. Les collaborateurs de Dexia Crédit Local se sont mobilisés dans l'adversité. Leur engagement soutenu et leur réactivité nous ont permis de passer, en l'espace de quelques jours seulement, à un niveau de 100 % d'effectifs en télétravail, démontrant une nouvelle fois la capacité de résilience de nos équipes.

Il est naturel de s'interroger sur les impacts de cette crise majeure sur Dexia Crédit Local. Notre situation de liquidité est tout à fait satisfaisante, avec une réserve de liquidité proche de EUR 20 milliards au 31 décembre 2019 et une présence toujours active sur différents marchés. Il est trop tôt pour évaluer l'ensemble des impacts de la crise, mais la solidité des fonds propres de Dexia Crédit Local et la qualité intrinsèque de son portefeuille d'actifs, composé à 90 % d'actifs « investment grade », nous rendent confiants dans sa capacité à poursuivre sa résolution ordonnée.

Nous sommes bien conscients que la mise en œuvre de cette résolution complexe dans une situation de grande incertitude économique n'est rendue possible, jour après jour, année après année, que grâce à l'implication sans faille et la réactivité de nos collaborateurs. Nous ne saurions les en remercier suffisamment.

**Bart Bronselaer**  
*Administrateur délégué ad interim*

**Gilles Denoyel**  
*Président du conseil d'administration*

# Profil du groupe Dexia Crédit Local

## Un groupe en résolution ordonnée

Implantée en France où elle dispose d'une licence bancaire, Dexia Crédit Local<sup>(1)</sup> est la principale entité opérationnelle du groupe Dexia, dont elle porte la quasi-totalité des actifs. Dexia Crédit Local conserve également une présence internationale à travers sa filiale italienne, Dexia Crediop, également titulaire d'une licence bancaire, et ses succursales en Irlande et aux États-Unis.

Au 31 décembre 2019, le groupe Dexia Crédit Local compte 550 collaborateurs.

Dexia, la société mère du groupe, est une société anonyme et compagnie financière de droit belge. Elle est détenue à 99,6 % par les États belge et français<sup>(2)</sup>. Dexia est placée depuis le 4 novembre 2014 sous la supervision prudentielle directe de la Banque centrale européenne dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique (MSU)<sup>(3)</sup>, tout comme le groupe Dexia Crédit Local et le sous-périmètre français.

Dexia et Dexia Crédit Local sont gérés en résolution ordonnée depuis la fin 2011. Validé en décembre 2012 par la Commission européenne, le plan de résolution ordonnée de Dexia vise à éviter la faillite et la mise en liquidation du groupe qui, compte tenu de sa taille résiduelle, aurait été de nature à déstabiliser l'ensemble du secteur bancaire européen. Afin de permettre cette résolution ordonnée, les États belge, français et luxembourgeois ont octroyé une garantie de financement, d'un montant maximal de EUR 85 milliards, à Dexia Crédit Local, qui est de ce fait l'émetteur du groupe.

Dexia Crédit Local n'a aujourd'hui plus d'activité commerciale et se consacre pleinement à la gestion en extinction de son portefeuille d'actifs, composé majoritairement d'actifs liés au secteur public local et de souverains, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe. Afin de remplir cette mission, Dexia et Dexia Crédit Local se sont assignés trois objectifs stratégiques :

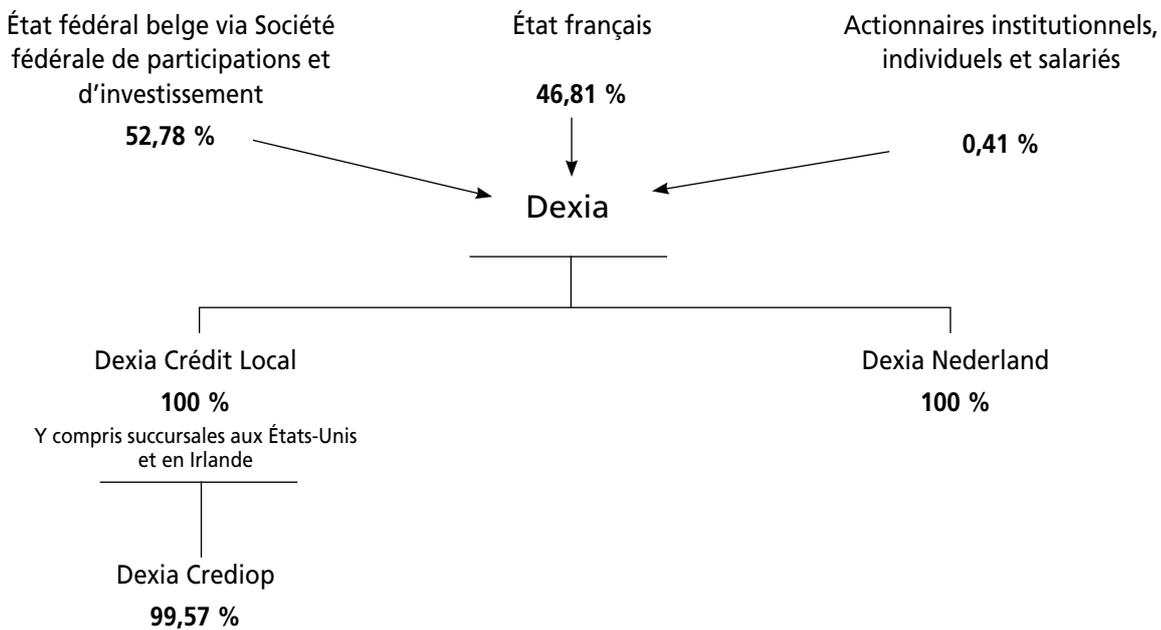
- Maintenir la capacité de refinancement du bilan tout au long de la résolution ;
- Préserver la base de capital pour assurer le respect des ratios réglementaires ;
- Assurer la continuité opérationnelle, en conservant les compétences et les ressources nécessaires et en faisant évoluer au mieux son système d'information.

(1) Dans ce rapport annuel, Dexia Crédit Local fait référence à Dexia Crédit Local S.A. et Dexia à Dexia SA/INV.

(2) En 2012, les États belge et français ont procédé à une augmentation de capital de Dexia, pour un montant de EUR 5,5 milliards.

(3) Règlement (UE) n° 468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014.

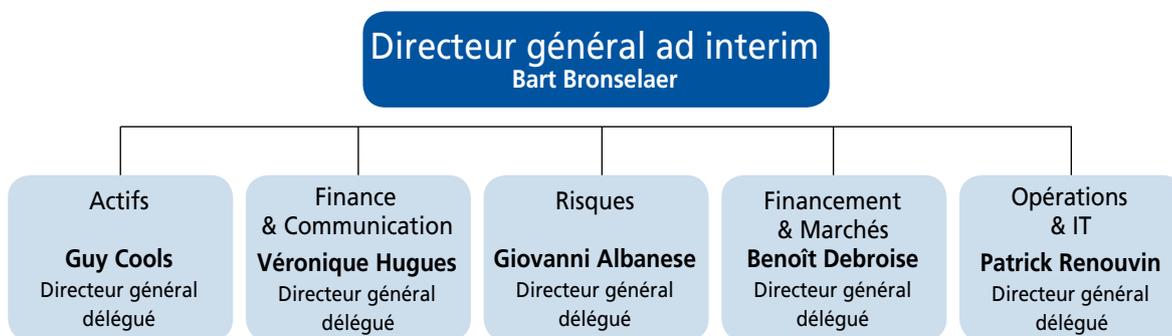
## Structure simplifiée du groupe



Rapport sur le  
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

## Comité de direction

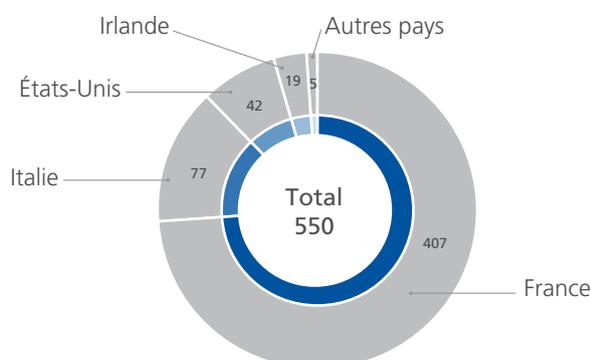


Comptes sociaux

Renseignements  
à caractère général

## Chiffres clés

### NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2019



<b>RÉSULTATS</b> (en millions d'EUR)	2018	2019
Produit net bancaire	(68)	(631)
Coûts	(365)	(358)
Résultat brut d'exploitation	(433)	(989)
Coût du risque de crédit	128	265
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	22	(117)
Résultat net part du groupe	(256)	(784)

<b>BILAN</b> (en milliards d'EUR)	2018	2019
Total du bilan	158,4	119,4
Total du portefeuille d'actifs	79,9	49,6

<b>SOLVABILITÉ</b> (en millions d'EUR sauf mention contraire)	31/12/2018	31/12/2019
Common equity Tier 1	7 012	6 269
Total capital	7 134	6 325
Actifs pondérés des risques	30 182	26 706
Ratio common equity Tier 1	23,2 %	23,5 %
Ratio total capital	23,6 %	23,7 %

<b>NOTATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	Long terme	Perspective	Court terme
<b>Dexia Crédit Local</b>			
Fitch	BBB+	Stable	F1
Moody's	Baa3	Stable	P-3
Moody's - Counterparty Risk (CR) Assessment	Baa3(cr)		P-3(cr)
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
<b>Dexia Crédit Local (dette garantie)</b>			
Fitch	AA-	-	F1+
Moody's	Aa3	Stable	P-1
Standard & Poor's	AA	-	A-1+

# Faits marquants

Depuis son entrée en résolution ordonnée, Dexia Crédit Local met en œuvre une stratégie proactive de repli de ses activités et de réduction du bilan par la vente de ses franchises commerciales et de ses portefeuilles d'actifs. L'année 2019 représente une étape importante pour cette dynamique du fait notamment de la clôture de la vente de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), sa filiale en Allemagne, de la fermeture de DCL Madrid et du lancement du projet de transformation de la succursale américaine de Dexia Crédit Local (DCL New York) en un bureau de représentation. Par ailleurs, le groupe Dexia a pris, en mai et en juillet, des décisions structurantes relatives à deux nouveaux programmes de cession d'actifs qui ont contribué à une forte réduction du bilan et du besoin de liquidité de la banque sans détériorer ses ratios de solvabilité. Dexia Crédit Local a profité de conditions de marché favorables, en particulier aux États-Unis, pour l'exécution de cette stratégie qui se poursuivra en 2020.

## Réduction du bilan et simplification de la structure du groupe Dexia Crédit Local

### Réduction des portefeuilles d'actifs

Fin décembre 2019, les portefeuilles d'actifs s'inscrivent en baisse de EUR 31 milliards par rapport à fin décembre 2018, dont EUR 14 milliards liés à la cession de DKD, EUR 14 milliards de cessions et de remboursements anticipés et EUR 2 milliards d'amortissement naturel. La part d'actifs libellés en devises non euro est significative et s'élève à 76 % du total des ventes de l'année.

Dans le cadre du projet de transformation de DCL New York et afin de faciliter le transfert du bilan de l'entité vers le siège de Dexia Crédit Local à Paris, le conseil d'administration de Dexia a décidé de céder un portefeuille significatif d'actifs détenus par cette succursale (cf. section « Simplification du périmètre international du groupe Dexia Crédit Local »).

Par ailleurs, le 19 juillet 2019, le conseil d'administration de Dexia a validé la mise en œuvre d'un second programme de cessions d'actifs, portant sur un encours nominal de EUR 10,4 milliards. Ce programme s'inscrit dans un contexte d'évolution et de renforcement des exigences réglementaires et reflète une approche prudente de la gestion des risques. Il cible notamment des ventes, qui permettront à Dexia Crédit Local de réduire son exposition au risque de liquidité en devises, tout en préservant sa situation de solvabilité.

Ces deux décisions stratégiques prises par le conseil d'administration entraînent un changement du modèle économique applicable aux portefeuilles sélectionnés. Par conséquent, les actifs concernés qui avaient été classés au

coût amorti lors de la première application de la norme IFRS 9 ont fait l'objet d'un reclassement en juste valeur par résultat (FVP&L) ou en juste valeur par capitaux propres (FVOCI) en date respective du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour le portefeuille d'actifs enregistré au bilan de DCL New York et du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le second portefeuille.

Au cours de l'année, grâce à une dynamique de marché favorable, Dexia Crédit Local a vendu EUR 7,7 milliards d'actifs US. Les actifs cédés comprennent le portefeuille restant d'ABS sur prêts étudiants (*student loans*) (EUR 1,1 milliard) ainsi que des actifs liés au secteur public (EUR 5,1 milliards). La totalité de l'exposition de Dexia Crédit Local à Chicago Board of Education a ainsi été rachetée ou cédée.

Dexia Crédit Local a également vendu des actifs japonais (EUR 1,4 milliard), des prêts aux collectivités locales françaises (EUR 0,6 milliard) et des prêts aux logements sociaux britanniques (EUR 0,6 milliard).

Les cessions prévues dans le cadre de ces deux plans réduiront à terme l'exposition aux risques et la sensibilité du bilan de Dexia Crédit Local, même si, dans l'intervalle, le reclassement de ces actifs en juste valeur l'expose plus fortement à l'évolution des conditions macroéconomiques. Le conseil d'administration de Dexia a par ailleurs confirmé son intention de détention des portefeuilles d'actifs résiduels de Dexia Crédit Local jusqu'à leur échéance, portefeuilles auxquels un modèle « Held to Collect » IFRS va continuer à s'appliquer.

### Simplification du périmètre international du groupe Dexia Crédit Local

Faisant suite aux restructurations entreprises en 2016 et au transfert de la totalité des actifs vers le siège à Paris en 2018, soit 434 prêts, Dexia Crédit Local a procédé au transfert du bilan résiduel (EUR 35 millions dont EUR 20 millions d'impôts différés actifs) et à la fermeture définitive de sa succursale madrilène le 29 mars 2019, sans impact sur les comptes consolidés.

Le 2 mai 2019, après obtention de toutes les autorisations réglementaires, Dexia Crédit Local a par ailleurs conclu la vente de DKD à Helaba pour un montant total de EUR 352 millions, réduisant ainsi son total de bilan de EUR 24,4 milliards. L'impact net de la vente sur le compte de résultat de Dexia Crédit Local, comptabilisé au 30 juin 2019, s'élève à EUR -117 millions. L'impact sur les ratios de solvabilité de la banque est légèrement positif et s'élève à +15 points de base.

Dexia Crédit Local a mis fin aux lettres de soutien octroyées à DKD, avec effet à la date de clôture de la vente. DKD opère désormais sous le nom de KOFIBA-Kommunalfinanzierungsbank GmbH.

Enfin, après une phase d'étude conduite en 2018, Dexia Crédit Local a entamé, début 2019, la mise en œuvre de la transformation de sa succursale new yorkaise. Ce projet, qui s'inscrit dans le processus de réduction de l'empreinte géographique et de simplification opérationnelle de Dexia Crédit Local, comporte trois volets :

- Le transfert vers le siège de Dexia Crédit Local des portefeuilles d'actifs, du financement et des dérivés liés à ces opérations. Ce transfert a été réalisé avec succès en juillet et a porté sur un nominal d'actifs de EUR 0,9 milliard, comprenant 50 prêts et un titre. En octobre 2019, 151 titres représentant un encours nominal de EUR 4,5 milliards ont été transférés à Dexia Crédit Local Paris, le risque opérationnel ayant été réduit par les ventes d'actifs US initiées au second semestre 2019 ;
- La centralisation des processus de gestion à Paris et à Dublin ;
- La transformation, durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020, de Dexia Crédit Local New York en un bureau de représentation. EUR 13 millions de provisions pour restructuration ont été enregistrées en 2019 pour couvrir les coûts liés à cette profonde transformation des activités américaines de Dexia Crédit Local.

## Augmentation de capital de Dexia Crediop

La fin de l'approche spécifique octroyée par la Banque centrale européenne a nécessité un renforcement du niveau de fonds propres de Dexia Crediop, la filiale italienne de Dexia Crédit Local, du fait notamment de l'obligation du respect du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), entraînant la mise en place d'un nouveau plan de financement. Afin d'y faire face et d'assurer le respect des ratios de solvabilité de la banque, une assemblée générale extraordinaire de Dexia Crediop s'est tenue le 22 novembre 2019 et a approuvé une augmentation de capital de EUR 120 millions consistant en l'émission de 12 milliards de nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale, à un prix de souscription par action de EUR 0,01. Les actionnaires minoritaires de Dexia Crediop, Banco BPM SpA et BPER Banca SpA, n'ayant pas souhaité participer à cette augmentation de capital, Dexia Crédit Local a souscrit à l'entière du montant, accroissant ainsi sa participation dans Dexia Crediop de 70 à 99,57 %.

L'impact de cette augmentation de capital sur les fonds propres prudentiels de Dexia Crédit Local est négligeable. En revanche, compte tenu des perspectives de profitabilité future de Dexia Crediop, la valeur de la participation détenue par Dexia Crédit Local dans cette entité a été portée à zéro dans les comptes statutaires de Dexia Crédit Local à fin décembre 2019.

## Évolution de la gouvernance de Dexia Crédit Local

Le 4 février 2019, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a nommé Claire Cheremetinski en qualité d'administrateur de Dexia Crédit Local, en remplacement de Lucie Muniesa.

Le 25 février 2019, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a nommé Patrick Renouvin qui a succédé à Aline Bec en qualité de directeur général et directeur des Opérations de Dexia Crédit Local à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le 21 mars 2019, le conseil d'administration de Dexia Local a nommé Tamar Joulia-Paris en qualité d'administrateur de Dexia Crédit Local, en remplacement de Martine De Rouck, à partir du 23 avril 2019.

Le 8 octobre 2019, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local a nommé Bart Bronselaer, en qualité d'administrateur et directeur général *ad interim* de Dexia Crédit Local à partir du 15 novembre 2019, en remplacement de Wouter Devriendt, qui a fait part de sa volonté de quitter le groupe Dexia afin de poursuivre sa carrière internationale.

La gouvernance de Dexia et Dexia Crédit Local étant intégrée, Bart Bronselaer est également administrateur délégué et président du comité de direction *ad interim* de Dexia, Patrick Renouvin est également directeur des Opérations et membre du comité de direction de Dexia. Claire Cheremetinski et Tamar Joulia-Paris sont également administrateurs non-exécutifs de Dexia.

Sur proposition du comité des nominations de Dexia, le conseil d'administration de Dexia Crédit Local du 16 mars 2020 a décidé de retenir la candidature de Pierre Crevits et de démarrer la procédure « *Fit & Proper* » pour obtenir l'agrément de la Banque centrale européenne en vue de proposer à l'assemblée générale du 19 mai 2020 la nomination de Pierre Crevits, en qualité d'administrateur délégué et de directeur général de Dexia Crédit Local.

## Approbation par la Commission européenne de la prolongation de la garantie de financement de Dexia Crédit Local

Le 27 septembre 2019, la Commission européenne a confirmé<sup>(1)</sup> son approbation de la prolongation par les États belge et français de la garantie de financement de Dexia Crédit Local au-delà du 31 décembre 2021.

Validé par la Commission européenne en décembre 2012, le processus de résolution ordonnée du groupe Dexia repose notamment sur une garantie de financement octroyée de façon conjointe et non solidaire par les États belge, français et luxembourgeois. Pour rappel, le plafond de cette garantie s'élève à EUR 85 milliards en principal. Elle couvre les financements levés auprès d'investisseurs qualifiés, institutionnels ou professionnels visés par la convention de garantie, avant le 31 décembre 2021 et ayant une date de maturité maximum de dix ans. Au 31 décembre 2019, l'encours global de dette garantie de Dexia Crédit Local s'élevait à EUR 60,5 milliards<sup>(2)</sup>.

Afin d'anticiper l'échéance de la garantie en vigueur, les États belge et français ont notifié à la Commission européenne un projet d'extension de cette garantie pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La garantie de financement prolongée conservera la majeure partie de ses caractéristiques actuelles et restera donc conjointe, inconditionnelle, irrévocable et à première demande. Les modifications suivantes ont cependant été apportées au schéma :

- Le nouveau plafond de garantie sera de EUR 75 milliards, ce qui, compte tenu de la forte réduction du besoin de financement, représente un niveau confortable pour mener à bien la résolution du groupe Dexia ;

(1) [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/mex\\_19\\_5875](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/mex_19_5875)

(2) L'encours de la dette de Dexia est disponible sur le site de la Banque Nationale de Belgique (<http://www.nbb.be/doc/dqf/warandial/index.htm>)

- L'État luxembourgeois ne prendra plus part au mécanisme de garantie. Sa quote-part de 3 % sera répartie entre les États belge et français en proportion de leur quote-part respective actuelle de 51,41 % et 45,59 %, soit 53 % pour la Belgique et 47 % pour la France ;

- La rémunération de la garantie restera de 5 points de base par an sur les encours garantis, payable mensuellement. Cette commission pourra être augmentée d'une commission différée conditionnelle, qui sera payable en cas de liquidation du groupe et pour autant que Dexia Crédit Local ne dispose plus de licence bancaire. La tarification de cette commission sera progressive dès 2022 et atteindra un taux annuel de 135 points de base sur les encours en 2027.

La commission différée conditionnelle est subordonnée aux droits des créanciers privilégiés, chirographaires ou subordonnés à un niveau « tier 2 » ou supérieur de Dexia Crédit Local. Elle prend rang cependant avant les titres hybrides « tier 1 » de Dexia Crédit Local (ISIN FR0010251421) et de Dexia (ISIN XS0273230572).

La partie différée de la commission que Dexia Crédit Local devra payer aux États belge et français, lors de sa liquidation, au titre de la rémunération de la garantie, sera d'un niveau tel qu'elle devrait absorber le produit net de liquidation de Dexia Crédit Local. Par conséquent, ni les détenteurs de dettes hybrides subordonnées « tier 1 » de Dexia Crédit Local et de Dexia, ni les États, en tant que titulaires de parts bénéficiaires émises par Dexia, ni les actionnaires de Dexia (États et autres actionnaires), ne devraient percevoir un quelconque produit au terme de la liquidation de Dexia et Dexia Crédit Local, cet éventuel produit étant versé aux États belge et français au titre de la commission différée conditionnelle.

Cette structure de rémunération de la garantie permet de pleinement mettre en œuvre le principe de partage de fardeau (*burden sharing*) qui sous-tend la résolution ordonnée de Dexia et qui impose que toute amélioration de la situation financière de Dexia bénéficie aux seuls États actionnaires et garants.

Les États belge et français devront valider la garantie de financement de Dexia Crédit Local selon les procédures applicables dans chaque État.

Dexia Crédit Local continue à se refinancer sous le schéma de garantie actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 et la dette déjà émise ou qui sera émise avant cette date est couverte jusqu'à sa maturité contractuelle par la convention de garantie du 24 janvier 2013.

## Renforcement des exigences prudentielles applicables à Dexia Crédit Local en matière de solvabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

La Banque centrale européenne (BCE) a communiqué au groupe Dexia les exigences prudentielles qualitatives et quantitatives en matière de solvabilité, applicables à Dexia Crédit Local, sur une base consolidée, ainsi qu'à sa filiale italienne Dexia Crediop à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément au Règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013. Ces exigences reposent notamment sur les conclusions des travaux menés par la BCE dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory review and evaluation process, SREP*)<sup>(1)</sup>.

*De plus amples informations sont fournies au chapitre « Gestion du capital et de la liquidité » de ce rapport annuel.*

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 24 janvier 2020, disponible sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

## Éléments postérieurs à la clôture

Dexia Crédit Local suit attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe. Le comité de direction a rapidement activé les cellules opérationnelle et stratégique de crise afin de protéger ses équipes et a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de permettre à ses équipes de travailler à distance. La cellule de crise s'assure de la continuité opérationnelle de l'entreprise et pilote l'ensemble des impacts liés à cette situation.

À la date d'arrêt des états financiers de Dexia Crédit Local, la sévérité de la pandémie a entraîné des conséquences majeures sur les marchés financiers, se traduisant notamment par une très forte volatilité de l'ensemble des indices financiers, une pentification des courbes de taux d'intérêt et une baisse de la valeur des actions et des obligations touchant toutes les catégories d'emprunteurs. Les mesures de confinement rendent très complexes l'exécution d'opérations sur les marchés. Enfin, compte tenu de la forte incertitude relative à l'évolution de la crise, les maturités recherchées par les investisseurs monétaires se sont fortement raccourcies.

Les progrès rapides réalisés pour atteindre les objectifs d'accélération du plan de deleveraging, fixés en 2019 par les instances de gouvernance du groupe Dexia, ont permis à Dexia Crédit Local de réduire significativement la taille de ses portefeuilles commerciaux ainsi que son besoin de financement. Au 31 décembre 2019, Dexia Crédit Local dispose d'un coussin de liquidité de EUR 19,4 milliards lui permettant de faire face aux tensions sur les marchés et son ratio LCR s'élève à 236 %. Avant le durcissement de la crise, Dexia Crédit Local avait exécuté 33 % de son programme de refinancement obligataire à long terme et, depuis lors, il se refinance essentiellement via des financements sécurisés (repo).

La crise actuelle rend plus complexe l'exécution du plan de cession d'actifs et expose Dexia Crédit Local à des fluctuations de valeur des actifs non cédés et reclassés en juste valeur. D'autre part, à plus long terme, Dexia Crédit Local pourrait subir une dégradation de la qualité de crédit de son portefeuille d'actifs qu'il n'est pas possible d'évaluer à la date de clôture des états financiers. À fin décembre 2019, le ratio « Total Capital » de Dexia Crédit Local s'élève à 23,7 %, un niveau supérieur au minimum de 13,85 % imposé pour l'année 2019 par la Banque centrale européenne (BCE) dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP).

Dans le cadre de la lutte contre la crise provoquée par l'épidémie de Covid-19, la BCE, la Banque de France, la Banque Nationale de Belgique et l'Autorité bancaire européenne (EBA) ont annoncé des mesures visant à assouplir les exigences prudentielles et les charges opérationnelles pesant sur les établissements de crédit. Ainsi, la BCE autorise de manière exceptionnelle et temporaire les banques à exercer leur activité avec des niveaux de ratios qui peuvent être en dessous du ratio de liquidité LCR, des exigences relatives au coussin de conservation du capital (exigence de 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et des exigences au titre de la guidance Pilier 2 (P2G). Le Haut Conseil de stabilité financière a d'autre part décidé de relâcher intégralement le coussin contracyclique jusqu'à nouvel ordre.

En intégrant ces mesures d'assouplissement, l'exigence de fonds propres applicable à Dexia Crédit Local passe à 11,25 % sur une base consolidée.

Les programmes de rachat d'actifs (PEPP pour la BCE) annoncés de façon coordonnée par les banques centrales et le lancement d'opérations de financement à long terme (LTRO) visent également à soutenir la liquidité des marchés. Enfin, la BCE a annoncé la mise en place d'un délai supplémentaire accordé aux banques pour mettre en œuvre les actions correctrices issues des précédentes inspections et pourrait accorder des délais supplémentaires dans la remise de certains reportings réglementaires afin de faciliter la

continuité opérationnelle. L'EBA a d'autre part décidé de reporter l'exercice de stress tests 2020 pour l'ensemble des établissements à 2021. Dexia Crédit Local bénéficiera de ces mesures au même titre que les autres établissements de crédit.

À la date d'arrêt de ses états financiers, Dexia Crédit Local a pris en compte ces différents éléments et conclut qu'ils ne remettent pas en cause son appréciation de la continuité d'exploitation (cf. note relative à la continuité d'exploitation).

# Résultats financiers

## Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés annuels 2019 du groupe Dexia

### Continuité d'exploitation (*going concern*)

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2019 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*) conformément à IAS 1 § 25 et 26. Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia ayant fait l'objet d'une décision par la Commission européenne en décembre 2012 et établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. En particulier :

- Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre de revues d'ensemble semestrielles du plan. La mise à jour réalisée sur la base des données de marché disponibles au 30 juin 2019 et validée par le conseil d'administration de Dexia le 19 décembre 2019 intègre les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV. Elle prend également en compte le non-renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'approche spécifique octroyée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia. Cette mise à jour n'intègre pas les résultats de l'inspection sur site (*on-site inspection* – OSI) de la Banque centrale européenne sur le risque opérationnel et les activités externalisées, dont le rapport définitif n'a pas encore été reçu par Dexia.
- La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur sa capacité à collecter des financements sécurisés.
- La dernière mise à jour du plan d'affaires prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables. Dexia Crédit Local a continuellement réduit son besoin de financement et rallongé la maturité des financements levés, dans une optique de gestion prudente de sa liquidité. Ceci lui permet de maintenir un niveau de réserves de liquidité jugé adéquat avec la restriction de l'accès au financement de la Banque centrale européenne annoncé le 21 juillet 2017. À la fin de l'année 2019, Dexia Crédit Local dispose d'un coussin de liquidité de EUR 19,4 milliards, dont la moitié en cash.
- L'accélération des ventes d'actifs décidée au cours de l'été 2019, combinée à la cession de DKD, a permis une baisse de EUR 32 milliards des besoins de financement de Dexia Crédit Local sur l'année grâce, notamment, à une baisse rapide du besoin de financement en dollar US. La réalisation du programme de financement en 2019, conformément au budget, de même que le lancement réussi de sa première émission de 2020, pour un montant de EUR 1,5 milliard à sept ans, reflète

la solide capacité de financement de Dexia Crédit Local, dont la résilience vis-à-vis du risque de liquidité, dans des circonstances normales de marché, s'est fortement améliorée en 2019. Enfin, la confirmation par la Commission européenne de la prolongation de la garantie de liquidité accordée par les États belge et français au-delà du 31 décembre 2021, pour un montant maximal de EUR 75 milliards, constitue un élément de soutien essentiel à la poursuite de la résolution ordonnée du groupe Dexia.

- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire de Dexia Crédit Local ainsi que le maintien de la notation de Dexia Crédit Local à un niveau équivalent ou supérieur au rang « Investment grade ».
- Lors de son appréciation de la pertinence de la continuité d'exploitation, la direction de Dexia a challengé la cohérence des choix stratégiques de ses actionnaires sur la base des projections financières à long terme. La direction a également tenu compte des contraintes et incertitudes de son modèle opérationnel ainsi que du risque lié à sa continuité d'exploitation, inhérent au caractère spécifique de banque en résolution, et pris des mesures appropriées pour atténuer ce risque.
- Des incertitudes résiduelles concernant la réalisation du plan d'affaires sur la durée de la résolution du groupe Dexia conduisent à des revues régulières et des ajustements par rapport au plan d'origine et, au fil du temps, pourraient provoquer une modification significative de la trajectoire de résolution du groupe initialement anticipée. Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par de nouvelles évolutions des règles comptables et prudentielles.
- Dexia et Dexia Crédit Local présentent également une sensibilité significative à l'évolution de l'environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia et Dexia Crédit Local. Elle pourrait aussi avoir un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation du niveau de capital réglementaire. En particulier, compte tenu des décisions prises par le conseil d'administration relatives à la mise en œuvre de deux plans de ventes d'actifs pour un total d'environ EUR 18 milliards, Dexia Crédit Local est exposé à l'évolution des conditions macroéconomiques et des paramètres de marché sur ces actifs jusqu'à leur cession effective.
- Enfin, Dexia Crédit Local est exposé à certains risques opérationnels, propres à l'environnement de résolution dans lequel il opère.
- À ce stade, ces incertitudes ne remettent pas en cause la nature ni les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie la décision d'établir les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation en conformité avec IAS 1.
- Dexia Crédit Local suit par ailleurs attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers

le monde et particulièrement en Europe. À la date d'arrêt des états financiers de Dexia Crédit Local, la sévérité de la pandémie a entraîné des conséquences majeures sur les marchés financiers. Elle aura un impact sévère sur la croissance économique et pourrait entraîner une dégradation de la qualité des actifs détenus par Dexia Crédit Local qu'il n'est pas possible d'évaluer à ce stade.

- Dexia Crédit Local a rapidement mis en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la continuité opérationnelle dans un contexte de confinement des collaborateurs et des sous-traitants de la banque. Ses réserves de liquidité lui permettent de faire face aux tensions existant sur le marché monétaire à la date d'arrêt des états financiers et les mesures d'assouplissement des ratios de solvabilité annoncées par les superviseurs accroissent son coussin de capital excédentaire.
- En conséquence, après avoir tenu compte de l'ensemble de ces éléments développés en partie au chapitre « Faits marquants » du présent rapport annuel, la direction de Dexia Crédit Local confirme que, à la fin de 2019, les états financiers peuvent

être préparés selon les règles applicables à la continuité d'exploitation conformément à IAS 1 § 25 et 26. L'analyse ultérieure des effets de la crise liée au Covid-19 à laquelle la direction de Dexia Crédit Local a procédé n'a pas conduit à remettre en cause l'appréciation de la convention de continuité d'exploitation.

### Segmentation analytique

Ayant finalisé la cession de l'ensemble des franchises commerciales prévues dans le cadre de son plan de résolution, Dexia Crédit Local se consacre désormais pleinement à la gestion de ses actifs résiduels, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe Dexia. En ligne avec le profil du groupe, la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur la base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles par segment d'activité.

## Analyse du compte de résultat consolidé

### Comptes consolidés de Dexia Crédit Local

#### Analyse du compte de résultat consolidé

<b>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – FORMAT ANC</b>		
(en millions d'EUR)	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>(68)</b>	<b>(631)</b>
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(365)	(358)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(433)</b>	<b>(989)</b>
Coût du risque de crédit	128	265
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(296)</b>	<b>(724)</b>
Impôts sur les bénéfices	(8)	17
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	22	(117)
<b>Résultat net</b>	<b>(282)</b>	<b>(824)</b>
Intérêts minoritaires	(26)	(40)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(256)</b>	<b>(784)</b>

Au cours de l'année 2019, Dexia Crédit Local a comptabilisé un résultat net part du groupe de EUR -784 millions.

Sur cette période, le produit net bancaire s'élève à EUR -631 millions, il comprend :

- La marge nette d'intérêt, qui regroupe les revenus des portefeuilles d'actifs et le coût de financement et qui s'élève à EUR +19 millions. Elle s'inscrit en diminution, du fait notamment de la persistance de taux d'intérêt historiquement bas ;
- Des commissions nettes de EUR -7 millions ;
- Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, qui s'élèvent à EUR -15 millions. La variation des paramètres de marché au cours de l'année a eu un impact fortement négatif sur les inefficacités de couverture (EUR -219 millions). En particulier, la valorisation des dérivés a été marquée par l'évolution défavorable de la marge BOR contre OIS en livre sterling. Cet impact négatif a été compensé par une évolution favorable de la Funding Value Adjustment (FVA), de la Credit Value Adjustment (CVA) et de la Debt Valuation Adjustment (DVA), pour un montant total de EUR +138 millions ;
- Des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour un montant de EUR -119 millions, ainsi que des gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti pour un montant de EUR -208 millions liés aux programmes de cessions d'actifs et, dans une moindre mesure, des rachats de passifs ;

- Un impact de EUR -314 millions lié au reclassement d'actifs US de la catégorie « coût amorti » à la catégorie « juste valeur par résultat », dans le cadre du changement du « business model » ;

- Le résultat net des autres activités, de EUR +13 millions.

Les coûts atteignent EUR -358 millions, contre EUR -365 millions au 31 décembre 2018. Les taxes et contributions réglementaires, d'un montant de EUR -62 millions s'inscrivent en baisse, en ligne avec la réduction de la taille du groupe et l'amélioration de son profil de risque, tandis que les charges générales d'exploitation sont impactées par des coûts de transformation, notamment liés au renouvellement de l'infrastructure informatique.

Le coût du risque s'établit à EUR +265 millions et s'explique principalement par des reprises de provisions, pour un montant de EUR +95 millions, consécutives à la cession d'expositions provisionnées, notamment la reprise sur l'exposition à Chicago Board of Education, ainsi que par un changement d'estimation du provisionnement, pour un montant de EUR +150 millions. En effet, à la suite des recommandations faites par la Banque centrale européenne dans le cadre de l'inspection sur site (*on-site inspection - OSI*) sur le risque de crédit, Dexia Crédit Local a appliqué la méthodologie préconisée par l'Autorité bancaire européenne (*European Banking Authority – EBA*) pour l'identification du SICR (*Significant Increase in Credit Risk*), qui s'est traduite notamment par une réévaluation de la provision sur le Portugal de phase 2 en phase 1. Cette réévaluation est corroborée par la revue de la notation interne du Portugal, effectuée par Dexia Crédit Local début 2020.

Le résultat net avant impôts s'établit à EUR -724 millions.

Le montant d'impôt est positif, à EUR +17 millions, bénéficiant d'un effet favorable de EUR +22 millions au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, lié à la résolution positive d'un litige fiscal.

Le résultat net d'impôts des activités abandonnées s'élève à EUR -117 millions et correspond à l'impact de la vente de Dexia Kommunalbank Deutschland.

Le résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à EUR -40 millions conduisant à un résultat net part du groupe de EUR -784 millions.

## Évolution du bilan consolidé

Au 31 décembre 2019, le total de bilan consolidé de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 119,4 milliards, en forte baisse de EUR -39 milliards par rapport au 31 décembre 2018, principalement sous l'effet de la politique dynamique de réduction des portefeuilles d'actifs.

Le portefeuille d'actifs s'élève désormais à EUR 49,6 milliards, composé à parts égales d'obligations et de prêts, principalement libellés en euros. Il est majoritairement centré sur le souverain italien et le secteur public européen (Italie, France, Espagne, Portugal), avec une concentration résiduelle d'actifs britanniques et japonais.

À l'actif et à taux de change constant, la diminution s'explique presque entièrement par la déconsolidation de DKD (EUR -24,4 milliards) et la réduction des portefeuilles d'actifs (EUR -16 milliards). Sur l'année, l'impact de l'environnement macroéconomique (éléments de juste valeur et cash collatéral posté) est limité (EUR +1,2 milliard).

Au passif, à taux de change constant, outre l'impact de la déconsolidation de DKD, l'évolution du bilan se traduit principalement par la réduction du stock des financements de marché (EUR -17 milliards), légèrement compensé par une hausse de la juste valeur des passifs et des dérivés et du montant de cash collatéral reçu (EUR +2,5 milliards).

L'impact des variations de change sur l'évolution du bilan est négligeable.

## Information pays par pays

L'ensemble des entités du groupe Dexia Crédit Local sont gérées en extinction. Par ailleurs, Dexia Crédit Local respecte les principes du *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) ainsi que les principes adoptés par l'OCDE et le G20 sur la mise en œuvre des standards internationaux visant à améliorer la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

## 1. IMPLANTATIONS ET NATURE D'ACTIVITÉ

États-Unis	
DCL New York Branch	Banque, établissement de crédit
Dexia Holdings, Inc	Société holding
Dexia FP Holdings Inc	Autres activités financières
Dexia Financial Products Services LLC	Autres activités financières
FSA Asset Management LLC	Autres activités financières
FSA Capital Markets Services LLC	Autres activités financières
FSA Capital Management Services LLC	Autres activités financières
France	
Dexia Crédit Local SA	Banque, établissement de crédit
Dexia CLF Régions Bail	Société de leasing
Dexia Flobail	Financement par crédit-bail des investissements locaux
Îles Caïmans	
FSA Global Funding LTD	Autres activités financières
Premier International Funding Co	Autres activités financières
Irlande	
Dexia Crédit Local, Dublin Branch	Banque, établissement de crédit
WISE 2006-1 PLC	Autres activités financières
Italie	
Dexia Crediop	Banque, établissement de crédit
Royaume-Uni	
FSA Portfolio Asset Limited (UK)	Autres activités financières

## 2. DONNÉES PAR PAYS

Pays d'implantation	Produit net bancaire (en millions d'EUR)	Résultat avant impôt (en millions d'EUR)	Impôts courants (en millions d'EUR)	Effectifs
Allemagne	(4)	(9)	0	0
Espagne	0	4	0	0
États-Unis	(384)	(373)	(3)	42
France	(129)	(221)	(33)	407
Iles Caïmans	0	(1)	0	0
Irlande	(42)	(128)	0	19
Italie	(96)	(134)	0	77
Portugal	0	0	0	0
Royaume-Uni	21	21	0	4

## Comptes sociaux de Dexia Crédit Local

### Évolution du compte de résultat

Le **résultat net** de Dexia Crédit Local au titre de l'exercice 2019 s'élève à EUR +393 millions contre EUR +647 millions en 2018. Il est marqué principalement par la poursuite de la transformation de la structure de refinancement du groupe, les cessions et les rapatriements d'actifs en provenance des filiales ou des succursales.

Le **produit net bancaire** est positif à EUR +778 millions en 2019, contre EUR +466 millions fin 2018. Il inclut les impacts liés aux résultats de cessions des actifs et à l'évolution des valorisations des portefeuilles de placement.

Il comprend notamment :

- La marge nette d'intérêts, qui regroupe les revenus des portefeuilles d'actifs et le coût de financement. Elle s'élève à EUR +340 millions.
- Les pertes sur portefeuille de transaction et instruments financiers pour EUR -72 millions, constituées essentiellement des charges d'intérêts sur dérivés et des impacts de la *Fair Value Adjustment* (FVA) et de la *Credit Value Adjustment* (CVA)
- Les gains sur portefeuille de placement pour EUR +429 millions incluant de fortes reprises de provisions.
- Les pertes liées à la cession de titres d'investissement pour EUR -67 millions.

Les **charges d'exploitation** sont stables, à EUR -308 millions sur l'année 2019. Elles incluent EUR -163 millions de frais administratifs, en hausse par rapport à 2018 sur les postes d'infrastructure technique, d'externalisation et d'études et conseils.

Le **coût du risque de crédit** a un impact positif de EUR +195 millions fin 2019. Il s'explique principalement par :

- Une reprise de provision de EUR +90 millions sur la valorisation de la participation de Dexia Crediop ; cette participation est par ailleurs entièrement dépréciée.

- Une reprise de provision de EUR +46 millions relative à l'activité de désensibilisation des prêts au secteur public local français.
- Des reprises sur provisions spécifiques, consécutives à la cession d'expositions provisionnées, notamment à New York, pour EUR +54 millions ; le dossier Chicago Board of Education contribue à hauteur de EUR +46 millions.

Le poste **gains/pertes sur actifs immobilisés** s'élève à EUR -280 millions. Il est constitué essentiellement d'une dotation aux provisions pour dépréciation de la participation Dexia Crediop pour EUR -120 millions, correspondant au montant de l'augmentation de capital souscrite intégralement par Dexia Crédit Local, et d'un résultat de EUR -159 millions lié à la cession de DKD (ce résultat se compense avec un dividende de EUR +160 millions enregistré en produit net bancaire).

### COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'EUR)	2018	2019
<b>Produit net bancaire</b>	<b>466</b>	<b>778</b>
Charges d'exploitation	(321)	(325)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>145</b>	<b>453</b>
Coût du risque de crédit	(35)	195
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>110</b>	<b>648</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	528	(280)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>638</b>	<b>368</b>
Résultat exceptionnel	11	2
Charges ou produits d'impôts sur les bénéfices	(2)	23
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>647</b>	<b>393</b>
<i>Résultat par action (en euro)</i>	<i>2,32</i>	<i>1,41</i>
<i>Résultat dilué par action (en euro)</i>	<i>2,32</i>	<i>1,41</i>

### Évolution du bilan

Le total de bilan au 31 décembre 2019 s'élève à EUR 89,4 milliards contre EUR 108,9 milliards en 2018, soit une baisse de EUR 19,5 milliards.

En application de l'article R 511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs de Dexia Crédit Local, calculé en divisant le résultat net par le total du bilan, s'établit à +0,44 % en 2019.

#### Actif

##### Encours de crédits à la clientèle

Au 31 décembre 2019, l'encours global des créances sur la clientèle est en baisse de 17,2 % pour s'établir à EUR 20 milliards (contre EUR 24,2 milliards à fin décembre 2018) en raison de cessions, de remboursements anticipés et de l'amortissement naturel des encours.

##### Titres de transaction, de placement et d'investissement

La valeur totale des titres détenus est de EUR 21 milliards contre EUR 32 milliards à fin 2018. L'évolution des différents portefeuilles est présentée dans l'annexe aux comptes. Ils sont pour l'essentiel constitués d'obligations françaises et étrangères, de titres de créances négociables et d'effets publics. La baisse du niveau du portefeuille de titres s'explique par les importantes cessions effectuées sur 2019.

##### Titres de participation, parts dans les entreprises liées

Les titres de participation s'établissent à EUR 0,2 milliard contre EUR 0,7 milliard fin 2018, à la suite de la cession de la participation dans Dexia Kommunalbank Deutschland. Aucune prise de participation n'a eu lieu en 2019.

#### Autres actifs

Le poste « Autres actifs » s'établit à EUR 22,2 milliards contre EUR 21,8 milliards fin 2018.

Ce poste est essentiellement composé du cash collatéral.

#### Passif

##### Banques et établissements financiers

L'endettement de Dexia Crédit Local auprès des établissements de crédit s'élève à EUR 11 milliards au 31 décembre 2019 contre EUR 23 milliards fin 2018.

##### Dettes représentées par un titre

L'importance des dettes représentées par un titre dans le total du passif est un élément caractéristique du bilan de Dexia Crédit Local. Au 31 décembre 2019, ce montant s'établit à EUR 63 milliards contre EUR 68 milliards à fin 2018 et représente le montant des dettes obligataires émises par Dexia Crédit Local et bénéficiant pour leur très grande majorité de la garantie des États français, belges et luxembourgeois.

##### Délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de Commerce, Dexia Crédit Local doit publier chaque année la décomposition du solde de ses dettes à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance. Les dettes fournisseurs de Dexia Crédit Local représentent un montant non significatif du total de bilan de la société. La pratique de Dexia Crédit Local est de régler à 45 jours par défaut ses factures sauf si un accord contractuel signé avec le fournisseur prévoit un délai de règlement à 30 ou 60 jours selon les cas.

Les dettes fournisseurs s'élevaient à EUR +3,6 millions au 31 décembre 2019.

Les créances liées à l'activité bancaire, pour lesquelles ces nouvelles dispositions ne peuvent être adaptées, sont

décrites dans les notes annexes 2.3 et 2.4 aux comptes sociaux.

Les délais de paiement relatifs aux créances hors activité bancaire sont mentionnés ci-dessous.

DCL – Détail Factures Fournisseurs Échues au 31/12/2019						
Total Factures	Solde TTC EUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
60 2 041 857	9 128	41 774	0	1 990 955	2 041 857	

DCL – Détail Factures Clients Échues au 31/12/2019						
Total Factures	Solde TTC EUR	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
18 887 947	0	17 887	684 350	185 710	887 947	

### Information Loi Eckert

Dexia Crédit Local déclare au titre des informations prévues au II de l'article L. 312-19 et au quatrième alinéa du I de l'article L. 312-20 qu'elle dispose des comptes suivants au 31 décembre 2019 :

- Encours des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes inactifs : EUR 8 908.

- Nombre de comptes dont les avoirs sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations : 0

- Montant total des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations : 0

### TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros	2015	2016	2017	2018	2019
<b>SITUATION FINANCIÈRE</b>					
Capital social (en EUR)	223 657 776	279 213 332 <sup>(1)</sup>	279 213 332	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions	223 657 776	279 213 332	279 213 332	279 213 332	279 213 332
<b>RÉSULTATS GLOBAUX (EN EUR)</b>					
Chiffre d'affaires	1 432 949 370	2 861 425 520	1 862 276 007	2 584 397 238	2 158 770 445
Bénéfice avant charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	209 875 341	160 629 999	245 593 268	(859 702 347)	(648 346 161)
Charge d'impôts sociétés	886 101	(22 784 693)	(6 755 199)	(2 417 794)	23 340 552
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	60 179 506	(216 780 648)	1 003 770 302	646 943 849	393 202 645
Bénéfice distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>RÉSULTATS RÉDUITS À UNE ACTION (EN EUR)</b>					
Chiffre d'affaires	6,41	10,25	6,67	9,26	7,73
Bénéfice après charges d'impôts sociétés et avant dotations aux amortissement et dotations nettes aux provisions.	0,94	0,49	0,86	(3,09)	(2,24)
Charge d'impôts sociétés	0,00	(0,08)	(0,02)	(0,01)	0,08
Bénéfice après charges d'impôts sociétés, dotations aux amortissements et provisions	0,27	(0,78)	3,59	2,32	1,41
Bénéfice distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif de fin d'année	793	811	683 <sup>(2)</sup>	554 <sup>(2)</sup>	461
dont cadres	640	638	549	436	393
dont non cadres	153	173	134	118	68
Montant de la masse salariale (en EUR)	79 595 293	80 733 095	76 366 807	71 563 004	58 380 164
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales etc...) en EUR	25 302 829	24 401 805	23 533 784	19 730 884	18 070 799

(1) L'assemblée générale extraordinaire de Dexia Crédit Local du 28 juin 2016 a décidé de procéder à une augmentation en numéraire du capital social d'un montant de EUR 250 millions par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le capital social de Dexia Crédit Local est donc porté de EUR 223 657 776 à EUR 279 213 332 par émission de 55 555 556 actions nouvelles de EUR 1 de valeur nominale émises au prix unitaire de EUR 4,50, soit avec une prime d'émission de EUR 3,50 par action.

(2) En novembre 2017, les collaborateurs en charge des technologies de l'information ont été transférés chez Cognizant.

Le 1<sup>er</sup> mai 2018, les collaborateurs en charge des back offices marché et crédit ont été transférés chez Cognizant.

# Gestion des risques

## Introduction

En 2019, la filière Risques a poursuivi la gestion active du risque porté par Dexia Crédit Local, en cohérence avec le dispositif d'encadrement de l'appétit au risque (*Risk Appetite Framework* – RAF). Ce dispositif sera enrichi cette année pour inclure de nouveaux indicateurs de risques de solvabilité, de liquidité, de profitabilité, des indicateurs de risques opérationnels et de continuité d'activité liés à l'externalisation des services informatiques et de back-office. Il a vocation à définir des principes d'évaluation de tout écart du profil de risque par rapport au plan stratégique approuvé par les instances dirigeantes du groupe.

Au cours de l'année, Dexia Crédit Local a fortement réduit ses portefeuilles commerciaux, via l'accélération du programme de cessions d'actifs et la mise en œuvre d'un programme additionnel. Dans le cadre de la transformation de Dexia Crédit Local New York et afin de réduire le risque opérationnel lié au transfert du bilan de l'entité vers le siège de Dexia Crédit Local, le groupe a cédé une grande partie des actifs détenus par sa succursale américaine. Les actifs cédés comprennent la totalité du portefeuille d'ABS sur prêts étudiants (*student loans*) et une grande partie du portefeuille secteur public. L'entière de l'exposition du groupe à Chicago Board of Education a été rachetée ou cédée. La reprise de provisions consécutives à ces cessions, combinée à un changement d'estimation du provisionnement, notamment sur le souverain portugais, explique en grande partie le coût du risque positif, qui s'établit à EUR 265 millions pour l'année 2019.

Les contrats d'externalisation, en particulier les accords entre Dexia et Cognizant concernant les services informatiques et de back-office ainsi que l'infrastructure informatique, sont suivis de façon étroite, notamment par des indicateurs du *Risk Appetite Framework*.

Comme en 2018, Dexia Crédit Local a participé à l'exercice de transparence organisé par l'Autorité bancaire européenne (ABE), dont les éléments et les conclusions ont été publiés fin novembre 2019. Cet exercice visait à apporter une information détaillée et harmonisée sur les bilans et les portefeuilles des principales banques européennes.

Enfin, Dexia Crédit Local suit attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe. Le comité de direction a activé la cellule opérationnelle de crise afin de protéger ses équipes, assurer la continuité opérationnelle de l'entreprise et piloter l'ensemble des impacts liés à cette situation.

## Gouvernance

La politique du groupe Dexia Crédit Local en matière de risques est définie et supervisée par le conseil d'administration. La mission de la filière Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques, ainsi qu'à mettre en place des mesures de risque indépendantes et intégrées. La filière Risques identifie et assure le suivi des risques auxquels le groupe est exposé. Le cas échéant, elle alerte les comités compétents de façon proactive et propose des mesures correctrices. En particulier, la filière Risques décide du montant de provisions jugé nécessaire afin de couvrir les risques auxquels le groupe est exposé.

### Rôle du comité des risques, du comité de direction, du comité des transactions et du comité ALCO

Le comité des risques, créé au sein du conseil d'administration de Dexia Crédit Local, est en charge de la stratégie et de la validation du niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs, tels que définis par le conseil d'administration. Il assiste le conseil d'administration dans sa supervision de la mise en œuvre de cette stratégie.

Le comité de direction est quant à lui responsable de la mise en œuvre des différentes politiques et directives encadrant la stratégie du groupe en matière de risques. Afin de faciliter la conduite opérationnelle du groupe, un système de délégation des pouvoirs du comité de direction a été mis en place.

Ainsi, le comité de direction délègue ses pouvoirs de décision relatifs :

- Aux opérations comportant des risques de crédit à un comité des transactions ;
- Aux opérations de gestion de bilan à un comité ALCO ;
- Aux opérations de marché à un comité des risques de marché.

La filière Risques élabore les politiques de risques et soumet ses recommandations au comité de direction et aux sous-comités. Elle assure le suivi et la gestion opérationnelle des risques du groupe sous la supervision de ces comités.

*De plus amples informations sur le comité des risques, le comité de direction, le comité des transactions et le comité ALCO sont fournies au chapitre « Gouvernance » du rapport annuel.*

## Organisation de la filière Risques

### Comité exécutif de la filière Risques

Au 31 décembre 2019, le comité exécutif de la filière Risques est dirigé par le directeur des Risques et chaque direction est représentée au sein de ce comité :

- La direction des Centres d'analyse crédit,
- La direction du Risque de marché,
- La direction du Contrôle permanent, Risque opérationnel et Sécurité des systèmes d'information,
- La direction des Modèles de crédit et Suivi des défauts,
- La direction Transversal Risk Management
- La direction Risk Metrics & Reporting
- La direction de Validation Interne

Il se réunit sur une base hebdomadaire afin de revoir les stratégies et les politiques de gestion des risques ainsi que les principaux rapports internes avant leur diffusion à l'extérieur de la filière. Il est en outre responsable du suivi des problématiques réglementaires, de la validation des méthodologies de provisionnement collectif ainsi que de l'organisation générale de la filière.

En particulier, le comité exécutif de la filière Risques est en charge du suivi des modèles (évolutions, revues, back testing, stress testing) sur proposition des équipes chargées de la gestion des modèles risques, de la quantification et du suivi des défauts et de l'équipe risque de marché. Il informe régulièrement le comité de direction et le comité des risques sur l'utilisation des modèles et évolutions et/ou difficultés le cas échéant.

L'organisation et le fonctionnement opérationnel de la filière reposent également sur d'autres comités, dont les prérogatives sont régies par un système de délégation de pouvoir, décliné en fonction de la nature des risques auxquels le groupe est exposé.

## Typologie des risques encadrés par la direction des Risques

### Risk Appetite Framework

Le *Risk Appetite Framework* (RAF) est une exigence réglementaire qui définit la tolérance au risque de Dexia Crédit Local telle qu'approuvée par le conseil d'administration et s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie de Dexia Crédit Local. Il définit le profil de risque du groupe, décline les types de risque que Dexia Crédit Local est disposé à détenir, minimiser, atténuer ou transférer pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le RAF considère les risques les plus importants et s'appuie sur la stratégie et les projections du capital de Dexia Crédit Local.

Le RAF a été mis en place au sein de Dexia Crédit Local en 2016. Il inclut une déclaration d'appétit au risque, des limites de risque qualitatives et quantitatives et un aperçu des rôles et responsabilités des instances et fonctions qui supervisent la mise en œuvre et le suivi. Il fait l'objet d'un suivi régulier et d'une révision annuelle afin d'intégrer tout nouveau développement réglementaire, stratégique ou opérationnel. Un tableau de bord trimestriel consolidé est présenté par la direction des Risques au comité des risques et au conseil d'administration, dans le but de suivre étroitement et de manière approfondie les principaux indicateurs de risque et d'informer les organes de décision du groupe.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Dexia Crédit Local peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

La direction des Centres d'analyse crédit est en charge de la définition de la politique du groupe en matière de risque de crédit, ce qui englobe la supervision des processus de notation des contreparties, l'analyse des dossiers de crédit ainsi que le suivi des expositions existantes au sein du groupe. Elle assure également la détermination des provisions spécifiques qui sont présentées sur une base trimestrielle lors de l'arrêté des comptes.

Parallèlement au comité des risques, au comité de direction et au comité des transactions, les trois comités suivants se réunissent sur une base trimestrielle :

- Le comité « Watchlist » supervise les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance et fixe le montant des provisions affectées ;
- Le comité des défauts qualifie et suit les contreparties en défaut, en appliquant les règles internes au groupe et conformément au cadre réglementaire ;
- Le comité de notation veille à l'adéquation des processus de notation interne par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

### Risque de marché

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général et d'un risque de taux d'intérêt spécifique lié à la contrepartie de crédit. Ce dernier découle des variations de marge de crédit (*credit spread*) d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Le risque de change représente la baisse potentielle de valeur des actifs due à la fluctuation du taux de change des devises contre l'euro, devise de référence pour l'établissement des comptes du groupe Dexia Crédit Local. Les risques de taux d'intérêt et de change des positions du portefeuille bancaire sont intégrés dans le risque de transformation.

La politique et la gestion du risque de marché sont assurées par le comité de direction. Afin de faciliter la gestion opérationnelle du groupe, un système de délégation a été mis en œuvre vers :

- Le comité des risques de marché qui est en charge de la gouvernance et des normes en matière de risques de marché. Il décline les limites de risque sur la base du cadre général de la politique du groupe, analyse les résultats et les positions de risque, approuve les méthodes de mesure des risques. Il se réunit sur une base mensuelle.
  - Le comité de suivi des valorisations et du collatéral qui se réunit chaque mois pour analyser les indicateurs relatifs à la gestion du collatéral, décider du plan d'actions sur les écarts de valorisation significatifs et assurer un suivi de la valorisation des produits structurés.
- Sous l'égide du comité de direction et des comités de risque spécialisés, la direction du risque de marché s'assure de l'identification, de l'analyse et de la surveillance des risques et des résultats (y compris la valorisation des instruments financiers) liés aux activités de marché.

## Risque de transformation

Le suivi du risque de transformation regroupe le suivi du risque de perte liée à l'activité de transformation du portefeuille bancaire, ainsi que le risque de liquidité. Le risque de transformation apparaît dès lors que les actifs sont refinancés par des ressources présentant une maturité, une indexation ou une devise différente. Il inclut les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères. Le risque de liquidité mesure la capacité de Dexia Crédit Local à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois attendus et en cas de dégradation de la situation, sur la base de différents scénarios dégradés. Au sein de la filière Risques, une équipe dédiée « Risques ALM » est en charge de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par l'équipe Financial Strategy située au sein de la filière Finance, de valider les modèles utilisés pour la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux principes établis par le groupe. Par ailleurs, cette équipe « Risques ALM » définit les hypothèses de stress à appliquer aux différents facteurs de risque, propose les niveaux d'acceptation en risque et s'assure de la conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.

## Risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

Le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes d'information, ou encore de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité.

Le comité de direction assure un suivi régulier de l'évolution du profil de risque de différentes activités du groupe et délègue la gestion opérationnelle du suivi du risque au comité des risques opérationnels. Ce dernier examine les principaux risques identifiés et décide des actions correctrices à mettre en œuvre. Il valide les propositions de mesure, de prévention ou d'amélioration en relation avec les différents éléments du dispositif. Le comité des risques opérationnels s'appuie sur un comité dédié à la continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information qui examine et décide des actions à entreprendre pour assurer la continuité d'activité et la mise en place de la politique de sécurité des systèmes d'information. La gestion du risque opérationnel, de la continuité d'activité et de la sécurité des systèmes d'information est pilotée par une équipe centrale au sein de la filière Risques, s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les entités, ainsi que dans les différentes directions du groupe. Dans chaque domaine d'activité, les correspondants coordonnent la collecte de données et évaluent les risques, proposent et assurent le suivi des plans d'action de remédiation. Avec l'appui de la fonction de gestion du risque opérationnel, ils veillent à la bonne gestion de la continuité opérationnelle.

## Risque réglementaire

Afin d'assurer une réponse proactive aux différentes exigences réglementaires, le comité de veille réglementaire est en charge de définir l'approche générale de Dexia Crédit Local sur les problématiques prudentielles et d'assurer une couverture exhaustive des différents sujets réglementaires. Il informe les différentes directions sur les principales évolutions réglementaires, demande et organise les différentes analyses d'impact et assure la liaison avec les différentes entités internationales quant à la mise en œuvre de nouvelles réformes.

## ICAAP/ILAAP

Le comité « Stress tests et Pilier 2 » sous la responsabilité commune des responsables des filières Finance et Risques pilote les processus internes ICAAP et ILAAP. Ce comité approuve l'ensemble des sujets concernant la gouvernance, les mesures des risques et les résultats avant leur soumission au comité de direction, au comité des risques et au conseil d'administration. Les résultats font l'objet d'analyses indépendantes par le département Validation interne. En continuité avec les années précédentes, les analyses des risques de déviations du plan stratégique ont été faites pour le dossier ICAAP/ILAAP (objet d'échanges avec la Banque centrale européenne dans le cadre du SREP) et des analyses ad hoc pour supporter des choix stratégiques.

## Suivi du risque

### Risque de crédit

#### Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de Dexia Crédit Local est exprimée en « *Exposure at Default* » (EAD). Elle correspond à la meilleure estimation de l'exposition au risque de crédit en cas de défaut. La définition de l'EAD utilisée par Dexia Crédit Local est reprise à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2019, l'exposition au risque de crédit de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 87 milliards comparée à EUR 123,2 milliards fin décembre 2018, soit une baisse de 29 %, liée à l'amortissement naturel du portefeuille, aux cessions d'actifs et remboursements anticipés.

Les expositions se répartissent pour EUR 43 milliards en prêts et EUR 39 milliards en obligations. Elles sont majoritairement concentrées dans l'Union européenne (82 %) et aux États-Unis (10 %).

**RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

	31/12/2018			31/12/2019
	Total	Dont activités destinées à être cédées (DKD)	Dont activités poursuivies	Total
(en millions d'EUR)				
Royaume-Uni	21 114	53	21 061	21 404
Italie	21 811	837	20 974	19 414
France	22 270	54	22 216	17 729
États-Unis	14 994	152	14 842	8 866
Espagne	7 321	28	7 294	5 373
Portugal	4 420	235	4 185	4 050
Japon	5 459	0	5 459	3 794
Canada	1 882	0	1 882	1 182
Allemagne	16 714	14 805	1 909	1 058
Autres pays européens	2 140	1 444	696	986
Europe centrale et de l'Est	1 913	1 014	899	905
Amérique centrale et du Sud	345	0	345	164
Suisse	353	0	353	146
Asie du Sud-Est	202	0	202	121
Scandinavie	218	20	198	81
Autres <sup>(1)</sup>	2 075	267	1 808	1 704
<b>TOTAL</b>	<b>123 232</b>	<b>18 908</b>	<b>104 324</b>	<b>86 976</b>

(1) Inclut les entités supranationales et l'Australie

Au 31 décembre 2019, les expositions demeurent majoritairement concentrées sur le secteur public local et les souverains (72 %) compte tenu de l'activité historique de Dexia Crédit Local.

L'exposition sur la France diminue à la suite de cessions d'actifs sur le secteur public local, de l'amortissement naturel du portefeuille et de la réduction des dépôts auprès de la Banque de France au titre de la réserve de liquidité.

**RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTREPARTIE**

	31/12/2018			31/12/2019
	Total	Dont activités destinées à être cédées (DKD)	Dont activités poursuivies	Total
(en millions d'EUR)				
Secteur public local	65 801	16 663	49 138	37 795
Souverains	26 994	1 666	25 329	25 157
Financements de projets	10 153	14	10 139	9 194
Établissements financiers	10 428	557	9 871	6 859
Entreprises	5 719	0	5 718	5 273
ABS/MBS	2 666	9	2 657	1 366
Rehausseurs de crédit	1 471	0	1 471	1 333
Particuliers, PME, indépendants	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>123 232</b>	<b>18 908</b>	<b>104 324</b>	<b>86 976</b>

La qualité du portefeuille de crédit de Dexia Crédit Local reste élevée, avec 91 % des expositions notées « investment grade » au 31 décembre 2019.

**RÉPARTITION PAR NOTATION (SYSTÈME DE NOTATION INTERNE)**

	31/12/2018			31/12/2019
	Total	Dont activités destinées à être cédées (DKD)	Dont activités poursuivies	Total
AAA	19,17%	23,02%	18,47%	16,36%
AA	16,97%	66,30%	8,03%	7,77%
A	25,22%	3,39%	29,17%	30,22%
BBB	29,39%	6,62%	33,52%	37,11%
Non Investment Grade	7,86%	0,66%	9,17%	7,55%
D	1,13%	0,00%	1,34%	0,78%
Pas de notation	0,26%	0,02%	0,31%	0,21%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Une attention particulière est portée aux secteurs et pays repris dans le tableau ci-dessous en raison des montants d'exposition importants ou du niveau de sensibilité. Les principales évolutions et faits marquants pour ces secteurs et pays en 2019 sont commentés dans les paragraphes ci-après.

**EXPOSITION SECTORIELLE DU GROUPE SUR CERTAINS PAYS**

(en millions d'EUR)	Total	dont secteur public local	dont financement de projets et entreprises	dont institutions financières	dont ABS/MBS	dont expositions souveraines	dont rehausseurs de crédit
Royaume-Uni	21 404	10 315	7 458	1 362	1 360	64	846
Italie	19 414	8 612	277	114	0	10 411	0
France	17 729	7 290	2 541	1 489	0	6 408	0
États-Unis	8 866	2 740	838	1 125	3	3 672	488
Espagne	5 373	3 580	1 169	246	1	377	0
Portugal	4 050	1 006	59	11	0	2 974	0
Japon	3 794	3 238	0	535	0	21	0
Allemagne	1 058	0	109	945	0	4	0

**Engagements du groupe Dexia sur les souverains**

Les engagements de Dexia Crédit Local sur les souverains se concentrent essentiellement sur l'Italie, la France et, dans une moindre mesure, les États-Unis et le Portugal.

En 2019, Dexia Crédit Local a profité de conditions de marché favorables pour céder une partie de son exposition souveraine, notamment sur l'Italie. L'exposition sur le souverain italien a ainsi baissé de EUR 1,8 milliard au cours de l'année 2019 et s'élève à EUR 10,4 milliards au 31 décembre 2019.

L'exposition souveraine sur la France s'élève à EUR 6,4 milliards au 31 décembre 2019 contre EUR 8,5 milliards au 31 décembre 2018. La baisse enregistrée sur l'année reflète la réduction des dépôts auprès de la Banque de France au titre de la réserve de liquidité du groupe.

Les deux principaux faits marquants en Europe sont l'arrivée au pouvoir en Italie d'une coalition pro-européenne et les incertitudes persistantes autour de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En Italie, en conséquence d'une coalition fiscalement plus constructive, les tensions sur les marchés des capitaux se sont nettement détendues : les taux et marges de crédit italiens sont redescendus aux niveaux constatés avant l'accord de coalition Ligue du Nord/Mouvement Cinq étoiles en 2018.

À la suite des résultats électoraux du parti conservateur de Boris Johnson aux élections anticipées en fin d'année, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2020 est certaine. Cependant, les incertitudes persistent autour des termes de la relation Royaume-Uni/Union européenne post-sortie.

Les expositions de Dexia Crédit Local sur le souverain au Royaume-Uni sont marginales (EUR 64 millions). L'exposition globale sur le Royaume-Uni s'élève toutefois à EUR 21 milliards au 31 décembre 2019 et porte pour l'essentiel sur des collectivités locales, des *Utilities* (Eau, transmission et distribution de gaz et d'électricité), des financements de projet et du logement social, tous notés dans la catégorie « investment grade » et pour lesquels Dexia Crédit Local n'anticipe pas d'impact négatif majeur à court terme dans le cadre du Brexit.

**Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur le secteur public local**

Compte tenu de son activité historique de prêteur aux collectivités locales, le secteur public local représente une part significative des encours du groupe Dexia Crédit Local, qui sont principalement concentrés dans les pays d'Europe occidentale (Royaume-Uni, Italie, France, Espagne et Portugal), au Japon et en Amérique du Nord.

**France**

La qualité du portefeuille du groupe, constitué principalement d'encours sur les collectivités locales et le logement social, reste très bonne, avec un nombre très limité d'incidents de paiement constatés.

L'année 2019 est marquée par d'importantes ventes de prêts dans le cadre du programme de réduction du bilan, notamment des prêts aux collectivités locales françaises pour un montant de EUR 0,6 milliard.

*De plus amples informations sur les ventes d'actifs sont fournies au chapitre « Faits marquants » de ce rapport annuel.*

**Espagne**

Le soutien de l'État espagnol aux Régions et Communes continue de s'exercer à travers la reconduction de plusieurs fonds de soutien financier : EUR 26,2 milliards ont été versés en 2019 aux régions, notamment via le Fonds de Liquidité pour les Régions (FLA) contre EUR 29,9 milliards octroyés sur l'exercice 2018. En contrepartie de ces aides, le contrôle de l'État sur les finances régionales ou locales est renforcé : les budgets 2019 ont été élaborés sur la base d'un objectif de déficit de 0,1 % du PIB. À titre de comparaison le déficit était de 0,2 % en 2018.

La Catalogne est l'une des principales régions espagnoles et un centre d'attractivité économique important pour l'Espagne mais sa situation financière reste tendue. Elle présente une épargne brute négative, un endettement lourd, une liquidité étroite conduisant à une dépendance envers le refinancement à court terme. Elle bénéficie par conséquent d'un soutien affirmé de la part de l'État. À la suite de la désignation de nouveaux gouvernements en Catalogne et en Espagne, le contrôle financier de l'État espagnol a été levé. Les finances de la région restent toutefois soumises à un contrôle dans le cadre du FLA. Dexia Crédit Local a un encours élevé sur cette contrepartie (EUR 1,8 milliard) mais n'enregistre aucun incident de paiement, comme sur le reste des régions espagnoles par ailleurs.

Les expositions se sont réduites de façon significative sur de nombreuses régions en 2019, entre autres Castilla y León et la Galice, ainsi que sur la région de Cantabrie qui n'a plus d'exposition depuis le mois de juin.

**États-Unis**

La majorité des expositions de Dexia Crédit Local au secteur public local aux États-Unis porte sur des États (53 %) et sur des collectivités locales (17 %). À l'instar du marché public local américain, le portefeuille de Dexia Crédit Local est de bonne qualité et est généralement assuré par des rehausseurs de crédit.

Les principaux risques touchant le secteur sont les risques à moyen et long termes relatifs à l'augmentation des dettes de pensions (avec une capacité de réforme des pensions variable en fonction du cadre législatif de chaque État) et à la possible subordination des prêteurs obligataires vis-à-vis des bénéficiaires des régimes de pension comme dans certaines faillites récentes.

En 2019, Dexia Crédit Local a profité de conditions de marché favorables pour réduire son exposition au secteur public américain. Plusieurs contreparties présentant un risque de crédit élevé ont été vendues. En particulier, le groupe Dexia Crédit Local a remboursé ou cédé la totalité de son exposition à Chicago Board of Education pour laquelle une provision spécifique avait été constituée.

De plus amples informations sur les ventes d'actifs américains sont fournies au chapitre « Faits marquants » de ce rapport annuel.

### Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur le financement de projets et les entreprises

Le portefeuille de financements de projets et prêts aux entreprises s'élève à EUR 14 milliards au 31 décembre 2019, en diminution de 9 % par rapport à fin 2018. Ce portefeuille s'est contracté d'une part du fait de l'amortissement naturel et de certains remboursements anticipés et, d'autre part, à la suite de cessions.

Ce portefeuille est composé pour 64 % de financements de projets<sup>(1)</sup>, le solde étant constitué de financements aux grandes entreprises, tels que des financements d'acquisition, des transactions commerciales ou des obligations d'entreprises. Le portefeuille est de bonne qualité : 80 % des financements de projets et 99 % des financements aux grandes entreprises sont notés « investment grade ».

Le portefeuille UK représente environ 52 % du portefeuille financements de projets (PPP) et grandes entreprises (Utilities). 97 % de l'exposition est notée « investment grade ». Il n'est pas anticipé d'impact négatif significatif à court terme à la suite du Brexit, même en cas de sortie non ordonnée de l'Union européenne.

### Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les ABS

En 2019, Dexia Crédit Local a poursuivi une réduction volontariste de son portefeuille ABS. Profitant de conditions de marché favorables, le groupe a cédé la totalité de son portefeuille d'ABS sur prêts étudiants américains (US government student loans).

### Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les établissements financiers

Les engagements de Dexia Crédit Local sur les établissements financiers s'élèvent à EUR 6,9 milliards au 31 décembre 2019. L'évolution du groupe Deutsche Bank continue de faire l'objet d'un suivi attentif. L'exposition de Dexia Crédit Local sur ce groupe a été significativement réduite en 2019 à EUR 0,4 milliard contre EUR 0,9 milliard au 31 décembre 2018, à la suite du non-renouvellement d'un important repo long terme et de la déconsolidation de DKD.

L'exposition de Dexia Crédit Local au système bancaire Italien est limitée à EUR 114 millions au 31 décembre 2019.

(1) Transactions sans recours sur leurs sponsors dont le remboursement se fait uniquement sur la base de leurs cash-flows propres et fortement sécurisées au profit de la banque, par exemple via des sûretés sur les actifs et les contrats ou une limitation des dividendes.

### Engagements du groupe Dexia Crédit Local sur les rehausseurs de crédit

Dexia Crédit Local est indirectement exposé aux rehausseurs de crédit sous forme de garanties financières assurant le paiement ponctuel du principal et des intérêts dus sur certaines obligations et emprunts. Les réclamations effectives à l'égard des rehausseurs de crédit ne deviennent exigibles que si des défauts réels se produisent dans les actifs sous-jacents. Les obligations assurées de Dexia Crédit Local bénéficient de valeurs de négociation renforcées et, dans certains cas, d'un allègement de capital en raison des rehaussements de crédit fournis.

Au 31 décembre 2019, le montant des expositions assurées par des rehausseurs de crédit s'élève à EUR 8,5 milliards dont 73 % des expositions sont assurées par des rehausseurs de crédit notés « investment grade » par au moins une agence de notation externe. À l'exception de FGIC, tous les rehausseurs de crédit continuent à honorer leurs engagements initiaux.

### Dépréciation sur risque de contrepartie – Qualité des actifs

QUALITÉ DES ACTIFS		
(en millions d'EUR)	31/12/2018 <sup>(1)</sup>	31/12/2019
Actifs dépréciés <sup>(2)</sup>	1 271	614
Provisions spécifiques <sup>(3)</sup>	304	142
Dont phase 3	297	135
POCI	6	7
Ratio de couverture <sup>(4)</sup>	23,91 %	23,12 %
Provisions collectives	345	166
Dont phase 1	5	5
phase 2	340	161

(1) Sans Dexia Kommunalbank Deutschland.

(2) Encours calculés sur le périmètre provisionnable IFRS 9 (juste valeur par capitaux propres + coût amorti + hors bilan).

(3) Provisions en cohérence avec la partie du portefeuille prise en compte dans le calcul de l'encours, incluant les montants de provisions sur les encours Purchased or Originated Credit Impaired (POCI).

(4) Rapport entre les provisions spécifiques et les actifs dépréciés.

L'année 2019 a été marquée d'une part, par un changement dans les estimations utilisées dans le modèle de dégradation du risque de crédit menant à un reclassement d'actifs du périmètre IFRS 9 entre les phases 1 et 2 au 31 décembre 2019 et, d'autre part, par l'accélération de la transformation du groupe et des cessions d'actifs.

Le stock des prêts et créances dépréciés de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 614 millions au 31 décembre 2019, en baisse de EUR 657 millions par rapport à fin 2018. Les provisions spécifiques affectées s'établissent à EUR 142 millions, en baisse de EUR 162 millions par rapport au 31 décembre 2018. Cette baisse des actifs dépréciés et des provisions spécifiques s'explique essentiellement par la vente et le remboursement des créances sur Chicago Board of Education, ainsi que la vente de créances dépréciées liées au secteur des infrastructures autoroutières en Grèce et au secteur ferroviaire en Espagne.

Par ailleurs, la liquidation de deux actifs pour lesquels l'intégralité des recouvrements potentiels ont déjà été effectués se traduit par une baisse additionnelle de EUR 42 millions des provisions spécifiques.

En conséquence, le ratio de couverture s'établit à 23,12 % au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les provisions collectives s'élèvent à EUR 166 millions, dont EUR 5 millions de provision phase 1 et EUR 161 millions de provision phase 2. La forte baisse de EUR 179 millions observée sur l'année est principalement liée

au changement d'estimations du modèle de dégradation du risque de crédit (*Significant Increase of Credit Risk – SICR*), se traduisant notamment par le reclassement du souverain portugais de la phase 2 vers la phase 1.

Afin de faciliter le suivi et la comparaison entre les différentes banques européennes, l'Autorité bancaire européenne a harmonisé la définition des expositions non performantes (*Non-Performing Exposure – NPE*) et des pratiques de Forbearance.

- Les expositions non performantes regroupent les encours présentant un impayé de plus de 90 jours ou pour lesquels le groupe estime que la contrepartie est dans l'incapacité de rembourser sans mise en œuvre des garanties. Au 31 décembre 2019, l'encours des expositions non performantes représente EUR 1 milliard, correspondant à 68 contreparties. La diminution de EUR 1,1 milliard est notamment liée aux sorties de NPE de contreparties liées au secteur du logement social en France.

- La définition de Forbearance regroupe les facilités accordées par les banques aux contreparties connaissant ou susceptible de connaître des difficultés financières pour faire face à leurs engagements (facilités que les banques n'auraient pas accordées autrement). Au 31 décembre 2019, 32 contreparties ont fait l'objet de Forbearance, pour un montant d'encours s'élevant à EUR 0,4 milliard.

## Risque de marché

### Mesure du risque

L'évaluation des risques de marché au sein du groupe Dexia Crédit Local repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

- La *Value at Risk* (valeur en risque – VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia Crédit Local s'appuie sur une VaR paramétrique pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités. La méthode de cette VaR est basée sur une distribution normale des rendements des facteurs de risque.

- Des limites en termes de positions, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité. Elles assurent une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office.

- Le dispositif de gestion des risques est complété par des exercices de stress tests, qui intègrent des événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de ces scénarios dégradés sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont présentés au comité des risques sur une base trimestrielle.

### Exposition au risque de marché

Le portefeuille de trading de Dexia Crédit Local est composé de deux groupes d'activités :

- Les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du groupe, majoritairement couverts en back-to-back ;
- Les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de trading sont :

- Le risque de taux d'intérêt, en particulier sur la zone euro et la zone dollar ;

- Le risque de base des swaps de devises (*cross currency basis swap*) ;

- Le risque de base BOR-OIS dans une même devise.

Les ajustements de valeur (CVA, DVA, FVA) et leur variation ne sont pas intégrés dans le modèle de la VaR mais sont intégrés dans les scénarios de stress.

### Value at Risk (VaR)

Le détail de la VaR des portefeuilles de trading est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2019, la consommation totale en VaR s'élève à EUR 1 million contre EUR 1,7 million fin 2018.

#### VALUE AT RISK DES PORTEFEUILLES DE TRADING

(en millions d'EUR)	2018	2019
<b>VaR (10 jours, 99%)</b>		
Moyenne	1,5	1,4
Fin de période	1,7	1,0
Maximum	1,9	2,9
Minimum	1,2	0,8

### Sensibilité à l'évolution des marges de crédit des portefeuilles bancaires évalués à la juste valeur

Le portefeuille classé en juste valeur par capitaux propres se compose de titres et de prêts et présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit de EUR -2,1 millions au 31 décembre 2019 contre EUR -2,8 millions au 31 décembre 2018 (EUR -2,7 millions hors activités destinées à être cédées – DKD). Par ailleurs, le portefeuille classé à la juste valeur par le résultat du fait de sa caractéristique « non SPPI », également composé de titres et de prêts, présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit de EUR -1,7 million au 31 décembre 2019 contre EUR -2,3 millions au 31 décembre 2018 (EUR -1,9 million hors activités destinées à être cédées – DKD). La baisse de la sensibilité de la juste valeur des portefeuilles résulte de l'accélération des ventes du portefeuille et de l'amortissement naturel.

## Risque de transformation

La politique de gestion de Dexia Crédit Local en matière de risque actif-passif (ALM) vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

### Encadrement du risque de taux et de change

#### Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels le comité des risques actif-passif, organisé au sein de l'ALCO, s'appuie pour gérer les risques. Le risque de taux structurel du groupe Dexia Crédit Local se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia Crédit Local après couverture du risque de taux.

La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -27,7 millions au 31 décembre 2019, contre EUR -14,1 millions au 31 décembre 2018. Elle est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité de la marge nette d'intérêt.

(en millions d'EUR)	2018	2019
Sensibilité	(14,1)	(27,7)
Limite	+/-80	+/-80

### Mesure du risque de change

En matière de change, l'ALCO décide de la politique de couverture du risque de change généré par l'existence d'actifs, de passifs, de revenus et de coûts en devises. Font également l'objet d'un suivi régulier :

- Les risques structurels liés au financement de participations en devises étrangères ;
- Les éléments susceptibles d'accroître la volatilité des ratios de solvabilité du groupe ou de ses entités.

Les positions de change structurelles font l'objet d'un encadrement en limites étroit en-deçà desquelles une politique de couverture systématique est appliquée.

### Encadrement du risque de liquidité

#### Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion du risque de liquidité

Le principal objectif de Dexia Crédit Local est de gérer le risque de liquidité en euro et en devises du groupe, ainsi que de piloter le coût des financements levés afin d'optimiser le résultat du groupe et d'en minimiser la volatilité.

Le processus de gestion de la liquidité vise à optimiser la couverture des besoins de financement du groupe, compte tenu des contraintes auxquelles il est exposé. Ces besoins sont évalués en prenant en considération les transactions existantes, ainsi que les projections du bilan et du hors bilan.

Dexia Crédit Local constitue un coussin de liquidité, constitué de dépôts auprès des banques centrales et d'actifs liquides sur le marché des opérations de pension, lui permettant de faire face à une situation stressée pendant au moins un mois sans recours à des mesures de contingence. Afin de gérer la situation de liquidité du groupe, le comité de direction suit régulièrement les conditions des opérations de financement sur les segments de marché sur lesquels Dexia Crédit Local opère. Il s'assure également de la bonne exécution des programmes de financement mis en place. Pour ce faire, un mode d'information spécifique et régulier a été mis en place :

- Un rapport journalier et hebdomadaire à destination des membres du comité de direction, des États actionnaires et garants et des superviseurs. Ces informations sont partagées par l'ensemble des intervenants dans la gestion de la liquidité du groupe Dexia Crédit Local, notamment les équipes des filières Finance et Risques en charge de ces problématiques, ainsi que la filière Financement et marchés ;
- La diffusion mensuelle aux États actionnaires et garants, banques centrales et superviseurs d'un plan de financement à 12 mois ;
- Une réunion téléphonique bimensuelle avec les superviseurs et banques centrales (européenne, française et belge).

### Mesure du risque de liquidité

Le groupe Dexia Crédit Local affiche un ratio LCR consolidé de 236 % au 31 décembre 2019 contre 200 % au 31 décembre 2018, en ligne avec ces exigences. Ce ratio est également respecté au niveau des filiales, chacune dépassant le minimum requis de 100 %.

## Risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

### Politique de Dexia Crédit Local en matière de gestion du risque opérationnel et sécurité des systèmes d'information

En matière de gestion du risque opérationnel, la politique de Dexia Crédit Local consiste à identifier, mesurer et apprécier régulièrement les différents risques et à mettre en œuvre des actions correctrices ou des améliorations pour réduire le niveau des risques opérationnels les plus significatifs. Ce dispositif est complété par une politique de prévention, notamment en matière de sécurité de l'information, de garantie de la continuité des activités et, lorsque cela est nécessaire, par le transfert de certains risques par le biais de l'assurance.

### Mesure et gestion du risque

La gestion du risque opérationnel est identifiée comme l'un des piliers de la stratégie de Dexia Crédit Local, dans le contexte de sa résolution ordonnée.

Le suivi de ce risque est réalisé dans le cadre de l'approche standard prévue par le cadre réglementaire bâlois. Ce cadre prévoit la remontée des informations relatives au risque opérationnel vers les responsables en charge du suivi de ce risque et le suivi des tâches identifiées comme critiques.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel repose sur les éléments suivants :

- Base de données des risques opérationnels : la collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les principales exigences du comité de Bâle. Conformément à ses obligations réglementaires, Dexia Crédit Local a mis en place un système de recensement des incidents opérationnels et de collecte de données spécifiques. Les informations collectées lui permettent d'améliorer la qualité de son système de contrôle interne. Sur les trois dernières années, 99 % des pertes selon la définition de Bâle proviennent d'incidents référencés dans la catégorie « Exécution, livraisons et gestion des processus ». Les autres catégories (« Clients, Produits et Pratiques Business », « Défaillance des systèmes ou de l'infrastructure IT » et « Fraude externe ») représentent 54 % du nombre total des incidents mais moins de 1 % des pertes totales. Les incidents opérationnels sont en majorité déclarés lors d'une défaillance d'un processus métier, incident dont la cause directe est souvent une défaillance dans le bon fonctionnement des systèmes d'information.
- Auto-évaluation des risques et du contrôle : outre l'établissement d'un historique des pertes, une cartographie de l'exposition de Dexia Crédit Local aux principaux risques est réalisée régulièrement. Toutes les entités du groupe Dexia Crédit Local se prêtent à des exercices d'auto-évaluation des risques tenant compte des contrôles existants et permettent ainsi de construire une vue d'ensemble des risques opérationnels dans les différentes entités et activités du groupe. La cartographie globale est présentée au comité de direction. Des actions de limitation des risques peuvent être définies le cas échéant.
- Définition et suivi des plans d'actions : des actions de remédiation sont définies afin d'éviter que des incidents opérationnels se reproduisent, de corriger des contrôles déficients ou de réduire les risques majeurs identifiés. Un suivi régulier est réalisé par la fonction gestion du risque opérationnel. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.
- Key Risk Indicators (KRI) : des indicateurs de type KRI ont été développés et permettent de suivre en comité des risques

l'évolution des principaux risques identifiés dans le *Risk Appetite Framework*.

- Gestion de la sécurité de l'information : la politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques qui y sont liées visent à sécuriser les actifs informationnels de Dexia Crédit Local.
- Gestion de la continuité d'activité : toutes les activités s'inscrivent dans un cadre sécurisé. Les métiers veillent à établir des analyses d'impact pour les activités vitales en cas de sinistre ou d'interruption. Ils s'assurent de la définition puis de l'actualisation régulière des plans de continuité des activités. Dexia Crédit Local applique l'approche standard prévue dans le cadre réglementaire bâlois pour calculer le minimum de fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

### Gestion du risque opérationnel pendant la période de résolution

Dexia Crédit Local a poursuivi en 2019 l'adaptation de sa structure et de ses processus opérationnels à son mandat de résolution ordonnée. Cette phase de résolution est par nature propice au développement de risques opérationnels, notamment du fait d'éléments tels que le départ de personnes-clés, une éventuelle démotivation des collaborateurs ou la modification des processus de traitement. En particulier, les projets d'externalisation de certaines activités peuvent représenter une source de risque opérationnel pendant les phases de mise en œuvre mais devraient permettre à moyen terme d'assurer la continuité opérationnelle de la banque et de limiter les risques opérationnels associés aux systèmes, aux processus et aux personnes.

Dans le cadre des contrats d'externalisation des services informatiques et de back-office ainsi que l'infrastructure informatique qui lie Dexia Crédit Local et Cognizant, un suivi des risques est réalisé par la direction des risques de Dexia Crédit Local pour la gouvernance des opérations et des risques au travers des comités mixtes Dexia Crédit Local / Cognizant. L'équipe de la Watchtower, mise en place au sein de Dexia Crédit Local, est en charge de vérifier l'exécution et la qualité des services rendus par Cognizant, tandis que le contrôle effectif des activités externalisées est réalisé par le Contrôle interne des entités Dexia Crédit Local et Cognizant. Enfin, un rapport trimestriel est réalisé pour suivre les risques opérationnels associés aux projets stratégiques et s'assurer que des actions de correction sont mises en œuvre pour réduire les risques les plus importants.

Par ailleurs, les risques psychosociaux font l'objet chez Dexia Crédit Local d'un suivi attentif, accompagné d'actions de prévention et d'accompagnement.

*De plus amples informations sur les actions entreprises par les Ressources humaines pour mitiger le risque opérationnel sont fournies au chapitre « Déclaration non financière. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale des entreprises » du rapport annuel de Dexia.*

## Stress tests

### Stress tests et analyses de scénarios

En ligne avec les versions finales des guidelines de l'Autorité bancaire européenne (*European Banking Authority – EBA*) publiées en juillet 2018 – *Guidelines on the revised common procedures and Methodologies for the supervisory review and evaluation process (SREP) and Supervisory stress testing* et *Guidelines on institutions' stress testing* – et des exigences

formulées par la Banque centrale européenne en novembre – *ECB Guide to the internal capital adequacy assessment process (ICAAP)* et *ECB Guide to the internal liquidity adequacy assessment process (ILAAP)* – applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, Dexia Crédit Local réalise de multiples exercices d'analyse de scénarios et de stress tests dans une approche transversale et intégrée au processus de gestion des risques du groupe. Il s'agit d'un programme complet de tests de résistance, dans le respect des guidelines de l'EBA, qui garantit une articulation cohérente entre les différents types et granularités de stress.

Globalement et de manière transversale, ces stress consistent en des analyses de sensibilités, des analyses d'impacts de scénarios à de multiples niveaux de sévérité et de reverse stress tests. Ils couvrent de manière exhaustive l'ensemble des risques de la banque, notamment et principalement les risques de crédit et de contrepartie, les risques de marché et de change, les risques de liquidité, les risques de taux spécifiques aux portefeuilles bancaires (hors portefeuille de trading), les risques opérationnels y compris les risques juridiques et les risques de concentration.

En complément aux stress tests réalisés dans le cadre de l'ICAAP/ILAAP décrits ci-dessous, Dexia Crédit Local a principalement développé :

- Des stress tests de crédit spécifiques pour les principales classes d'actifs. En particulier, dans le cadre du Pilier 1 de Bâle, les expositions de crédit couvertes par des systèmes de notation interne ont fait l'objet de tests de sensibilité, de scénarios macroéconomiques, de scénarios historiques et de scénarios d'expert.
- Des stress tests de marché (mettant en évidence des événements potentiels en dehors du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR). Ils ont été divisés en tests de facteurs de risque uniques, tests de scénarios historiques, tests de scénarios hypothétiques et des reverse stress tests.
- Des tests de résistance liés au risque de taux d'intérêt structurel permettant de mesurer l'impact potentiel sur les fonds propres de Dexia Crédit Local d'une variation soudaine et inattendue des taux d'intérêt, répondant ainsi aux attentes réglementaires.
- Des stress tests de liquidité permettant d'estimer les besoins de liquidité supplémentaires dans des scénarios exceptionnels mais plausibles à différents horizons de temps allant jusqu'à deux ans. Ils ont pour objectif d'identifier les possibles vulnérabilités et d'estimer simultanément en situation de choc adverse la possible hausse des actifs pondérés des risques, les besoins additionnels de liquidité ou d'exigences en fonds propres.
- Des stress tests de risque opérationnel basés sur l'analyse de la fréquence et de la sévérité des incidents opérationnels, complétés par des analyses de scénario.
- Un ensemble de stress tests internes transversaux, en complément et en cohérence à ceux des processus ICAAP et ILAAP, reposant sur des scénarios macroéconomiques simulant des situations de crise pour Dexia Crédit Local et ce à des fins d'analyses internes d'adéquation de capital et des risques de déviations du plan stratégique.

Ces stress tests ont été approuvés en interne et également transmis aux superviseurs à différentes reprises en 2019 en complément à la documentation formelle des processus ICAAP et ILAAP.

Plus spécifiquement, pour les stress réglementaires de type ICAAP et ILAAP tels que définis par les guidelines de l'EBA, et en lien avec les revues des plans financiers sur de multiples horizons, Dexia Crédit Local a réalisé une revue complète de ses vulnérabilités pour couvrir tous les risques matériels liés à son business model dans des conditions macroéconomiques et financières stressées en complément à des reverse stress tests.

Conformément aux exigences réglementaires, la documentation de l'exercice annuel ICAAP 2019 a été transmise à la Banque centrale européenne.

Les stress tests ICAAP font partie intégrante du dispositif de reporting de la banque, de son cadre d'appétit au risque (RAF) et sont incorporés à la définition et revue de la stratégie globale. Ils complètent systématiquement le processus de planification financière. Le lien entre la tolérance aux risques, les adaptations du plan stratégique de résolution et les stress tests ICAAP et ILAAP est garanti par des indicateurs spécifiques de consommation et d'adéquation de capital faisant partie du RAF. Les stress tests font l'objet d'une analyse indépendante par la validation interne.

## Litiges

À l'instar de nombreuses institutions financières, Dexia reste poursuivi en tant que défendeur dans le cadre de plusieurs litiges. Sauf indication contraire, le statut de ces litiges et enquêtes au 31 décembre 2019 est résumé ci-après et repose sur les informations dont Dexia dispose à cette date.

Sur la base de ces informations, les autres litiges et enquêtes dans lesquels une entité du groupe Dexia est citée comme défendeur devraient soit ne pas avoir une incidence significative sur la situation financière du groupe, soit il est encore trop tôt pour évaluer précisément s'ils peuvent ou non avoir un impact significatif.

Les comptes consolidés de Dexia Crédit Local reflètent les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia sur la base des informations à sa disposition à la date précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats ou les activités de Dexia Crédit Local et des provisions ont été comptabilisées quand nécessaire.

### Dexia Crediop

Dexia Crediop, à l'instar d'autres établissements bancaires en Italie, a fait l'objet de recours judiciaires en Italie et au Royaume-Uni portant sur (i) des opérations de couverture (impliquant de recourir à des instruments dérivés) conclues dans le cadre d'accords de restructuration de dette et/ou de transactions de financement avec des autorités locales ainsi que sur (ii) des opérations à des fins autres que de couverture. Comme indiqué dans les rapports annuels antérieurs, en 2017, la Cour d'appel de Londres a rendu un arrêt dans l'affaire Prato par lequel elle confirme (i) la validité des contrats dérivés conclus par Dexia Crediop, (ii) que Prato avait la pleine capacité de conclure les contrats dérivés et (iii) que la marge appliquée sur les contrats dérivés était nécessaire pour couvrir ses risques et les coûts attendus. Prato a été condamné, entre autres, à rembourser les frais de justice de Dexia Crediop et à payer des intérêts moratoires sur les compensations impayées. La Cour Suprême a confirmé la décision de la Cour d'Appel. À la suite de ces décisions, Dexia Crediop et Prato ont conclu en 2018 un accord extrajudiciaire. Dans le courant de 2018, Dexia Crediop a conclu d'autres règlements avec d'autres parties qui ont confirmé de manière explicite le caractère légal, valide et contraignant des contrats sur dérivés qu'elles avaient conclus avec Dexia Crediop.

Des procédures pénales devant la Cour d'appel de Florence concernant l'affaire Prato sont toutefois toujours en cours.

En 2018, Dexia Crediop a engagé des poursuites à Londres contre la ville de Messina, à la suite de défauts de paiement

persistants dans le chef de cette dernière, justifiés par l'illégalité supposée des contrats de dérivés et ce, malgré plusieurs décisions de tribunaux italiens rejetant les demandes du client. En 2019, Dexia Crediop (ainsi qu'une autre banque italienne) a été citée à comparaître par la ville de Venise concernant un contrat de swap conclu en 2007. Dexia Crediop a intenté une action à Londres visant à établir la pleine validité du swap.

### Dexia Crédit Local

Dexia Crédit Local (DCL) est impliqué dans un certain nombre de litiges l'opposant à des collectivités locales auxquelles des crédits structurés ont été consentis. Au 31 décembre 2019, 23 clients ont assigné Dexia Crédit Local pour des crédits structurés, dont 13 concernent des prêts structurés détenus par la Société Française de Financement Local (SFIL), la société holding de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL), 8 concernent des prêts structurés détenus par DCL et 2 concernent les deux institutions.

Le 28 mars 2018, la Cour Suprême française a validé la décision favorable de la Cour d'Appel de Versailles qui réforme le jugement du Tribunal de Grande Instance de Nanterre concernant des prêts structurés détenus par CAFFIL et a confirmé la validité de ces prêts structurés, qui n'ont pas été qualifiés de « produits financiers et spéculatifs » et ont été souscrits par un emprunteur informé. La Cour Suprême a également décidé que DCL n'encourt aucune responsabilité pour la vente de ces prêts structurés.

Comme expliqué dans les précédents rapports annuels, DCL a également été cité en justice pour des prêts consentis à des entités de droit privé et pour lesquels certains tribunaux continuent d'annuler les clauses liées au taux d'intérêt du prêt en raison de l'absence de référence au taux effectif global (TEG) dans le fax de confirmation avant de conclure le contrat de prêts. Des décisions diverses ont été prises par les cours dans ces dossiers.

Le 17 juillet 2019, une ordonnance du gouvernement français a modifié le régime de sanction applicable en cas d'absence ou d'erreur dans le taux effectif global en supprimant la conversion automatique de ce taux en taux d'intérêt légal. Cette dernière modification pourrait avoir un impact sur les litiges en cours. Malgré les développements expliqués ci-dessus, à l'heure actuelle, DCL n'est raisonnablement pas en mesure de se prononcer sur la durée ou l'issue des investigations et actions toujours en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

### Demandes d'indemnisation résultant de la cession d'entités opérationnelles

Au cours de ces dernières années, Dexia a procédé à plusieurs cessions d'entités opérationnelles.

En cas d'appel à une garantie de passif donnée par Dexia en tant que vendeur dans le cadre de ces cessions, Dexia pourrait, conformément aux dispositions du contrat de vente, être amené à devoir indemniser un acquéreur.

Dexia Crédit Local (DCL) a cédé son ancienne filiale allemande Dexia Kommunalbank Deutschland en mai 2019. Des demandes d'appel à la garantie de passif ont été notifiées par l'acquéreur à DCL à la suite de cette cession. DCL conteste certains éléments de ces réclamations, autres que ceux anticipés au moment de la cession en question.

À l'heure actuelle, DCL n'est raisonnablement pas en mesure de se prononcer sur la durée ou l'issue de ces demandes, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

# Informations sur le capital et la liquidité

La préservation de la base de capital du groupe et le maintien d'un accès à la liquidité sur l'horizon de sa résolution constituent, avec la gestion de son risque opérationnel, les trois objectifs principaux du groupe Dexia Crédit Local.

## Capital social

### Montant du capital social et nombre d'actions le composant

Au 31 décembre 2019, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 279 213 332. Il est divisé en 279 213 332 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Chaque action est assortie d'un droit de vote et aucune ne fait l'objet d'un nantissement. Il n'existe, à ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Au 31 décembre	2015	2016	2017	2018	2019
Capital (en EUR)	223 657 776	279 213 332	279 213 332	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions	223 657 770 actions	279 213 331 actions			
Dexia et Particuliers (administrateurs)	6 actions	1 action	1 action	1 action	1 action

## Fonds propres prudentiels et solvabilité

Dexia Crédit Local suit l'évolution de sa solvabilité en utilisant les règles établies par le comité de Bâle sur la supervision bancaire et la directive européenne CRD IV. La banque veille d'autre part au respect de l'exigence de fonds propres imposée par la Banque centrale européenne (BCE), dans le cadre du pilier 2 de Bâle III, à la suite du processus de contrôle et d'évaluations prudentiels (SREP).

### Exigences prudentielles applicables à Dexia Crédit Local en matière de solvabilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020

La Banque centrale européenne (BCE) a communiqué au groupe Dexia les exigences prudentielles qualitatives et quantitatives en matière de solvabilité, applicables à Dexia Crédit Local, sur une base consolidée, ainsi qu'à sa filiale italienne Dexia Crediop à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément au Règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013. Ces exigences reposent notamment sur les conclusions des travaux menés par la BCE dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory review and evaluation process*, SREP)<sup>(1)</sup>.

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 24 janvier 2020, disponible sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

## Répartition du capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia, le directeur général détenant une (1) action de la société.

Indirectement, via Dexia, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à 52,78 % par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) agissant en mission déléguée pour le compte de l'État belge et à 46,81 % par l'État français.

## Dividendes distribués au cours des cinq derniers exercices

Il n'a été mis en distribution aucun dividende au titre des cinq exercices précédents, et le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2019.

L'exigence de fonds propres au titre du SREP (*Total SREP capital requirement – TSCR*) a été fixée à 11,25 % sur une base consolidée. Ce niveau comprend une exigence minimale de fonds propres de 8 % (*Pillar 1*) et un niveau de capital supplémentaire de 3,25 % (*P2R – Pillar 2 requirement*), entièrement exigible en fonds propres Common Equity Tier 1 (CET 1). En incluant le coussin de conservation du capital (*capital conservation buffer*), de 2,5 %, ainsi que le coussin contracyclique (*countercyclical buffer*) portant sur les expositions en France et au Royaume-Uni, estimé à 0,50 %<sup>(2)</sup>, ceci porte l'exigence en capital à 14,25 %. Pour rappel, en 2019, l'exigence de fonds propre au titre du SREP était de 13,85 % (en incluant le coussin de conservation du capital).

Par ailleurs la BCE recommande de maintenir un niveau de fonds propres supplémentaires (*P2G – Pillar 2 guidance*) de 1 %, qui vient en sus du niveau de 14,25 % et doit être intégralement composé de fonds propres CET 1.

En conséquence, le niveau minimal du ratio CET1 passe à 11,75 %, en tenant compte du P2G.

La BCE a également informé Dexia, dans le contexte de convergence vers le cadre général de supervision, que le groupe devra désormais observer le ratio des grands risques, au même titre que les autres banques, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Pour rappel, dans le cadre de l'approche spécifique accordée par la BCE, Dexia Crédit Local bénéficiait jusqu'alors

(2) Applicable à partir du deuxième semestre 2020, compte tenu de la prise en compte du coussin contracyclique pour les expositions françaises.

d'une tolérance qui lui permettait de déduire de son capital réglementaire CET1 l'impact économique qu'engendrerait la remédiation à un manquement au respect du ratio des grands risques du fait d'expositions de crédit « Legacy »<sup>(1)</sup>.

En réaction à la crise mondiale provoquée par l'épidémie de coronavirus Covid-19, la BCE a annoncé, le 12 mars 2020, un assouplissement temporaire des exigences de fonds propres au titre du SREP. Ces mesures se traduisent par le relâchement du coussin de conservation du capital (*capital conservation buffer*) et des fonds propres supplémentaires (P2G – *Pillar 2 guidance*). Conjointement à l'annonce de la BCE, les autorités nationales ont également procédé à la mise à zéro du coussin contracyclique (*countercyclical buffer*).

Ces mesures temporaires portent ainsi l'exigence de fonds propres au titre du SREP pour Dexia Crédit Local à 11,25 % sur une base consolidée.

## Fonds propres prudentiels

Les fonds propres réglementaires (*Total Capital*) se décomposent en :

- Fonds propres durs, Common Equity Tier 1 (CET1), constitués essentiellement :
  - du capital social, des primes d'émission et du report à nouveau,
  - du résultat de l'exercice,
  - des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (réévaluation des instruments financiers désignés à la juste valeur par capitaux propres, réévaluation des instru-

ments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie, écarts de conversion, écarts actuariels sur les régimes à prestations définies),

- du montant éligible des intérêts minoritaires,
- diminués des immobilisations incorporelles, des actions propres, du montant dépassant les seuils prévus en matière d'impôts différés et de détention d'actions ou de participations dans des établissements de crédit ou financiers, des engagements irrévocables de paiement aux fonds de résolution et autres fonds de garantie, du montant au titre de dépassement persistant sur les expositions des grands risques et des éléments faisant l'objet de filtres prudentiels (risque de crédit propre, *Debit Value Adjustment*, réserve de cash-flow hedge, *Prudent Valuation*) et les provisions complémentaires en prudentiel.

• Tier 1 additionnel, qui comprend les emprunts subordonnés de catégorie Tier 1 (hybrides) ;

• Fonds propres complémentaires (Tier 2 Capital) qui intègrent la part éligible des dettes subordonnées Tier 2 et l'excédent de provisions sur le niveau de pertes attendues, diminués du montant excédant les seuils prévus en matière de détention des dettes subordonnées émises par des institutions financières.

Conformément aux exigences réglementaires et en accord avec les dispositions transitoires applicables :

• Dexia Crédit Local fait usage de l'approche dynamique d'atténuation de l'impact du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 sur les fonds propres prudentiels. Celui-ci est étalé sur 5 ans. L'effet de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues en raison de l'application de la norme IFRS 9 a été atténué à 95 % en 2018 et à 85 % en 2019.

• Certains ajustements sur les dettes subordonnées et les dettes hybrides sont repris dans le calcul des fonds propres pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments.

(1) Cf. communiqué de presse Dexia du 5 février 2018, disponible sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

<b>FONDS PROPRES PRUDENTIELS</b> (en millions d'EUR)	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Fonds propres totaux (Total Capital)</b>	<b>7 134</b>	<b>6 325</b>
<b>Fonds propres durs (Common Equity Tier 1)</b>	<b>7 012</b>	<b>6 269</b>
Fonds propres de base, dont :	7 190	6 644
<i>Gains et pertes des instruments financiers comptabilisés directement en capitaux propres, éligibles au niveau prudentiel<sup>(1)</sup></i>	(176)	(141)
<i>Écarts de conversion - groupe</i>	135	148
<i>Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies</i>	0	0
<i>Participations ne donnant pas le contrôle (éligibles en Tier 1)</i>	148	0
Atténuation de l'effet de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit attendues en raison de l'application de la norme IFRS 9 (95 % en 2018, 85 % en 2019)	168	150
Éléments à déduire		
<i>Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition</i>	(37)	(29)
<i>Détentions d'instruments de Common Equity Tier 1 d'établissements financiers (&gt;10 %)</i>	0	0
<i>Risque de crédit propre (Own Credit Risk, OCR)</i>	0	0
<i>Debit value adjustment</i>	(52)	(41)
<i>Évaluation prudente (Prudent Valuation)</i>	(227)	(212)
<i>Déduction des engagements irrévocables de paiement aux fonds de résolution et autres fonds de garantie</i>	(47)	(49)
<i>Provisions complémentaires en prudentiel</i>		(80)
<i>Déduction au titre de dépassement persistant sur les expositions des grands risques</i>	(90)	(121)
<b>Tier 1 additionnel (hybrides)</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
Emprunts subordonnés	22	17
Éléments à déduire		
<i>Détentions d'instruments de Tier 1 additionnel d'établissements financiers (&gt;10 %)</i>	0	0
<b>Fonds propres complémentaires (Tier 2 Capital)</b>	<b>100</b>	<b>39</b>
Emprunts subordonnés	34	39
<i>dont Tier 1 additionnel déclassé (hybrides)</i>	34	39
Excédent de provision (+)	66	0
Éléments à déduire		
<i>Détentions d'instruments de Tier 2 d'établissements financiers (&gt;10 %)</i>	0	0

(1) 2018 : Réserve de réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres et réserve de cash flow hedge, ainsi que le montant des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des actifs destinés à être cédés.

Les fonds propres « Total Capital » de Dexia Crédit Local s'élevaient à EUR 6,3 milliards au 31 décembre 2019, contre EUR 7,1 milliards au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres « Common Equity Tier 1 » de Dexia Crédit Local s'élevaient quant à eux à EUR 6,3 milliards, contre EUR 7,0 milliards au 31 décembre 2018. Ils sont grevés par le résultat net négatif de l'exercice (EUR -784 millions).

En ligne avec les exigences de la Banque centrale européenne, deux éléments sont déduits des fonds propres prudentiels pour un total de EUR -170 millions :

- Le montant théorique de perte correspondant à la remédiation au non-respect du dépassement persistant de la limite du ratio des grands risques, qui s'élève à EUR -121 millions<sup>(1)</sup> ;
- Le montant des engagements irrévocables de paiement (IPC) aux fonds de résolution et autres fonds de garantie, qui s'élève à EUR -49 millions.

Par ailleurs, à la suite de l'inspection sur site (*on-site inspection* – OSI) relative au risque de crédit qu'elle a menée en 2018, la BCE a émis un certain nombre de recommandations. En conséquence, Dexia Crédit Local a déduit de ses fonds propres prudentiels un montant de EUR -80 millions à titre de complément pour provisions spécifiques.

Au 31 décembre 2019, le montant nominal des titres hybrides Tier 1 de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 56 millions, dont EUR 17 millions sont éligibles comme Tier 1 additionnel.

Aucun rachat de dette hybride n'a été effectué pendant l'année 2019, en ligne avec l'interdiction posée par la Commission européenne et communiquée par Dexia le 24 janvier 2014<sup>(2)</sup>. Le capital hybride Tier 1 de Dexia Crédit Local est donc composé de EUR 56,25 millions de nominal de titres perpétuels non cumulatifs émis par Dexia Crédit Local. Ces titres (FR0010251421) sont cotés à la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2019, le montant des fonds propres complémentaires (Tier 2 Capital) de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 39 millions, comprenant les dettes hybrides reclassées. Le plan révisé de résolution ordonnée de Dexia prévoit certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices d'options de remboursement anticipé (call) des émissions de dette subordonnée et de capital hybride émises par les émetteurs du groupe. Ainsi, Dexia est contraint à ne payer des coupons sur ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle. Par ailleurs, Dexia ne peut procéder à aucun exercice d'option discrétionnaire de remboursement anticipé de ces titres. Enfin, le groupe Dexia n'est pas autorisé à racheter ses émissions de dette de capital hybride (FR0010251421), les créanciers subordonnés devant contribuer aux charges induites par la restructuration des établissements financiers ayant bénéficié d'aides d'État.

Le 27 septembre 2019, la Commission européenne<sup>(3)</sup> a confirmé son approbation de la prolongation par les États belge et français de la garantie de financement octroyée à Dexia Crédit Local pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La partie différée de la commission que Dexia devra payer aux États belge et français, lors de sa liquidation, au titre de la rémunération de la garantie, sera d'un niveau tel qu'elle devrait absorber le produit net de

liquidation de Dexia Crédit Local, ayant pour résultat que les détenteurs de dette hybride « Tier 1 » de Dexia Crédit Local n'en percevaient aucun produit.

*De plus amples informations sur la prolongation de la garantie des États sont fournies au chapitre « Faits marquants » de ce rapport annuel.*

## Actifs pondérés des risques

Au 31 décembre 2019, les actifs pondérés des risques s'élevaient à EUR 26,7 milliards, dont EUR 22,9 milliards au titre du risque de crédit, EUR 3,2 milliards au titre du risque de marché et EUR 0,6 milliard au titre du risque opérationnel. La forte baisse de EUR -5,6 milliards des actifs pondérés des risques de crédit, liée à l'accélération des ventes d'actifs, est partiellement compensée par une hausse de EUR +2,5 milliards des actifs pondérés des risques de marché, due à une charge en capital supplémentaire appliquée temporairement à la demande de la Banque centrale européenne.

### ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Risque de crédit	28 487	22 923
Risque de marché	695	3 183
Risque opérationnel	1 000	600
<b>Total</b>	<b>30 182</b>	<b>26 706</b>

## Ratios de solvabilité

Au 31 décembre 2019, le ratio « Common Equity Tier 1 » de Dexia Crédit Local s'établit à 23,5 %, contre 23,2 % à la fin 2018. Le ratio « Total Capital » s'élève à 23,7 %, contre 23,6 % à la fin 2018, un niveau supérieur au minimum de 13,85 % imposé pour l'année 2019 par la Banque centrale européenne dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP).

### RATIOS DE SOLVABILITÉ

	31/12/2018	31/12/2019
Ratio Common Equity Tier 1	23,2 %	23,5 %
Ratio Total Capital	23,6 %	23,7 %

## Gestion de la liquidité

En conséquence de la vente de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD) et de la réduction du portefeuille d'actifs, l'encours des financements a diminué de EUR -32,4 milliards par rapport au 31 décembre 2018, pour s'établir à EUR 73,9 milliards le 31 décembre 2019. À EUR 21,8 milliards fin décembre 2019, le montant net du cash collatéral reste quasiment stable, malgré une forte volatilité en cours d'année.

L'évolution du mix de financement est significative et s'explique presque entièrement par la réduction des financements sécurisés (EUR -24,7 milliards par rapport à fin décembre 2018) du fait de la vente des actifs sous-jacents et de la déconsolidation de DKD, dont l'encours de *covered bonds* représentait EUR 13,6 milliards au 31 décembre 2018. On note également une diminution des financements non sécurisés (EUR -7,7 milliards par rapport à fin décembre 2018) due à une baisse

(1) Cf. Communiqué de presse Dexia du 5 février 2018 disponible sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

(2) Cf. communiqué de presse Dexia du 24 janvier 2014, disponible sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

(3) Cf. communiqué de presse Dexia du 27 septembre 2019, disponible sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

des financements garantis par les États (EUR -4,9 milliards) du fait de la dynamique de réduction des portefeuilles d'actifs et, dans une moindre mesure, à la déconsolidation de DKD (EUR -1,9 milliard). L'encours des financements garantis par les États s'élève à EUR 60,5 milliards fin décembre 2019, soit 82 % de l'encours total des financements à cette date.

Au cours de l'année, Dexia Crédit Local a lancé avec succès différentes transactions publiques à long terme en euro, en dollar US et en livre sterling, permettant de lever EUR 7,1 milliards, à un coût de financement compétitif. L'activité de financement à court terme sous format garanti a également été soutenue, avec une durée de vie moyenne à l'émission de 7 mois.

Dexia Crédit Local ne recourt plus aux financements des banques centrales depuis septembre 2017.

Au 31 décembre 2019, Dexia Crédit Local dispose d'une réserve de liquidité de EUR 19,4 milliards, dont EUR 9,8 milliards sous forme de dépôts cash auprès des banques centrales. À la même date, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) de Dexia Crédit Local s'élève à 236 % contre 200 % au 31 décembre 2018. Ce ratio est également respecté au niveau de Dexia Crediop, qui dépasse le minimum requis de 100 %. Le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) de Dexia Crédit Local, estimé sur la base des dernières propositions d'amendement de la CRR, s'établirait au-dessus du seuil cible de 100 %, résultat des efforts entrepris par Dexia Crédit Local depuis 2013 afin d'améliorer son profil de financement.

# Informations sur le contrôle interne et externe

## Le contrôle interne

### Organisation du contrôle interne

#### Nature et objectifs du contrôle interne

Le groupe<sup>(1)</sup> Dexia est soumis au mécanisme de supervision unique et au mécanisme de résolution unique mis en place par les autorités européennes. Les objectifs et l'organisation de son contrôle interne s'inscrivent dans le cadre défini par ces mécanismes de supervision et de résolution ainsi que par la législation et la réglementation des pays dans lesquels Dexia opère.

La charte de contrôle interne du groupe définit les principes fondamentaux gouvernant le dispositif de contrôle interne. Cette charte, approuvée par le conseil d'administration du 19 novembre 2015, s'applique dans l'ensemble des entités du groupe.

Le dispositif de contrôle contribue à :

- L'efficacité du dispositif de maîtrise des risques : le dispositif de contrôle interne a pour objectif de garantir que les activités de la banque sont conduites avec un degré de maîtrise des risques compatible avec le niveau de risques accepté par le conseil d'administration ;
- La conformité aux lois et à la réglementation : le contrôle interne contribue à s'assurer que Dexia est en conformité avec les obligations légales et réglementaires ;
- L'efficacité et la sécurité des processus opérationnels : le contrôle interne contribue au bon fonctionnement des processus opérationnels et à l'efficacité des opérations, à l'intégrité des informations et à la conformité avec les décisions prises ;
- L'exactitude de l'information comptable et financière : le contrôle interne contribue à donner une assurance sur la pertinence, la précision, la régularité, l'exhaustivité et la transparence de la production de l'information comptable et financière.

#### Architecture générale du dispositif

L'architecture générale du dispositif de contrôle interne du groupe Dexia se fonde sur une organisation en trois niveaux :

- **Le premier niveau de contrôle** est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité exercée, et des instructions communiquées par la hiérarchie ;

- **Le deuxième niveau de contrôle** est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées, ou de collaborateurs indépendants des activités contrôlées ;
- **Le troisième niveau de contrôle** est constitué par la filiale Audit du groupe Dexia qui a pour mission de veiller, par des contrôles périodiques, au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôle définis ci-dessus, au sein de la maison-mère et de ses entités.

#### Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs concernés par le contrôle interne sont les suivants :

- **Les collaborateurs et leur hiérarchie directe** ont la responsabilité de définir et de réaliser les contrôles de premier niveau, en tant que partie intégrante de leur activité, conformément à la réglementation. Les responsables de chaque ligne d'activité sont en charge de définir et de mettre à jour un corps de procédures adapté à la complexité et aux risques associés à leur activité.
- **Le Contrôle permanent** a pour rôle de challenger les contrôles clés de premier niveau, de réaliser des contrôles de second niveau et de collecter les résultats des contrôles clés de second niveau réalisés par les autres fonctions spécialisées (par exemple : le Contrôle comptable, la Validation, le Contrôle des modèles de crédit).
- **La Conformité** veille à ce que l'ensemble des réglementations dans les domaines qui lui sont confiés par la charte de conformité adoptée par le conseil d'administration soient appliquées de manière permanente et ne fassent pas encourir à la société, du fait de leur absence ou non-application, des risques, soit de sanction administrative ou disciplinaire, soit financiers ou encore de réputation.
- **L'Audit interne** appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques susceptibles de compromettre l'atteinte de ces objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques.

#### L'indépendance des fonctions de contrôle interne

Les fonctions de contrôle interne sont strictement indépendantes des fonctions qu'elles contrôlent et de la gestion quotidienne de l'activité :

- L'Auditeur général, le directeur de la Conformité et le directeur des Risques, à qui le Contrôle permanent est rattaché, rendent compte directement des résultats de leurs activités de contrôle au comité de direction et au conseil d'administration ;
- L'Auditeur général, le directeur de la Conformité et le directeur des Risques ont un accès direct au président du conseil d'administration, au président du comité d'audit et au président du comité des risques ;

<sup>(1)</sup> Pour le groupe Dexia comme pour le groupe Dexia Crédit Local, la notion de groupe utilisée dans le présent rapport recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

- Un comité spécialisé assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération de l'Auditeur général, du directeur de la Conformité et du directeur des Risques. Les rémunérations de ces derniers sont déterminées indépendamment des rémunérations des fonctions contrôlées ;
- Le conseil d'administration est tenu informé des nominations de l'Auditeur général, du directeur de la Conformité et du directeur des Risques. Le conseil d'administration doit donner son consentement express dans le cas où le comité de direction décide de les remplacer.

## Principes opérationnels

Les activités de contrôle interne sont guidées par les principes suivants :

- Approche fondée sur les risques : le contrôle interne au sein de Dexia suit une approche fondée sur les risques. Les fonctions de contrôle interne déterminent leurs programmes de contrôle et leurs activités sur la base d'une évaluation préalable des risques.
- Coordination : les fonctions de contrôle travaillent de manière coordonnée afin d'éviter les redondances de tâches ou la duplication de plans d'actions ;
- Référentiels et outils communs : les fonctions de contrôle partagent des référentiels et des nomenclatures communs (par exemple un référentiel de risque commun) et des outils méthodologiques communs afin de faciliter la production de reportings à destination des organes de gouvernance de la banque.

## Les acteurs du contrôle interne

### L'audit interne

#### Mission

L'Audit interne est une activité indépendante et objective qui apporte au conseil d'administration et à la direction du groupe Dexia une assurance sur la qualité et l'efficacité de son dispositif de contrôle interne, de gestion des risques et sur le respect des procédures de gouvernance, contribuant ainsi à la protection des intérêts et à la réputation du groupe. L'Audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. Il soumet au management une évaluation des risques résiduels de manière à ce qu'il valide leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia et propose des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs, l'Audit interne assiste les conseils d'administration du groupe et des entités qui le compose dans leur rôle de surveillance, via sa participation aux comités d'audit.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune au groupe Dexia énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. Cette charte a été actualisée en mars 2019 pour prendre en compte la nouvelle configuration de Dexia. Afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide à la direction du groupe, la charte d'audit est publiée sur le site internet de Dexia ([www.dexia.com](http://www.dexia.com)).

### Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'Audit interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia, dans un cadre approuvé par le comité d'audit du conseil d'administration de Dexia. Ce cadre tient compte des exigences des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

L'indépendance et l'efficacité de la fonction d'audit sont garanties par l'application des principes suivants :

- Le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité ;
- L'absence d'implication dans l'organisation et la gestion opérationnelle des entités du groupe : les comités de direction des différentes entités du groupe peuvent, de manière exceptionnelle, faire appel à l'Audit interne pour un avis, un conseil ou une assistance. Les règles afférentes à ce type d'intervention sont définies au § 9 de la charte d'audit ;
- L'accès inconditionnel et sans délai aux informations : dans le cadre de ses missions, l'Audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge, y compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. La direction de l'Audit interne du groupe Dexia a accès à l'ensemble des informations dans toutes les entités du groupe. Tout manquement à ces principes est susceptible d'être rapporté au comité de direction et, le cas échéant, au comité d'audit ;
- La mise à disposition des moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission : l'Audit interne reçoit des comités de direction du groupe les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Au niveau individuel, chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, bancaires, financières, informatiques et des techniques de lutte contre la fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations périodiques et des évaluations annuelles. Les auditeurs sont tenus de se conformer aux règles déontologiques du groupe Dexia ainsi qu'aux règles déontologiques propres à leur profession. Ceci implique le respect des principes fondamentaux suivants :

- Intégrité : l'intégrité des auditeurs internes est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement ;
- Objectivité : les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui ;
- Confidentialité : les auditeurs internes sont astreints aux obligations de secret professionnel ; ils respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent et ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire ;
- Compétence : les auditeurs internes utilisent et appliquent les connaissances, les savoir-faire et expériences requis pour la réalisation des travaux.

### Domaine d'intervention

Toutes les activités, processus, systèmes et entités du groupe Dexia appartiennent au champ d'action de l'Audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle. Les activités essentielles externalisées entrent également dans le champ de l'Audit, étant entendu qu'il appartient aux services opérationnels d'organiser les conditions de possibilité d'audit à travers l'inscription de clauses d'audit dans les contrats de prestations. Sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de supervision, le périmètre de l'Audit ne couvre en revanche pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détiendrait qu'une participation minoritaire. Cependant il revient au représentant du groupe Dexia au conseil d'administration de s'informer sur l'état du dispositif de contrôle interne et d'alerter si nécessaire le comité de direction et la direction d'audit de l'entité qui détient cette participation.

### Organisation de la fonction

#### Principes

La fonction d'Audit interne du groupe Dexia est exercée sous la forme d'une filière intégrée composée de la direction de l'Audit de Dexia et des directions d'audit des entités.

La filière est dirigée par l'Auditeur général de Dexia (également Auditeur général de Dexia Crédit Local), qui est rattaché à l'administrateur délégué de Dexia (également directeur général de Dexia Crédit Local). L'Auditeur général s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre du groupe. Il assure un suivi des instances de surveillance des entités ainsi que de l'ensemble des missions réalisées par les autorités de supervision bancaire locale. L'Auditeur général rend compte périodiquement au comité de direction et au comité d'audit, des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, du degré de réalisation du plan d'audit, ainsi que de l'évaluation de l'environnement de contrôle interne.

Les directions d'audit des entités sont placées sous la responsabilité d'un Auditeur général ou d'un responsable d'audit interne. Les Auditeurs généraux des entités du groupe rapportent à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local. L'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local se charge, en particulier, et en lien avec l'administrateur délégué de l'entité concernée de leur nomination, de la fixation de leurs objectifs et de leur évaluation annuelle. Les plans de recrutement des auditeurs, et l'établissement du budget des directions d'audit des entités principales sont également examinés conjointement. Les responsables des équipes d'audit interne des entités sont hiérarchiquement rattachés à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

Chaque direction d'audit est responsable de l'accomplissement de sa mission envers le président du comité de direction, dans la mesure où les règles locales le permettent, et envers le conseil d'administration de cette entité, éventuellement assisté par un comité d'audit.

Chaque Auditeur général assiste aux réunions du comité de direction de l'entité dont il a la charge (i) lorsque le comité en question le lui demande, (ii) lorsqu'il présente un rapport d'audit ou (iii) à sa demande lorsqu'il souhaite évoquer un

point particulier rentrant dans le cadre de ses attributions et responsabilités. Il est destinataire de l'ordre du jour et des dossiers préparés pour ces réunions, ainsi que des procès-verbaux.

Chaque Auditeur général dispose d'un accès direct au président du conseil d'administration, aux membres du comité d'audit et aux réviseurs de l'entité dont il a la charge. L'Auditeur général de toute entité du groupe dispose également d'un accès direct à l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

Le président du conseil d'administration de chaque entité peut confier certaines missions à l'Audit Interne en dehors du plan annuel. Les missions réalisées dans ce cadre font l'objet d'un compte-rendu aux instances de gouvernance de l'entité au même titre que les autres missions réalisées par l'Audit.

### Organisation d'une fonction d'Audit

Dès qu'une entité du groupe Dexia exerce le contrôle sur une filiale ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette entité. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, la maison-mère assure la fonction d'audit local et le cas échéant, un accord de service (SLA) est conclu avec la maison-mère.

### Gestion de la filière Audit

Pour assurer la gestion de la filière, la direction de l'Audit de Dexia est chargée de veiller à l'adéquation de l'organisation de l'Audit interne mise en place dans l'ensemble du groupe Dexia et de la qualité de son fonctionnement.

La direction de l'Audit de Dexia/Dexia Crédit Local est responsable de :

- La stratégie de l'audit et sa bonne mise en œuvre dans toutes les directions d'audit du groupe Dexia ;
- La définition et l'application d'une méthodologie commune d'analyse des risques, de réalisation des missions et de suivi des recommandations émises ;
- L'allocation optimale des compétences à l'intérieur de la fonction et la détermination du niveau de formation requis des auditeurs dans tout le groupe ;
- La coordination et l'évaluation des programmes de formation ;
- L'attribution et le suivi du budget de fonctionnement de chaque direction d'audit locale.

### Relations avec les autorités de contrôle et les auditeurs légaux

L'Audit interne entretient un dialogue régulier avec les autorités de supervision bancaire et les auditeurs externes (réviseurs d'entreprises, commissaires aux comptes) sur les sujets d'intérêt commun. Ces échanges visent notamment à partager les constats et recommandations faits par les deux parties sur des sujets de contrôle interne et à assurer une bonne coordination des interventions respectives. L'Audit interne s'assure également du suivi correct des recommandations émises par ces différentes instances, selon les mêmes modalités que les recommandations qu'il a émises lui-même.

### Aperçu global de l'activité sur l'année 2019

En 2019, les missions de l'Audit interne ont porté sur l'ensemble des filières du groupe : Actifs (« International Local Public Sector Assets »), Financement et Marchés (« Short Term Funding »), Risques (« Risk Appetite Framework »), Finance (« Asset Liability Management »), Secrétariat général (« Compliance AML »), Opérations et Systèmes d'information (« EUC for Regulatory Reporting »).

Les services d'audit du siège ont apporté leur concours aux équipes d'audit locales à Dexia New York et Dexia Crediop, notamment dans la réalisation de missions portant sur la sécurité informatique et sur le risque de crédit Monolines.

## La cellule Inspection

### Mission

La mission de l'Inspection est de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Elle intervient via des actions de sensibilisation, prévention et dissuasion, de détection et, le cas échéant, d'investigation. Elle propose et suit les actions de remédiation décidées à la suite de ses interventions.

### Organisation et gouvernance

L'Inspection exerce ses missions au sein de la direction de l'Audit interne et est responsable de l'accomplissement de ses missions envers l'Auditeur général de Dexia/Dexia Crédit Local.

L'Inspection assure ces missions pour Dexia et Dexia Crédit Local ainsi que pour toutes les entités qui en dépendent et qui ne disposent pas de leur propre fonction d'inspection. La fonction est exercée à plein temps par un inspecteur rapportant directement à l'Auditeur général. Le cas échéant, la fonction est assurée en étroite collaboration avec le responsable d'Audit interne de l'entité concernée.

Une charte d'inspection énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement, et les règles de base la régissant, y compris les règles déontologiques.

### Aperçu global de l'activité sur l'année 2019

En conformité avec les principes énoncés dans la charte d'Inspection, les missions exercées en 2019 par l'Inspection ont porté sur des actions de sensibilisation, de prévention, et de détection de la fraude, sur des enquêtes liées à des soupçons de fraude, ainsi que sur des extractions de données en support du département juridique dans le cadre de différents litiges. L'Inspection a également travaillé sur l'évaluation des dispositifs anti-fraude (filiales non consolidées) sous un format de mission d'audit.

### La fonction conformité

La Conformité est une fonction indépendante au sein du groupe Dexia Crédit Local. Elle exerce ses activités sans influence, interférence ou restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité et son objectivité.

La conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La direction de la Conformité de Dexia Crédit Local veille également à la gestion des risques de non-conformité au sein de Dexia. Les domaines de la conformité sont les suivants :

- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (y compris la prévention du blanchiment de fraude fiscale) ;
- Lutte contre la corruption (prévention des risques de corruption, et comportements à proscrire) ;
- Contrôle des informations relatives au statut fiscal des clients et contreparties pour répondre aux réglementations existantes ;

- Abus de marché et transactions personnelles ;
- Intégrité envers les marchés financiers et les clients ;
- Protection des données ;
- Confidentialité et secret professionnel ;
- Prévention des conflits d'intérêt ;
- Mandats externes ;
- Indépendance des commissaires aux comptes ;
- Respect des principes édictés par la politique de rémunération et des exigences légales en matière de compétence et d'honorabilité professionnelle des membres du comité de direction, des administrateurs, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des dirigeants effectifs ;
- Système d'alerte ;
- Autres domaines désignés par le comité de direction et le conseil d'administration, compte tenu du niveau de risque associé. À ce titre, la direction de la Conformité du groupe et de Dexia Crédit Local pilote le système de contrôle des entités concernées.

Dans le cadre des domaines de compétence repris ci-dessus, la direction de la Conformité remplit les missions suivantes :

- Elle analyse les développements légaux et réglementaires afin d'anticiper et d'évaluer les éventuelles conséquences sur les activités de Dexia et Dexia Crédit Local. Elle assure, pour les domaines couverts par la conformité, une interprétation des législations et réglementations nationales et internationales et veille à ce que ces dispositions soient reprises dans les politiques, procédures et autres documents de l'établissement ;
- Elle identifie, analyse et mesure les risques de non-conformité et de réputation liés à l'activité et aux produits de l'entité, ainsi qu'au contexte évolutif du groupe ;
- Elle apporte une aide aux métiers dans le cadre du développement et de la mise en place de procédures de conformité et autres documents. Elle aide par exemple à la rédaction de manuels de conformité, codes de conduite internes et guides pratiques afin d'assurer la conformité à la réglementation et à des normes externes et/ou internes ;
- Elle développe et assure des formations sur la conformité, adaptées en fonction des besoins des métiers, qui promeuvent une culture adéquate en matière de conformité ainsi qu'une prise de conscience et une compréhension des standards, procédures et lignes de conduite à respecter ;
- Elle communique aux superviseurs financiers ou à toute autre autorité compétente tout incident pertinent ou transaction suspecte, dans la mesure où cela est requis par les réglementations locales ;
- Elle présente régulièrement ses activités et rapports sur le statut de tout manquement important au comité de direction, au conseil d'administration, au comité d'audit et au comité des risques.

### Structure organisationnelle

Le Chief Compliance Officer du groupe Dexia et de Dexia Crédit Local rapporte au Secrétaire général. Un droit d'escalade permet au Chief Compliance Officer d'inscrire d'office un point à l'ordre du jour du comité de direction si les circonstances l'exigent, et de signaler directement au président du conseil d'administration de Dexia et/ou aux membres du comité d'audit ainsi qu'aux superviseurs tout incident significatif.

Le Chief Compliance Officer veille à ce qu'une politique cohérente et efficace soit appliquée au sein de toutes les entités du groupe Dexia. Chaque entité réglementée dispose d'un

Compliance Officer en charge de l'application de la politique adaptée au sein de son entité. Ces Compliance Officers rapportent fonctionnellement au Chief Compliance Officer. Conformément à la réglementation, la direction de la Conformité de Dexia possède également un responsable de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

En ce qui concerne la protection des données et à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la direction de la Conformité a identifié et répertorié, en collaboration avec les métiers, tous les traitements impliquant des données à caractère personnel, mis à jour ou rédigé des procédures internes relatives aux droits des personnes concernées et au signalement de violations et, via un prestataire externe, a déployé une formation assistée par ordinateur pour l'ensemble des employés.

### Charte

Le rôle de la Conformité ainsi que les principes directeurs qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia et Dexia Crédit Local sont inclus dans la charte de conformité, approuvée par le conseil d'administration et entrée en vigueur en 2009. Elle fait depuis lors l'objet d'une révision périodique.

Depuis 2015, la charte de conformité intègre les apports de la CRD IV en matière de rappel des dispositions relatives au Chief Compliance Officer et permet d'élargir les domaines de compétence des Compliance Officers des entités si la réglementation l'exige.

La charte de conformité s'applique à toutes les entités réglementées du groupe Dexia.

### Le Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle permanent hors conformité s'appuie en premier lieu sur la réalisation de contrôles conçus, réalisés et formalisés sous la responsabilité première et directe des unités opérationnelles concernées et de leurs responsables hiérarchiques (contrôle permanent de premier niveau). Il s'appuie en second lieu sur des agents exclusivement dédiés à des tâches de contrôle, de manière indépendante des unités d'exécution des opérations (contrôle permanent de deuxième niveau).

Le département du Contrôle permanent fait partie de la direction Contrôle permanent, Risque opérationnel et Sécurité des systèmes d'information, au sein de la filière Risques. Ce positionnement, au plus près de la fonction de gestion des risques opérationnels, permet d'associer étroitement la revue des contrôles et l'évaluation des risques des principaux processus du groupe. D'autres unités spécialisées réalisent également des contrôles de deuxième niveau, en matière de comptabilité, de sécurité des systèmes d'information, de notation de crédit, de validation des modèles internes et de risque de marché. En 2019, la fonction de Contrôle comptable et réglementaire de la filière Finance a mis en œuvre son plan de contrôle, qui comprend des travaux d'arrêtés récurrents, des revues de processus et le contrôle des opérations exceptionnelles.

L'activité du département du Contrôle permanent s'appuie sur un plan de contrôle qui consiste en une sélection de contrôles de premier niveau et en des contrôles de deuxième

niveau. Le plan couvre les processus du siège, les entités ainsi que les prestations essentielles externalisées. Les contrôles de premier niveau de ce plan sont proposés par des correspondants décentralisés au sein des unités opérationnelles, des directions, des entités et des prestataires. Ils sont revus par le département du Contrôle permanent qui peut, le cas échéant, jouer un rôle de prescription. Le contrôle permanent conçoit également des contrôles de second niveau qu'il se charge ensuite de réaliser. La revue du plan de contrôle permanent est déterminée sur la base de la cartographie des processus, de l'analyse des risques opérationnels correspondants, des incidents opérationnels collectés, et des recommandations de l'audit interne, des commissaires aux comptes et des superviseurs.

Le département du Contrôle permanent veille, au niveau consolidé pour l'ensemble des filiales, succursales et prestataires, à la réalisation trimestrielle des contrôles du plan, en s'assurant en seconde lecture de la bonne mise en œuvre des contrôles et en procédant à une analyse critique des résultats au regard des risques identifiés. Le contrôle permanent peut demander toute justification sur les écarts observés et s'assure de la mise en place des plans d'actions nécessaires, permettant de remédier aux dysfonctionnements constatés.

Le département du Contrôle permanent est coordonné avec les autres acteurs de contrôle interne et utilise un outil et des référentiels de risque et de processus communs à l'ensemble du groupe. Il reçoit le résultat des contrôles de deuxième niveau exercés par les autres fonctions indépendantes de contrôle. Le département du Contrôle permanent rend compte de ses travaux au directeur des Risques, au comité de direction et au comité des risques.

## Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

### Le comité d'audit et le conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie générale et de l'appétit au risque de la banque. Il est également responsable ultime de la gestion des risques et des relations avec les actionnaires. En ce qui concerne le contrôle interne, cela comprend :

- L'évaluation de la mise en place de fonctions de contrôle indépendantes ;
- Le suivi de la correcte évaluation des risques encourus par la banque et du bon équilibre entre la stratégie et les ressources financières et humaines allouées pour assurer la maîtrise de ces risques ;
- L'examen des politiques en place destinées à assurer la conformité aux lois et règlements, y compris l'examen régulier de la charte de Conformité, de la charte d'Audit interne et de la politique de rémunération ;
- L'examen des rapports de contrôle et d'activité émis périodiquement par les principaux acteurs du contrôle interne, en accord avec la réglementation et leurs procédures.

Des comités spécialisés, créés au sein du conseil d'administration de Dexia (le comité des risques et le comité d'audit), conseillent le conseil d'administration sur la stratégie globale et sur l'appétit au risque de la banque. En matière de contrôle interne, ces comités assistent le conseil d'administration dans sa mission d'évaluation du niveau de risque de la banque

et dans la mise en place d'un système de contrôle interne approprié. Ils aident également le conseil dans l'examen des rapports de contrôle interne.

Au cours de l'exercice 2019, le comité d'audit institué au niveau de Dexia a assisté le conseil d'administration dans l'exercice de sa mission de surveillance de la gestion de Dexia Crédit Local. Il se consacre spécifiquement aux procédures visant à l'établissement des états financiers ainsi qu'aux relations avec les commissaires aux comptes.

Conformément aux recommandations de l'AMF, dans le cadre de ses responsabilités, le comité d'audit :

- Analyse l'information financière, les procédures comptables et le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires ;
- Examine, avant leur arrêté par le conseil et leur publication, les comptes semestriels et annuels ;
- Examine les conclusions, commentaires et recommandations des commissaires aux comptes. Il peut suggérer les travaux supplémentaires qui lui apparaîtraient appropriés ;
- S'assure de l'existence et de la mise en œuvre de procédures de contrôle interne appropriées ;
- S'assure de la prise en compte des prescriptions des autorités de régulation et des règles déontologiques de Dexia Crédit Local ;
- Est informé du plan d'audit pluriannuel et du plan d'audit de l'année à venir, ainsi que des éventuelles modifications en cours d'année ;
- Veille à l'adéquation des moyens de la direction de l'audit interne ;
- Est informé des travaux de l'audit interne et de l'inspection via des rapports sur le contrôle interne, des états de réalisation du plan d'audit et des suivis des recommandations ;
- Est consulté sur les règles touchant à l'audit, en vigueur à Dexia Crédit Local ;
- Prend connaissance de l'état de la situation en matière de conformité et est consulté sur les règles touchant à la politique d'intégrité et à la déontologie en vigueur visant notamment à protéger l'image de la banque et du groupe ;
- Est informé des travaux sur le contrôle permanent (hors conformité) ;
- Émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Le comité d'audit rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration.

Par ailleurs, le président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est destinataire du rapport d'activité de l'Audit interne et a accès aux rapports d'audit. Il peut régulièrement interroger, au sujet du contrôle interne, le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués de Dexia Crédit Local. Enfin, il a un accès direct à l'Auditeur général et peut diligenter, s'il l'estime nécessaire, une mission d'audit.

## La direction générale

La direction générale est responsable de la mise en place opérationnelle et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Elle est pleinement responsable de la mise à disposition de ressources et de compétences appropriées aux fonctions de contrôle interne. Elle fixe des délais de mise en œuvre et alloue des moyens aux actions décidées en matière de contrôle interne. Enfin, Elle ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Le comité de contrôle interne est l'instance dédiée au traitement des problématiques de contrôle interne. Il se compose du Directeur général et des cinq directeurs généraux délégués, de l'Auditeur général et du directeur de la Conformité.

## Caractéristiques du contrôle interne dans le cadre du processus d'élaboration de l'information comptable et financière

### Les états financiers

La filière Finance comprend cinq départements rattachés au directeur financier – Financial Strategy, Product Control, Finance IT Support, Financial Control et Finance Business Management.

Le département Financial Control regroupe la direction comptable et les fonctions transversales de Consolidation, Contrôle de gestion, Fiscalité, Normes et Reporting réglementaire consolidé.

La direction comptable assure la production des données comptables de base et des états financiers sociaux de Dexia, de Dexia Crédit Local et des entités ne disposant pas de services comptables propres, si cette fonction n'est pas effectuée par une fiduciaire.

La direction comptable a aussi un rôle d'analyse et de contrôle des données comptables des succursales, dans le cadre du processus de préparation des comptes sociaux. En collaboration avec le département Consolidation et Contrôle de gestion, elle vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Plus généralement, la direction comptable dispose de moyens d'information variés pour assurer sa mission de suivi de la fonction comptable au sens large. Elle est associée aux comités qui peuvent intéresser sa mission, ou destinataire des comptes rendus. Elle s'assure, par des contacts réguliers avec ses correspondants locaux, de la bonne diffusion des principes du groupe et de la bonne interprétation des instructions transmises. Elle participe aux évolutions des systèmes informatiques, de façon à s'assurer que ses besoins spécifiques sont pris en compte.

Dans le cadre des contrats d'externalisation des services informatiques et de back-office ainsi que l'infrastructure informatique qui lie Dexia Crédit Local et Cognizant, un suivi des risques est réalisé par la direction des risques de Dexia Crédit Local pour la gouvernance des opérations et des risques au travers des comités mixtes Dexia Crédit Local / Cognizant. L'équipe de la Watchtower, mise en place au sein de Dexia Crédit Local, est en charge de vérifier l'exécution et la qualité des services rendus par Cognizant, tandis que le contrôle effectif des activités externalisées est réalisé par le Contrôle interne des entités Dexia et Cognizant. Enfin, un rapport trimestriel est réalisé pour suivre les risques opérationnels associés aux projets stratégiques et s'assurer que des actions de correction sont mises en œuvre pour réduire les risques les plus importants.

### Comptes sociaux de Dexia Crédit Local

Pour l'élaboration des comptes sociaux, le système d'information comptable de Dexia Crédit Local est en très grande partie alimenté de façon automatisée par les systèmes de gestion amont qui gèrent les opérations réalisées avec la clientèle ou les contreparties de marché, ainsi que les frais généraux. La saisie d'une opération dans l'un de ces systèmes de gestion, au fil de l'eau, va automatiquement générer une ou plusieurs écritures comptables, par l'intermédiaire de schémas comptables automatisés. Au sein d'une comptabilité unique, basée sur un double référentiel (normes françaises et normes IFRS-UE), ces écritures alimentent les états financiers.

L'exhaustivité et l'exactitude des saisies sont garanties par le système de contrôle interne des services de gestion. Une équipe en charge du respect des normes valide les schémas comptables automatisés dans les deux référentiels de normes ainsi que le traitement des opérations complexes ou inhabituelles. Ces dernières font parfois l'objet d'une comptabilisation non automatisée, mais sont alors prises en charge par des procédures spécifiques de contrôle interne.

Un premier niveau de contrôle est effectué par les équipes comptables spécialisées par métier, notamment via l'analyse des rapprochements bancaires et des comptes d'attente techniques. Chaque mois, les stocks d'opérations enregistrées en comptabilité sont rapprochés des stocks de gestion, et des contrôles de symétrie sont réalisés sur les opérations micro-couvertes. Afin de vérifier la cohérence des charges et produits d'intérêt d'une période à l'autre, ces données sont rapprochées des encours moyens afin de produire des taux moyens plus facilement comparables entre périodes. Enfin, ces équipes rédigent également une note de synthèse des travaux réalisés et des points nécessitant une attention particulière ou une amélioration de procédure lors des arrêtés suivants.

Des contrôles complémentaires sont effectués par d'autres équipes de la direction de la comptabilité lors des arrêtés de comptes, mensuels, trimestriels ou annuels. Les travaux déjà effectués dans les pôles comptables métiers font l'objet de revues périodiques afin de s'assurer que les contrôles recensés dans une liste formalisée ont été correctement effectués. La note de synthèse émise par ces équipes est aussi revue. Les résultats comptables sont rapprochés des résultats de gestion à un rythme trimestriel à minima, et leur cohérence d'une période à l'autre est vérifiée au moyen de contrôles analytiques. Les principales évolutions doivent être expliquées. L'analyse de ces rapprochements a fait l'objet d'une forte mobilisation tout au long de l'exercice. L'automatisation de ces travaux a permis de concentrer les efforts sur les phases d'analyse, permettant ainsi de pérenniser le niveau d'analyse et d'explication des principales évolutions.

Les écritures comptables générées lors de ces processus vont ensuite être regroupées et agrégées, selon un processus automatisé et normé, de façon à constituer les états financiers sociaux de Dexia Crédit Local (en normes françaises) et la contribution de la société aux comptes consolidés (en normes IFRS-UE). Il en va de même pour les entités dont la comptabilité est tenue au siège. À partir de ces états, et dans certains cas de données fournies par les systèmes de gestion, la direction de la comptabilité va établir les tableaux d'annexes, partie intégrante des états financiers annuels. La direction de la comptabilité effectue ensuite des contrôles croisés entre les états de synthèse et leurs annexes. Durant tout ce proces-

sus, des revues et des contrôles de cohérence et d'application de procédures sont effectués suivant les délégations hiérarchiques établies.

Le même travail se répète dans chacune des entités constituant le groupe Dexia Crédit Local, selon des degrés de complexité variables, en fonction de la taille et de l'activité de ces entités.

### Comptes consolidés de Dexia Crédit Local

Pour préparer leur contribution aux comptes consolidés de Dexia Crédit Local, les entités consolidées retraitent leurs comptes sociaux établis en normes locales afin de les mettre en accord avec les principes comptables du groupe Dexia Crédit Local (normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne). Ces principes sont regroupés dans un manuel de consolidation transmis à chacune des entités du groupe. Ils sont complétés, à chaque date d'arrêté, par des notes d'instructions opérationnelles qui sont fournies aux entités par le service consolidation du siège. Ces notes d'instruction présentent les améliorations à apporter au processus au vu des constats effectués sur les périodes précédentes et détaillent les évolutions à prendre en compte (systèmes, données nouvelles à fournir...) sur la période.

Les principaux ajustements comptabilisés par le service Consolidation du groupe Dexia concernent l'élimination des comptes réciproques et des transactions intragroupes (acquisitions/cessions d'actifs, dividendes...). Ils portent aussi sur le retraitement des sociétés détenues par différentes entités du groupe.

Lorsque les comptes consolidés sont finalisés, ils sont soumis au Directeur financier qui les fait approuver par le comité de direction. Ils sont ensuite présentés au comité d'audit puis arrêtés par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local. Une partie des notes et annexes aux comptes consolidés ne sont pas rédigées directement par le département Financial Control et proviennent de différents départements, tels que Financial Strategy, la filière Risques, le Secrétariat général ou les Ressources humaines.

Le planning de remontée de ces informations et la responsabilité finale du contenu des comptes consolidés sont assumés par la filière Finance.

### Publication des comptes de Dexia Crédit Local

Les états financiers sont ensuite intégrés au rapport annuel. La publicité de l'ensemble de ces informations comptables et financières est assurée au travers de différentes actions :

- Les états financiers font l'objet d'un avis et/ou d'une publication au BALO ;
- Le rapport annuel fait l'objet d'un dépôt à l'AMF sur support électronique, d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce et d'une mise en ligne sur le site internet de Dexia ;
- Le rapport financier semestriel fait l'objet d'un dépôt électronique à l'AMF et d'une mise en ligne sur le site de Dexia ;
- Les rapports annuels et semestriels font l'objet d'une information au marché via le site d'un diffuseur inscrit auprès de l'AMF, au titre de l'information réglementée.

La direction des fonctions comptables et la Communication mettent en œuvre des procédures de contrôles croisés afin de s'assurer de la cohérence des informations comptables et financières publiées et mises à disposition du public.

## L'information de gestion

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat, tableaux de flux de trésorerie et annexes) ne sont pas les seuls éléments d'analyses chiffrées que communique Dexia à ses actionnaires, ses investisseurs et au public. Ils sont complétés par des indicateurs financiers, des décompositions et analyses de résultats, des perspectives et des évaluations de risques, qui sont intégrés dans le rapport annuel ou communiqués lors des présentations faites aux actionnaires, aux investisseurs et à la presse.

Une partie de ces éléments est fournie directement par les directions opérationnelles ou par le département du contrôle des risques. Leur exactitude est alors garantie par le système de contrôle interne des directions concernées.

La plupart des indicateurs financiers et en particulier ceux qui nécessitent un croisement ou une agrégation de données de différents origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement, ou encore un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion, sont fournis par le département Consolidation et Contrôle de gestion.

Ces indicateurs sont élaborés sur la base des informations traitées directement à partir des systèmes d'information locaux, ainsi que par ceux des entités internationales. Ils sont synthétisés mensuellement au sein d'un rapport à destination du comité de direction de Dexia.

Dans les entités françaises et étrangères disposant d'une équipe propre de contrôle de gestion, le suivi des indicateurs financiers et l'analyse des résultats sont pilotés localement suivant les mêmes normes et les mêmes principes, déclinés en fonction de la taille, des organisations et des systèmes de chaque entité. Ce référentiel d'instructions est commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble est animé, suivi et supervisé par le département Consolidation et Contrôle de gestion, qui met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'information. Enfin, le département assure l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par la direction des fonctions comptables. À chaque étape de l'élaboration des données consolidées, des contrôles de cohérence sont réalisés, basés sur le rapprochement des informations analytiques et comptables. Ce rapprochement constitue un élément important du contrôle interne. Il est complété par une revue analytique systématique des principaux postes.

## Le recensement des risques

L'activité bancaire génère quatre grands types de risques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de transformation et le risque opérationnel (incluant le risque juridique). Le suivi de l'ensemble de ces risques est détaillé dans le chapitre « Gestion des risques » de ce rapport annuel.

## Le contrôle externe

### Commissaires

Les commissaires effectuent des contrôles réguliers sur les reportings financiers des différentes entités et filiales du groupe Dexia.

Ils sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne nécessaires à une élaboration fiable des états financiers. Ils émettent des instructions à l'intention des auditeurs des entités et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des normes. Enfin, ils vérifient la cohérence des informations comptables entre le rapport de gestion et les états financiers. L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et que les informations données dans l'annexe sont adéquates. Ils émettent une opinion sur les comptes sociaux et consolidés du groupe.

En vertu de l'article 22 des statuts de la société, l'assemblée générale désigne deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants remplissant les conditions fixées par la loi et les règlements.

Les commissaires sont nommés pour six exercices, leurs fonctions expirant après l'assemblée générale qui statue sur les comptes du sixième exercice.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la loi. Leur rémunération est fixée selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants sera proposé lors de l'assemblée générale du 19 mai 2020 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Commissaires aux comptes titulaires : Mazars et Deloitte & Associés ;
- Commissaires aux comptes suppléants : Monsieur Charles de Boisriou et BEAS.

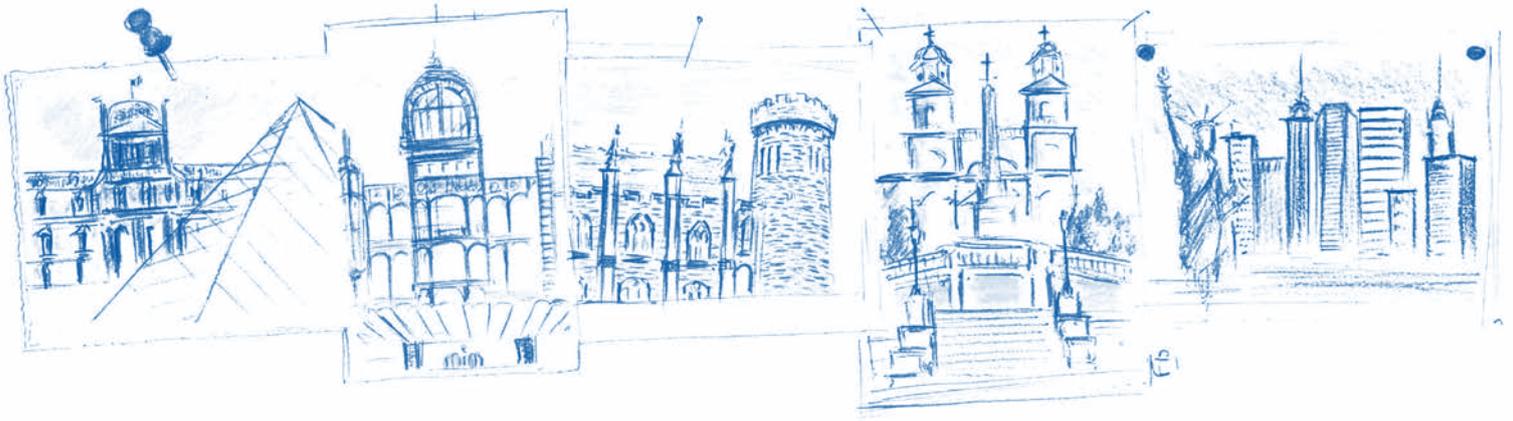
### Rémunération des commissaires

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que les commissaires ont perçues pour leurs prestations en 2019 auprès de Dexia Crédit Local.

Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019		
(en milliers d'EUR)	Mazars	Deloitte
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité - Dexia Crédit Local Paris	1 240	1 389
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité – Autres entités	219	98
Autres services	7	7

---

42		Rapport sur le gouvernement d'entreprise
53		Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

# Rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Code de référence

Dexia Crédit Local se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF (février 2020, ci-après « Code AFEP-MEDEF » – document disponible sur le site [www.afep.com](http://www.afep.com)).

Les membres du conseil d'administration sont tous tenus d'adhérer à un règlement d'ordre intérieur qui définit leurs devoirs, en déclinant dans ce cadre les principes du code de déontologie de Dexia Crédit Local.

## Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire. Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.

## Le conseil d'administration

### Composition

Dexia Crédit Local se réfère également, en plus des dispositions précitées, aux dispositions de sa maison mère (Dexia) en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que concernant le fonctionnement du conseil d'administration.

La mission du conseil d'administration est de déterminer les orientations de l'activité de Dexia Crédit Local et de veiller à leur mise en œuvre. Son action est guidée par l'intérêt de la

société, considéré au regard de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel. Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs, à l'égard de Dexia Crédit Local, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 31 mars 2020, le conseil d'administration est composé de quatorze membres choisis en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société. M. Gilles Denoyel assume la fonction de président du conseil d'administration depuis le 16 mai 2018. Il organise et dirige les travaux du conseil, veille au bon fonctionnement des organes sociaux de Dexia Crédit Local et participe aux relations de la société avec les autorités institutionnelles.

Il est à noter que M. Wouter Devriendt, a démissionné de son mandat d'administrateur et de directeur général avec effet au 16 novembre 2019, il a été remplacé par M. Bart Bronselaer de manière *ad interim*. Sur proposition du comité des nominations, le conseil d'administration du 16 mars 2020 a décidé de retenir la candidature de M. Pierre Crevits et de démarrer la procédure « *Fit & Proper* » pour obtenir l'agrément de la Banque centrale européenne en vue de proposer à l'assemblée prévue le 19 mai 2020 la nomination de M. Pierre Crevits, en qualité d'administrateur et de directeur général.

Au 31 mars 2020, la composition du conseil d'administration de Dexia Crédit Local est la suivante :

- Gilles Denoyel, président du conseil d'administration ;
- Bart Bronselaer, directeur général *ad interim* ;
- Véronique Hugues, directeur général délégué ;
- Giovanni Albanese, directeur général délégué ;
- Aline Bec, directeur général délégué ;
- Bertrand Dumont, administrateur ;
- Alexandra Serizay, administrateur ;
- Claire Cheremetinski, administrateur ;
- Alexandre De Geest, administrateur ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur ;
- Koen Van Loo, administrateur ;
- Tamar Joulia-Paris, administrateur ;
- Véronique Tai, administrateur.

Les représentants du Comité Social et Économique sont :

M. Philippe Fuchs

M. Amal Idrissi, suppléant.

Mme Aurélie Labeau en qualité de représentante du collègue TMB titulaire

Afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-17 du Code de commerce visant à ce que le conseil soit composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes, le conseil d'administration du 10 mars 2020 a adopté un plan d'action pour éviter tout

manquement en matière de représentation des femmes au conseil d'administration. À ce jour, le conseil d'administration est composé de quatorze membres, dont six femmes. Le comité de direction est, quant à lui, composé de six membres, dont une femme.

## Fonctionnement

Conformément à ses obligations au titre de la directive CRD IV et sa transposition en droit national, Dexia Crédit Local a mis en place les procédures et processus nécessaires à la vérification de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle des administrateurs, des dirigeants responsables ou effectifs et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes. Le respect de ces obligations associe plusieurs directions, la direction des ressources humaines en charge, pour le compte de la direction générale ou du conseil d'administration, du processus de sélection et de recrutement des dirigeants responsables effectifs et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes, la direction de la conformité en charge de vérifier l'honorabilité des candidats, l'absence de conflits d'intérêt du fait d'autres fonctions ou mandats, le secrétariat général en charge des relations avec les autorités de régulation et de contrôle. Cette vérification, qui est faite au moment du recrutement du candidat, fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Le règlement d'ordre intérieur, qui fait partie des documents consultables au siège social de la société, rappelle notamment l'importance de leur participation active aux travaux du conseil. Il précise également que les membres du conseil d'administration sont considérés comme des personnes exerçant des fonctions sensibles et sont soumis, à ce titre, aux obligations les plus strictes concernant les transactions sur titres Dexia. Toute transaction effectuée par les mandataires sociaux sur le titre Dexia doit être préalablement portée à la connaissance du directeur de la conformité de Dexia Crédit Local et obtenir son autorisation.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre. En 2019, il s'est réuni douze fois. Le taux d'assiduité a été de 91 %.

Le président du conseil d'administration et le directeur général mettent à disposition des membres du conseil d'administration l'ensemble des informations, en particulier d'ordre stratégique, nécessaires au bon exercice de leurs fonctions.

Les administrateurs reçoivent, préalablement à la réunion, un ordre du jour ainsi qu'un dossier comportant des notes ou documents relatifs à l'ordre du jour.

Les nominations des administrateurs se font en conformité avec la loi et les statuts. Lors des réunions du conseil, le directeur général présente l'activité et les comptes de la période écoulée. Le conseil se penche également de façon récurrente sur les travaux du comité d'audit, le contrôle interne et la surveillance des risques.

## Activités du conseil d'administration

Outre les points relevant de la compétence ordinaire du conseil d'administration (suivi des résultats, approbation du budget, nomination et rémunération des membres du comité de direction, convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, comptes rendus des réunions des comités spécialisés), le conseil s'est notamment penché sur les nombreux sujets relevant des comités d'audit et des risques, et sur les points suivants :

- Plan de remédiation pour la Banque centrale européenne
- Impact du Brexit
- Gestion des dérivés
- Contribution au Fond de résolution unique
- Transformation de la succursale new-yorkaise
- Liquidité du groupe, projections financières à long terme VLTM, ICAAP
- SREP
- inspection sur le risque de crédit (*on-site inspection* – OSI)
- Accélération du plan de deleveraging ;
- Gouvernance : la nomination de nouveaux administrateurs, le renouvellement des mandats d'administrateurs, la succession de l'administrateur délégué et l'exercice d'autoévaluation du conseil d'administration et des comités spécialisés

## Comités spécialisés

Conformément aux dispositions des articles L.511-89 du Code monétaire et financier et L.823-19 du Code de commerce, le conseil d'administration a créé, en son sein, les comités spécialisés suivants :

- comité d'audit
- comité des risques
- comité des rémunérations
- comité des nominations

Du fait de la situation spécifique du groupe Dexia et afin de conserver une direction du groupe simplifiée et unifiée, les comités spécialisés sont constitués au niveau de la maison mère, Dexia, dans le respect des dispositions légales applicables en termes de fonctions et de composition.

Il est donc également fait référence au rapport annuel de Dexia pour des informations plus détaillées concernant ces différents comités spécialisés.

Après chaque réunion d'un comité, un rapport sur les travaux du comité spécialisé concerné est présenté au conseil d'administration. Des procès-verbaux des réunions des comités spécialisés sont établis et transmis au président du conseil d'administration pour être joints, après approbation par l'ensemble des membres du comité, au dossier du conseil d'administration le plus proche dans le temps.

### Le comité d'audit

Le comité d'audit, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni huit fois en 2019.

Le comité d'audit est composé d'administrateurs non exécutifs, parmi lesquels une majorité de membres sont indépendants, dont le président du comité, conformément aux dispositions de droit belge.

Au 31 mars 2020, la composition du comité est la suivante :

- Alexandra Serizay, administrateur indépendant et président du comité ;
- Tamar Joulia-Paris, administrateur indépendant ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur indépendant.

Le comité d'audit est chargé du suivi du contrôle légal des comptes, du processus d'élaboration de l'information financière. Il examine les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels le cas échéant, sociaux et consolidés du groupe, qui seront ensuite présentés, arrêtés et publiés par le conseil d'administration. Il examine toutes les questions relatives à ces comptes et aux états financiers et vérifie notamment, le choix des référentiels comptables, les provisions, le respect

des normes prudentielles, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté. Le comité d'audit s'assure également de l'adéquation de l'audit externe aux besoins du groupe ainsi que du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

### Le comité des risques

Le comité des risques, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni sept fois en 2019.

Le comité des risques est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs et d'au moins un administrateur indépendant, dont le président du comité, qui disposent d'une compétence suffisante dans les domaines d'activité du groupe Dexia leur permettant de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque du groupe.

Au 31 mars 2020, la composition du comité est la suivante :

- Michel Tison, administrateur indépendant et président du comité ;

- Bertrand Dumont, administrateur ;
- Alexandre De Geest, administrateur ;
- Tamar Joulia-Paris, administrateur indépendant.

Le comité des risques est chargé du suivi des aspects relatifs à la stratégie et au niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction. Le comité des risques examine la mise en place (opérationnelle) des procédures de contrôle des risques et de contrôle interne. Le comité s'assure de l'intégrité et de l'adéquation de la fonction de gestion des risques, en ce compris les procédures et les structures organisationnelles. Le comité des risques prend également connaissance des éventuelles constatations et recommandations des autorités de contrôle dans les matières qui relèvent de sa compétence.

### Réunion commune des comités d'audit et des risques

Le comité joint d'audit et des risques institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni cinq fois en 2019.

Les comités d'audit et des risques se réunissent autant que de besoin pour traiter ensemble les sujets communs sur convocation du président du conseil d'administration ou sur convocation du président du comité d'audit ou du comité des risques le cas échéant.

La présidence de ces séances est assurée par le président du comité d'audit.

### Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni sept fois en 2019.

Le comité des rémunérations est composé d'au moins quatre administrateurs non exécutifs dont le président du conseil d'administration et une majorité de membres indépendants au sens du droit belge. Le directeur général et le responsable des Ressources humaines assistent aux réunions, sans en être membres.

Le comité des rémunérations doit posséder l'expertise nécessaire permettant de juger de façon pertinente et indépendante des politiques et pratiques en matière de rémunération.

Au 31 mars 2020, la composition du comité est la suivante :

- Tamar Joulia-Paris, administrateur indépendant et présidente du comité ;
- Gilles Denoyel, administrateur indépendant ;
- Claire Cheremetinski, administrateur ;
- Michel Tison, administrateur indépendant ;
- Alexandre De Geest, administrateur.

Le comité des rémunérations :

- Prépare les décisions du conseil d'administration portant sur la rémunération du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux délégués, des membres du comité de direction ;
- Émet un avis sur la politique de rémunération de la société et toute modification qui y est apportée ;
- Prépare les décisions concernant les rémunérations et, notamment, celles ayant des répercussions sur le risque et la gestion du risque. Il prépare et supervise également les décisions relatives à la rémunération des personnes en charge des fonctions de contrôle indépendantes.

### Le comité des nominations

Le comité des nominations, institué au niveau du conseil d'administration de Dexia et compétent pour Dexia Crédit Local, s'est réuni huit fois en 2019.

Le comité des nominations est composé d'au moins quatre administrateurs non exécutifs dont le président du conseil d'administration et au moins un administrateur indépendant au sens du droit belge. Le directeur général et le responsable des Ressources humaines assistent aux réunions, sans en être membres. Le comité des nominations doit disposer de l'expertise nécessaire en matière de politique de nomination, en évaluant avec pertinence les compétences et les domaines d'expertise des personnes qu'il nomme au sein du groupe Dexia.

Au 31 mars 2020, la composition du comité est la suivante :

- Gilles Denoyel, administrateur indépendant et président du comité ;
- Thierry Francq, administrateur ;
- Koen Van Loo, administrateur ;
- Tamar Joulia-Paris, administrateur indépendant.

Le comité des nominations prépare les décisions du conseil d'administration portant sur :

- Les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs faites par le conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs. À l'occasion du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations procède à une évaluation de la participation de l'administrateur au fonctionnement du conseil d'administration et en fait rapport avec une recommandation. Dans le cadre d'une nouvelle nomination, le comité s'assure, avant d'envisager l'approbation de la candidature, que le conseil d'administration a reçu, conformément à la procédure interne, des informations suffisantes sur le candidat lui permettant d'évaluer l'adéquation de cette candidature au profil général des administrateurs et aux compétences requises ;
- La détermination des critères d'indépendance permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant » ;
  - La qualification d'un membre existant ou d'un nouveau membre du conseil d'administration comme administrateur indépendant.
  - Le comité s'assure, de manière générale, que la prise de décision au sein du conseil d'administration ne se fasse pas par une ou plusieurs personnes de façon préjudiciable pour la société.

– Dans le cadre de ses attributions, le comité s'en tient aux recommandations, circulaires et autres réglementations internationales, françaises et belges en matière de rémunération et de gouvernement d'entreprise.

## La direction générale

La direction générale de la société est assumée par un directeur général nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration détermine le mode d'exercice de la direction générale lors de la nomination du président et à tout moment qu'il juge opportun.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration, dans les conditions fixées par la loi. La limite d'âge prévue pour l'exercice des fonctions de directeur général est de 70 ans. Si celui-ci vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq. Conformément à l'article L. 225-56, II, alinéa 2 du Code de commerce, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général à l'égard des tiers.

M. Wouter Devriendt, qui avait été nommé par le conseil d'administration en mai 2016 en qualité de directeur général, dirigeant effectif de la société, et investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, a démissionné de son mandat d'administrateur et de directeur général avec effet au 16 novembre 2019. Il a été remplacé par M. Bart Bronselaer de manière *ad interim*. Sur proposition du comité des nominations, le conseil d'administration du 16 mars 2020 a décidé de retenir la candidature de M. Pierre Crevits et de démarrer la procédure « *Fit & Proper* » pour obtenir l'agrément de la Banque centrale européenne en vue de proposer à l'assemblée générale, la nomination de M. Pierre Crevits, en qualité d'administrateur et de directeur général.

Au 31 mars 2020, la Direction générale est composée comme suit :

- Bart Bronselaer, Directeur général *ad interim* ;
- Véronique Hugues, Directeur général délégué et directeur financier ;
- Giovanni Albanese, Directeur général délégué et directeur des risques ;
- Guy Cools, Directeur général délégué et directeur de la filière Actifs ;
- Benoît Debroise, Directeur général délégué et directeur de la filière Financement et Marchés ;
- Patrick Renouvin, Directeur général délégué et directeur des Opérations.

## Rapport de rémunération

### Rémunération attribuée aux administrateurs en 2019

Conformément à la politique de rémunération du groupe approuvée par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local le 30 août 2017, l'assemblée générale ordinaire de Dexia fixe les émoluments dus aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats. L'assemblée décide d'une enveloppe maximale et confère au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération et de son attribution.

L'assemblée générale ordinaire de Dexia a décidé, en 2006, d'attribuer aux administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats, une enveloppe de rémunération annuelle globale maximum de EUR 1 300 000, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

L'assemblée générale a également conféré au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération, composée d'une rémunération fixe et de jetons de présence, et de son attribution.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la rémunération des administrateurs non exécutifs (à l'exclusion du président du conseil d'administration) est composée de jetons de présence fixes de EUR 3 000 par trimestre (consolidée au niveau du conseil de Dexia Crédit Local) et de jetons de présence de EUR 2 000 pour les réunions des conseils de Dexia et de Dexia Crédit Local, EUR 1 000 pour les réunions du comité d'audit et du comité des risques, et de EUR 750 pour les réunions du comité des nominations et du comité des rémunérations (versés par Dexia). Le président du comité d'audit et du comité des risques est rémunéré pour sa fonction (les jetons de présence sont portés à EUR 1 500 par réunion). Par ailleurs, un plafond annuel global est défini en ce sens qu'un nombre maximum de réunions est rémunéré. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent ni rémunération liée aux performances, tels que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature et avantages liés aux plans de pension. Le conseil d'administration du 31 mars 2020, a décidé de l'attribution d'une rémunération exceptionnelle de EUR 2 000 chacune à Mmes Aline Bec et Véronique Tai pour leur participation à deux réunions de Dexia, participation rendue nécessaire pour la parfaite compréhension de sujets et de leurs impacts concernant Dexia Crédit Local. Le directeur général et les directeurs généraux délégués qui sont également administrateurs ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur. Leurs rémunérations sont détaillées dans la section infra relative aux rémunérations versées à la direction générale.

Le conseil d'administration a décidé le 29 avril 2019, que, compte tenu de l'évolution des activités et des effectifs du groupe Dexia, la rémunération du président du conseil d'administration, prise en charge jusque-là intégralement par Dexia devait être payée pour moitié par Dexia et pour moitié par Dexia Crédit Local. Afin que le coût total pour le groupe (charges sociales, patronales et contributions comprises) n'augmente pas, le président a accepté que sa rémunération brute soit ramenée de EUR 250 000 à EUR 192 000 environ, composée d'une part d'une rémunération fixe, d'autre part de jetons de présence ordinaires versés à l'ensemble des administrateurs. Les principes énoncés ci-dessus ont fait l'objet d'une révision fin 2019 permettant de modifier la structure de rémunération pour tenir compte du nombre effectif de réunions du conseil d'administration et des comités

spécialisés, tout en restant dans les limites du coût total de EUR 250 000 pour Dexia (toutes charges sociales et contributions supportées par le groupe Dexia inclus). Le montant

de la rémunération annuelle brute ainsi attribuée s'élève à EUR 196 751 : EUR 69 000 sous forme de jetons de présence et EUR 127 751 assimilés à du salaire.

## Rémunérations attribuées aux administrateurs en raison de l'exercice de leur mandat chez Dexia et dans les autres entités du groupe

(montants bruts en EUR)	CA (rém. fixe attribuée par Dexia)	CA (rém. fixe attribuée par Dexia Crédit Local)	CA (jetons de présence attribués par Dexia)	CA (jetons de présence attribués par Dexia Crédit Local)	Rémunération exceptionnelle (attribuée par Dexia Crédit Local)	Comité d'audit	Comité des risques	Comité joint audit risques	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Total 2018	Total 2019
<b>Administrateurs</b>												
G. Denoye <sup>(1)</sup>	59 750	68 001	26 000	34 000	0	0	0	0	5 250	3 750	156 250 <sup>(8)</sup>	196 751
W. Devriendt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
G. Albanese	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
V. Hugues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Bronselaer <sup>(2)</sup>	0	0	22 000	30 000	0	7 000	9 000	3 000	0	0	73 500	71 000
T. Joulia-Paris <sup>(1)(3)</sup>	0	0	18 000	25 000	0	1 000	5 000	4 000	0	3 000	0	56 000
C. Cheremetinski <sup>(4)(5)</sup>	0	0	20 000	28 000	0	0	0	0	0	5 250	0	53 250
A. De Geest	0	0	26 000	34 000	0	0	7 000	5 000	1 500	5 250	69 000	78 750
B. Dumont <sup>(4)</sup>	0	0	26 000	34 000	0	0	7 000	5 000	0	0	13 000	72 000
Th. Francq <sup>(6)</sup>	0	0	18 000	30 000	0	7 000	0	2 000	4 500	0	60 750	61 500
M. De Rouck <sup>(1)(7)</sup>	0	0	6 000	12 000	0	0	0	0	1 500	2 250	67 250	21 750
A. Serizay <sup>(1)</sup>	0	0	26 000	34 000	0	12 000	0	7 500	0	0	66 500	79 500
M. Tison <sup>(1)</sup>	0	0	26 000	34 000	0	8 000	3 500	5 000	2 250	5 250	75 000	84 000
K. Van Loo	0	0	20 000	32 000	0	0	0	0	5 250	0	60 500	57 250
A. Bec <sup>(9)(10)</sup>	0	0	0	23 000	2 000	0	0	0	0	0	0	25 000
V. Tai <sup>(10)</sup>	0	0	0	34 000	2 000	0	0	0	0	0	32 000	36 000

(1) Administrateurs indépendants.

(2) Depuis le 16 novembre 2019, M. B. Bronselaer ne reçoit plus de rémunération pour ses mandats d'administrateur.

(3) Nomination effective le 23 avril 2019.

(4) Le versement des jetons de présence des représentants de l'État français est régi par l'article 6 de l'ordonnance 2014-948 du 20 août 2014.

(5) Nomination effective le 4 février 2019.

(6) La rémunération de M. Th. Francq est versée avec la répartition suivante (15 % pour le Trésor français) 85 % versé à M. Th. Francq. La rémunération pour l'année 2019 a été versée en avril 2020.

(7) Démission effective le 23 avril 2019.

(8) Pour une période débutant le 16 mai 2019.

(9) Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2019, Mme A. Bec ne percevait pas de rémunération pour son mandat d'administrateur car elle était administrateur exécutif.

(10) Administratrice de Dexia Crédit Local, observatrice non rémunérée de Dexia.

## Rémunération versée à la direction générale en 2019

Les mandataires sociaux de Dexia Crédit Local visés dans la présente section sont, d'une part le directeur général et les directeurs généraux délégués de la société en 2019.

MM. Wouter Devriendt et Bart Bronselaer, directeurs généraux, n'ont toutefois pas été rémunérés par Dexia Crédit Local au titre de leur mandat au sein de la société. Ils sont en effet rémunérés par Dexia en leur qualité de membre du comité de direction de cette dernière. M. Guy Cools, directeur général délégué, n'a pas été rémunéré non plus pour son mandat au sein de Dexia Crédit Local mais par Dexia Crédit Local New York pour ses fonctions exercées au sein des entités US du groupe Dexia. Cependant, conformément à l'article L.225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce, la rémunération versée aux mandataires sociaux par une autre entité du groupe doit également être mentionnée dans le présent chapitre.

## Composition de la rémunération

La rémunération des membres du comité de direction est composée uniquement d'une partie fixe, non liée à la performance et constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

Dès lors, aucune rémunération variable n'a été ni ne sera octroyée au titre de l'année 2019 au directeur général et aux directeurs généraux délégués.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par Dexia dans le cadre de la convention de garantie 2013 conclue avec les États belge, français et luxembourgeois et aussi longtemps que des obligations garanties existent ou sont susceptibles d'être émises, et sauf accord des États, Dexia ne procédera à aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et à aucun versement

d'indemnités ou d'avantages indexés sur la performance, ni de rémunérations différées au bénéfice des personnes suivantes : président du conseil d'administration, administrateur(s) délégué(s) et membres du conseil d'administration.

Il est important de souligner que les écarts de sommes relatifs aux avantages extra-légaux parfois importants (en particulier sur les pensions) ne correspondent pas à des différences

notables de traitement mais à des niveaux de prises en charge différents par les régimes légaux ou conventionnels selon les pays et les statuts.

### Rémunération au titre de l'année 2019

La rémunération de base est constituée uniquement d'une partie fixe.

(in EUR)	Entité – Pays	Rémunération brute de base
Wouter Devriendt <sup>(1)</sup>	Dexia – Belgique	525 000
Bart Bronselaer <sup>(2)</sup>	Dexia – Belgique	75 000
Giovanni Albanese	Dexia Crédit Local – France	465 044
Aline Bec <sup>(3)</sup>	Dexia Crédit Local – France	150 000
Benoît Debroise	Dexia Crédit Local – France	407 378
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	445 000
Patrick Renouvin <sup>(4)</sup>	Dexia Crédit Local – France	318 268
Guy Cools <sup>(5)</sup>	DCL New York – États-Unis	641 351

(1) Président du comité de direction jusqu'au 15 novembre 2019.

(2) Président du comité de direction à partir du 16 novembre 2019.

(3) Directeur des Opérations jusqu'au 30 avril 2019.

(4) Directeur des Opérations à partir du 15 avril 2019.

(5) Cette rémunération, payée en US dollar et exprimée au taux moyen annuel EUR/USD, l'est au titre de ses fonctions de CEO de Dexia Crédit Local New York et Dexia Financial Products Services et tient compte de ses 30 années d'ancienneté dans le groupe Dexia. Le mandat de directeur général délégué de Dexia Crédit Local est exercé à titre gratuit.

### Régimes de retraite additionnelle

Le directeur général et les directeurs généraux délégués n'exerçant pas leur fonction dans le cadre d'un contrat français (en Belgique et aux États-Unis) bénéficient de régimes de retraite additionnelle mis en place par Dexia.

#### Caractéristiques des régimes de retraite additionnelle applicables

Les régimes de retraite additionnelle du directeur général et des directeurs généraux délégués sont des régimes à cotisations définies ne générant pas de passif social pour l'entreprise.

Pour le directeur général et les directeurs généraux délégués présents en Belgique, le régime de retraite additionnelle donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles (21 %), ces dernières étant plafonnées. Au titre de 2019, aucune rémunération n'atteignait le plafond.

Pour le directeur général délégué présent aux États-Unis, le régime de retraite additionnelle donne droit, au moment de la retraite, au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles (8 %), ces dernières étant plafonnées. Au titre de 2019, la rémunération dépassait ce plafond de cotisations (EUR 250 109).

#### Montants payés dans le cadre de régimes de retraite additionnelle<sup>(1)</sup>

Des primes annuelles de EUR 274 042 ont été payées en 2019. Les cotisations obligatoires versées aux caisses d'assurance vieillesse, en particulier pour les directeurs généraux délégués français, ne doivent pas être mentionnées dans le tableau ci-après.

(1) Régimes à cotisations définies.

(in EUR)	Entité – Pays	Régimes de retraite additionnelle
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	115 766
Bart Bronselaer	Dexia – Belgique	-
Giovanni Albanese	Dexia Crédit Local – France	-
Aline Bec	Dexia Crédit Local – France	-
Benoît Debroise	Dexia Crédit Local – France	-
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	-
Patrick Renouvin	Dexia Crédit Local – France	-
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	20 009

### Couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais médicaux

Des primes annuelles collectives de EUR 114 219 ont été payées en 2019 pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical dont la ventilation est précisée dans le tableau ci-dessous.

Les écarts de niveau peuvent s'expliquer par les statuts (indépendant en Belgique / salarié en France et aux États-Unis), les régimes propres à chaque pays, les salaires ainsi que par les situations familiales et en particulier le nombre d'enfants à charge.

(en EUR)	Entité – Pays	Capital décès, orphelins	Invalidité	Frais de santé
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	38 262	15 066	490
Bart Bronselaer	Dexia – Belgique	2 834	1 432	46
Giovanni Albanese <sup>(1)</sup>	Dexia Crédit Local – France	1 809	772	5 532
Aline Bec <sup>(1)</sup>	Dexia Crédit Local – France	603	257	1 844
Benoît Debroise <sup>(1)</sup>	Dexia Crédit Local – France	1 809	772	5 532
Véronique Hugues <sup>(1)</sup>	Dexia Crédit Local – France	1 809	772	5 532
Patrick Renouvin <sup>(1)</sup>	Dexia Crédit Local – France	1 221	521	3 735
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	804	447	22 318

(1) Collaborateurs qui, en tant que salariés, sont obligatoirement affiliés au contrat collectif concernant l'ensemble des collaborateurs de Dexia Crédit Local.

### Autres avantages des mandataires sociaux

(en EUR)	Entité – Pays	Frais de représentation	Avantage téléphonie <sup>(1)</sup>	Avantage voiture <sup>(1)</sup>
Wouter Devriendt	Dexia – Belgique	3 355	158	3 473
Bart Bronselaer	Dexia – Belgique	-	30	411
Giovanni Albanese	Dexia Crédit Local – France	-	-	-
Aline Bec	Dexia Crédit Local – France	-	-	1 035
Benoît Debroise	Dexia Crédit Local – France	-	-	3 641
Véronique Hugues	Dexia Crédit Local – France	-	-	1 296
Patrick Renouvin	Dexia Crédit Local – France	-	-	3 687
Guy Cools	DCL New York – États-Unis	-	-	16 865

(1) Ce montant correspond à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction/téléphonie pouvant être utilisé également à des fins privées à l'exception du membre présent à New York qui perçoit une allocation pour leasing.

### Plan d'options

Depuis 2009, plus aucune option n'est accordée ni exercable.

### Conditions relatives au départ

#### Dispositions relatives aux indemnités de départ de la politique de rémunération de Dexia

Selon la politique de rémunération de Dexia, toute indemnité de départ doit correspondre à des performances effectives dans le temps et être conçue de manière à ne pas récompenser l'échec ou un comportement irrégulier.

Les membres du comité de direction de Dexia ne peuvent se voir octroyer une indemnité de départ supérieure à 9 mois de rémunération fixe.

Par dérogation à ce qui précède, Dexia peut accorder une indemnité de départ plus élevée si la personne concernée, préalablement à l'octroi du mandat de dirigeant, conformément au cadre contractuel en vigueur et sur la base de son ancienneté accumulée au sein du groupe Dexia, aurait eu droit, en cas de licenciement, à une indemnité de préavis supérieure à l'indemnité de départ susmentionnée. Ces conditions pourraient s'appliquer à Mme Véronique Hugues, MM. Giovanni Albanese, Guy Cools, Benoît Debroise et Patrick Renouvin.

#### Départs au cours de l'année 2019

M. Wouter Devriendt a quitté Dexia avec effet le 15 novembre 2019. Aucune indemnité de départ n'a été versée à cette occasion.

Mme Aline Bec est partie en retraite avec effet le 30 avril 2019. Ayant moins de 5 ans d'ancienneté et conformément à la convention collective d'entreprise, elle n'a perçu aucune indemnité de départ en retraite.

Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à Dexia Crédit Local ou une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Néant.

Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à Dexia Crédit Local ou une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

Néant.

## Mandats et fonctions exercés par les mandataires durant l'exercice

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, figurent ci-après les mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social de Dexia Crédit Local au 31 mars 2020.

### M. Gilles Denoyel

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex  
4 août 1954

- Président du conseil d'administration de Dexia, administrateur indépendant (non exécutif)
- Administrateur de Trust BK
- Administrateur et Président du Comité de suivi des engagements nucléaires d'EDF

### M. Bart Bronselaer

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex  
6 octobre 1967

- Administrateur délégué et président du comité de direction *ad interim* (exécutif) de Dexia
- Administrateur indépendant de United Pensions OFF

### M. Giovanni Albanese

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex  
22 février 1959

- Administrateur exécutif et membre du comité de direction de Dexia

### Mme Véronique Hugues

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 – 92919 La Défense Cedex  
28 mai 1970

- Administrateur exécutif et membre du comité de direction de Dexia
- Représentant permanent de Dexia, Établissement stable en France

### Mme Aline Bec

Adresse professionnelle : Tour CBX - 1, Passerelle des Reflets – La Défense 2 - 92919 La Défense Cedex  
24 janvier 1957

- Observatrice au sein du conseil d'administration de Dexia

### M. Bertrand Dumont

Adresse professionnelle : 139, Rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12  
2 juillet 1973

- Administrateur non exécutif de Dexia
- Administrateur de Business France
- Directeur général adjoint du Trésor (France)

### M. Alexandre De Geest

Adresse professionnelle : Avenue des Arts 30 - 1040 Bruxelles (Belgique)  
5 février 1971

- Administrateur non exécutif de Dexia
- Administrateur général de SFP Finances-Trésorerie

- Président du Fonds de protection des instruments financiers
- Membre de la Commission des provisions nucléaires

### M. Thierry Francq

Adresse professionnelle : 86, Rue Saint-Lazare, 75009 Paris  
30 avril 1964

- Administrateur non exécutif de Dexia
- Directeur de cabinet auprès du PDG du groupe Covea

### M. Michel Tison

Adresse professionnelle : Universiteitstraat 4 - 9000 Gand (Belgique)  
23 mai 1967

- Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia
- Professeur de droit financier et doyen de la faculté de droit et de criminologie de l'Université de Gand (Belgique)

### M. Koen Van Loo

Adresse Professionnelle : Avenue Louise 32, boîte 4 - 1050 Bruxelles (Belgique)  
26 août 1972

- Administrateur non exécutif de Dexia,
- Administrateur délégué de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI)
- Administrateur de Capricorn ICT Fund
- Administrateur de Capricorn Sustainable Chemistry Fund
- Administrateur non exécutif de Certi-Fed
- Administrateur de Sinnolabs Hong Kong Ltd
- Administrateur de Thaumias NV
- Administrateur de Euroports Group BV

### Mme Alexandra Serizay

Adresse professionnelle : 255, Quai de la Bataille de Stalingrad - 92130 Issy-les-Moulineaux  
31 mars 1977

- Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia
- Global Head of Strategy – Corporate Services de Sodexo
- Administrateur de Cofiroute et de AFS (groupe Vinci Autoroutes)

### L'État français représenté par Claire Cheremetinski

Adresse professionnelle : 139, Rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12  
2 mai 1976

- Administrateur non exécutif de Dexia
- Chef du service des affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises de la direction générale du Trésor
- Administrateur de Business France
- Administrateur de Bpi France
- Commissaire du gouvernement d'Expertise France.

### Madame Véronique Tai

Adresse professionnelle : Rue de la Loi 24 - 1000 Bruxelles (Belgique)  
20 juin 1968

- Observatrice au sein du conseil d'administration de Dexia
- Présidente du conseil d'administration de FIF SA (filiale de la SFPI).

### Madame Tamar Joulia-Paris

Adresse professionnelle : Avenue des Statutaires, 25 - 1180 Uccle (Belgique)  
5 octobre 1952

- Administrateur indépendant (non exécutif) de Dexia
- Administrateur exécutif de TJP Capital

## Informations sur les conventions non réglementées

L'article L.225-102-1 du Code de commerce impose aux sociétés de mentionner dans leur rapport de gestion les conventions, intervenues directement ou par personnes interposées entre :

- d'une part un administrateur, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués de la société ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ; et
- d'autre part, une autre société dont la société détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital.

Les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ne doivent pas être mentionnées.

**1.1** Convention *Dexia Guaranteed Put* conclue le 30 juin 2009 entre DCLNY, Dexia and FSAM.

**1.2** Convention *Dexia FP Guarantee Reimbursement* conclue le 30 juin 2009 entre Dexia, DCL, FSAM et d'autres GIC Business Entities.

**1.3** Convention *Dexia Non-Guaranteed Put* conclue le 30 juin 2009 entre DCLNY, Dexia and FSAM.

**1.4** Convention *Administrative Services Agreement* conclue le 30 juin 2009 entre Dexia, DCL, AGM, DFPS, FSAM et autres GIC Business Entities.

**1.5** Convention *Third Amended and Restated Intercompany* conclue le 20 février 2013 avec effets au 27 décembre 2012 entre DSA, DCLNY et Dexia Holdings Inc.

## Liste des conventions concernées dans le cadre de la garantie du portefeuille Financial Products (« FP »)

Dexia a cédé à Assured Guaranty Ltd (Assured) le pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA). L'opération a été finalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2009. L'activité Financial Products (FP) de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia. Dans la mesure où FSA est garante à divers titres des passifs de l'activité FP, la cession a impliqué nécessairement que Dexia et Dexia Crédit local se portent garants des actifs et passifs FP.

Dexia a, à son tour, été contre-garanti par les États belge et français pour certains actifs de l'activité FP (Actifs Garantis FP). Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009<sup>(1)</sup>. Il importe de noter qu'en 2011, FSAM a vendu, par l'intermédiaire de Dexia Crédit Local New York (DCLNY), la totalité des Actifs Garantis FP subsistant à des tiers de sorte qu'au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs Garantis FP bénéficiant de la couverture de la garantie des États. La garantie continue cependant d'exister d'un point de vue technique bien que les risques d'appel à la garantie sont théoriques.

Les conventions dont référence est faite ci-après concernent la gestion des actifs et des passifs FP détenus par FSAM gérés en extinction par le groupe.

Convention *Pledge and Administration*, conclue le 30 juin 2009, entre Dexia, Dexia crédit Local (DCL), Dexia Banque Belgique, Dexia FP Holdings Inc., FSA Asset Management LLC, FSA Portfolio Asset Limited, FSA Capital Markets Services LLC, FSA Capital Management Services LLC, FSA Capital Markets Services (Caymans) Ltd., Financial Security Assurance Inc. et The Bank of New York Mellon Trust Company, National Association.

(1) Des informations détaillées relatives à ces garanties sont publiées dans les rapports annuels de Dexia depuis 2009 (les rapports annuels peuvent être consultés sur le site internet de Dexia) et plus particulièrement les principales dispositions de ces garanties sont décrites dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2011 (page 170).

## Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires

Néant

## Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (article L225-37-5)

Néant

## Structure du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de Dexia Crédit Local s'élève à EUR 279 213 332. Il est divisé en 279 213 332 actions ayant une valeur nominale de EUR 1,00. Chaque action est assortie d'un droit de vote et aucune ne fait l'objet d'un nantissement. Il n'existe, à ce jour, aucun autre titre donnant accès au capital de Dexia Crédit Local.

Le capital social de Dexia Crédit Local est détenu, directement, en quasi-totalité par Dexia, le directeur général détenant une action de la société.

Indirectement, via Dexia, le capital de Dexia Crédit Local est détenu à 52,78 % par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI) agissant en mission déléguée pour le compte de l'État belge et à 46,80 % par l'État français.

L'article 10 des statuts prévoit que :

I. La cession ou la mutation d'action(s) dans l'un quelconque des deux (2) cas visés ci-après est libre et sera régularisée immédiatement, sans qu'il soit besoin de l'agrément du conseil d'administration prévu au paragraphe II ci-après :

(1) Cession ou mutation d'actions au profit de sociétés du groupe Dexia ;

(2) Cession ou mutation à toute personne physique ou société nouvellement nommée au poste de membre du conseil d'administration de la société, d'une action de la société, ainsi que cession ou mutation d'une action à son cédant originaire dans le cas d'une rétrocession par un membre du conseil d'administration de la société notamment à l'expiration de son mandat.

Il. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, la cession ou la mutation d'action(s) à un tiers à quelque titre et sous quelque forme que ce soit devra, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la société donné par le conseil d'administration qui statuera dans le mois de sa saisine.

## Propositions de résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale

### Proposition d'approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître un résultat bénéficiaire de EUR 393 202 644,89

L'assemblée générale ordinaire approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39 du Code Général des Impôts), s'élevant à EUR 29 824,88 qui n'a pas entraîné un supplément d'impôt sur les sociétés compte tenu de la perte fiscale pour l'exercice 2019.

### Proposition d'approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations traduites par ces comptes ou qui sont mentionnées auxdits rapports, et faisant apparaître une perte, part du groupe, de EUR 784 175 413.

### Proposition d'approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L. 225-40 du même code les conventions réglementées qui y sont mentionnées.

### Proposition de donner quitus aux mandataires sociaux

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve aux mandataires sociaux de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### Proposition de donner quitus au directeur général et aux directeurs généraux délégués

L'assemblée générale ordinaire, en conséquence de l'approbation des précédentes résolutions, donne quitus entier et sans réserve au directeur général ainsi qu'aux directeurs généraux délégués de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer intégralement le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à EUR 393 202 644,89 sur le compte de report à nouveau. À l'issue de cette imputation, le compte de report à nouveau sera positif de EUR 1 009 483 942,86.

L'assemblée générale rappelle, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été mis en distribution aucun dividende au cours des trois exercices précédents.

### Proposition de certification des comptes par les commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce, prend acte que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont certifiés par les commissaires aux comptes :

- Madame Claire Gueydan, et Madame Virginie Chauvin associées, représentant la société Mazars, d'une part ; et
- Monsieur Jean-Vincent Coustel, associé, représentant la société Deloitte & Associés, d'autre part.

### Proposition de fixation de l'enveloppe globale des rémunérations

En application de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'assemblée générale ordinaire émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 dudit Code durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et qui s'élève à EUR 10 117 798 (rémunération fixe et primes éventuelles).

Cette enveloppe couvre ainsi les rémunérations versées en 2019 aux dirigeants de la société et autres membres du personnel de la société et ses filiales (internationales) considérés, conformément à la politique de rémunération applicable

à l'ensemble du groupe Dexia, comme ayant une incidence significative sur le profil de risque du groupe de par leur fonction et/ou le niveau de leur rémunération. Cette enveloppe comprend la rémunération du directeur général et du directeur général délégué octroyée exclusivement par Dexia au titre de leur mandat au sein de la société mère.

### Proposition de nomination de Monsieur Pierre Crevits en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Pierre Crevits, de nationalité belge et domicilié rue des Pacages 15 - 5100 Wierde (Belgique) avec effet à l'issue de l'assemblée générale, pour une durée de quatre ans venant à échéance, à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Proposition de renouvellement du mandat de Madame Aline Bec en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Aline Bec de nationalité française, demeurant à 10, Route de Croissy - Le Vésinet (78110), venant à échéance, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Proposition de renouvellement du mandat de Madame Alexandra Serizay en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Alexandra Serizay de nationalité française, demeurant 77, Rue de Rennes - Paris (75016), venant à échéance, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Proposition de renouvellement du mandat de Monsieur Giovanni Albanese en qualité d'administrateur

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Giovanni Albanese, de nationalité italienne demeurant à Rue du Centre 5 bis - Neuilly-sur-Seine (92200), venant à échéance, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### Proposition de renouvellement du mandat du Collège des Commissaires aux comptes – Deloitte

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat du collège des commissaires aux comptes titulaire et des suppléants représentés par le Cabinet Deloitte pour le titulaire et B.E.A.S. pour le suppléant pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### Proposition de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes – Mazars

L'assemblée générale ordinaire décide, conformément aux dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce, de procéder au renouvellement du mandat du collège des commissaires aux comptes titulaire et des suppléants représentés par le Cabinet Mazars pour le titulaire et par Charles de Boisriou pour le suppléant pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### Proposition de pouvoirs à conférer

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société Dexia Crédit Local, En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce

#### Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### Convention pour l'octroi d'une rémunération exceptionnelle à deux administratrices de Dexia Crédit Local (ci-après « DCL ») au titre de l'exercice 2019

Personnes concernées :

- Madame Aline Bec, administratrice de DCL et observatrice au sein du conseil d'administration de Dexia SAINV (ci-après « DSA ») ;
- Madame Véronique Tai, administratrice de DCL et observatrice au sein du conseil d'administration de DSA

Le conseil d'administration de DCL du 31 mars 2020 a autorisé a posteriori, les termes de cette mission n'ayant pu être définitivement finalisés qu'à l'issue de la participation aux conseils d'administration, de l'attribution d'une rémunération exceptionnelle de 2 000 euros aux deux administratrices Mesdames Aline Bec et Véronique Tai concernées pour les travaux préparatoires et la participation à deux réunions du conseil d'administration de DSA en date du 26 mars 2019 et du 19 juillet 2019. Cette rémunération exceptionnelle entre dans le champ d'application de l'article L.225-46 du code de commerce. Le montant total des rémunérations exceptionnelles qui leur a ainsi été versées au titre de l'exercice 2019 s'élève à 2 000 euros chacune, soit 4 000 euros.

Le conseil d'administration a considéré qu'il était de l'intérêt de DCL d'approuver la convention rémunérant la préparation et la participation des deux administratrices à deux conseils de la société DSA, compte tenu de la nature et des impacts pour DCL des sujets alors évoqués.

Pour des raisons techniques, cette convention n'a pas pu être approuvée préalablement. Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 31 mars 2020, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

#### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

##### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

##### a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention d'utilisation par Dexia Crédit Local (ci-après « DCL ») des créances de ses filiales en collatéral

Personnes concernées :

Monsieur Alain Clot, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Afin de réduire le besoin de financement de DCL, il a été décidé de mobiliser les actifs de DCL et de ses filiales, actuellement non utilisés dans les modes de financement sécurisés, en collatéral de financement ou d'émissions garanties par les États.

La mobilisation des actifs des filiales a été réalisée par DCL aux conditions de marché tout au long de l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, les actifs concernés, soit un total de 18,3 milliards d'euros, se composent de :

- 17,8 milliards d'euros de créances chez DCL ;
- 555 millions d'euros de créances des filiales de crédit-bail de DCL.

Ces opérations, autorisées par votre conseil d'administration du 23 février 2012, n'ont pas donné lieu à la signature de conventions formalisées.

### Convention de garantie de refinancement de Dexia SA/NV (ci-après « DSA ») et DCL par les États

Personnes concernées :

– Monsieur Robert de Metz, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 15 mai 2018 ;

– Monsieur Karel De Boeck, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 17 mai 2016 ;

– Monsieur Claude Piret, dirigeant commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin le 14 octobre 2016 ;

– Monsieur Koenraad Van Loo, administrateur commun de DCL et DSA ;

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur commun de DCL et DSA, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2013

Le 28 décembre 2012, la Commission européenne a communiqué son accord sur le plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia soumis par les États belge, français et luxembourgeois le 14 décembre 2012. Cette validation s'est traduite par la mise en place du schéma de garantie tripartite des États belge, français et luxembourgeois, à hauteur d'un plafond de 85 milliards d'euros, selon la clé de répartition suivante : 51,41 % pour la Belgique, 45,59 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg.

La commission de garantie sur les encours de dettes émises est calculée sur la base d'un taux annuel de 5 points de base contre 90 points de base auparavant dans le cadre de la garantie temporaire.

Au titre de l'exercice 2019, le coût pour DCL de la garantie s'est élevé à 32,6 millions d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 décembre 2012

### Convention de garantie de DCL à Dexia Crediop

Personnes concernées :

Monsieur Alain Clot, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Dans le cadre du soutien à sa filiale Dexia Crediop, DCL a octroyé une garantie à première demande de 75 millions d'euros, d'une échéance minimum fixée à 2023.

Conformément aux conditions d'éligibilité des garanties fixées par la Banque d'Italie, la rémunération pour DCL a été fixée à 0,8%.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 7 mai 2013, sur lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes du 2 avril 2013.

Au 31 décembre 2012, conséquemment à la baisse des taux, la valeur de l'exposition sur la contrepartie Terna a mécaniquement augmenté, nécessitant l'augmentation de la garantie accordée par DCL, afin de respecter la limite des grands risques fixée par le régulateur italien. Un avenant à la convention initiale, portant le montant de l'engagement à 100 millions d'euros, a donc été signé, sans autorisation préalable du conseil d'administration, l'objectif ayant été de réagir au plus vite pour que les ratios réglementaires soient respectés à la clôture de l'exercice. Cet avenant a été approuvé par votre assemblée générale du 13 mai 2014.

En 2019, DCL a enregistré au titre de cette convention un produit de commission de 0,8 million d'euros sur l'exercice.

### b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

### Contrat de cession des actions de la Société de Financement Local (ci-après « SFIL »)

Personnes concernées :

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, président du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency (ci-après « DMA »), ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013 ;

– Monsieur Alain Clot, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, membre du conseil de Surveillance de DMA, ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Le contrat de cession des actions de SFIL par DCL à l'État français, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale a été signé en date du 23 janvier 2013 en présence de DMA et de la SFIL, aux fins de permettre aux parties de se prévaloir des articles 8 « Indemnisation » et 9 « Autres engagements des parties » dudit contrat.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

DCL a cédé ces actions pour 1 euro en date du 28 janvier 2013.

### Convention de gestion des contentieux liés aux prêts litigieux

Personnes concernées :

– Monsieur Philippe Rucheton, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, président du conseil de Surveillance de Dexia Municipal Agency (ci-après « DMA »), ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013 ;

– Monsieur Alain Clot, alors administrateur et directeur général délégué de DCL, membre du conseil de Surveillance de DMA, ses mandats chez DCL ayant pris fin le 31 décembre 2013.

En date du 31 janvier 2013, DMA, DCL et la SFIL ont signé une convention de gestion des contentieux relatifs aux prêts litigieux. Cette convention a pour objet de définir les modalités de gestion de toutes les procédures contentieuses judiciaires (autres que pénales) et administratives relatives aux prêts inscrits au bilan de DMA à la date de cession des actions de la SFIL jusqu'à l'échéance de l'ensemble des prêts.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2013 et n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

**Contrat intra-groupe de netting entre DCL, DSA, Banque Internationale à Luxembourg S.A. (ci-après « BIL »), Belfius Banque SA/NV (ci-après « Belfius »), et Dexia Crediop**

Personnes concernées :

- Monsieur Jean-Luc Dehaene, alors administrateur commun de DCL, DSA, BIL et DBB, son mandat chez DCL ayant pris fin le 29 juin 2012 ;
- Monsieur Pierre Mariani, alors administrateur commun de DCL, DSA, BIL et DBB, son mandat ayant pris fin chez DCL le 2 août 2012 ;
- Monsieur Pascal Poupelle, alors administrateur commun de DCL et Dexia Crediop, son mandat ayant pris fin chez DCL le 31 décembre 2010 ;
- Madame Francine Swiggers, alors administrateur commun de DCL, DSA et DBB dont le mandat a pris fin chez DCL le 10 novembre 2012.

Le *Dexia Group Master Netting Agreement* ("DGMNA") a été conclu le 2 novembre 2009, entre DCL, DSA, BIL, Belfius et Dexia Crediop.

Le DGMNA permet aux parties de compenser des montants dus dans le cadre de transactions régies par différentes conventions, tels que notamment les *ISDA Master Agreements* ou autres convention-cadres sur instruments financiers (« Conventions Principales »). Le DGMNA vise essentiellement à permettre une compensation dans le cas d'un défaut d'une des parties et donc ne permet la compensation que lorsque les transactions régies par les Conventions Principales sont accélérées, résiliées, liquidées ou annulées (ci-après "Close Out").

Lorsqu'une partie est en défaut selon le DGMNA, chacune des autres parties non défaillantes peut choisir de procéder au Close Out de toutes les transactions régies par les Conventions Principales auxquelles ladite partie non défaillante est partie.

Les sociétés BIL et Belfius ne font plus partie du DGMNA depuis respectivement les 29 janvier 2014 et 2 novembre 2015.

Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 19 mai 2015, sur lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes du 31 mars 2015.

En l'absence de défaut constaté des sociétés concernées, cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2019.

Paris la Défense et Courbevoie, le 10 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

MAZARS

Jean-Vincent COUSTEL

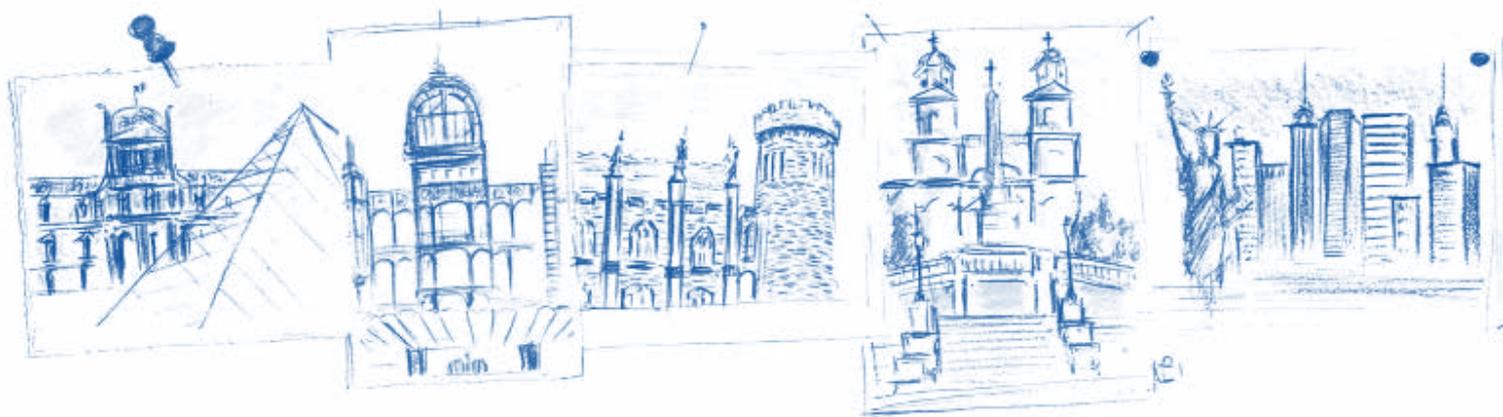
Virginie CHAUVIN

Claire GUEYDAN





58		Bilan consolidé	
		58	Actif
		59	Passif
60		Compte de résultat consolidé	
61		État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
62		Tableau de variation des capitaux propres consolidés	
64		Tableau des flux de trésorerie consolidés	
65		Annexe aux comptes consolidés	
		65	1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés, intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, éléments significatifs repris dans le compte de résultat, autres éléments significatifs de l'année, événements postérieurs à la clôture et note de présentation de l'effet de la norme IFRS 16 sur le bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
		91	2. Notes sur l'actif
		100	3. Notes sur le passif
		104	4. Autres notes annexes au bilan
		112	5. Notes sur le compte de résultat
		119	6. Notes sur le hors bilan
		120	7. Notes sur l'exposition aux risques
		142	8. Analyse par segment et répartition géographique
143		Rapport des commissaires sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2019 – Comptes consolidés	



## États financiers consolidés au 31 décembre 2019

# Bilan consolidé

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2019</b>
<small>(en millions d'EUR)</small>			
Caisse et banques centrales	2.2	9 269	9 211
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.3 & 4.1	13 420	14 247
Instruments dérivés de couverture	4.1	1 263	1 378
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.4	4 860	2 837
Titres au coût amorti	2.5	45 128	36 012
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.6	23 654	23 066
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.7	35 143	31 771
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		748	576
Actif d'impôts courants		37	14
Actifs d'impôts différés	4.2	20	20
Comptes de régularisation et actifs divers	2.8	388	155
Actifs non courants destinés à être cédés	4.6	24 387	0
Immobilisations corporelles	2.9	2	48
Immobilisations incorporelles	2.10	37	29
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>158 356</b>	<b>119 364</b>

Les notes de la page 65 à 151 font partie intégrante des états financiers consolidés

<b>PASSIF</b>	Note	31/12/2018	31/12/2019
(en millions d'EUR)			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1 & 4.1	11 872	14 779
Instruments dérivés de couverture	4.1	21 151	19 184
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.2	20 930	12 003
Dettes envers la clientèle	3.3	4 873	3 851
Dettes représentées par un titre	3.4	67 959	62 728
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13	7
Passifs d'impôts courants		3	2
Passifs d'impôts différés	4.2	24	32
Comptes de régularisation et passifs divers	3.5	400	325
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.6	24 055	0
Provisions	3.6	226	118
Dettes subordonnées	3.7	126	20
<b>Total des dettes</b>		<b>151 632</b>	<b>113 049</b>
<b>Capitaux propres</b>	3.8	<b>6 724</b>	<b>6 315</b>
Capitaux propres, part du groupe		6 444	6 311
Capital et réserves liées		2 465	2 465
Réserves consolidées		5 041	5 020
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(806)	(390)
Résultat de l'exercice		(256)	(784)
Intérêts minoritaires		280	4
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>158 356</b>	<b>119 364</b>

Les notes de la page 65 à 151 font partie intégrante des états financiers consolidés

# Compte de résultat consolidé

(en millions d'EUR)	Note	31/12/2018	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	5.1	7 864	7 350
Intérêts et charges assimilées	5.1	(7 777)	(7 331)
Commissions (produits)	5.2	11	10
Commissions (charges)	5.2	(15)	(17)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	5.3	(144)	(15)
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.4	11	(119)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	5.5	(14)	(208)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.13	0	(314)
Produits des autres activités	5.6	17	57
Charges des autres activités	5.7	(21)	(44)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>(68)</b>	<b>(631)</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	(348)	(330)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.9	(17)	(28)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>(433)</b>	<b>(989)</b>
Coût du risque de crédit	5.10	128	265
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(305)</b>	<b>(724)</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5.11	9	0
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS</b>		<b>(296)</b>	<b>(724)</b>
Impôts sur les bénéfices	5.12	(8)	17
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	4.6	22	(117)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>(282)</b>	<b>(824)</b>
Intérêts minoritaires		(26)	(40)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>(256)</b>	<b>(784)</b>

Les notes de la page 65 à 151 font partie intégrante des états financiers consolidés

# État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2018			31/12/2019		
	Montant brut	Impôts	Montant net	Montant brut	Impôts	Montant net
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>(282)</b>			<b>(824)</b>
<b>Éléments recyclables en résultat net :</b>						
Écarts de conversion	26	0	26	13	0	13
Réévaluation des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	77	0	77	36	0	36
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	345	(1)	344	143	1	144
Gains ou pertes latents ou différés des activités destinées à être cédées <sup>(1)</sup>	(287)	1	(286)	238	0	238
<b>Éléments non recyclables en résultat net :</b>						
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	1	0	1	(3)	0	(3)
Réévaluation directement en capitaux propres du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	(5)	1	(4)	(7)	(6)	(13)
Transfert en réserves consolidées de montants du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat, suite à leur décomptabilisation <sup>(2)</sup>	(24)	0	(24)			
Réévaluation directement en capitaux propres des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	1	0	1	1	0	1
Transfert en réserves consolidées de montants de réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres, suite à leur décomptabilisation				(1)	0	(1)
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>134</b>	<b>1</b>	<b>135</b>	<b>420</b>	<b>(5)</b>	<b>415</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>			<b>(147)</b>			<b>(409)</b>
Dont part du groupe			(102)			(368)
Dont part des minoritaires			(45)			(41)

(1) Au 31/12/2018, la sortie de Dexia Israël du périmètre de consolidation génère un mouvement de EUR - 47 millions. Par ailleurs, Dexia Kommunalbank Deutschland est présentée en actifs non courants destinés à être cédés, ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés dans ce poste pour un montant de EUR - 238 millions. Au 31/12/2019, la sortie de Dexia Kommunalbank Deutschland génère un mouvement de EUR 238 millions

(2) Remboursement de contrats d'investissements garantis (Guaranteed Investment Contracts ou GICs)

Les notes de la page 65 à 151 font partie intégrante des états financiers consolidés

# Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Rapport de gestion

Rapport sur le  
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements  
à caractère général

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés		
	Capital	Réserves liées au capital	Total		Variation de juste valeur des instruments de dettes mesurés à la juste valeur par capitaux propres, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments de capital mesurés à la juste valeur par capitaux propres, nette d'impôt	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt
(en millions d'EUR)							
<b>AU 01/01/2018</b>	<b>279</b>	<b>2 186</b>	<b>2 465</b>	<b>5 016</b>	<b>(247)</b>	<b>(1)</b>	<b>(922)</b>
<i>Mouvements de la période</i>							
Écarts de conversion							
Transfert en réserves du risque de crédit propre lié à des dettes financières à la juste valeur remboursées				24			
Variation de la juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur affectant les capitaux propres					155	1	
Montants reclassés en compte de résultat en raison de la vente ou de la dépréciation des actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres					(77)		
Gains et pertes de la période des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie							136
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie reclassés en compte de résultat							(30)
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre des dettes désignées à la juste valeur par résultat							
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies affectant les fonds propres							
Transferts <sup>(1)</sup>					(1)		239
<b>Sous-total variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>24</b>	<b>77</b>	<b>1</b>	<b>345</b>
Résultat net de la période							
Impact de la cession de Dexia Israël							
Autres variations				1			
<b>AU 31/12/2018</b>	<b>279</b>	<b>2 186</b>	<b>2 465</b>	<b>5 041</b>	<b>(170)</b>	<b>0</b>	<b>(577)</b>
<i>Mouvements de la période</i>							
Affectation du résultat 2018				(256)			
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>				<b>(256)</b>			
Écarts de conversion							
Variation de la juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur affectant les capitaux propres					25	1	
Transfert en réserves des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, relatifs à des instruments de capital				1		(1)	
Montants reclassés en compte de résultat en raison de la vente ou de la dépréciation des actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres					109		
Reclassement d'actifs financiers au coût amorti vers actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (changement de modèle économique) <sup>(2)</sup>					(98)		
Reclassement d'actifs financiers au coût amorti vers actifs financiers à la juste valeur par résultat (changement de modèle économique) <sup>(2)</sup>							124
Gains et pertes de la période des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie							(6)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie reclassés en compte de résultat							24
Variation de la juste valeur attribuable au risque de crédit propre des dettes désignées à la juste valeur par résultat							
Variation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies affectant les fonds propres							
<b>Sous-total variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>1</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>142</b>
Résultat net de la période							
Impact de la cession de Dexia Kommunalbank Deutschland							
Impact de l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans Dexia Crediop				234		1	4
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>279</b>	<b>2 186</b>	<b>2 465</b>	<b>5 020</b>	<b>(134)</b>	<b>1</b>	<b>(432)</b>

(1) Dexia Kommunalbank Deutschland est présenté comme actifs non courants destinés à être cédés, la variation de ses gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres du groupe sont présentés distinctement.

(2) Voir note 2.13 Reclassement d'actifs financiers au coût amorti vers le portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat et vers le portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les notes de la page 65 à 151 font partie intégrante des états financiers consolidés.

directement en capitaux propres					Résultat net part du groupe	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	Capitaux propres part des minoritaires			TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
Variation nette d'impôt des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des actifs non courants destinés à être cédés	Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	Variation de juste valeur des dettes désignées à la juste valeur par le résultat, attribuable au risque de crédit propre, nette d'impôt	Écarts de conversion	Total			Capital et réserves liées	Gains ou pertes latents ou différés	Total	
29	(4)	75	110	(960)		6 521	356	20	376	6 897
			25	25		25			0	25
		(24)		(24)		0			0	0
				156		156			0	156
				(77)		(77)			0	(77)
				136		136			0	136
				(30)		(30)			0	(30)
		(4)		(4)		(4)			0	(4)
	1			1		1			0	1
(238)				0		0			0	0
(238)	1	(28)	25	183		207			0	207
					(256)	(256)	(26)		(26)	(282)
(29)				(29)		(29)	(51)	(19)	(70)	(99)
				0		1			0	1
(238)	(3)	47	135	(806)	(256)	6 444	279	1	280	6 724
					256	0			0	0
					256	0			0	0
			13	13		13			0	13
				26		26			0	26
				(1)		0			0	0
				109		109			0	109
				(98)		(98)			0	(98)
				124		124			0	124
				(6)		(6)			0	(6)
				24		24			0	24
		(12)		(12)		(12)			0	(12)
	(2)			(2)		(2)			0	(2)
0	(2)	(12)	13	177		178			0	178
					(784)	(784)	(40)		(40)	(824)
238				238		238			0	238
	(3)			2		236	(234)	(2)	(236)	0
0	(8)	35	148	(390)	(784)	6 311	4	0	4	6 315

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat net après taxes	(282)	(824)
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	16	28
- Dépréciations (reprises de dépréciation) sur obligations, prêts et autres actifs	(121)	(328)
- Gains ou pertes nets sur investissements	(25)	95
- Augmentation nette (diminution nette) des provisions	6	(113)
- Pertes et (profits) non réalisés sur instruments financiers	64	221
- Impôts différés	10	2
Variation des actifs et des dettes opérationnels	(282)	(17)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>(614)</b>	<b>(936)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	(19)	(12)
Ventes d'immobilisations	0	13
Ventes d'actions non consolidées	33	6
Ventes de filiales et d'unités d'exploitation (1)	(632)	328
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(618)</b>	<b>335</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de dettes subordonnées (2)	(34)	(106)
Sortie de trésorerie liée aux dettes de location	0	(10)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(34)</b>	<b>(116)</b>
<b>LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES</b>	<b>(1 266)</b>	<b>(717)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>11 832</b>	<b>10 614</b>
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(614)	(936)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(618)	335
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(34)	(116)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	48	26
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>10 614</b>	<b>9 923</b>
<b>INFORMATION COMPLÉMENTAIRE</b>		
Impôt payé	(15)	(17)
Dividendes reçus	5	9
Intérêts perçus	9 434	7 662
Intérêts payés	(9 261)	(7 707)

(1) Au 31/12/2018: Cession de Dexia Israël.

Au 31/12/2019: Cession de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD).

(2) Voir la note 3.7.b.

Les notes de la page 65 à 151 font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Annexe aux comptes consolidés

## 1. Règles de présentation et d'évaluation, intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités, éléments significatifs repris dans le compte de résultat, autres éléments significatifs de l'année et événements postérieurs à la clôture et présentation de l'effet de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2019

1.1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés	65	1.4. Autres éléments significatifs de l'année	88
1.2. Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités	85	1.5. Événements postérieurs à la clôture	89
1.3. Éléments significatifs repris dans le compte de résultat	87	1.6. Présentation de l'effet de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur le bilan au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	90

### 1.1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

#### INFORMATION GÉNÉRALE

Dexia Crédit Local est une société anonyme à conseil d'administration de droit français. Son siège social est situé à La Défense (92913) – Tour CBX La Défense 2 – 1, Passerelle des Reflets. Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 31 mars 2020 en vue de leur publication.

#### NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB : International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales)
- IFRS IC : IFRS Interpretations Committee (ex IFRIC) (comité d'interprétation des normes internationales d'information financière)
- IFRS : International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)

#### 1.1.1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

##### 1.1.1.1. Généralités

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour. Les états financiers de Dexia Crédit Local ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2019, en incluant les conditions d'application de la couverture du risque de taux d'un portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Nos principes comptables incluent principalement les éléments pour lesquels un texte IFRS laisse la possibilité d'un choix.

#### Continuité d'exploitation (going concern)

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2019 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*) conformément à IAS 1 § 25 et 26. Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia ayant fait l'objet d'une décision par la Commission européenne en décembre 2012 et établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. En particulier :

- Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre de revues d'ensemble semestrielles du plan. La mise à jour réalisée sur la base des données de marché disponibles au 30 juin 2019 et validée par le conseil d'administration de Dexia le 19 décembre 2019 intègre les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV. Elle prend également en compte le non-renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'approche spécifique octroyée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia. Cette mise à jour n'intègre pas les résultats de l'inspection sur site (*on-site inspection* – OSI) de la Banque centrale européenne sur le risque opérationnel et les activités externalisées, dont le rapport définitif n'a pas encore été reçu par Dexia.
- La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur sa capacité à collecter des financements sécurisés.
- La dernière mise à jour du plan d'affaires prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables. Dexia Crédit Local a continuellement réduit son besoin de financement et rallongé la maturité des financements levés, dans une optique de gestion prudente de sa liquidité. Ceci lui permet de maintenir un niveau de réserves de liquidité jugé adéquat

avec la restriction de l'accès au financement de la Banque centrale européenne annoncé le 21 juillet 2017. À la fin de l'année 2019, Dexia Crédit Local dispose d'un coussin de liquidité de EUR 19,4 milliards, dont la moitié en cash.

- L'accélération des ventes d'actifs décidée au cours de l'été 2019, combinée à la cession de DKD, a permis une baisse de EUR 32 milliards des besoins de financement de Dexia Crédit Local sur l'année grâce, notamment, à une baisse rapide du besoin de financement en dollar US. La réalisation du programme de financement en 2019, conformément au budget, de même que le lancement réussi de sa première émission de 2020, pour un montant de EUR 1,5 milliard à sept ans, reflète la solide capacité de financement de Dexia Crédit Local, dont la résilience vis-à-vis du risque de liquidité, dans des circonstances normales de marché, s'est fortement améliorée en 2019. Enfin, la confirmation par la Commission européenne de la prolongation de la garantie de liquidité accordée par les États belge et français au-delà du 31 décembre 2021, pour un montant maximal de EUR 75 milliards, constitue un élément de soutien essentiel à la poursuite de la résolution ordonnée du groupe Dexia.

- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire de Dexia Crédit Local ainsi que le maintien de la notation de Dexia Crédit Local à un niveau équivalent ou supérieur au rang « Investment grade ».

- Lors de son appréciation de la pertinence de la continuité d'exploitation, la direction de Dexia a challengé la cohérence des choix stratégiques de ses actionnaires sur la base des projections financières à long terme. La direction a également tenu compte des contraintes et incertitudes de son modèle opérationnel ainsi que du risque lié à sa continuité d'exploitation, inhérent au caractère spécifique de banque en résolution, et pris des mesures appropriées pour atténuer ce risque.

Des incertitudes résiduelles concernant la réalisation du plan d'affaires sur la durée de la résolution du groupe Dexia conduisent à des revues régulières et des ajustements par rapport au plan d'origine et, au fil du temps, pourraient provoquer une modification significative de la trajectoire de résolution initialement anticipée. Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par de nouvelles évolutions des règles comptables et prudentielles.

Dexia et Dexia Crédit Local présente également une sensibilité significative à l'évolution de l'environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia et Dexia Crédit Local. Elle pourrait aussi avoir un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation du niveau de capital réglementaire. En particulier, compte tenu des décisions prises par le conseil d'administration de Dexia relatives à la mise en œuvre de deux plans de ventes d'actifs pour un total d'environ EUR 18 milliards, Dexia Crédit Local est exposé à l'évolution des conditions macroéconomiques et des paramètres de marché sur ces actifs jusqu'à leur cession effective.

Enfin, Dexia Crédit Local est exposé à certains risques opérationnels, propres à l'environnement de résolution dans lequel il opère. À ce stade, ces incertitudes ne remettent pas en cause la nature ni les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie la décision d'établir les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation en conformité avec IAS 1.

Dexia Crédit Local suit par ailleurs attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe. À la date d'arrêtés des états financiers de Dexia Crédit Local, la sévérité

de la pandémie a entraîné des conséquences majeures sur les marchés financiers. Elle aura un impact sévère sur la croissance économique et pourrait entraîner une dégradation de la qualité des actifs détenus par Dexia Crédit Local qu'il n'est pas possible d'évaluer à ce stade.

Dexia Crédit Local a rapidement mis en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la continuité opérationnelle dans un contexte de confinement des collaborateurs et des sous-traitants de la banque. Ses réserves de liquidité lui permettent de faire face aux tensions existant sur le marché monétaire à la date d'arrêtés des états financiers et les mesures d'assouplissement des ratios de solvabilité annoncées par les superviseurs accroissent son coussin de capital excédentaire.

En conséquence, après avoir tenu compte de l'ensemble de ces éléments développés en partie à l'annexe 1.5.2. aux comptes consolidés du présent rapport annuel, la direction de Dexia Crédit Local confirme que, à la fin de 2019, les états financiers peuvent être préparés selon les règles applicables à la continuité d'exploitation conformément à IAS 1 § 25 et 26. L'analyse ultérieure des effets de la crise liée au Covid-19 à laquelle la direction de Dexia Crédit Local a procédé n'a pas conduit à remettre en cause l'appréciation de la convention de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (EUR), sauf mention contraire.

#### 1.1.1.2. Estimations et jugements comptables

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la direction est amenée à faire des hypothèses et des estimations qui ont un impact sur les chiffres publiés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, la direction utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction estime avoir tenu compte de toutes les informations à sa disposition lors de l'établissement de ces hypothèses, les chiffres réels peuvent différer des chiffres estimés et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers dans les catégories « Coût amorti », « À la juste valeur par capitaux propres » (en autres éléments du résultat global), « À la juste valeur par résultat », et « Désignés à la juste valeur par résultat sur option » en fonction de l'analyse du modèle économique suivi par Dexia Crédit Local pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI ou « basique ») (IFRS 9) (voir 1.1.6.2.);
- Les instruments financiers non cotés sur un marché actif sont valorisés à partir de techniques de valorisation. La détermination de l'existence ou non d'un marché actif est basé sur des critères tels que le volume de transactions, la liquidité du marché, l'écart achat-vente, etc. (voir 1.1.7.);
- Utilisation des modèles de valorisation pour déterminer la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur (voir 1.1.7.);
- Détermination de l'existence d'un contrôle sur une entité acquise par Dexia Crédit Local, y compris une entité structurée (IFRS 10) (voir 1.1.3.);
- Identification des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (IFRS 5) (voir 1.1.15.);
- Identification des conditions permettant l'application de la comptabilité de couverture (voir 1.1.10., 1.1.11.);

- Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige (voir 1.1.22.);
  - Détermination de la dépréciation des actifs financiers basée sur la méthode des pertes de crédit attendues : détermination des critères d'augmentation significative du risque de crédit, choix des modèles appropriés et des hypothèses pour évaluer les pertes de crédit attendues (IFRS 9) (voir 1.1.6.2.5);
  - Identification d'un contrat de location, appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des éventuelles options de renouvellement ou des options de résiliation anticipée de la location, classement des contrats de location (en tant que bailleur) (voir 1.1.18).
- Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes (comme précisé ci-dessus) des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- Détermination des pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers sous IFRS 9 : établissement du nombre et des pondérations relatives pour les scénarios prospectifs et détermination des informations prospectives pertinentes pour chaque scénario, détermination de la probabilité de défaut (PD) et de la perte en cas de défaut (LGD) (voir 1.1.6.2.5);
- Détermination de la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (voir 1.1.15.);
- Évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture (voir 1.1.10., 1.1.11.);
- Détermination des corrections de valeur de marché de manière à ajuster la valeur de marché et l'incertitude du modèle (voir 1.1.7.);
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (voir 1.1.13. et 1.1.14.);
- Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension (voir 1.1.21., 3.6.);
- Estimation des profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs (voir 1.1.20.);
- Détermination de la valeur des droits d'utilisation et de la dette locative des contrats de location : détermination de la durée de location, du taux d'actualisation pour évaluer la valeur actualisée des paiements locatifs, détermination de la dépréciation éventuelle du droit d'utilisation des actifs (voir 1.1.18);
- Détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux portant sur les impôts sur le résultat (voir 1.1.20) et des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges (voir 1.1.22).

### Réforme IBOR

Suite aux faiblesses révélées par la crise financière sur les indices de taux interbancaires IBOR, une réforme a été engagée au niveau international à l'initiative du Conseil de stabilité financière afin de fiabiliser les méthodes de construction de ces indices et de remplacer les indices actuels par des nouvelles références de taux sans risque. Les instruments financiers basés sur les références de taux actuelles devront être modifiés pour refléter les nouveaux taux de référence. A ce stade, des incertitudes demeurent encore quant au calendrier et les modalités précises de substitution des indices.

Au sein de l'Union européenne, le règlement n° 2016/1011 du 8 juin 2016 (« règlement Benchmark » ou « règlement BMR »), applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, instaure un cadre juridique uniformisé concernant la fourniture des indices de référence. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement, les administrateurs de l'EONIA, de l'EURIBOR et du LIBOR ont été amenés à revoir et, le cas échéant, à modifier

les méthodologies utilisées pour ces indices afin de les rendre conformes aux nouvelles dispositions BMR.

En zone euro, l'indice EONIA sera remplacé par l'€STR à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2022. Durant la période de transition l'EONIA sera maintenu et depuis le 2 octobre 2019, il est basé sur l'€STR (EONIA = €STR + 8,5 bps). Concernant l'EURIBOR, une nouvelle méthodologie dite « hybride » est reconnue conforme à la réglementation BMR depuis le juillet 2019 et ce taux a été ajouté au registre des indices de référence de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

Concernant le LIBOR, les nouveaux indices SOFR et SONIA, destinés à remplacer respectivement les indices LIBOR USD et LIBOR GBP, sont publiés depuis 2018, mais la publication de ces derniers va aussi se poursuivre au moins jusqu'à fin 2021. Des incertitudes plus importantes subsistent pour les opérations utilisant l'indice LIBOR.

Dexia Crédit Local détient les instruments financiers indexés sur les références de taux visées par la réforme et est principalement exposé aux indices dans les devises EUR, USD et GBP. Par ailleurs, la valorisation des contrats dérivés de Dexia Crédit Local sera également impactée par les modifications des accords de cash collateral avec les contreparties OTC ou les chambres de compensation. Pour les contrats dérivés traités avec les chambres de compensation, le passage à l'€STR pour la rémunération du cash collateral et la courbe d'actualisation est prévu pour le 22 juin 2020 et le passage au SOFR est prévu pour le 19 octobre 2020. Une structure projet est en place au sein de Dexia Crédit Local depuis le deuxième semestre 2018 afin d'assurer la transition vers les nouveaux indices de référence. Ce projet, impliquant l'ensemble des métiers et fonctions de Dexia Crédit Local, vise à anticiper les impacts associés à la réforme d'un point de vue juridique, commercial, financier, comptable et opérationnel et à mettre en œuvre le processus de transition vers les nouveaux indices tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais définis par les régulateurs. Des points d'avancement du projet ont été présentés régulièrement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'administration.

Cette réforme pourrait avoir des conséquences sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers indexés sur ces indices et sur le traitement comptable des couvertures associées. Des travaux ont été engagés au niveau de l'IASB avec l'objectif de limiter les impacts comptables potentiels liés à la réforme. Un amendement aux textes en vigueur en matière de la comptabilité de couverture a été publié en septembre 2019 et traite les problématiques dans la période de pré-remplacement des taux (voir paragraphe 1.1.2.1). Un deuxième texte relatif aux enjeux comptables après l'entrée en vigueur des nouveaux taux est attendu pour l'année 2020 et il traitera notamment les sujets de décomptabilisation et modification des actifs et passifs financiers indexés sur les références de taux visées par la réforme et de la comptabilité de couverture.

Dans ce contexte, Dexia Crédit Local considère que, dans la situation actuelle du marché et suite aux clarifications de l'IASB sur les impacts comptables présentées dans le paragraphe 1.1.2.1 (Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence »), la réforme IBOR ne remet pas en cause au 31 décembre 2019 ses relations de couvertures existantes documentées suivant IAS 39.

### Brexit

Dexia Crédit Local suit l'évolution des discussions et leurs conséquences éventuelles, afin de les intégrer, le cas échéant, dans les hypothèses et estimations retenues dans les préparations des comptes consolidés. Dexia Crédit Local considère que l'éventualité du transfert de ses activités de compensa-

tion de dérivés post-Brexit vers la zone de l'Union européenne n'a pas d'incidence sur ses relations de couverture existantes à la clôture des comptes au 31 décembre 2019.

### 1.1.2. CHANGEMENTS DANS LES PRINCIPES COMPTABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE QUI PEUVENT IMPACTER DEXIA CRÉDIT LOCAL

#### 1.1.2.1. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2019

• La nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location », en remplacement de la norme IAS 17 et des interprétations connexes, définit des principes en matière d'identification et de traitement des contrats de location dans les états financiers des preneurs et des bailleurs.

Cette nouvelle norme induit un changement important dans la comptabilisation par les preneurs : elle supprime la distinction entre location simple et location financement d'IAS 17, et prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location, sous réserve d'exceptions limitées, au bilan des preneurs. Ainsi, lorsque le contrat est un contrat de location au sens défini par la norme, le preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation du bien concerné et une dette de location qui est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de la location. L'actif lié au droit d'utilisation est ensuite amorti, en général selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant. La dette de location est comptabilisée au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette de location.

En revanche, la norme IFRS 16 ne modifie pas de manière substantielle le traitement comptable du côté du bailleur.

Les principes comptables mis à jour pour prendre en compte IFRS 16 pour les contrats de location tels qu'appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont présentés dans la section 1.1.18. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16, Dexia Crédit Local a choisi de ne pas retraiter les informations relatives aux périodes comparatives (approche rétrospective simplifiée). Les méthodes comptables applicables aux contrats de location sous IAS 17 décrites dans la note 1.1.18.3 « Contrats de location (IAS 17) » s'appliquent aux périodes comparatives.

#### Principes de première application, options et exemptions retenues

Comme autorisé par les dispositions transitoires de la norme IFRS 16, Dexia Crédit Local applique la nouvelle norme aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application de la norme IAS 17.

En tant que preneur, Dexia Crédit Local a fait le choix d'appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée, qui préconise de comptabiliser l'effet cumulé de l'application initiale de la norme comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Conformément à IFRS 16, Dexia Crédit Local n'applique pas la nouvelle norme aux contrats de location portant sur des immobilisations incorporelles (logiciels, par exemple) et a fait le choix de ne pas appliquer le nouveau modèle de comptabilisation aux contrats de location d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire à neuf (Dexia Crédit Local applique le seuil d'exemption de EUR 5 000).

À la date de première application, pour les contrats antérieurement classés en tant que contrats de location simple sous IAS 17 et compte tenu de la méthode de transition choisie par Dexia Crédit Local en tant que preneur, Dexia Crédit Local applique les principes suivants :

- Concernant la dette de location, Dexia Crédit Local l'évalue à la date de première application à la valeur actualisée des paiements contractuels de loyers restants, déterminée, pour chaque contrat, en fonction du taux d'emprunt marginal à cette date. Ce taux reflète la durée moyenne pondérée par les flux de loyers (duration) du contrat de location et est fondé sur la durée résiduelle du contrat.

Afin de déterminer la durée de location, Dexia Crédit Local considère la période non résiliable du contrat complétée le cas échéant des options de renouvellement et des options de résiliation dont l'utilisation par Dexia Crédit Local est raisonnablement certaine (voir note 1.1.18). Suite à la décision de l'IFRS IC en date du 26 novembre 2019 concernant la détermination de la durée exécutoire à retenir pour la comptabilisation des contrats de location, l'analyse des éventuelles conséquences sur les états financiers de Dexia Crédit Local est en cours. Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impact significatif de l'application de cette décision sur ses états financiers.

- Concernant l'actif lié au droit d'utilisation, Dexia Crédit Local a choisi de le reconnaître à la date de première application pour le montant égal à la dette de location déterminé à la date de transition, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer.

L'application de la norme a conduit Dexia Crédit Local à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette locative. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et à la durée de location.

Par ailleurs, Dexia Crédit Local applique des mesures de simplification transitoires autorisées par la norme IFRS 16 dont les principales sont :

- comptabilisation des contrats de location dont le terme survient dans les 12 mois suivant la date de première application comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme ;
- au lieu d'effectuer un test de dépréciation, d'imputer sur les droits d'utilisation les provisions pour les contrats de location déficitaires existantes au 31 décembre 2018.

Un impôt différé sera comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette locative, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'actif est égale à celle du passif. Les différences temporaires nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent la constatation d'un impôt différé.

#### Impacts de la première application

Pour Dexia Crédit Local, en tant que preneur, l'application de la nouvelle norme se traduit par une augmentation des actifs et passifs liée aux contrats de location comptabilisés comme des contrats de location simple sous IAS 17. Cet impact provient des contrats de location d'immeubles de bureaux utilisés par les entités du groupe Dexia Crédit Local.

Dexia Crédit Local n'applique pas IFRS 16 au contrat de sous-traitance informatique car il n'était pas identifié comme contenant un contrat de location : Dexia Crédit Local n'est pas l'utilisateur unique des serveurs et autres matériels informatiques et n'a pas de moyens d'influer sur les modalités de leurs acquisitions et de leur gestion.

Pour Dexia Crédit Local, en tant que bailleur, l'impact est très limité.

Les principaux impacts de l'adoption d'IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les informations sur la transition sont présentés dans la note « Présentation de l'effet de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ». L'application de la norme n'a donné lieu à aucun ajustement transitoire à comptabiliser dans les résultats non distribués à la date de première application (approche rétrospective simplifiée).

- **Amendement à IAS 19** « Modification, réduction ou liquidation d'un régime ». Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local compte tenu de l'impact limité des régimes à prestations définies au niveau de Dexia Crédit Local.

- **IFRIC 23** « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » qui clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local. Les principes comptables mis à jour pour prendre en compte IFRIC 23 sont présentés dans la section 1.1.20.

- **Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017**, qui sont une série d'amendements aux normes IFRS existantes. Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers de Dexia Crédit Local car ces derniers ne constituent que des ajustements mineurs de certaines normes IFRS.

- **Amendement à IAS 28** « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'a pas de participations dans des entreprises associées ou des coentreprises.

- **Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7** « Réforme des taux d'intérêt de référence ». Ces amendements des normes relatives aux instruments financiers sont publiés par l'IASB en septembre 2019 dans le contexte de la réforme sur le remplacement des indices de référence IBOR par des indices de référence alternatifs et traitent les problématiques liées à la comptabilité de couverture dans la période d'incertitude précédant l'entrée en vigueur de ces nouveaux taux. La proposition de l'IASB vise à maintenir les relations de couverture existantes et consiste à présumer que le taux d'intérêt de référence sur lequel les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture sont basés ne serait pas modifié. Ces amendements introduisent des exemptions concernant principalement le respect du caractère hautement probable des flux couverts, le respect du caractère identifiable du risque couvert, la réalisation des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. De plus, ces amendements exigent la présentation des informations supplémentaires sur les relations de couverture qui sont directement affectées par ces incertitudes.

Ces amendements, adoptés par la Commission Européenne en date du 15 janvier 2020, sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec application anticipée autorisée. De manière à assurer une continuité de ses relations de couverture au 31 décembre 2019, Dexia Crédit Local a choisi d'appliquer par anticipation les dispositions de ces amendements.

Les relations de couverture de Dexia Crédit Local sont principalement indexées sur l'EONIA, l'EURIBOR et les taux LIBOR. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés afin d'incorporer les nouveaux taux (remplacement du taux d'intérêt de référence, insertion de clauses de remplacement dites clauses de « fallback »). Dexia Crédit Local va appliquer les exemptions prévues par les amendements jusqu'à la levée des incertitudes visées quant à la date de la transition et au montant des flux de trésorerie, c'est-à-

dire jusqu'à la modification effective des clauses des instruments financiers concernés. Les montants notionnels des instruments de couverture impactés par la réforme des taux d'intérêts et auxquels Dexia Crédit Local applique les exemptions prévues par les amendements sont présentés dans la note 7.7. « Comptabilité de couverture ». Les informations complémentaires sur la réforme IBOR sont présentées dans le paragraphe 1.1.1.2.

#### 1.1.2.2. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- **Amendement des Références au cadre conceptuel dans les normes IFRS**. Cet amendement sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et son impact sur la présentation des informations financières de Dexia Crédit Local est en cours d'analyse.

- **Amendements à IAS 1 et IAS 8** « Définition du terme "significatif" ». Cet amendement sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et Dexia Crédit Local n'envisage pas d'impact significatif de cet amendement sur ses états financiers.

#### 1.1.2.3. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore adoptés par la Commission européenne

Néant.

#### 1.1.2.4. Nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Cette norme publiée par l'IASB en mai 2017, en remplacement de la norme actuelle IFRS 4 « Contrats d'assurance » sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et n'aura pas d'impact sur les états financiers de Dexia Crédit Local car Dexia Crédit Local n'a pas de contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme.

#### 1.1.2.5. Nouvelle définition du défaut

Conformément aux directives de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), la nouvelle définition du défaut (au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013) est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne (BCE), applicable au plus tard le 31 décembre 2020, complète ces dispositions concernant le seuil de matérialité des arriérés sur des obligations de crédit. Cette nouvelle réglementation viendra renforcer la cohérence et harmoniser des pratiques des établissements de crédit européens dans la détection des expositions en défaut. Dexia Crédit Local applique déjà une seule définition de défaut sur l'ensemble des portefeuilles du bilan et appliquera ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter de mi-2020. A noter que le travail de qualification du défaut selon la nouvelle définition est fait depuis début 2019 sur une base trimestrielle en simultané avec la définition actuelle. Les analyses d'impact des nouvelles dispositions démontrent un impact limité sur (i) la classification des défauts et (ii) les paramètres et modèles de risque de crédit.

#### 1.1.2.6. Changement de présentation des états financiers consolidés de Dexia Crédit Local

Les états financiers consolidés de Dexia Crédit Local sont établis conformément au format de l'ANC (Autorité des Normes Comptables). Au 31 décembre 2019, Dexia Crédit Local applique la recommandation de l'ANC n° 2017-02 du 2 juin 2017 « Relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales » qui annule et remplace la recommandation de l'ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

Suite à l'application de la norme IFRS 16, les principaux changements dans les états financiers sont les suivants :

- Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont inclus dans les postes où les actifs sous-jacents correspondants seraient présentés s'ils appartenaient à Dexia Crédit Local. Pour la location d'immeubles de bureaux, il s'agit des postes relatifs aux « Immobilisations corporelles » ;
- Les passifs locatifs sont inclus dans les « Comptes de régularisation et passifs divers » ;
- Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est présentée dans les « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » et la charge d'intérêts sur la dette de location est présentée dans les « Intérêts et charges assimilées » ;
- Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées au passif locatif sont classées dans les activités de financement pour le montant qui se rapporte au principal et dans les activités opérationnelles pour le montant qui se rapporte à la charge d'intérêts.

Suite à l'application de l'interprétation IFRIC 23 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et suivant la position de l'IFRS IC (IFRIC Update de juin 2019), Dexia Crédit Local a reclassé les dettes relatives aux positions fiscales incertaines de la ligne de publication « Provisions » vers la ligne « Passifs d'impôts courants ».

### 1.1.3. CONSOLIDATION

#### 1.1.3.1. Filiales et entités structurées

Les filiales sont des sociétés sur lesquelles Dexia Crédit Local exerce le contrôle. Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées par intégration globale.

Selon IFRS 10 « États financiers consolidés », le groupe contrôle une entité si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité,
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité,
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Dexia Crédit Local détient le pouvoir sur une entité lorsque ses droits lui confèrent la capacité de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité.

Lorsque dans une entité le pouvoir résulte directement et exclusivement des droits de vote afférents aux participations, l'investisseur qui détient plus de la moitié des droits de vote a le contrôle de l'entité.

Dans d'autres circonstances, notamment pour les entités structurées, le processus peut être plus complexe et requiert la prise en compte de plusieurs facteurs qui nécessitent l'exercice d'un jugement. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Dexia Crédit Local est notamment impliqué dans des véhicules de titrisation ou des fonds d'investissement.

La capacité de diriger les activités pertinentes est analysée au regard des éléments suivants : l'objet et la conception de l'entité ; la gestion d'actifs financiers pendant leur durée de vie ainsi que la gestion des cas de défaillance ; le choix, l'acquisition, la sortie ou le remplacement d'actifs ; la décision visant la nomination et la rémunération des principaux dirigeants et la cessation de leur emploi. Dexia Crédit Local évalue son exposition ou droit à des rendements variables au regard des éléments suivants : les dividendes et autres distri-

butions d'avantages économiques ; l'exposition au risque de crédit via la détention de produits financiers qui absorbent le risque (par exemple : CDS vendeur de protection ou détention de tranches junior qui absorbent les premières pertes et qui sont rémunérées en fonction de l'exposition) ; la rémunération rattachée à la gestion d'actifs ou de passifs ; les rendements dont ne peuvent bénéficier les autres détenteurs d'intérêts.

Un investisseur contrôle une entité si non seulement il détient le pouvoir sur celle-ci et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle, mais qu'en outre il a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements qu'il obtient du fait de ces liens. Par conséquent, le décideur doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire en examinant les facteurs suivants :

- l'étendue du pouvoir décisionnel sur l'entité ;
- les droits détenus par d'autres parties (incluant le droit de révocation du décideur) ;
- la rémunération à laquelle il a droit selon les accords de rémunération ;
- son exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts qu'il détient dans l'entité.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia Crédit Local et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia Crédit Local perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia Crédit Local.

Les changements dans la participation de Dexia Crédit Local dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. En cas de modification de la quote-part de la détention pour les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires), les valeurs comptables des participations donnant le contrôle et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations respectives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Dexia Crédit Local perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition), et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier selon IFRS 9 « Instruments financiers » ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

#### 1.1.3.2. Entreprises associées et coentreprises

Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia Crédit Local exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Dexia Crédit Local possède entre 20 et 50 % des droits de vote sont présumées relever de cette catégorie.

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité

économique, soumise à un contrôle conjoint. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci et sont tenues de s'entendre à l'unanimité sur les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise. Dexia Crédit Local ne détient pas d'entités mises en équivalence.

#### 1.1.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Dexia Crédit Local a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de décomptabiliser l'actif et d'éteindre le passif de manière simultanée.

Les opérations de dérivés traitées par Dexia Crédit Local avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan. L'effet de compensation est présenté dans la note 4.3. « Compensation des actifs et passifs financiers ».

#### 1.1.5. CONVERSIONS DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

##### 1.1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia Crédit Local (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère avec une perte de contrôle, les différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs dans la monnaie fonctionnelle de ladite entité et convertis au cours de clôture.

##### 1.1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de Dexia Crédit Local sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

#### 1.1.6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Dexia Crédit Local applique toutes les exigences d'IFRS 9, à l'exception des exigences relatives aux opérations de couverture comptable qui sont comptabilisées selon la norme IAS 39. La direction exerce son jugement sur les critères exposés ci-dessous pour décider de la catégorie comptable appropriée de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

##### 1.1.6.1. Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction évalués à la juste valeur par résultat, pour lesquels la livraison s'effectue selon un délai d'usage (achats et ventes « normalisés »), sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

En ce qui concerne ces actifs, Dexia Crédit Local comptabilise les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêté au compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les autres achats ou ventes d'actifs financiers non détenus à des fins de transaction, pour lesquels la livraison s'effectue selon un délai d'usage, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits instruments.

Dexia Crédit Local décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à l'expiration, y compris suite à des modifications substantielles de ses conditions contractuelles (voir 1.1.6.2.4. Traitement des remboursements anticipés et réaménagements de prêts), ou lorsque Dexia Crédit Local a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dexia Crédit Local décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé suite à des modifications substantielles de ses conditions contractuelles.

##### 1.1.6.2. Classement et évaluation des actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, Dexia Crédit Local évalue d'abord les conditions contractuelles de l'instrument afin de déterminer sa classification en tant qu'instrument de capitaux propres (selon la définition de la norme IAS 32 du point de vue de l'émetteur) ou instrument de dette. Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Afin de satisfaire à cette condition, Dexia Crédit Local vérifie que l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'émetteur. Les instruments remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition des instruments de capitaux propres.

Tout instrument émis ne répondant pas aux critères des instruments de capitaux propres sont classés par Dexia Crédit Local en tant qu'instruments de dette.

##### 1.1.6.2.1. Classement et évaluation des instruments de dette

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments de dette sont classés comme étant évalués soit au coût amorti, soit à la juste

valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global), soit à la juste valeur par résultat. Le classement des instruments de dette repose sur les deux éléments suivants : l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs, et le modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs.

**Analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI ou « basique »)**

L'appréciation du caractère « basique » est pertinente pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être mesurés au coût amorti ou bien à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global).

Les flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt de base. Dans un contrat de prêt de base, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit, et peuvent aussi comprendre une contrepartie pour d'autres risques de prêt de base (par exemple, le risque de liquidité) et frais (par exemple, des frais de gestion) associés à la détention de l'actif financier sur une durée donnée, ainsi qu'une marge d'intérêt. Pour les besoins de cette analyse, le principal se définit comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale.

Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels sont « basiques », Dexia Crédit Local examine les termes contractuels de chaque instrument, en particulier ceux qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. En procédant à cette évaluation, Dexia Crédit Local exerce son jugement pour déterminer si certaines caractéristiques contractuelles, telles que la fréquence de révision des taux d'intérêt ou les caractéristiques ne donnant droit à aucun recours en garantie, affectent de manière significative les flux de trésorerie futurs. Les clauses contractuelles, permettant à l'emprunteur ou au prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument de dette est compatible avec le caractère « basique » des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus mais impayés ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable. Une telle compensation peut être positive ou négative. Un jugement est nécessaire pour déterminer si la compensation versée ou reçue en cas de résiliation anticipée des contrats de prêt donne lieu à des flux de trésorerie non « basiques ».

La plupart des instruments de dette détenus par Dexia Crédit Local sont « basiques » et sont composés de prêts ou de titres simples à taux variable ou à taux fixe. Les instruments de dette non « basiques » de Dexia Crédit Local comprennent certains prêts structurés vis-à-vis de collectivités locales comportant une formule de taux avec un effet de levier, une indexation sur des devises ou un indice de taux long terme (tel que par exemple la référence « Constant Maturity Swap »).

**Analyse du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers**

L'appréciation du modèle économique est effectuée sur la base d'un portefeuille et est pertinente pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être mesurés au coût amorti ou bien à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global).

Le modèle économique reflète la façon dont un groupe d'instruments de dette est géré en vue d'atteindre un objectif fixé

par les principaux dirigeants de Dexia Crédit Local. Le modèle économique suivi est une question de fait, ce fait pouvant être observé, et est déterminé à un niveau qui reflète la manière dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné et selon la manière dont les flux de trésorerie sont générés (perception des flux de trésorerie contractuels et/ou vente d'actifs).

Pour déterminer le classement et l'évaluation d'un actif financier, trois modèles économiques peuvent être distingués :

- Un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie de l'instrument ;
- Un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Et d'autres modèles économiques dont celui, détenu à des fins de transaction, pour lesquels la perception de flux de trésorerie contractuels n'est que connexe.

Dexia Crédit Local exerce son jugement pour déterminer le niveau approprié d'appréciation de son modèle économique.

Tout projet significatif de vente d'actifs financiers détenus dans le modèle économique dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie de l'instrument est analysé et validé par le Comité de Transaction, agissant en tant que centre de compétence au niveau du Groupe.

**Instruments de dette évalués au coût amorti**

Un instrument de dette est classé comme étant évalué au coût amorti si les conditions suivantes sont réunies :

- la détention de cet actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les ventes ne font pas partie intégrante du modèle économique associé à la catégorie coût amorti mais peuvent être cohérentes avec ce modèle si les cessions sont réalisées au moment proche de l'échéance de l'instrument et pour un montant qui est proche des flux de trésorerie contractuels restants, ou en raison d'une augmentation du risque de crédit de la contrepartie. Les ventes en raison de contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit d'un actif) sont également compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les instruments de dette au coût amorti à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction, et les évaluations ultérieures se font au coût amorti ajusté de toute correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif (sauf pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création) est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ne tenant pas compte des pertes de crédit attendues.

**Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global)**

Un instrument de dette est classé comme étant évalué à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global) si les conditions suivantes sont réunies :

- la détention de cet actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia Crédit Local enregistre les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres à leur juste valeur (y compris les coûts de transaction). Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Dexia Crédit Local réévalue ultérieurement ces instruments à leur juste valeur (voir 1.1.7. Juste valeur des instruments financiers). Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ».

Lorsque ces actifs sont vendus, Dexia Crédit Local reclasse la juste valeur accumulée dans les capitaux propres en résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

#### **Instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat**

Tous les autres instruments de dette sont classés en juste valeur par résultat et sont constitués d'actifs qui :

- ne sont pas détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ou dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. C'est le cas pour les actifs financiers détenus avec l'objectif de réaliser des flux de trésorerie en vendant ces actifs et pour lesquels la perception de flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire. En outre, c'est le cas pour un portefeuille d'actifs financiers qui entrent dans la définition d'actifs détenus à des fins de transaction acquies avec l'intention d'en tirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à court terme.
- ou bien, sont détenus dans un tel modèle de gestion mais les termes contractuels de l'instrument donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont pas « basiques ». Ces actifs sont obligatoirement réévalués à la juste valeur par résultat.

Dexia Crédit Local comptabilise initialement à la juste valeur les prêts et les titres de dette détenus à des fins de transaction et détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les réévalue ultérieurement à leur juste valeur sous la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat », avec les gains et pertes réalisés et latents enregistrés en résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». En application de la méthode comptable choisie par Dexia Crédit Local, les intérêts courus sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

#### **Instruments de dette désignés à la juste valeur par résultat (FVO)**

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, Dexia Crédit Local peut désigner de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier respectant les exigences pour le classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres comme étant évalué à

la juste valeur par résultat (FVO) lorsque cette désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (« non-concordance comptable ») qui existerait sans l'application de cette option.

Les gains ou pertes latents sur ces actifs sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». En application de la méthode comptable choisie par Dexia Crédit Local, les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

#### **Reclassement d'actifs financiers entre catégories**

Les actifs financiers ne peuvent pas être reclassés après leur comptabilisation initiale, excepté dans le cas exceptionnel d'un changement du modèle économique de gestion au sein duquel ils sont détenus. Un reclassement se produit uniquement lorsque le changement dans le modèle de gestion est décidé par les instances de gouvernance de Dexia Crédit Local à la suite de changements externes ou internes significatifs pour l'activité de Dexia Crédit Local et démontrables à des parties externes.

Le reclassement d'actifs est applicable de manière prospective et effectif à partir du début de la première période de présentation de l'information financière qui suit un changement de modèle économique. Les profits, les pertes (y compris les gains ou les pertes de valeur) et les intérêts comptabilisés antérieurement ne sont pas retraités.

Lors de la première application de la norme IFRS 9 et conformément aux modalités du plan de résolution ordonnée, validé par la Commission européenne en 2012, imposant la cessation de toute nouvelle activité commerciale et la gestion des actifs résiduels sans leur cession accélérée, la majorité des actifs de Dexia Crédit Local étaient gérés en vue de la collecte des flux de trésorerie sur la durée de vie de ces actifs. Une autre partie des actifs financiers de Dexia Crédit Local avait été classée dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois de collecter les flux contractuels et de vendre les actifs.

Le changement du modèle de gestion de Dexia Crédit Local, compte tenu des décisions prises par le conseil d'administration en raison d'événements intervenus en 2019, a conduit Dexia Crédit Local à reclasser un ou des portefeuilles d'actifs financiers de la catégorie « actifs évalués au coût amorti » vers la catégorie « actifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les actifs dont la décision de cession est prise et la catégorie « actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres » pour les actifs pour lesquels aucune décision de cession n'est arrêtée.

Le changement du modèle de gestion intervenu au 1<sup>er</sup> semestre 2019 dans le cadre de la transformation de la succursale américaine DCL New York a donné lieu au reclassement des actifs en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 dont les impacts sont présentés dans la note 2.13. Le changement du modèle de gestion intervenu au 2<sup>e</sup> semestre 2019 dans le cadre de l'évolution des exigences des superviseurs donnera lieu au reclassement des actifs en date au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (voir note 1.5 Événements postérieur à la clôture).

Pour les actifs reclassés vers la catégorie « actifs évalués à la juste valeur par résultat », Dexia Crédit Local évalue la juste valeur à la date de reclassement et tout profit ou perte résultant d'une différence entre l'ancien coût amorti de l'actif financier (ajusté au titre du risque de taux couvert) et sa juste valeur est comptabilisé en résultat net et présenté sur une ligne distincte du compte de résultat en « Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Pour les actifs reclassés vers la catégorie « actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres », Dexia Crédit Local évalue

la juste valeur à la date de reclassement et tout profit ou perte résultant d'une différence entre l'ancien coût amorti de l'actif financier (ajusté au titre du risque de taux couvert) et sa juste valeur est comptabilisé dans les capitaux propres (en autres éléments du résultat global). Le reclassement n'entraîne aucun ajustement du taux d'intérêt effectif et l'évaluation des pertes de crédit attendues reste inchangée.

Les dérivés documentés en couverture au titre du risque de taux des actifs financiers reclassés vers la catégorie « actifs évalués à la juste valeur par résultat » ne peuvent plus être considérés comme des dérivés de couverture comptable. Lors du reclassement de ces actifs, les relations de couverture ont été interrompues et ces dérivés ont été reclassés en dérivés de transaction. Le risque de taux d'intérêt de ces actifs reste donc économiquement couvert par ces dérivés, mais la volatilité liée aux autres composantes de risque et notamment aux risques de crédit subsiste.

#### 1.1.6.2.2. Classement et évaluation des placements dans des instruments de capitaux propres

Les placements dans des instruments de capitaux propres qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 9 sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat en tant qu'instruments financiers non « basiques »
- Les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global). Dexia Crédit Local ne possède pas d'instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Dexia Crédit Local comptabilise initialement à la juste valeur les actifs obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat et les réévalue ultérieurement à leur juste valeur sous la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Tous les gains et pertes réalisés et latents ainsi que les dividendes perçus sur les placements dans des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat sont enregistrés en résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Lors de la comptabilisation initiale et au cas par cas, Dexia Crédit Local peut désigner de manière irrévocable les placements dans des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction comme étant évalué à la juste valeur par capitaux propres sous la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Ces instruments sont ensuite réévalués à la juste valeur avec toutes les variations comptabilisées en capitaux propres (en autres éléments du résultat global) sous la rubrique « Réévaluation directement en capitaux propres des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres » sans reclassement de ces montants en résultat. Lors de la cession de l'instrument, Dexia Crédit Local reclasse les montants réalisés au sein des capitaux propres et les présente sous la rubrique « Réserves consolidées ». Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Dexia Crédit Local comptabilise les dividendes perçus sur les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

#### 1.1.6.2.3 Classement et évaluation des instruments dérivés (de transaction et de couverture)

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est déclaré comme étant un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés de Dexia Crédit Local portent sur des contrats de change ou de taux

d'intérêt mais Dexia Crédit Local utilise aussi des dérivés de crédit ou des dérivés sur action. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas.

Dexia Crédit Local présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative.

#### Dérivés de transaction

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture sont évalués à la juste valeur par résultat. Dexia Crédit Local fait une distinction comme suit :

- Les dérivés qui sont détenus à des fins de couverture mais pour lesquels la comptabilité de couverture ne peut être ou n'est pas appliquée (couverture économique). Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.
- Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de couverture (dérivés de transaction). Toute variation de la juste valeur de ces dérivés est enregistrée en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Les dérivés incorporés dans les passifs financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- un instrument autonome avec les mêmes termes que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; et
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

Lorsque les conditions de marché évoluent (ex : valorisations des floors ou du Funding Value Adjustment (FVA)) dans les contrats, les modèles sont adaptés pour tenir compte de ces évolutions de marché. De même, certains modèles, ou modalités d'application de ceux-ci, peuvent évoluer avec la meilleure connaissance des produits (CVA, DVA, etc) ou le développement d'activités (ex : augmentation significative des FX swaps sur Paris suite à la fermeture programmée de DCL NY en 2020). Dexia Crédit Local présente les dérivés incorporés séparés au sein de la même rubrique que les contrats hôtes.

#### Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture sont des dérivés qui sont spécifiquement désignés dans une relation de couverture et ils sont évalués en fonction de leur type de relation de couverture. La comptabilisation de ces dérivés est détaillée dans la section 1.1.10 « Dérivés de couverture ».

#### 1.1.6.2.4. Traitement des remboursements anticipés et réaménagements de prêts

Dexia Crédit Local a déterminé ses principes pour le traitement des réaménagements de prêts par analogie avec le paragraphe B3.3.6 d'IFRS 9 relatif aux réaménagements de passifs financiers.

#### Actifs financiers restructurés et modifiés

Lorsqu'un actif financier est restructuré, chaque cas est apprécié individuellement. Les modifications signifient les changements contractuels entraînant une modification des flux futurs de trésorerie contractuels. La méthode de comptabilisation des prêts restructurés et modifiés ainsi que des indemnités de remboursement anticipé diffère selon que la

restructuration aboutit ou non à des conditions substantiellement différentes de celles initialement fixées.

Toute modification substantielle des conditions d'un actif financier existant doit être comptabilisée comme une extinction de l'actif financier initial et la comptabilisation d'un nouvel actif financier. Une restructuration avec décomptabilisation n'est pas considérée comme une vente d'un actif financier dans le cadre des exigences liées au modèle de gestion de détention de l'actif afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sur sa durée de vie.

Les facteurs suivants, non exhaustifs, sont pris en compte pour déterminer si les conditions contractuelles d'un actif après la restructuration doivent être considérées comme étant substantiellement différentes sur une base qualitative :

- caractère « basique » / « non basiques » des flux de trésorerie contractuels;
- la devise dans laquelle l'instrument de dette est libellé;
- le taux d'intérêt;
- les caractéristiques de conversion attachées à l'instrument;
- les modifications des covenants contractuels;
- le changement de contrepartie.

En outre, conformément au paragraphe B3.3.6 d'IFRS 9, Dexia Crédit Local considère que les conditions sont substantiellement différentes lorsque la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) selon les nouvelles conditions, y compris les honoraires versés nets des honoraires reçus, diffère d'au minimum 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie (valeur actualisée nette) restants du prêt initial.

Lorsque la modification ne donne pas lieu à une décomptabilisation, toute différence entre les flux de trésorerie contractuels modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine et la valeur comptable brute qui existe sur l'actif est immédiatement comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou « Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués au coût amorti » en fonction de la classification de l'actif.

Une restructuration ou une modification d'un actif financier évalué au coût amorti ou d'un actif financier évalué à la juste valeur par capitaux propres pourrait entraîner une modification substantielle dans les conditions, conduisant à une décomptabilisation de l'actif financier d'origine. L'indemnité de remboursement anticipé est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou « Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués au coût amorti » en fonction de la classification de l'actif. Un nouvel actif financier est comptabilisé à sa juste valeur.

#### 1.1.6.2.5. Dépréciation sur les actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux instruments de dette (prêts ou titres) évalués au coût amorti ou aux instruments de dette évalués en juste valeur par capitaux propres ainsi qu'aux créances de crédit-bail et aux créances commerciales. Ce modèle s'applique également aux engagements de financement donnés et aux garanties financières données enregistrées au hors-bilan de Dexia Crédit Local.

Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle d'IAS 39 basé sur les pertes de crédit avérées.

Dans ce modèle, chaque instrument financier (hormis les actifs qui sont en défaut dès leur acquisition ou leur création) est positionné dans trois phases selon l'évolution de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale :

– phase 1 : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale;

– phase 2 : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sans évènement de crédit avéré;

– phase 3 : évènement de crédit avéré à la date de clôture, c'est-à-dire que la contrepartie est identifiée comme étant en défaut. Le modèle d'évaluation de la provision dépend alors de la phase à laquelle l'actif financier est alloué :

- dans la phase 1, le montant de la provision est calculé selon les pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois à venir, mesurées sur un modèle de pertes à maturité résultant d'un défaut survenu au cours des 12 prochains mois, pondéré par la probabilité que le défaut survienne au cours de cette période de 12 mois.
- dans les phases 2 et 3, le montant de la provision est égal aux pertes de crédit attendues jusqu'à maturité, mesurées sur un modèle de pertes à maturité, pondéré par la probabilité que le défaut survienne au cours de la maturité résiduelle de l'instrument. Les revenus de ces actifs sont reconnus sur la base du taux d'intérêt effectif qui est appliqué dans les phases 1 et 2 à la valeur comptable brute de l'actif et dans la phase 3 à la valeur nette comptable.

Dexia Crédit Local n'applique pas l'option de simplification autorisée par IFRS 9 pour les créances commerciales (avec une composante de financement importante) ou aux créances de crédit-bail. Le calcul des pertes de crédit attendues de ces actifs suit l'approche générale décrite ci-dessous.

#### Augmentation importante du risque de crédit

Pour les instruments financiers ne présentant pas d'évènement de crédit avéré et qui, par conséquent, doivent être positionnés en phase 1 ou phase 2, Dexia Crédit Local a développé une approche basée à la fois sur un test quantitatif et un test qualitatif afin d'évaluer s'il y a, ou non, une augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le test quantitatif consiste à comparer la probabilité de défaut dite « average » (mesurée au travers du cycle) du contrat à la date d'arrêt et à la date de la création. Cette mesure d'écart est ensuite normalisée par la probabilité de défaut dite « average » (mesurées au travers du cycle) du contrat à la date de la création. Les probabilités de défaut sont établies sur un horizon temporel égal à la maturité initiale de l'instrument financier.

Si la variation de probabilité de défaut est supérieure à un seuil donné, elle indique une détérioration significative du risque de crédit entraînant une classification de l'instrument financier en phase 2. Ce seuil fait l'objet d'une validation régulière par les instances de gouvernance.

Les exigences réglementaires comptables et prudentielles permettent également de supposer que le risque de crédit sur un instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, si l'instrument financier présente un faible risque de crédit à la date de clôture.

Bien que les établissements de crédit aient ainsi la possibilité, pour les actifs à « faible risque de crédit », de ne pas mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination, et de positionner ainsi les actifs concernés directement en phase 1, le recours à cette exemption doit être limité, et en particulier ne peut s'appliquer qu'aux positions titres du portefeuille.

L'approche qualitative, quant à elle, repose sur des indicateurs spécifiques à la contrepartie, et consiste à positionner en phase 2 les expositions qui sont suivies au travers du processus « Watchlist », qui ont bénéficié de mesures de Forbearance<sup>(1)</sup> ou qui appartiennent à un secteur économique défini comme « sensible »<sup>(2)</sup>.

(1) La définition de Forbearance regroupe les facilités accordées aux contreparties avec les difficultés financières.

(2) Les secteurs sensibles sont des secteurs économiques qui présentent des indications de risque de crédit élevé.

La norme IFRS 9 indique que, quelle que soit la façon dont l'entité procède à cette appréciation, il existe une présomption réfutable d'augmentation importante du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Compte tenu des caractéristiques du portefeuille de Dexia Crédit Local et en particulier de l'importance du sous-portefeuille sur le secteur public, les procédures administratives peuvent retarder les paiements contractuels. C'est pourquoi, compte tenu de cet élément, une première analyse est effectuée afin de s'assurer que ces retards ne sont pas imputables aux procédures administratives, et si non, la présomption s'applique et ces exceptions sont analysées et documentées individuellement. La probabilité de défaut à l'initiation est déterminée une fois pour toutes pour chaque exposition. Toutefois, si les conditions contractuelles d'un actif financier étaient redéfinies (ou restructurées c'est-à-dire renégociées ou refinancées) et si cette restructuration conduisait à une décomptabilisation conformément aux règles comptables établies par IFRS 9, l'actif restructuré sera considéré comme un nouvel actif. Ce nouvel actif est soit comptabilisé comme un POCI (Purchased or Originated Credit Impairment financial assets) s'il répond aux critères d'identification de ce type d'actifs et dans ce cas une perte attendue à maturité lui sera allouée, autrement il est initialement classé en phase 1. Le test quantitatif de dégradation du risque de crédit est ensuite effectué sur les nouvelles caractéristiques de l'actif restructuré. La probabilité de défaut à l'origine est donc mise à jour compte tenu de la notation de la contrepartie à la date de restructuration et de l'échéance de l'actif financier restructuré.

#### Mesure des pertes de crédit attendues

*Calcul des pertes de crédit attendues pour les instruments financiers positionnés dans la phase 1 ou 2*

«Forward Looking» : La détermination des pertes de crédit attendues est fonction des probabilités de migration des notations, des probabilités de défaut (PD), du taux de perte en cas de défaut (LGD) et du montant de l'encours au moment du défaut (EAD). Les probabilités de migration des notations, les probabilités de défaut et le taux de perte sont ponctuels (PIT ou Point in Time – issus de modèles macroéconomiques prenant en compte la situation actuelle) mais également prospectifs (Forward Looking – prenant en compte des conditions macroéconomiques anticipées sur 3 années).

En capitalisant sur le cadre du Pilier 1, Dexia Crédit Local a développé des modèles de notation internes basés sur la segmentation des secteurs ainsi que sur une mesure à la plus juste estimation «average» des probabilités de défaut, de la probabilité de migration des notations et du modèle de taux de pertes en cas de défaut, construits sur un horizon pluriannuel à partir des données historiques.

De ces mesures à la plus juste estimation des paramètres sont dérivés des modèles PD et LGD IFRS 9 «Point in Time» qui prennent en compte les liens entre les diverses variables macroéconomiques et les paramètres de risque et qui sont construits statistiquement sur la base de leurs interdépendances historiques. Les variables macroéconomiques les plus pertinentes utilisées sont le PIB, le taux de chômage, l'inflation, la croissance du PIB, ainsi que des indicateurs de rendement et d'intérêts. Une telle approche permet d'effectuer des projections sur la PD, les migrations de notation et la LGD compte tenu de la conjoncture économique.

Le caractère «Point In Time» des probabilités de migration des notations, de la probabilité de défaut et du taux de pertes en cas de défaut est régulièrement contrôlé, a posteriori, par rapport aux données historiques selon la politique de back-

testing interne de Dexia Crédit Local. Les résultats de ces backtests sont soumis au service de validation interne et présentés aux instances dirigeantes.

«Scénarios» : De façon complémentaire, Dexia Crédit Local a développé des projections sur les pertes de crédit attendues pour 3 scénarios macro économiques : un scénario de base, un de reprise de l'activité, et un de ralentissement, les deux derniers étant construits symétriquement autour de l'hypothèse de base. Le scénario macroéconomique de base se fonde sur des prévisions à un horizon de trois ans, il se fonde sur un certain nombre de données macroéconomiques et financières obtenues auprès des institutions internationales, tels que la Commission européenne et le Fonds monétaire international (FMI). Les projections sont ensuite étudiées par un groupe de travail, combinant des experts des fonctions Risque et Finance, qui peuvent, le cas échéant, annuler ou modifier certaines prévisions.

La méthodologie pour construire les scénarios de reprise et de ralentissement est basée sur la fourchette d'erreur historique observée entre les prévisions économiques et les observations empiriques. Les pertes de crédit attendues pondérées en fonction des probabilités sont ensuite obtenues en pondérant les différents résultats des pertes de crédit attendues du scénario de base avec les probabilités des deux scénarios alternatifs.

«Cure rate» : La probabilité qu'une contrepartie revienne d'une situation de défaut à une situation normale (c'est-à-dire sans perte) est prise en compte dans les estimations des paramètres de risque.

«Credit Risk Mitigants» (ou techniques de réduction du risque crédit) : La détérioration du risque de crédit est mesurée par l'évolution du taux de défaut de la contrepartie originale. Les garants alloués contractuellement à l'exposition (tels que par exemple les rehausseurs de crédit) sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, en appliquant la probabilité de double défaillance de l'emprunteur et du garant. Les autres éléments de garantie (tels que par exemple hypothèques, nantissement, cash collatéral) lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée, sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues par réduction de la perte en cas de défaut.

«Actualisation» : Les pertes de crédit attendues établies par pondération probabiliste sont actualisées à la date de clôture au moyen du taux d'intérêt effectif. Pour les instruments des phases 1 et 2, les intérêts sont calculés sur la base de la valeur comptable brute de l'instrument selon des modèles définis en fonction des différents sous-portefeuilles de Dexia Crédit Local.

*Calcul des pertes de crédit attendues pour les instruments financiers positionnés dans la phase 3*

Les pertes de crédit attendues sont définies en fonction des caractéristiques individuelles de l'exposition, principalement en fonction des modèles de flux de trésorerie, des modèles de prix du marché ou de la valeur de la garantie. Dans certains cas particuliers, aucune dépréciation ne peut être attribuée, notamment lorsque la valeur de la garantie excède la valeur de l'instrument de dette.

Pour les instruments en phase 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti (c'est-à-dire sur la valeur comptable brute après déduction de la provision pour créances douteuses).

Quand Dexia Crédit Local ne s'attend plus raisonnablement à récupérer un actif financier en totalité ou en partie, la valeur comptable brute de l'actif financier est réduite. La politique de Dexia Crédit Local consiste donc à comptabiliser une perte en résultat lors de l'annulation de la dette, ce qui signifie que plus aucun levier d'exécution ne sera mis en œuvre.

**Nouvelle définition du défaut**

Voir note 1.1.2.5. « Nouvelle définition du défaut ».

**Traitement comptable des pertes de crédit attendues**

Dexia Crédit Local comptabilise les variations des pertes de crédit attendues liées aux instruments de dette, aux engagements de financement et aux contrats de garantie financière en résultat net, dans la rubrique « Coût du risque de crédit » en tant que gain ou de perte de valeur.

Pour les engagements de financement donnés et les garanties financières données en hors bilan, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan de Dexia Crédit Local.

Pour les actifs financiers en défaut dès leur acquisition ou leur création, le montant de la dépréciation comptabilisé en résultat est le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations de pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Les variations favorables des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif sont comptabilisées comme un gain dans le compte de résultat.

**1.1.6.3. Classement et évaluation des passifs financiers****1.1.6.3.1. Passifs au coût amorti**

Dexia Crédit Local comptabilise initialement les emprunts inter-bancaires et les emprunts envers la clientèle ainsi que les titres de dette à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts et les titres de dette sont comptabilisés à leur coût amorti. Dexia Crédit Local comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultat sur la durée du passif en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

**1.1.6.3.2. Passifs détenus à des fins de transaction**

Les passifs contractés à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

**1.1.6.3.3. Passifs désignés à la juste valeur par résultat (FVO)**

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, Dexia Crédit Local peut désigner de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, un passif financier comme étant évalué à la juste valeur par résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence dans l'évaluation ou la classification (« non-concordance comptable ») qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe de passifs financiers est géré, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument hybride qui contient un ou plusieurs dérivés incorporés séparables.

Lors de la réévaluation ultérieure, Dexia Crédit Local comptabilise comme suit les gains et pertes latents sur les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option par résultat :

- les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre sont enregistrées par capitaux propres dans une ligne spécifique « Réévaluation directement en capitaux propres du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat » au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ;
- les variations résiduelles de la juste valeur sont présentées dans le compte de résultat en « Gains ou pertes des instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Lors de la décomptabilisation des passifs désignés à la juste valeur par résultat, les montants accumulés en capitaux propres attribuables au risque de crédit propre ne font pas l'objet du reclassement en compte de résultat. Dexia Crédit Local effectue un reclassement de ces montants réalisés au sein des capitaux propres et les présente sur une ligne « Réserves consolidées ».

Néanmoins, dans le cas où le traitement des passifs désignés à la juste valeur par résultat décrit plus haut créerait une non-concordance comptable au niveau du compte de résultat, Dexia Crédit Local présente l'ensemble des variations de juste valeur dans le compte de résultat.

Selon la méthode comptable choisie par Dexia Crédit Local, les intérêts sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

**1.1.7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS****1.1.7.1. Principes de valorisation**

IFRS 13 définit la juste valeur comme étant le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Les prix de marché cotés pour des actifs ou passifs identiques sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif. Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le choix de la technique de valorisation doit être approprié aux circonstances et le niveau d'évaluation doit refléter ce que serait la juste valeur dans les conditions de marché actuelles. Les techniques de valorisation utilisées par Dexia Crédit Local maximisent l'utilisation de données observables et minimisent l'utilisation de données non observables.

Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'instrument. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les instruments financiers de Dexia Crédit Local reconnus à la juste valeur au bilan ou pour lesquels une juste valeur est calculée à des fins de présentation en annexe, sont classés selon les niveaux définis par la hiérarchie IFRS des justes valeurs. La définition des niveaux retenue par Dexia Crédit Local est celle que l'on retrouve dans le texte de la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : techniques de valorisation basées sur des données, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : techniques de valorisation basées de façon significative sur des données non observables.

Selon la politique de Dexia Crédit Local, les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs sont effectués à la juste valeur à la date de clôture.

**1.1.7.2. Techniques de valorisation**

Les principes de valorisation retenus par Dexia Crédit Local pour ses instruments financiers (instruments mesurés à la juste valeur par résultat, actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global) et valorisations pour les annexes) peuvent être résumés comme suit :

### 1.1.7.2.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, désignés à la juste valeur par le résultat, évalués à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global), dérivés)

#### **Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles**

Si le marché est actif, les prix cotés disponibles correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations.

Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans IFRS 13, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

#### **Instruments financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation**

Dexia Crédit Local utilise pour ses valorisations des approches s'appuyant autant que possible sur des données de marché observables. Ces valorisations s'appuient sur des fournisseurs de données de marché externes indépendants et des approches quantitatives standard. Les départements Financial Market Risk et Product Control établissent un suivi régulier de la qualité des valorisations :

- les valorisations d'instruments dérivés sont confrontées à celles d'un panel de contreparties et analysées lors d'un comité mensuel ad hoc;
- les niveaux d'exécution des opérations sont utilisés pour s'assurer de la qualité des approches de valorisation;
- une revue régulière des approches de valorisation est faite et soumise à la validation du département Validation.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées de manière significative. Les données que Dexia Crédit Local intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat de l'utilisation de prix ou de spreads directement observables sur des instruments similaires. Les justes valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement des données inobservables ou des hypothèses retenues par Dexia Crédit Local doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication dans les annexes.

La gouvernance en matière de juste valeur est assurée par plusieurs comités en charge des sujets liés à la valorisation. Le comité de direction, qui est le comité de gouvernance du niveau le plus élevé, supervise les principales décisions prises par les comités des niveaux subordonnés (comité des risques de marché et comité de validation). Cette gouvernance assure un cadre de contrôle solide sur les sujets liés à la valorisation ainsi que l'indépendance entre le front office, l'équipe des risques de marché et l'équipe de validation, dans le but de produire des estimations de juste valeur fiables pour la surveillance des risques de l'activité de négociation ainsi que pour une présentation fidèle de la situation financière et de la solvabilité du groupe. Les principes de valorisation généraux de Dexia Crédit Local assurent l'utilisation de prix cotés et observables, lorsqu'ils sont disponibles, ou de modèles de valorisation qui prennent en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération. Les modèles sont

développés par le département Financial Market Risk sur la base des informations fournies par le front office et sont validés par le département Validation. Selon leurs disponibilités, les données peuvent provenir de différentes sources telles que les cotations de prix négociables ou cours indicatifs. Elles sont produites par le département Product Control. Un inventaire des produits est régulièrement effectué, avec la revue des principales caractéristiques, la matérialité et le statut du modèle. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, les titres et les prêts sont valorisés en maximisant l'utilisation de données de marché.

Dexia Crédit Local utilise un modèle de flux de trésorerie actualisés basé sur des spreads de crédit. Le spread de crédit est estimé sur la base des données directement disponibles auprès de contributeurs externes (Bloomberg, Markit...) ou, lorsqu'aucune donnée n'est disponible pour un instrument, sur la base de la courbe de crédit de l'émetteur ajustée pour tenir compte des caractéristiques spécifiques des titres considérés (maturité...) ou, à défaut, sur la base de spreads disponibles pour des instruments similaires sur le marché (secteur, notation, devise).

S'agissant de la valorisation des dérivés, Dexia Crédit Local ajuste la valeur de marché pour tenir compte des risques de contreparties (Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA)) et de financements (Funding Valuation Adjustment (FVA)).

La CVA reflète le risque de défaut de la contrepartie et la DVA reflète le risque de crédit propre de Dexia Crédit Local.

Dexia Crédit Local distingue deux marchés pour l'estimation de la CVA/DVA :

- Le marché des dérivés collatéralisés donnant lieu à l'échange quotidien de collatéral pour lesquels la CVA/DVA est calculée sur la base des variations de valeurs anticipées sur la période de marge en risque.
- Le marché des dérivés non collatéralisés pour lesquels il existe un risque sur la juste valeur du dérivé en date d'arrêt ainsi que sur les variations de valeur anticipées sur la durée de vie du dérivé.

Sur la base de projections, les expositions positives anticipées sont utilisées pour le calcul de la CVA alors que les expositions négatives anticipées sont utilisées pour le calcul de la DVA.

Pour l'estimation de la CVA/DVA, les paramètres de probabilité de défaut (PD) utilisés sont déterminés sur la base de données et de conventions de marché. Les paramètres de perte en cas de défaut (LGD) sont basés sur des conventions de marché ou sur des statistiques internes qui prennent en compte des taux de recouvrement spécifiques observés.

Suivant les hypothèses que les participants de marché prendraient en considération pour évaluer la juste valeur, Dexia Crédit Local utilise la courbe des taux au jour le jour (OIS) comme courbe d'actualisation pour tous les dérivés, quelle que soit leur collatéralisation.

La Funding Valuation Adjustment (FVA) prend en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés. Ces dérivés non collatéralisés n'étant pas assujettis à des appels de marge, la banque bénéficie d'une économie de financement ou en supporte le coût suivant le sens de sa position nette au bilan, correspondant aux valeurs de marché de ces instruments dérivés.

Le niveau de coût de financement utilisé dans la détermination de la FVA reflète le financement de l'exposition des dérivés non collatéralisés à des taux différents de ceux au jour le jour.

Dexia Crédit Local continuera à faire évoluer ses modèles au fil des trimestres en fonction de l'évolution des pratiques de marché.

### 1.1.7.2.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe sur la juste valeur)

Ces instruments sont valorisés selon la même approche que celle décrite ci-dessus pour les instruments reconnus à la juste valeur au bilan.

### 1.1.8. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés en compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés sont présentés de façon brute par instrument.

Conformément à la décision de l'IFRS IC et à la position de l'Autorité bancaire européenne (ABE), Dexia Crédit Local présente la rémunération négative sur les actifs en charges d'intérêt et la rémunération positive sur les passifs en produits d'intérêt.

### 1.1.9. HONORAIRES ET COMMISSIONS : PRODUITS ET CHARGES

Le revenu est évalué en fonction de la contrepartie spécifiée dans un contrat conclu avec un client à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Dexia Crédit Local comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client.

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de Dexia Crédit Local est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

Selon IFRS 9, les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

Les honoraires qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés selon la norme IFRS 15. Ils comprennent les honoraires de services pour un prêt, les commissions d'engagement pour l'octroi d'un prêt lorsque l'engagement de financement n'est pas évalué à la juste valeur par résultat et qu'il est peu probable qu'un contrat de prêt spécifique soit conclu, ainsi que les commissions de syndication de prêts reçues par Dexia Crédit Local qui fait le montage d'un prêt et ne conserve aucune partie du programme de prêt (ou conserve une partie au même taux d'intérêt effectif pour un risque comparable à celui des autres participants).

Les frais de contrats de garantie financière qui ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et qui n'entrent pas

dans le champ d'application d'IFRS 4 « Contrats d'assurance » sont comptabilisés conformément à IFRS 15.

### 1.1.10. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, et comme l'autorise IFRS 9, Dexia Crédit Local maintient les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de micro et macro-couvertures.

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur); ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie); ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Dexia Crédit Local désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur l'objectif de la couverture, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace de manière prospective et rétrospective pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au cours de l'exercice ou de la période de couverture; et
- la couverture doit débiter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Dexia Crédit Local comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture de la juste valeur vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture et l'élément couvert est toujours comptabilisé, Dexia Crédit Local amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des capitaux propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La variation de juste valeur des dérivés pour le Credit Valuation Adjustment, le Debit Valuation Adjustment et le Funding Valuation Adjustment est comptabilisée en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultat et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

### 1.1.11. COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'UN PORTEFEUILLE

Dexia Crédit Local applique IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne («IAS 39 carve-out») qui reflète plus précisé-

ment la manière dont Dexia Crédit Local gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

Dexia Crédit Local effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

Dexia Crédit Local applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. Dexia Crédit Local peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des prêts ou des titres évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, etc., comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia Crédit Local définit, lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Dexia Crédit Local comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat.

Dexia Crédit Local présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût amorti au bilan au sein de la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

### 1.1.12. « GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION »

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit) si la transaction n'est pas cotée.

Si Dexia Crédit Local considère que les paramètres principaux sont observables et si la direction des Risques valide le modèle, le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement en compte de résultat. Si Dexia Crédit Local considère que ces données ne sont pas observables, ou si le modèle n'est pas validé par la direction des Risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera amorti linéairement en compte de résultat sur la durée de vie attendue de la transaction. Si par la suite, les données de marché deviennent observables, Dexia Crédit

Local comptabilisera le montant résiduel du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » en compte de résultat.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée en compte de résultat. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, Dexia Crédit Local comptabilise en compte de résultat la part du « Gain ou perte au premier jour de la transaction » correspondant au dénouement partiel anticipé.

### 1.1.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent principalement des matériels et équipements.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si nécessaire, s'il est probable que Dexia Crédit Local bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Pour déterminer la durée d'utilité d'un actif, les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location, sont pris en considération. La durée d'utilité d'un actif peut être plus courte que sa vie économique.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.
- installations techniques, agencements et finitions : 10 à 20 ans

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia Crédit Local détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Dexia Crédit Local présente l'actif au titre du droit d'utilisation de ces contrats de location dans le poste des « Immobilisations corporelles », sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété (voir note 1.1.18).

### 1.1.14. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé en compte de résultat lorsque le coût est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer

la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au cœur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

### 1.1.15. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs (ou groupes d'actifs) dont la valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont considérés comme des actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente, dès lors :

- qu'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel; et
- que leur vente est hautement probable dans un délai d'un an.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués par Dexia Crédit Local au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan, sans retraitements des périodes précédentes. Lorsqu'un groupe d'actifs est classé en « détenu en vue de la vente », les gains ou pertes latents ou différés sont isolés dans une ligne de publication distincte au sein des fonds propres. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Les comptes intragroupes entre les activités courantes et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente continuent d'être éliminés.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée en compte de résultat. Les périodes précédentes sont retraitées.

### 1.1.16. ÉCARTS D'ACQUISITION

Dexia Crédit Local n'a plus d'écart d'acquisition à son bilan et ne pourra plus acquérir de participations à l'avenir suite au plan de résolution ordonné du groupe.

### 1.1.17. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et les actifs divers sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors

intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les cash collatéraux, présentés dans les comptes de régularisation sous IAS 39, sont désormais inclus dans les « Actifs financiers au coût amorti ».

### 1.1.18. CONTRATS DE LOCATION

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Dexia Crédit Local applique la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » à ses contrats de location et de sous-location.

Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16 (approche rétrospective simplifiée), Dexia Crédit Local ne retire pas les informations relatives aux périodes comparatives. Les méthodes comptables décrites dans la section 1.1.18.3 « Contrats de location (IAS 17) » s'appliquent aux périodes comparatives.

Comme autorisé par les dispositions transitoires d'IFRS 16, Dexia Crédit Local applique la nouvelle norme aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application de la norme IAS 17. Pour chaque contrat conclu ou modifié à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, Dexia Crédit Local apprécie si celui-ci est un contrat de location ou contient une composante locative, selon la définition de la norme IFRS 16, qui implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle du droit d'utilisation de l'actif :

- l'existence d'un actif identifié sera notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué,
- le contrôle de l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation supposera à la fois le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif et le droit pour le preneur de décider de l'utilisation de l'actif.

Conformément à IFRS 16, Dexia Crédit Local n'applique pas la nouvelle norme aux contrats de location portant sur les immobilisations incorporelles (logiciels, par exemple).

#### 1.1.18.1. Dexia Crédit Local est preneur

Dexia Crédit Local conclut principalement des contrats de location pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan de Dexia Crédit Local avec constatation d'un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat et d'une dette de location au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Dexia Crédit Local a choisi de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni de dette de loyers pour les contrats de location d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire à neuf (Dexia Crédit Local applique le seuil d'exemption de EUR 5 000). Les loyers payés au titre de ces contrats sont ainsi constatés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée de location.

*Évaluation du droit d'utilisation des actifs*

L'actif au titre du droit d'utilisation du bien loué est initialement évalué à son coût qui comprend la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des coûts de remise en état et des paiements d'avance déduction faite des avantages reçus du bailleur.

L'actif lié au droit d'utilisation est ensuite amorti, en général selon la méthode linéaire sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

*Évaluation de la dette de loyer*

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de la location.

Les montants à prendre en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice ou un taux ainsi que, le cas échéant, les paiements à effectuer au titre de garantie de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

Afin de déterminer la durée de location, Dexia Crédit Local considère la période non résiliable du contrat complétée, le cas échéant, des options de renouvellement et des options de résiliation dont l'utilisation par Dexia Crédit Local est raisonnablement certaine. Afin d'apprécier le caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice de ces options, Dexia Crédit Local exerce son jugement et tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que Dexia Crédit Local a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer, et notamment les conditions d'exercice de ces options, les aménagements importants dans les locaux loués, les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, l'importance de l'actif loué pour les activités de Dexia Crédit Local et les perspectives quant à l'utilisation à venir des biens.

Concernant les baux 3-6-9 en France, Dexia Crédit Local considère que ses contrats sont exécutoires pendant 9 ans avec une période non résiliable de 3 ans.

Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal. C'est ce dernier taux que Dexia Crédit Local utilise généralement en tant que taux d'actualisation. Ce taux, déterminé par devise et par pays d'implantation des entités, tient compte des conditions d'emprunt de l'entité preneuse et reflète la durée moyenne pondérée par les flux de loyers (duration) du contrat de location. Pour les entités qui se refinancent auprès du groupe, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau du groupe.

La dette de location est ensuite évaluée au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif : elle est augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Par ailleurs, la dette peut être réévaluée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des modifications des loyers suite à un changement d'indices ou de taux.

Dexia Crédit Local présente l'actif au titre du droit d'utilisation dans le poste des « Immobilisations corporelles », sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété. Les passifs locatifs sont inclus dans les « Comptes de régularisation et passifs divers ».

Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation est présentée dans les « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » séparément de la charge d'intérêts sur la dette de location qui est présentée dans les « Intérêts et charges assimilées ».

Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées au passif locatif sont classées dans les activités de financement pour le montant qui se rapporte au principal et dans les activités opérationnelles pour le montant qui se rapporte à la charge d'intérêts.

**1.1.18.2. Dexia Crédit Local est bailleur**

Dexia Crédit Local conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple. Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

Les méthodes comptables applicables à Dexia Crédit Local en tant que bailleur ne sont pas différentes de celles qui prévalaient selon IAS 17. Toutefois, lorsque Dexia Crédit Local agit en tant que bailleur intermédiaire, la classification des contrats de sous-location est faite en référence à l'actif au titre du droit d'utilisation qui ressort du contrat principal, et non en référence à l'actif sous-jacent.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

**1.1.18.3. Contrats de location (IAS 17)**

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

**Dexia Crédit Local est locataire**

Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Dexia Crédit Local est bailleur**

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia Crédit Local enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

### 1.1.19. OPÉRATIONS DE PENSIONS ET PRÊTS DE TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (repos) ne sont pas décomptabilisés car, malgré le transfert de la propriété des titres, il n'a y a pas de transfert significatif des risques et avantages et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (reverse repos) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances de établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 1.1.20. IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale.

Le taux d'impôt utilisé est celui dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, coentreprises ou

sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices dans le compte de résultat avec les intérêts et pénalités associés dans le cas où ils sont assimilés à ces impôts. Sinon les intérêts et les pénalités sont comptabilisés en intérêt dans le produit net bancaire.

En revanche, les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres, de couvertures de flux de trésorerie, et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les impôts courants et différés, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer, Dexia Crédit Local détermine s'il est probable que le traitement fiscal soit accepté par l'administration fiscale, en partant de l'hypothèse qu'elle contrôlera le traitement et disposera de toutes les informations disponibles. Dans l'hypothèse où il serait probable que le traitement fiscal ne soit pas accepté, cette incertitude est intégrée dans les montants d'actifs et de passifs d'impôts et évaluée selon une des deux méthodes ci-dessous reflétant la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude :

- la méthode du montant le plus probable ou
- la méthode de la moyenne pondérée des différents scénarios possibles.

Les incertitudes fiscales sont inscrites suivant leur sens et suivant qu'elles portent sur un impôt exigible ou différé dans les rubriques du bilan « Actifs d'impôts courants », « Actifs d'impôts différés », « Passifs d'impôts courants » et « Passifs d'impôts différés ».

### 1.1.21. AVANTAGES AU PERSONNEL

#### 1.1.21.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après la clôture de l'exercice au cours duquel le service a été rendu, ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêté des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

#### 1.1.21.2. Passifs liés aux retraites

Si Dexia Crédit Local a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies. Dexia Crédit Local offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia Crédit Local.

Dans certains cas, Dexia Crédit Local offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

#### 1.1.21.2.1. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif

associé. La technique de valorisation pour l'estimation des dépenses des régimes à prestations définies prend en compte des hypothèses actuarielles constituées d'hypothèses démographiques et financières (taux d'inflation par exemple).

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires pour régler l'obligation liée aux services rendus par le personnel pendant la période considérée et les périodes antérieures), déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe. Tout actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions des cotisations futures dues au régime.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des intérêts nets) et toute variation de l'effet du plafond de l'actif (à l'exclusion des intérêts nets) et sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés (soit la variation de la valeur actuelle de l'obligation qui résulte de la modification ou de la réduction d'un régime), le profit ou la perte résultant de la liquidation sont comptabilisés en résultat net.

En cas de modification, de réduction ou de liquidation d'un régime, Dexia Crédit Local comptabilise et évalue le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. L'effet du plafond de l'actif est déterminé ensuite après la modification, réduction ou liquidation du régime et toute variation de cet effet est comptabilisée.

Le coût des services rendus au cours de la période est déterminé au moyen d'hypothèses actuarielles établies au début de l'exercice. En cas de modification, de réduction ou de liquidation d'un régime, le coût des services rendus au cours de la portion restante de l'exercice est déterminé au moyen des hypothèses actuarielles utilisées pour la réévaluation du passif (de l'actif) après la modification, réduction ou liquidation du régime.

Les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés en résultat net. Ils sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au passif (à l'actif) net, tous deux déterminés au début de l'exercice. En cas de modification, de réduction ou de liquidation d'un régime les intérêts nets pour la portion restante de l'exercice sont déterminés au moyen du passif (de l'actif) net et du taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation du passif (de l'actif) net après modification, réduction ou liquidation du régime.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net doit tenir compte de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies résultant du paiement de cotisations et de prestations au cours de la période.

Le calcul lié au régime à prestations définies est confié à des actuaires professionnels externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia Crédit Local. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent la norme IAS 19 (révisée en 2011).

#### 1.1.21.2. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia Crédit Local aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia Crédit Local se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

#### 1.1.21.2.3. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont traitées comme les régimes à prestations définies

#### 1.1.21.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

#### 1.1.21.4. Indemnités de cessation d'emploi

Une provision pour indemnités de cessation d'emploi est comptabilisée à la première des dates suivantes :

- la date à laquelle Dexia Crédit Local ne peut plus retirer son offre d'indemnités;
- la date à laquelle Dexia Crédit Local comptabilise les coûts d'une restructuration prévoyant le paiement de telles indemnités.

#### 1.1.21.5. Paiements fondés sur des actions

Dexia Crédit Local accordait à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'actions réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie.

La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions était évalué en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent (basé sur des modèles d'évaluation, des données de marché), prenant en compte des données de marché existantes en date d'acquisition. L'impact des autres conditions d'acquisition était pris en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services étaient évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur était évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêt des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur était comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

#### 1.1.22. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration, et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia Crédit Local a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées selon un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues introduit par la norme IFRS 9 (voir 1.1.6.2.5. Dépréciation sur les actifs financiers).

Suite à l'application de l'interprétation IFRIC 23 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et suivant la position de l'IFRS IC (IFRIC Update de juin 2019), les dettes relatives aux positions fiscales incertaines sont désormais classées aux postes « Passifs d'impôts » et non plus au poste « Provisions ».

### 1.1.23. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

#### 1.1.23.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

#### 1.1.23.2. Dividendes sur actions ordinaires

Dexia Crédit Local comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

### 1.1.24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Deux entités sont considérées comme des parties liées si l'une possède le contrôle de l'autre ou si elle exerce une influence notable sur la politique financière ou sur les décisions courantes de l'autre partie ou fait partie des principaux dirigeants de l'autre partie ou de sa société mère. Dans ce cadre, les opérations avec des parties liées sont celles avec les sociétés ayant des liens capitalistiques et également celles avec les administrateurs.

### 1.1.25. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires.

## 1.2 Intérêts détenus dans les filiales et dans d'autres entités

### a. Critères de consolidation et de mise en équivalence

Le groupe Dexia Crédit Local suit les règles applicables en matière de périmètre de consolidation qui résultent des normes :

- IFRS 10 sur la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère ;

- IFRS 3 sur les méthodes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et leurs effets en consolidation ;
- IAS 28 (modifiée) sur la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRS 11 sur la comptabilisation des participations dans des entreprises contrôlées conjointement (partenariats) ;

Les principes édictés par les textes impliquent que soient consolidées les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou une influence notable.

Les entreprises contrôlées (contrôle exclusif ou contrôle conjoint) ou sous influence notable sont consolidées.

En application du principe de l'image fidèle des comptes du groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation.

Sont notamment considérées comme non significatives les entreprises dont, cumulativement, le total du bilan et du résultat net est inférieur à 1 % du total du bilan et du résultat net consolidés (soit respectivement EUR 1,19 milliard et EUR 4,49 millions (moyenne sur 3 ans) en 2019. Au 31 décembre 2019, la somme des bilans et la somme des résultats nets des sociétés non consolidées sont inférieures à ces seuils.

### b. Périmètre de consolidation 2019

#### – modifications par rapport au périmètre 2018

À la suite de la signature d'un contrat de vente et d'achat le 14 décembre 2018, Dexia Crédit Local et Helaba ont conclu le 1<sup>er</sup> mai 2019 la vente de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), filiale bancaire allemande de Dexia Crédit Local pour un montant total de EUR 352 millions. Toutes les autorisations réglementaires ont été obtenues. Dexia Kommunalbank Deutschland était présentée comme activité abandonnée dans les comptes consolidés depuis le quatrième trimestre 2018.

Une assemblée générale extraordinaire de Dexia Crediop s'est tenue le 22 novembre 2019 et a approuvé une augmentation de capital de EUR 120 millions consistant en l'émission de 12 milliards de nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale, à un prix de souscription par action de EUR 0,01.

Les actionnaires minoritaires de Dexia Crediop, Banco BPM et BPER Banca, n'ayant pas souhaité participer à cette augmentation de capital, Dexia Crédit Local a souscrit à l'entière du montant, accroissant ainsi sa participation dans Dexia Crediop de 70 à 99,57 %.

### c. Impact des variations de périmètre sur le compte de résultat consolidé

En 2018, Dexia Crédit Local a enregistré dans ses comptes consolidés un gain d'EUR 8 millions suite à la vente de Dexia Israël. Ce résultat est calculé sur la base des comptes établis par Dexia Israël au 1<sup>er</sup> janvier 2018 après adoption de la norme IFRS9 et est repris dans le poste *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

En 2019, l'impact net résultant de la vente de DKD est de EUR -117 millions. Ce montant inclut la moins-value nette de cession ainsi que le résultat net de DKD (EUR -9,4 millions) et est comptabilisé conformément à la norme IFRS 5 en *Résultat net d'impôts des activités abandonnées*. Le résultat de cession de EUR 108 millions comprend un impact négatif de EUR -235 millions lié au recyclage en résultat des éléments de gains et pertes comptabilisés directement en résultat, un impact positif de EUR 130 millions résultant de la différence entre le prix de vente et la quote-part de Dexia Crédit Local dans les fonds propres de DKD, ainsi que la prise en compte de la provision d'une garantie de passif accordée à Helaba.

## d. Périmètre du groupe Dexia Crédit Local au 31 décembre 2019

### A. Liste des filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

Dénomination	31 décembre 2018				31 décembre 2019				Réf
	Pays	Méthode	% contrôle	% intérêts	Méthode	% contrôle	% intérêts		
<b>SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE</b>									
Dexia Crédit Local SA	France								
Dexia Crédit Local, Dublin Branch	Irlande	IG	100	100	IG	100	100		
DCL New York Branch	USA	IG	100	100	IG	100	100		
DCL Sucursal en España	Espagne	IG	100	100					S1
<b>FILIALES</b>									
Dexia CLF Régions Bail	France	IG	100	100	IG	100	100		
Dexia Crediop	Italie	IG	70	70	IG	99,57	99,57		
Dexia Financial Products Services LLC <sup>(2)</sup>	USA	IG	100	100	IG	100	100		
Dexia Flobail	France	IG	100	100	IG	100	100		
Dexia FP Holdings Inc <sup>(1)</sup>	USA	IG	100	100	IG	100	100		
Dexia Holdings, Inc	USA	IG	100	100	IG	100	100		
Dexia Kommunalbank Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100	100					S3
FSA Asset Management LLC <sup>(2)</sup>	USA	IG	100	100	IG	100	100		
FSA Capital Management Services LLC <sup>(2)</sup>	USA	IG	100	100	IG	100	100		
FSA Capital Markets Services LLC <sup>(2)</sup>	USA	IG	100	100	IG	100	100		
FSA Global Funding LTD <sup>(1)</sup>	Îles Caymans	IG	100	100	IG	100	100		
FSA Portfolio Asset Limited (UK) <sup>(2)</sup>	Royaume-Uni	IG	100	100	IG	100	100		
Premier International Funding Co <sup>(3)</sup>	Îles Caymans	IG	0	0	IG	0	0		
WISE 2006-1 PLC	Irlande	IG	100	100	IG	100	100		

(1) Société consolidée par Holdings Inc.

(2) Sociétés consolidées par Dexia FP Holdings Inc.

(3) Sociétés consolidées par FSA Global Funding Ltd.

**Méthode** IG : Intégration Globale

**Réf** Sortie du périmètre

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société déconsolidée car devenue inférieur aux seuils

S3 : Cession

### B. Liste des filiales non consolidées par intégration globale et des entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

Dénomination	31 décembre 2018				31 décembre 2019				Réf
	Méthode	% contrôle	% intérêts	Méthode	% contrôle	% intérêts			
DCL Evolution	France	non IG	100	100	non IG	100	100		
Dexia Crédito Local México SA de CV (Sofom Filial)	Mexique	non IG	100	100	non IG	100	100		
Dexia Kommunalcredit Romania	Roumanie	non IG	100	100	non IG	100	100		
Dexia Management Services Limited	Royaume-Uni	non IG	100	100	non IG	100	100		
European public infrastructure managers	Luxembourg	non ME	20	20				S3	
Genebus Lease	France	non IG	100	100	non IG	100	100		
Impax New Energy Investor	Luxembourg	non ME	24,99	24,99	non ME	24,99	24,99		
New Mexican Trust	Mexique	non IG	100	100	non IG	100	100		
Progetto Fontana (en liquidation)	Italie	non IG	100	100	non IG	100	100		
South European Infrastructure Equity Finance Ltd Partnership	Luxembourg	non ME	20,83	20,83	non ME	20,83	20,83		
SPS – Sistema Permanente di Servizi Scpa in liquidazione e concordato preventivo	Italie	non ME	20,4	14,28	non ME	20,4	14,28		

**Réf** Sortie du périmètre

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société déconsolidée car devenue inférieur aux seuils

S3 : Cession

**Méthode** IG : Intégration Globale

non IG : non Intégration Globale

non ME : non Mise en Équivalence

### C. Liste des autres entreprises significatives détenues par le groupe

Néant

#### Nature des risques associés aux intérêts de Dexia Crédit Local dans des entités structurées consolidées

Dans le cadre de la cession de FSA à Assured Guaranty, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser FSA et Assured Guaranty pour toutes les pertes liées à

cette activité. L'activité Financial Products inclut l'activité Global Funding qui comprend une partie des actifs et passifs de FSA Global Funding et de Premier International Funding Co. Dexia Crédit Local n'a pas fourni, sans y être tenue par une obligation contractuelle, un soutien financier ou autre à une entité structurée consolidée et n'a pas l'intention de le faire dans le futur.

Dexia Crédit local n'a pas fourni un soutien financier ou autre qui aurait abouti au contrôle d'une entité structurée.

### e. Restrictions significatives sur les actifs et passifs d'une entité

Afin de se conformer à IFRS12, Dexia Crédit Local réalise l'inventaire des restrictions importantes qui limitent sa faculté d'accéder aux actifs du groupe ou de les utiliser et de régler les passifs du groupe.

Les actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels sont communiqués en note 7.3.b.

Le montant des actifs garantissant les dettes sécurisées émises par les émetteurs d'obligations sécurisées ainsi que les contrats d'investissement garantis est communiqué en note 7.3.b.

Certains actifs détenus par Dexia Crédit Local et bénéficiant d'une couverture au titre du risque de crédit sous format de garantie ou même de CDS sont soumis à certaines restrictions juridiques. Ces clauses juridiques sont couramment dénommées « clauses de Representation to Hold ».<sup>(1)</sup>

Les entités structurées font l'objet de restrictions. Celles-ci se présentent sous forme de ségrégation des actifs, afin de satisfaire aux obligations de l'émetteur à l'égard du porteur de note mais également sous forme d'obligation d'accord de la part de l'assureur ou du garant.

Sur la base de la décision de la Commission européenne du 28 décembre 2012, il y a une interdiction de principe de paiement de toute forme de dividende par des filiales contrôlées directement ou indirectement par Dexia lorsqu'un tel paiement entraînerait une obligation de paiement d'un coupon sur des instruments hybrides Tier 1 ou des instruments Tier 2 détenus par des personnes autres que Dexia et ses filiales. Les entités réglementées ont l'obligation de respecter les exigences réglementaires qui leurs sont applicables.

Par ailleurs, certains régulateurs limitent la possibilité, pour une filiale ou une succursale soumise à leur supervision, de financer la société mère au-dessus d'un certain seuil.

### f. Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Il s'agit essentiellement d'un véhicule de titrisation (FCC) de prêts à la clientèle. Ce véhicule est financé par l'émission d'obligations.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées (en EUR millions)	Entités ad hoc (titrisation)	Autres	Total
Dérivés	135		135
Instruments de dettes	250		250
Prêts et créances	50		50
<b>TOTAL</b>	<b>435</b>		<b>435</b>
<b>Total de l'actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles Dexia Crédit Local a un intérêt</b>	<b>750</b>		<b>750</b>

Le montant maximal de risque correspond à la juste valeur des dérivés et au coût amorti pour les autres instruments.

Dexia Crédit Local est considéré comme sponsor d'une entité structurée lorsqu'il a été impliqué, à l'origine, dans le design et la constitution d'une entité structurée, et quand il a transféré des actifs à l'entité structurée ou fourni des garanties liées au rendement de l'entité structurée. En tant que société gérant en extinction ses portefeuilles d'actifs résiduels, Dexia Crédit Local ne perçoit plus de revenus en provenance d'enti-

(1) Des contrats de garantie conclus avec des monoliners (ou avec des banques agissant en tant qu'intermédiaire de monoliners) comprennent des clauses de « Representation to Hold » qui imposent au bénéficiaire (de façon plus ou moins stricte) de rester propriétaire de l'actif garanti jusqu'au terme de la garantie.

tés structurées sponsorisées dans lesquels Dexia Crédit Local n'a plus d'intérêt au 31 décembre 2019.

### g. Filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs

Les intérêts minoritaires sont jugés significatifs lorsqu'ils représentent plus de 5 % des capitaux propres du groupe ou lorsque la part des minoritaires dans le total bilan est supérieure à ce seuil.

Au 31/12/2019, il n'y a pas d'intérêts minoritaires significatifs.

Dexia Crediop s.p.a	31/12/2018
Pourcentage des titres de participation des intérêts minoritaires	30 %
Établissement principal	Italie
Intérêts minoritaires (en EUR millions)	280
Intérêts minoritaires dans le résultat net (en EUR millions)	(26)
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	0
Actif (en EUR millions)	18 320
Dettes (en EUR millions)	17 387
Capitaux propres (en EUR millions)	933
Produit net bancaire (en EUR millions)	(60)
Résultat net (en EUR millions)	(86)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en EUR millions)	(86)

### 1.3 Éléments significatifs repris dans le compte de résultat

Le résultat net part du groupe s'élève à EUR -784 millions pour l'année 2019, contre EUR -256 millions en 2018.

Le produit net bancaire est négatif à EUR -631 millions (EUR -68 millions en 2018). Comme en 2018, outre le portage des actifs, le montant inclut notamment des impacts liés à la valorisation des dérivés ainsi que des résultats de cession et des provisions pour risque juridique.

Il comprend également en 2019 une charge de EUR -314 millions liée à la mise à la juste valeur, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, d'un portefeuille d'actifs financiers de la succursale de New-York de EUR 5,3 milliards reclassé de la catégorie Coût amorti vers la catégorie Juste valeur par résultat. Ce reclassement est consécutif au changement de modèle économique décidé par le Conseil d'administration du 22 mai 2019, les actifs de ce portefeuille étant en effet destinés à être vendus, et non plus portés jusque leur maturité. Cette charge est comptabilisée dans le poste *Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Le poste *Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*, à EUR -15 millions (EUR -144 millions en 2018), reprend pour EUR -27 millions les éléments de volatilité comptable attribuables à l'évolution des paramètres de marché qui impactent directement la valorisation de certains éléments tels que les dérivés valorisés sur la base d'une courbe OIS ou CBS, la Credit Value Adjustment (CVA), la Debit Value Adjustment (DVA) et la Funding Value Adjustment (FVA). En 2018, ce montant était de EUR -188 millions.

Sur l'année 2019, un produit de EUR +89 millions (EUR -73 millions en 2018) a été comptabilisé au titre de la FVA, qui représente le coût de financement des dérivés non collatéralisés. La CVA, ajustement de la valeur des dérivés liés au risque de contrepartie, s'élève à EUR +58 millions (EUR -35 millions en 2018). La CVA a bénéficié de la novation de quatre opérations de dérivés non collatéralisés avec une contrepartie du secteur bancaire sur le 4<sup>e</sup> trimestre.

La variation des paramètres de marché au cours de l'année a par ailleurs eu un impact négatif sur les inefficacités de couverture de juste valeur de EUR -219 millions (EUR -92 millions en 2018), en particulier du fait de l'évolution défavorable de la marge BOR contre OIS en livre sterling.

Les postes *Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* et *Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti* s'élevaient respectivement à EUR -119 millions (EUR +11 millions en 2018) et EUR -208 millions (EUR -14 millions en 2018) suite aux cessions réalisées dans le cadre de la stratégie proactive de réduction du bilan. Ainsi, en 2019, le groupe Dexia Crédit Local a notamment vendu EUR 2,3 milliards d'actifs américains avec une perte de EUR 80 millions, EUR 1,4 milliard de titres japonais avec une perte de EUR 131 millions, et une exposition sur le souverain italien de EUR 532 millions avec une perte de 48 millions.

Le *résultat net des autres activités*, à EUR +13 millions (EUR -4 millions en 2018), s'explique principalement par l'évolution des litiges juridiques.

Les coûts s'élevaient à EUR -358 millions (EUR -365 millions en 2018). Les taxes et contributions réglementaires (EUR -62 millions) s'inscrivent en baisse par rapport à 2018 (EUR -92 millions), en ligne avec la réduction de la taille du groupe et l'amélioration de son profil de risque. Les charges générales d'exploitation sont impactées par des coûts de transformation, notamment liés au renouvellement de l'infrastructure informatique.

Le *Coût du risque* de crédit s'établit à EUR +265 millions (EUR +128 millions en 2018), et s'explique principalement par des reprises de provisions pour un montant de EUR +93 millions, consécutives à la cession d'expositions provisionnées, notamment Chicago Board of Education. Le Coût du risque intègre également l'impact du changement d'estimation de la mesure de la dégradation du risque de crédit (SICR) pour un montant de EUR +150 millions, explicitée en paragraphe 1.4. *L'impôt sur les bénéfices* est positif à EUR +17 millions (EUR -8 millions en 2018), ce qui s'explique principalement par la résolution de deux litiges se traduisant par un impact net de EUR +22 millions suite aux conclusions rendues par l'administration fiscale.

Dexia Crédit Local a cédé au second trimestre sa participation dans Dexia Kommunalbank Deutschland pour un montant de EUR 345 millions : l'impact net résultant de la vente est comptabilisé en *Résultat net d'impôts des activités abandonnées* pour un montant de EUR -117 millions, dont EUR -9 millions (EUR +22 millions en 2018) au titre du résultat de l'entité.

## 1.4 Autres éléments significatifs de l'année

### 1.4.1 ÉVOLUTION MÉTHODOLOGIQUE DE MESURE DE LA DÉGRADATION DU RISQUE DE CRÉDIT (SICR)

En 2019, le groupe a mis en œuvre des décisions relatives à son recentrage stratégique qui ont mené à des modifications profondes de la composition du portefeuille d'actifs existant au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de première application de la norme comptable IFRS 9.

Afin de mieux capter le risque de crédit relatif à son portefeuille d'actifs, en forte évolution et à la suite de recommandations formulées par la Banque centrale européenne dans le cadre de l'Inspection sur site (On site inspection – OSI) sur le risque de crédit, Dexia Crédit Local a décidé d'affiner sa méthodologie de mesure de la dégradation du risque crédit

(SICR) en s'inspirant de celle préconisée par l'Autorité bancaire européenne.

Cette évolution méthodologique se base également sur une meilleure compréhension des attendus de la norme IFRS 9 en matière de provisionnement des risques de crédit. Cette évolution a été comptabilisée comme un changement d'estimation comptable et reconnue prospectivement en 2019. Elle a eu pour effet de réduire les pertes de crédit attendues de EUR 150 millions, et s'est traduite notamment par une réévaluation de la provision sur le Portugal de phase 2 en phase 1. Cette réévaluation est corroborée par la revue de la notation interne du Portugal, effectuée par Dexia Crédit Local début 2020.

### 1.4.2 SUIVI DES RISQUES LIÉS À L'EXTERNALISATION D'ACTIVITÉS CHEZ COGNIZANT

Fin 2017, Dexia Crédit Local a décidé d'externaliser ses services informatiques et de back-office à Cognizant. La gestion de l'infrastructure informatique a également été transférée à Cognizant en 2018.

Dans le cadre des contrats d'externalisation de ces activités qui lient Dexia Crédit Local et Cognizant, un suivi spécifique est réalisé par la Direction des Risques de Dexia Crédit Local pour la gouvernance des opérations et des risques au travers de comités mixtes Dexia Crédit Local / Cognizant.

L'équipe de la Watchtower, mise en place au sein de Dexia Crédit Local, est d'autre part en charge de vérifier la bonne exécution et la qualité des services rendus par Cognizant. Par ailleurs, Cognizant, en tant que prestataire de services essentiels s'est engagé à mettre en œuvre les trois niveaux de contrôle déployés au sein du groupe Dexia Crédit Local et à déployer certains contrôles anti-fraude spécifiques portant notamment sur la ségrégation des tâches ou le contrôle des accès informatiques.

Dexia Crédit Local a également mis en place un dispositif de contrôle interne ainsi qu'un dispositif anti-fraude s'appliquant aux activités externalisées. Un plan de contrôle de second niveau a été défini et est mis en œuvre par les équipes Dexia Crédit Local en charge de ces fonctions. De la même façon, ces activités sont intégrées dans l'univers d'audit de Dexia Crédit Local et revues à une fréquence adaptée aux risques visés.

Un comité spécifique « Audit, Control-Compliance and Operational Risk Committee (ACO) se réunit chaque trimestre et inclut le responsable des Risques (CRO) et des Opérations (COO) de Dexia Crédit Local, les responsables de Cognizant, les responsables des fonctions de contrôle de second niveau chez Dexia Crédit Local ainsi que certains responsables d'équipes opérationnelles chez Cognizant. Le rôle de ce comité est d'assurer la coordination des fonctions de contrôle interne, de partager les résultats des plans de contrôle et de revoir leur mise en œuvre, en incluant la revue des recommandations d'audit émises par Dexia Crédit Local, les commissaires aux comptes de Dexia Crédit Local et les superviseurs.

### 1.4.3 APPROBATION PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE DE LA PROLONGATION DE LA GARANTIE DE FINANCEMENT DE DEXIA CRÉDIT LOCAL

Le 27 septembre 2019, la Commission européenne a confirmé son approbation de la prolongation par les États belge et français de la garantie de financement octroyée à Dexia Crédit Local pour une nouvelle période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La garantie de financement conservera la majeure partie de ses caractéristiques actuelles et restera donc conjointe, inconditionnelle, irrévocable et à première demande. Les modifications suivantes ont cependant été apportées au schéma :

- Le nouveau plafond de garantie sera de EUR 75 milliards ;
- L'État luxembourgeois ne prendra plus part au mécanisme de garantie. Sa quote-part de 3 % sera répartie entre les États belge et français en proportion de leur quote-part respective actuelle de 51,41 % et 45,59 %, soit 53 % pour la Belgique et 47 % pour la France ;
- La rémunération de la garantie restera de 5 points de base par an sur les encours garantis, payable mensuellement. Cette commission pourra être augmentée d'une commission différée conditionnelle qui sera payable en cas de liquidation du groupe et pour autant que Dexia Crédit Local ne dispose plus de licence bancaire à cette date. La tarification de cette commission sera progressive dès 2022 et atteindra un taux annuel de 135 points de base sur les encours en 2027. Cette structure de rémunération de la garantie permet de pleinement mettre en œuvre le principe de partage de fardeau (*burden sharing*) qui sous-tend la résolution ordonnée de Dexia, la commission différée conditionnelle étant subordonnée aux droits des créanciers privilégiés, chirographaires ou subordonnés à un niveau « Tier 2 » ou supérieur de Dexia Crédit Local mais prenant rang avant les titres hybrides « Tier 1 » de Dexia Crédit Local (ISIN FR0010251421) et de Dexia SA (ISIN XS0273230572).

Les États belge et français devront valider la garantie de financement de Dexia Crédit Local selon les procédures applicables dans chaque État.

Dexia Crédit Local, continue de se refinancer sous le schéma de garantie actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 et la dette déjà émise ou qui sera émise avant cette date est couverte jusqu'à sa maturité contractuelle par la convention de garantie du 24 janvier 2013.

## 1.5. Évènements postérieurs à la clôture

### 1.5.1 POINT SUR L'ÉVOLUTION DES PORTEFEUILLES D'ACTIFS DU GROUPE

Tenant compte de l'évolution de la réglementation et des exigences des superviseurs, du non-renouvellement de l'approche prudentielle spécifique de Dexia par la Banque centrale européenne, ainsi que de la fin de l'accès au financement de l'Eurosystème pour les entités en résolution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le conseil d'administration du 19 juillet 2019 a validé la mise en œuvre d'un second programme de cessions d'actifs. Ce plan, appelé « Remedial Deleveraging Plan » (RDP), englobe un montant nominal d'actifs de EUR 9,9 milliards et s'inscrit en complément du plan de cession de EUR 6,5 milliards acté le 22 mai 2019. Il cible notamment des ventes qui permettront à Dexia de réduire à terme son exposition au risque de liquidité en devises tout en préservant sa solvabilité.

Au 31 décembre 2019, EUR 3,6 milliards d'actifs dont EUR 1,8 milliard de titres et EUR 1,8 milliard de prêts, ont déjà été cédés dans le cadre de ce plan.

Pour les actifs non cédés à cette date, le changement d'intention de gestion constitue un changement de modèle économique qui, en application de la norme IFRS 9, conduira à reclasser, le premier jour de la période de reporting consécutive à la décision, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un portefeuille de EUR 6,3 milliards d'actifs de « *Coût amorti* » vers « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres ».

Le conseil d'administration a par ailleurs confirmé son intention de détenir les portefeuilles d'actifs résiduels de Dexia jusqu'à leur échéance. Ils resteront donc gérés selon le modèle économique qui a pour objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs, et classés au « Coût amorti ».

Le reclassement des actifs en valeur de marché lié aux deux changements de modèle économique est susceptible d'entraîner une volatilité des fonds propres comptables et prudentiels en cas de variations des prix de marché.

Toute hausse des marges de crédit augmente en effet la perte latente comptabilisée sur les actifs classés en juste valeur par capitaux propres ou par résultat. Ces impacts seront repris en capitaux propres ou en résultat, impactant d'autant les fonds propres comptables et prudentiels.

Dexia n'est pas exposé aux variations de taux de ces actifs car son exposition a été couverte via des dérivés de couverture. D'autre part, Dexia est exposé à toute dégradation substantielle des notations des principales contreparties du groupe. En particulier une dégradation des souverains européens et collectivités locales, pourrait amener à des impacts significatifs en matière de provisionnement, principalement de provisions collectives, et de hausse du total d'actifs pondérés des risques de crédit.

### 1.5.2 CRISE LIÉE AU COVID-19

Dexia Crédit Local suit attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe. Le comité de direction a rapidement activé les cellules opérationnelle et stratégique de crise afin de protéger ses équipes et a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de permettre à ses équipes de travailler à distance. La cellule de crise s'assure de la continuité opérationnelle de l'entreprise et pilote l'ensemble des impacts liés à cette situation.

À la date d'arrêtés des états financiers de Dexia Crédit Local, la sévérité de la pandémie a entraîné des conséquences majeures sur les marchés financiers, se traduisant notamment par une très forte volatilité de l'ensemble des indices financiers, une pentification des courbes de taux d'intérêt et une baisse de la valeur des actions et des obligations touchant toutes les catégories d'emprunteurs. Les mesures de confinement rendent très complexes l'exécution d'opérations sur les marchés. Enfin, compte tenu de la forte incertitude relative à l'évolution de la crise, les maturités recherchées par les investisseurs monétaires se sont fortement raccourcies.

Les progrès rapides réalisés pour atteindre les objectifs d'accélération du plan de deleveraging, fixés en 2019 par les instances de gouvernance du groupe Dexia Crédit Local, ont permis à Dexia Crédit Local de réduire significativement la taille de ses portefeuilles commerciaux ainsi que son besoin de financement. Au 31 décembre 2019, Dexia Crédit Local dispose d'un coussin de liquidité de EUR 19,4 milliards lui permettant de faire face aux tensions sur les marchés et son ratio LCR s'élève à 236 %. Avant le durcissement de la crise, Dexia Crédit Local avait exécuté 33 % de son programme de refinancement obligataire à long terme et, depuis lors, il se finance essentiellement via des financements sécurisés (repo). La crise actuelle rend plus complexe l'exécution du plan de cession d'actifs et expose Dexia Crédit Local à des fluctuations de valeur des actifs non cédés et reclassés en juste valeur. D'autre part, à plus long terme, Dexia Crédit Local pourrait subir une dégradation de la qualité de crédit de son portefeuille d'actifs qu'il n'est pas possible d'évaluer à la date de clôture des états financiers. À fin décembre 2019, le ratio

«Total Capital» de Dexia Crédit Local s'élève à 23,7 %, un niveau supérieur au minimum de 13,85 % imposé pour l'année 2019 par la Banque centrale européenne (BCE) dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP).

Dans le cadre de la lutte contre la crise provoquée par l'épidémie de Covid-19, la BCE, la Banque de France, la Banque Nationale de Belgique et l'Autorité bancaire européenne (EBA) ont annoncé des mesures visant à assouplir les exigences prudentielles et les charges opérationnelles pesant sur les établissements de crédit. Ainsi, la BCE autorise de manière exceptionnelle et temporaire les banques à exercer leur activité avec des niveaux de ratios qui peuvent être en dessous du ratio de liquidité LCR, des exigences relatives au coussin de conservation du capital (exigence de 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et des exigences au titre de la guidance Pilier 2 (P2G). Le Haut Conseil de stabilité financière a d'autre part décidé de relâcher intégralement le coussin contracyclique jusqu'à nouvel ordre.

En intégrant ces mesures d'assouplissement, l'exigence de fonds propres applicable à Dexia Crédit Local passe à 11,25 % sur une base consolidée.

Les programmes de rachat d'actifs (PEPP pour la BCE) annoncés de façon coordonnée par les banques centrales et le lancement d'opérations de financement à long terme (LTRO) visent également à soutenir la liquidité des marchés.

Enfin, la BCE a annoncé la mise en place d'un délai supplémentaire accordé aux banques pour mettre en œuvre les actions correctrices issues des précédentes inspections et pourrait accorder des délais supplémentaires dans la remise de certains reportings réglementaires afin de faciliter la continuité opérationnelle. L'EBA a d'autre part décidé de reporter l'exercice de stress tests 2020 pour l'ensemble des établissements à 2021. Dexia Crédit Local bénéficiera de ces mesures au même titre que les autres établissements de crédit.

À la date d'arrêt de ses états financiers, Dexia Crédit Local a pris en compte ces différents éléments et conclut qu'ils ne remettent pas en cause son appréciation de la continuité d'exploitation (cf. note relative à la continuité d'exploitation).

## 1.6. Note de présentation de l'effet de la norme IFRS 16 sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les principes comptables applicables pour les contrats de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon IFRS 16 ainsi que les principes de première application, les options et exemp-

tions retenues sont présentés dans la note 1 respectivement dans les sections 1.1.2.6. Changements de présentation des états financiers consolidés de Dexia Crédit Local et 1.1.2.1. Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'ajustement du bilan d'ouverture repris ci-dessous résulte de l'application de IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<b>ACTIF</b> (en millions d'EUR)	<b>31/12/2018</b>	<b>Impact IFRS 16</b>	<b>01/01/2019</b>
<b>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	35 143	4	35 147 <sup>(1)</sup>
<b>Immobilisations corporelles</b>	2	55	57 <sup>(2)</sup>
<b>PASSIF</b> (en millions d'EUR)	<b>31/12/2018</b>	<b>Impact IFRS 16</b>	<b>01/01/2019</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	400	62	462 <sup>(3)</sup>
<b>Provisions</b>	226	(3)	223 <sup>(4)</sup>

(1) Impact de la sous location.

(2) Comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation (EUR 67,5 millions) après réduction liée aux avantages reçus dont le montant restant figurait en Comptes de régularisation et passifs divers (EUR -5,7 millions), après impact des sous location (EUR -3,5 millions) et prise en compte des contrats onéreux (EUR -3 millions).

(3) Dette locative (EUR 67,5 millions) et avantages reçus (EUR -5,7 millions)

(4) Contrats onéreux (sous-location).

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le montant des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables tel que publié en note 2.11.b du rapport annuel 2018 et le montant de la dette locative inscrite au bilan au 1/01/2019.

(en millions d'EUR)	
<b>Loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables au 31/12/2018</b>	67
<b>Locations court terme</b>	(7)
<b>Autres</b>	8
<b>Dette locative – montant brut</b>	68
<b>Actualisation</b>	0
<b>Dette locative au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	67

Pour évaluer la dette de location comptabilisée à la date de première application, Dexia a actualisé les paiements de loyers au moyen de son taux d'emprunt marginal au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le taux moyen pondéré s'élève à 0,10 %.

## 2. Notes sur l'actif

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	91	2.7. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	93
2.2. Caisse et banques centrales	91	2.8. Comptes de régularisation et actifs divers	93
2.3. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	91	2.9. Immobilisations corporelles	94
2.4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	92	2.10. Immobilisations incorporelles	95
2.5. Titres au coût amorti	92	2.11. Contrats de location	95
2.6. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	93	2.12. Qualité des actifs financiers	96
		2.13. Reclassement d'actifs financiers	98
		2.14. Transfert d'actifs financiers	99

### 2.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, définis comme les soldes d'une durée initiale inférieure à 90 jours, se composent comme suit :

#### a. Analyse par contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Caisse et banques centrales (note 2.2)	9 269	9 211
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti (note 2.6)	1 242	713
Actifs non courants destinés à être cédés	102	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 614</b>	<b>9 924</b>

#### b. Dont trésorerie restreinte :

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Réserves obligatoires <sup>(1)</sup>	128	7
- des activités poursuivies	30	7
- des activités abandonnées	98	0
<b>TOTAL TRÉSORERIE RESTREINTE</b>	<b>128</b>	<b>7</b>

(1) Il s'agit des réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque Centrale Européenne ou auprès d'autres banques centrales.

### 2.2. Caisse et banques centrales

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Réserves obligatoires auprès des banques centrales	30	7
Autres avoirs auprès des banques centrales <sup>(1)</sup>	9 239	9 203
<b>TOTAL</b>	<b>9 269</b>	<b>9 211</b>
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>9 269</i>	<i>9 211</i>

(1) Le 21 juillet 2017, la Banque centrale européenne a annoncé la fin du recours au financement de l'Eurosystème pour les structures de liquidation (wind-down entities) à partir du 31 décembre 2021 et a limité le recours du groupe à l'Eurosystème à un montant de EUR 5,2 milliards pour la période transitoire. Au 31 décembre 2017, le groupe n'a plus recours à ce type de financement. La décision de la BCE a également pour conséquence une réduction du coussin de liquidité, assortie d'une modification de sa composition. Au 31 décembre 2018, la réserve de liquidité est de EUR 16,3 milliards dont EUR 9,3 milliards sous forme de dépôts auprès des banques centrales. Au 31 décembre 2019, la réserve de liquidité est de EUR 18,8 milliards dont EUR 9,2 milliards sous forme de dépôts auprès des banques centrales.

### 2.3. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Prêts et titres	3 262	3 066
Instruments dérivés de négociation (voir note 4.1.b)	10 158	11 181
<b>TOTAL</b>	<b>13 420</b>	<b>14 247</b>

**a. Analyse par nature des prêts et titres à la juste valeur par résultat**

	31/12/2018				31/12/2019			
	Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	Désignés à la juste valeur	Total	Détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	Désignés à la juste valeur	Total
(en millions d'EUR)								
Prêts	0	2 894	0	2 894	0	2 264	0	2 264
Obligations	0	252	0	252	0	740	0	740
Actions	0	116		116	0	62		62
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3 262</b>	<b>0</b>	<b>3 262</b>	<b>0</b>	<b>3 066</b>	<b>0</b>	<b>3 066</b>

**b. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**c. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**d. Obligations convertibles incluses dans le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur par résultat (positions supérieures à 50 millions).**

Néant.

**2.4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres****a. Analyse par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Prêts	739	1 153
Obligations	4 089	1 657
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	39	39
<b>TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>4 866</b>	<b>2 849</b>
Dépréciation	(6)	(12)
<b>TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION</b>	<b>4 860</b>	<b>2 837</b>

**b. Décomptabilisation des investissements dans des instruments de capitaux propres**

Il n'y a pas eu de cession notable en 2018 et en 2019.

**c. Les instruments de capitaux propres ont été désignés à la juste valeur par capitaux propres afin de prévenir la volatilité du résultat net.**

Les investissements suivants ont une valeur comptable de 1 million ou plus :

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Ecofin global utilities	5	7
Istituto per il Credito Sportivo	28	27

**d. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**e. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**f. Analyse qualitative**

Voir note 2.12.

**2.5. Titres au coût amorti****a. Analyse par contrepartie**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Etablissements de crédit	1 593	1 421
Clientèle	43 873	34 648
<b>TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>45 466</b>	<b>36 069</b>
Dépréciation	(338)	(57)
<b>TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION</b>	<b>45 128</b>	<b>36 012</b>

**b. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**c. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**d. Analyse qualitative**

Voir note 2.12.

**2.6. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti****a. Analyse par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Comptes nostri	488	779
Cash collateral	20 311	20 599
Créances résultant de pensions reçues (reverse repo)	2 575	1 502
Prêts et autres créances sur établissements de crédit	281	188
<b>TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>23 655</b>	<b>23 068</b>
Dépréciation	(2)	(2)
<b>TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION</b>	<b>23 654</b>	<b>23 066</b>
<i>dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>1 242</i>	<i>713</i>

**b. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**c. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**d. Analyse qualitative**

Voir note 2.12.

**2.7. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti****a. Analyse par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Cash collateral	4 850	4 867
Prêts et créances	30 579	27 123
<b>TOTAL DES ACTIFS AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>35 428</b>	<b>31 990</b>
Dépréciation	(285)	(219)
<b>TOTAL DES ACTIFS APRÈS DÉPRÉCIATION</b>	<b>35 143</b>	<b>31 771</b>
<i>dont inclus en location-financement</i>	<i>1 116</i>	<i>1 070</i>

**b. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**c. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**d. Analyse qualitative**

Voir note 2.12.

**2.8. Comptes de régularisation et actifs divers**

<b>Analyse par nature</b> (en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Charges payées d'avance	4	4
Débiteurs divers et autres actifs	380	151
Autres taxes	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>388</b>	<b>155</b>

## 2.9. Immobilisations corporelles

### a. Valeur nette comptable

	Terrains et bâtiments	Mobilier de bureau et autres équipements	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Propriétaire	
(en millions d'EUR)			
<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>14</b>	<b>35</b>	<b>49</b>
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	(12)	(3)	(15)
- Cessions	(2)	0	(2)
- Écarts de conversion	0	1	1
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre 2018 (A)</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>(12)</b>	<b>(32)</b>	<b>(43)</b>
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	10	3	13
- Amortissements comptabilisés	0	(1)	(1)
- Cessions	2	0	2
- Écarts de conversion	0	(1)	(1)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2018 (B)</b>	<b>0</b>	<b>(32)</b>	<b>(32)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2018 (A)+(B)</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

	Terrains et bâtiments	Mobilier de bureau et autres équipements	Total
	Actifs au titre du droit d'utilisation	Usage propre	
(en millions d'EUR)			
<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
- Première application de la norme IFRS 16	58	0	58
- Acquisitions	0	1	1
- Transferts et annulations	0	(18)	(18)
- Écarts de conversion	0	1	1
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre 2019 (A)</b>	<b>58</b>	<b>18</b>	<b>76</b>
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>0</b>	<b>(32)</b>	<b>(32)</b>
- Première application de la norme IFRS 16	(2)	0	(2)
- Amortissements comptabilisés	(10)	(1)	(11)
- Transferts et annulations	0	18	18
- Écarts de conversion	0	(1)	(1)
<b>Amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2019 (B)</b>	<b>(12)</b>	<b>(16)</b>	<b>(28)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2019 (A)+(B)</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>48</b>

### b. Juste valeur des immeubles de placement

Néant.

### c. Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles

Néant.

### d. Obligations contractuelles relatives aux immeubles de placement à la clôture

Néant.

### e. Obligations contractuelles relatives aux terrains et bâtiments, mobilier de bureau et autres équipements à la clôture

Néant.

## 2.10. Immobilisations incorporelles

	2018			2019		
	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	Total	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	Total
(en millions d'EUR)						
<b>Coût d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>114</b>	<b>108</b>	<b>222</b>	<b>119</b>	<b>97</b>	<b>216</b>
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	(23)	(23)	0	0	0
- Acquisitions	8	11	19	8	3	11
- Transferts et annulations	(3)	0	(3)	0	(27)	(27)
- Écarts de conversion	0	1	1	0	0	0
<b>Coût d'acquisition au 31 décembre (A)</b>	<b>119</b>	<b>97</b>	<b>216</b>	<b>127</b>	<b>73</b>	<b>200</b>
<b>Amortissements cumulés et dépréciations au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(87)</b>	<b>(101)</b>	<b>(188)</b>	<b>(96)</b>	<b>(83)</b>	<b>(179)</b>
- Transferts vers les groupes destinés à être cédés	0	23	23	0	0	0
- Comptabilisés	(12)	(4)	(16)	(9)	(10)	(19)
- Transferts et annulations	3	0	3	0	27	27
- Écarts de conversion	0	(1)	(1)	0	0	0
<b>Amortissements cumulés et dépréciations au 31 décembre (B)</b>	<b>(96)</b>	<b>(83)</b>	<b>(179)</b>	<b>(105)</b>	<b>(66)</b>	<b>(171)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre (A)+(B)</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>37</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>29</b>

(1) Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des achats de logiciels.

## 2.11. Contrats de location

### a. Le groupe en tant que bailleur

#### Location financement

	31/12/2018 - activités poursuivies
<b>Investissement brut en location financement</b> (en millions d'EUR)	
À moins d'un an	46
Entre 1 an et 5 ans	147
Supérieur à 5 ans	928
<b>Sous-total</b>	<b>1 121</b>
<b>Investissement net en location financement</b>	<b>1 121</b>

	31/12/2018 - activités poursuivies
<b>Informations complémentaires</b> (en millions d'EUR)	
Juste valeur estimée des locations financements	1 097

	31/12/2019
<b>Investissement brut en location financement</b> (en millions d'EUR)	
À moins d'un an	38
Entre 1 an et 2 ans	2
Entre 3 ans et 4 ans	138
Supérieur à 5 ans	884
<b>Sous-total</b>	<b>1 062</b>
<b>Investissement net en location financement</b>	<b>1 062</b>

#### Location simple

Néant.

### b. Le groupe en tant que locataire

#### Location financement

Néant.

## Location simple

	31/12/2018 - activités poursuivies
<b>Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables</b> (en millions d'EUR)	
À moins d'un an	17
Entre 1 an et 5 ans	49
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>
Montant minimal des recettes de sous-location attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan (en millions d'EUR)	1

	31/12/2018 - activités poursuivies
<b>Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice</b> (en millions d'EUR)	
Loyers minimums	15
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

	31/12/2019
<b>Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables</b> (en millions d'EUR)	
À moins d'un an	10
Entre 1 an et 2 ans	10
Entre 2 ans et 3 ans	10
Entre 3 ans et 4 ans	11
Entre 4 ans et 5 ans	11
Supérieur à 5 ans	6
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>

	31/12/2019
<b>Montant comptabilisé au compte de résultat</b> (en millions d'EUR)	
Charges relative aux locations court terme	12
Montant comptabilisé dans le tableau des flux de trésorerie	2

**c. Valeur comptable des droits d'utilisation par catégorie d'actifs sous-jacents et d'amortissement.**

voir note 2.9 Immobilisations corporelles

**d. Passif de location financement inclus dans les états financiers**

Voir note 3.5 Comptes de régularisation et passifs divers

**e. Contrat de location non encore débuté pour lesquels le preneur est engagé**

Au 31 décembre 2019, Dexia Crédit Local est engagé à hauteur d'un montant de moins de EUR 2,5 millions dans le cadre d'un nouveau contrat de location de bâtiments.

Les droits d'utilisation seront reconnus au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 2.12. Qualité des actifs financiers

	31/12/2018					
	Montant brut -	Montant brut -	Pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie des instruments financiers	Montant net -	Montant net -
(en millions d'EUR)	Phase 1	Phase 2			Phase 1	Phase 2
<b>Actifs financiers non dépréciés</b>						
Titres au coût amorti	33 173	11 838	(3)	(242)	33 170	11 597
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 457	199		(2)	23 457	197
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	27 700	6 917	(2)	(90)	27 698	6 827
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	3 823	999	(1)	(4)	3 822	995
Débiteurs divers et autres actifs	64	1	0	0	64	1
<b>TOTAL</b>	<b>88 216</b>	<b>19 954</b>	<b>(5)</b>	<b>(337)</b>	<b>88 210</b>	<b>19 617</b>

	31/12/2019					
	Montant brut - Phase 1	Montant brut - Phase 2	Pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie des instruments financiers	Montant net - Phase 1	Montant net - Phase 2
(en millions d'EUR)						
<b>Actifs financiers non dépréciés</b>						
Titres au coût amorti	31 125	4 899	(4)	(50)	31 121	4 849
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	22 966	102	0	(2)	22 966	100
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	23 665	7 767	(1)	(95)	23 664	7 672
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	2 319	489	0	(12)	2 319	477
Débiteurs divers et autres actifs	69	2	0	0	69	2
<b>TOTAL</b>	<b>80 144</b>	<b>13 259</b>	<b>(5)</b>	<b>(159)</b>	<b>80 139</b>	<b>13 100</b>

	31/12/2018			31/12/2019		
	Montant brut	Provision spécifique	Montant net	Montant brut	Provision spécifique	Montant net
(en millions d'EUR)						
<b>Actifs financiers dépréciés (phase 3)</b>						
Titres au coût amorti	455	(93)	362	45	(3)	42
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	742	(186)	556	476	(117)	359
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	5	(1)	4	2	0	2
Débiteurs divers et autres actifs	10	(10)	0	11	(11)	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 213</b>	<b>(291)</b>	<b>922</b>	<b>534</b>	<b>(131)</b>	<b>403</b>

	31/12/2018			31/12/2019		
	Montant brut	Provision spécifique	Montant net	Montant brut	Provision spécifique	Montant net
(en millions d'EUR)						
<b>Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création</b>						
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	69	(7)	62	81	(6)	75
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>	<b>(7)</b>	<b>62</b>	<b>81</b>	<b>(6)</b>	<b>75</b>

	31/12/2018					
	Montant brut	Pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie des instruments financiers	Provision spécifique	Montant net	
(en millions d'EUR)						
Titres au coût amorti	45 466	(3)	(242)	(93)	45 128	
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 655		(2)		23 654	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	35 428	(2)	(90)	(193)	35 143	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	4 827	(1)	(4)	(1)	4 821	
Débiteurs divers et autres actifs	75			(10)	65	
<b>TOTAL</b>	<b>109 452</b>	<b>(5)</b>	<b>(337)</b>	<b>(298)</b>	<b>108 811</b>	

Des provisions spécifiques ne sont pas comptabilisées sur certains instruments financiers, soit parce qu'ils sont garantis ou senior ou, de façon plus marginale, parce que le groupe détient un collatéral physique.

(en millions d'EUR)	31/12/2019				
	Montant brut	Pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie des instruments financiers	Provision spécifique	Montant net
Titres au coût amorti	36 069	(4)	(50)	(3)	36 012
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 068	0	(2)	0	23 066
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	31 990	(1)	(95)	(123)	31 771
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, instruments à revenu fixe	2 810	0	(12)	0	2 798
Débiteurs divers et autres actifs	82	0	0	(11)	71
<b>TOTAL</b>	<b>94 019</b>	<b>(5)</b>	<b>(159)</b>	<b>(137)</b>	<b>93 718</b>

Des provisions spécifiques ne sont pas comptabilisées sur certains instruments financiers, soit parce qu'ils sont garantis ou senior ou, de façon plus marginale, parce que le groupe détient un collatéral physique.

## 2.13. Reclassement d'actifs financiers au coût amorti vers le portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat et vers le portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Dans le cadre du projet de transformation de la succursale de Dexia Crédit Local à New York et afin de faciliter le transfert du bilan de l'entité vers le siège parisien, le Conseil d'Administration du 22 mai 2019 a décidé la mise en vente d'un portefeuille de EUR 6 538 millions d'actifs financiers détenus par la succursale, classés au Coût amorti le 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la première application de la norme IFRS9, en raison du choix acté par Dexia de les gérer selon le modèle économique qui a pour objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs.

La décision de changer l'intention de gestion de ce portefeuille constitue un changement de modèle économique qui, en application de la norme IFRS9, conduit à reclasser, le premier jour de la période de reporting consécutive à la décision, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2019, de « Coût amorti » vers :

– « Juste valeur par résultat » : un portefeuille de EUR 5 295 millions d'actifs (EUR 4 942 millions de titres et EUR 353 millions de prêts sur la clientèle) pour lesquels la décision de cession est prise.

L'évaluation à la juste valeur de ces actifs au 1<sup>er</sup> juillet se traduit par la comptabilisation d'une charge de EUR -314 millions dans les « Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat », dont un effet négatif de EUR -124 millions lié au recyclage en résultat de la réserve de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie, associée aux emprunts à taux variable qui finançaient une partie de ces actifs. En effet, la décision de vendre à court terme le portefeuille a remis en cause le caractère hautement probable du financement, ce qui a entraîné la déqualification des relations de couverture liées aux emprunts. De même, les dérivés désignés comme couverture de portefeuille ont été déqualifiés le 1<sup>er</sup> juillet 2019 dans le cadre du maintien des tests prospectifs avec un effet négatif de EUR -77 millions inclus dans le résultat de reclassement,

– « Juste valeur par capitaux propres » : un portefeuille de EUR 1 243 millions d'actifs (EUR 830 millions de titres et EUR 413 millions de prêts sur la clientèle), que Dexia a choisi de ne plus gérer selon le modèle économique qui a pour objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs.

L'évaluation à la juste valeur de ces actifs au 1<sup>er</sup> juillet a un effet négatif de EUR -98 millions sur la réserve de juste valeur des titres mesurés à la juste valeur par capitaux propres.

Date de reclassement : 1 <sup>er</sup> juillet 2019 (en millions d'EUR)	Nominal	Montant comptabilisé du fait du reclassement en :	
	Reclassement Au 1 <sup>er</sup> juillet 2019	Résultat <sup>(1)</sup>	Variation de juste valeur des instruments de dettes mesurés à la juste valeur par capitaux propres
De Titres au Coût amorti vers Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 942	(280)	
De Titres au Coût amorti vers Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	830		(66)
De Prêts et créances sur la clientèle vers Actifs financiers à la juste valeur par résultat	353	(34)	
De Prêts et créances sur la clientèle vers Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	413		(32)
<b>TOTAL</b>	<b>6 538</b>	<b>(314)</b>	<b>(98)</b>

(1) dont une charge de EUR -124 millions liée au recyclage en résultat de la réserve de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie couvrant une partie des titres destinés à être cédés reclassés en Juste valeur par résultat, ce qui porte l'effet du reclassement sur les capitaux propres du groupe à EUR -288 millions.

## 2.14. Transfert d'actifs financiers

Le groupe Dexia Crédit Local a mis en place des transactions de type pensions, prêts de titres ou total return swap, qui lui permettent de transférer des actifs financiers, principalement des prêts et créances ou des instruments de dette, dont il conserve les risques et avantages.

De ce fait, ces actifs financiers transférés restent comptabilisés à son bilan. Les transferts sont considérés comme des transactions de financement sécurisées.

	31/12/2018		31/12/2019	
	Valeur comptable des actifs – activités poursuivies	Valeur comptable des passifs associés – activités poursuivies	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des passifs associés
(en millions d'EUR)				
<b>Titres au coût amorti non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :</b>				
Pensions (repo)	16 523	14 399	6 258	5 443
<b>TOTAL</b>	<b>16 523</b>	<b>14 399</b>	<b>6 258</b>	<b>5 443</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :</b>				
Pensions (repo)	643	574	516	484
<b>TOTAL</b>	<b>643</b>	<b>574</b>	<b>516</b>	<b>484</b>
<b>Actifs financiers autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat non décomptabilisés en raison des transactions suivantes :</b>				
Pensions (repo)	65	48	406	332
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>48</b>	<b>406</b>	<b>332</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 231</b>	<b>15 021</b>	<b>7 180</b>	<b>6 259</b>

## 3. Notes sur le passif

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	100	3.5. Comptes de régularisation et passifs divers	101
3.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	100	3.6. Provisions	101
3.3. Dettes envers la clientèle	101	3.7. Dettes subordonnées	102
3.4. Dettes représentées par un titre	101	3.8. Information sur les capitaux propres	103

### 3.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Passifs désignés à la juste valeur	1 065	1 145
Instruments dérivés de négociation (voir note 4.1)	10 807	13 634
<b>TOTAL</b>	<b>11 872</b>	<b>14 779</b>

#### a. Analyse par nature des éléments de passifs détenus à des fins de transaction

Néant.

#### b. Analyse par nature des éléments de passifs désignés à la juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Passifs non subordonnés	1 065	1 145
<b>TOTAL</b>	<b>1 065</b>	<b>1 145</b>

#### c. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	Valeur comptable	Variation de la juste valeur due au changement de risque de crédit		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance <sup>(1)</sup>
		Montant de la période	Montant cumulé	
Au 31/12/2018	1 065	28	(53)	212
Au 31/12/2019	1 145	7	(46)	293

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

#### d. Analyse par échéance

Voir note 7.5.

#### e. Analyse de la juste valeur

Voir note 7.1.

Pour les passifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans la situation suivante :

Par Dexia Financial Products Inc et FSA Global Funding Ltd, pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas l'être, l'option de juste valeur est utilisée comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes sont soumises à un classement dans le cadre de l'option de juste valeur :

a) les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adaptés, notamment aux demandes sur mesure requises par des investisseurs (activités GIC).

Pour les passifs collatéralisés par des actifs, le *spread* DVA correspond à la moyenne des *spreads* des collatéraux donnés en garantie.

En ce qui concerne les passifs non sécurisés, ils bénéficient de la garantie de Dexia et de la garantie du monoliner Assured. Dans ce cas, le *spread* de crédit propre (DVA) est le minimum entre le *spread* DVA de Dexia et le *spread* d'Assured Guaranty. b) les dettes à taux fixe de FSA Global Funding et les GICs de FP non sécurisés.

Le *spread* de crédit propre est le *spread* DVA de Dexia.

Au 31 décembre 2019, la variation cumulée de juste valeur attribuable au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur s'élève à EUR -46 millions. Ce montant est comptabilisé en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*.

### 3.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

#### a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
A vue	0	75
Titres donnés en pension livrée	13 568	4 230
Cash collatéraux	2 333	3 502
Autres dettes	5 028	4 196
<b>TOTAL</b>	<b>20 930</b>	<b>12 003</b>

**b. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**c. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**3.3. Dettes envers la clientèle****a. Analyse par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Dépôts à terme	296	275
<b>Total des dépôts de la clientèle</b>	<b>296</b>	<b>275</b>
Titres donnés en pension livrée	4 323	3 242
Cash collatéraux	85	145
Autres dettes	168	190
<b>Total des emprunts de la clientèle</b>	<b>4 577</b>	<b>3 577</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 873</b>	<b>3 851</b>

**b. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**c. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**3.4. Dettes représentées par un titre****a. Analyse par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Certificats de dépôt	3 144	351
Obligations non convertibles	64 815	62 377
<b>TOTAL<sup>(1)</sup></b>	<b>67 959</b>	<b>62 728</b>

(1) Au 31 décembre 2019, le montant émis avec la garantie des Etats s'élève à EUR 60,5 milliards (EUR 65,5 milliard en 2018).

**b. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**c. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

**3.5. Comptes de régularisation et passifs divers**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Charges à payer	21	14
Produits constatés d'avance	9	5
Subventions	36	32
Salaires et charges sociales (dus)	5	4
Autres taxes	15	13
Dettes de location	0	58
Créditeurs divers et autres passifs	314	199
<b>TOTAL</b>	<b>400</b>	<b>325</b>

**3.6. Provisions****a. Analyse par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Litiges <sup>(1)</sup>	196	75
Restructurations	12	27
Régimes de retraite à prestations définies	1	4
Autres avantages à long terme du personnel	3	3
Provision pour engagements de crédit hors bilan <sup>(2)</sup>	9	8
Provision pour engagements de crédit hors bilan - phase 1	0	0
Provision pour engagements de crédit hors bilan - phase 2	2	2
Provision pour engagements de crédit hors bilan - phase 3	6	6
Contrats onéreux	4	0
Autres provisions	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>118</b>

(1) Le poste « Litiges » comprend une provision relative à l'activité de désensibilisation des crédits structurés en France.

(2) L'évolution du poste est présentée en note 7.2.e.

**b. Variations**

(en millions d'EUR)	Litiges <sup>(1)</sup>	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
<b>AU 01/01/2018</b>	<b>194</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>221</b>
Dotations	23	6	2	3	3	37
Reprises	(7)	(10)	(6)	0	0	(23)
Utilisations	(1)	(1)	(1)	(1)	0	(4)
Écarts actuariels	0	0	(1)	0	0	(1)
Transfert en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	(7)	0	0	0	(1)	(8)
Autres transferts	(6)	0	2	0	0	(4)
<b>AU 31/12/2018</b>	<b>196</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>218</b>

(1) Voir le paragraphe Litiges du chapitre «Gestions des risques» du rapport de gestion.

(en millions d'EUR)	Litiges <sup>(1) (2)</sup>	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
<b>AU 01/01/2019</b>	<b>196</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>218</b>
Dotations	11	23	1	0	0	35
Reprises	(55)	(6)	0	(3)	(1)	(66)
Utilisations	(20)	(2)	0	(1)	0	(24)
Écarts actuariels	0	0	3	0	0	3
Impact application IFRIC 23	(56)	0	0	0	0	(56)
<b>AU 31/12/2019</b>	<b>75</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>110</b>

(1) Comprend une reprise de la provision relative à l'activité de désensibilisation des crédits structurés en France pour un montant de EUR 53 millions suite à la signature d'un protocole transactionnel avec 3 contreparties.

(2) Voir le paragraphe Litiges du chapitre « Gestions des risques » du rapport de gestion.

**c. Provisions pour régimes de pensions et autres avantages à long terme**

Après la vente de la plupart de ses filiales opérationnelles, Dexia Crédit Local ne détient plus que quelques filiales avec un personnel significatif dans certains pays.

En dehors des engagements de pension légale et des plans à cotisations définies, les engagements des plans à prestations définies sont limités.

Il s'agit principalement des indemnités de départ à la retraite en France et des plans de pension en Italie.

En raison de la diminution des effectifs du groupe, les engagements diminuent également et la *Defined Benefit Obligation* (obligation au titre de prestations définies, d'avantages à long terme et postérieurs à l'emploi) représente moins de 3 % des fonds propres consolidés. Le montant de la dette actuarielle diminuée de la juste valeur des actifs pour retraites et autres avantages salariés s'élève à EUR 7 millions au 31/12/2019 contre EUR 4 millions au 31/12/2018.

**3.7. Dettes subordonnées****a. Analyse par nature****Dettes subordonnées convertibles**

Néant.

**Dettes subordonnées non convertibles**

(en millions d'EUR)	31/12/2018	31/12/2019
Emprunts perpétuels subordonnés	0	0
Autres emprunts subordonnés	126	20
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>20</b>

**b. Réconciliation des passifs liés aux opérations de financement**

(en millions d'EUR)	Flux de trésorerie	Variations des éléments non monétaires				31/12/2018
01/01/2018		Changements liés à l'obtention ou à la perte du contrôle des filiales	Écarts de conversion	Variations de la juste valeur	Autres variations	
160	(34)	0	0	0	0	126

(en millions d'EUR)	Flux de trésorerie	Variations des éléments non monétaires				31/12/2019
01/01/19		Changements liés à l'obtention ou à la perte du contrôle des filiales	Écarts de conversion	Variations de la juste valeur	Autres variations	
126	(106)	0	1	0	0	20

**c. Analyse par échéance**

Voir note 7.5.

**d. Analyse de la juste valeur**

Voir note 7.1.

## e. Détail des dettes subordonnées

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
GBP	15/10/58	11,5	<p><b>a) Remboursement anticipé intégral</b> Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants :</p> <p>(i) sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (<i>Tax Redemption Event</i>);</p> <p>(ii) sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés;</p> <p>(iii) suite à résiliation anticipée du <i>Credit Default Swap</i> ;</p> <p>(iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (<i>Cash Collateral Agreement</i>) ou de mise en pension (<i>Repo Agreement</i>) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé.</p> <p><b>Remboursement anticipé partiel</b> Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence.</p> <p>b) Après mise en oeuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (<i>Security Documents</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C</li> <li>• les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C.</li> </ul> <p>c) Néant</p>	LIBOR + 0,3 % A partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,58 %
GBP	15/10/58	5,5	<p><b>a) Remboursement anticipé intégral</b> Les titres subordonnés peuvent être remboursés intégralement dans l'un des cas suivants :</p> <p>(i) sur décision de l'émetteur à la survenance d'un événement de rachat fiscal (<i>Tax Redemption Event</i>);</p> <p>(ii) sur décision de l'émetteur si le montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés en circulation est inférieur à 10 % du montant initial du capital restant dû de l'ensemble des titres subordonnés;</p> <p>(iii) suite à résiliation anticipée du <i>Credit Default Swap</i> ;</p> <p>(iv) suite à résiliation anticipée des accords de garantie (<i>Cash Collateral Agreement</i>) ou de mise en pension (<i>Repo Agreement</i>) (le cas échéant), au cas où cet accord ne serait pas remplacé par des dispositions satisfaisant les agences de notation ; ou suite à la survenance d'un événement de défaut de l'emprunt subordonné et après déclaration par l'administrateur fiduciaire que les titres subordonnés sont échus et remboursables, la date définie pour le rachat des titres subordonnés en de telles circonstances étant une date de remboursement anticipé.</p> <p><b>Remboursement anticipé partiel</b> Si le montant réel du portefeuille de référence est inférieur au montant cumulé du capital restant dû ajusté des titres subordonnés à cette date (cet écart étant désigné comme la « différence »), alors l'émetteur peut, lors de toute date de règlement de l'emprunt subordonné et sous réserve que la différence soit un nombre positif supérieur ou égal à GBP 1 000 000 (un million), décider de racheter les titres subordonnés, par ordre d'ancienneté, partiellement et pour un montant égal à cette différence.</p> <p>b) Après mise en oeuvre de la garantie applicable aux titres subordonnés selon les termes des contrats de sûretés (<i>Security Documents</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie A auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B et C ;</li> <li>• les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie B auront la priorité sur les remboursements de capital et d'intérêts aux détenteurs des titres de catégorie C.</li> </ul> <p>c) Néant</p>	LIBOR + 0,39 % A partir du 15/01/2022 : LIBOR + 0,76 %

## 3.8. Information sur les capitaux propres

## a. Capital social

Le capital social de Dexia Crédit Local est représenté par 279.213.332 actions de valeur nominale de 1 €.

## b. Titre super subordonné à durée indéterminée

En 2005, Dexia Crédit Local avait émis des titres super subordonnés à durée indéterminée d'un montant de EUR 700 millions. L'encours résiduel de ces titres est de EUR 56 millions.

## 4. Autres notes annexes au bilan

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

4.1. Instruments dérivés	104	4.6. Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées	110
4.2. Impôts différés	105	4.7. Actions	111
4.3. Compensation des actifs et passifs financiers	106	4.8. Taux de change	111
4.4. Transactions avec des parties liées	108	4.9. Gestion du capital	111
4.5. Acquisition et cession des sociétés consolidées	109		

### 4.1. Instruments dérivés

#### a. Analyse par nature

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés à la juste valeur par résultat (voir annexes 2.3 et 3.1)</b>	<b>10 158</b>	<b>10 807</b>	<b>11 181</b>	<b>13 634</b>
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	983	19 565	1 197	17 846
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	206	578	107	563
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	73	1 008	74	776
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 263</b>	<b>21 151</b>	<b>1 378</b>	<b>19 184</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>11 421</b>	<b>31 958</b>	<b>12 559</b>	<b>32 818</b>

#### b. Détail des dérivés à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies			31/12/2019		
	Montant notionnel	Actif	Passif	Montant notionnel	Actif	Passif
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>178 129</b>	<b>8 433</b>	<b>9 475</b>	<b>154 238</b>	<b>9 300</b>	<b>12 151</b>
<i>dont : couverture économique</i>	<i>43 844</i>	<i>256</i>	<i>825</i>	<i>23 644</i>	<i>295</i>	<i>1 062</i>
Options de gré à gré	75			22	1	1
Autres instruments de taux de gré à gré	177 512	8 433	9 475	153 927	9 300	12 150
Autres instruments de taux traités sur des marchés organisés	542			290		
<b>Dérivés de change</b>	<b>21 065</b>	<b>1 493</b>	<b>1 208</b>	<b>23 517</b>	<b>1 684</b>	<b>1 372</b>
<i>dont : couverture économique</i>	<i>15 978</i>	<i>411</i>	<i>265</i>	<i>18 337</i>	<i>651</i>	<i>615</i>
Autres instruments traités de gré à gré	21 065	1 493	1 208	23 517	1 684	1 372
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>3 130</b>	<b>232</b>	<b>124</b>	<b>3 208</b>	<b>197</b>	<b>111</b>
<i>dont : couverture économique</i>	<i>1 813</i>	<i>156</i>	<i>66</i>	<i>2 330</i>	<i>129</i>	<i>63</i>
Contrat d'échange sur risque de crédit	3 130	232	124	3 208	197	111
<b>TOTAL</b>	<b>202 324</b>	<b>10 158</b>	<b>10 807</b>	<b>180 963</b>	<b>11 181</b>	<b>13 634</b>

#### c. Détail des dérivés désignés comme couverture de juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies			31/12/2019		
	Montant notionnel	Actif	Passif	Montant notionnel	Actif	Passif
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>73 522</b>	<b>917</b>	<b>18 807</b>	<b>60 212</b>	<b>974</b>	<b>15 106</b>
Options de gré à gré	34		4	23		3
Autres instruments de taux traités de gré à gré	73 488	917	18 803	60 189	974	15 103
<b>Dérivés de change</b>	<b>6 412</b>	<b>66</b>	<b>758</b>	<b>6 058</b>	<b>223</b>	<b>2 739</b>
Autres instruments traités de gré à gré	6 412	66	758	6 058	223	2 739
<b>TOTAL</b>	<b>79 934</b>	<b>983</b>	<b>19 565</b>	<b>66 270</b>	<b>1 197</b>	<b>17 846</b>

#### d. Détail des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies			31/12/2019		
	Montant notionnel	Actif	Passif	Montant notionnel	Actif	Passif
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>1 099</b>	<b>15</b>	<b>225</b>	<b>877</b>	<b>13</b>	<b>217</b>
Autres instruments de taux traités de gré à gré	1 099	15	225	877	13	217
<b>Dérivés de change</b>	<b>873</b>	<b>190</b>	<b>353</b>	<b>1 022</b>	<b>94</b>	<b>346</b>
Autres instruments traités de gré à gré	873	190	353	1 022	94	346
<b>TOTAL</b>	<b>1 972</b>	<b>206</b>	<b>578</b>	<b>1 899</b>	<b>107</b>	<b>563</b>

**e. Détail des dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère**

Néant.

**f. Détail des dérivés désignés comme couverture de portefeuilles**

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies			31/12/2019		
	Montant notionnel	Actif	Passif	Montant notionnel	Actif	Passif
Couverture de portefeuille de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt	8 451	73	1 008	5 635	74	776
<b>TOTAL</b>	<b>8 451</b>	<b>73</b>	<b>1 008</b>	<b>5 635</b>	<b>74</b>	<b>776</b>

**4.2. Impôts différés****a. Ventilation par nature**

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	
Actifs d'impôts différés	1 160	130	1 281
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(1 140)	(130)	(1 261)
<b>Actifs d'impôts différés comptabilisés<sup>(1)</sup></b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
Passifs d'impôts différés <sup>(1)</sup>	(24)	0	(32)
<b>TOTAL</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>(12)</b>

*(1) Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent la même entité fiscale.*

Les effets des variations des impôts différés sur le résultat et sur les gains ou pertes latents ou différés sont analysés respectivement dans les notes 5.12 « Impôts sur les bénéfices » et « État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

**b. Mouvements de l'exercice**

(en millions d'EUR)	2018	2019
	Activités poursuivies	
<b>AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>6</b>	<b>(4)</b>
Charge ou produit comptabilisé en résultat : « Impôts sur les bénéfices »	(10)	(2)
Variation impactant les fonds propres	(2)	(6)
Autres variations	1	0
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(4)</b>	<b>(12)</b>

**c. Catégories d'impôts différés**

(en millions d'EUR)	31/12/2018 –	31/12/2019
	Activités poursuivies	
Impôt différé - actif	1 160	1 281
Impôt différé - passif	(24)	(32)
<b>IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>1 136</b>	<b>1 249</b>

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – Activités poursuivies		31/12/2019	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
Prêts (et provisions pour perte sur prêts)	(1 044)	72	(1 233)	(197)
Titres	(1 183)	54	(1 099)	91
Instruments dérivés	326	257	394	64
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	3	3
Comptes de régularisation et actifs divers	8	(16)	0	(8)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 893)</b>	<b>367</b>	<b>(1 935)</b>	<b>(47)</b>

Impôts différés provenant d'éléments de passif	31/12/2018 – Activités poursuivies		31/12/2019	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en millions d'EUR)				
Instruments dérivés	1 582	(332)	1 496	(81)
Emprunts, dépôts et dettes représentées par un titre	95	5	196	107
Provisions	53	(9)	91	38
Retraites	4	(1)	4	1
Provisions non déductibles	(9)	0	(9)	0
Comptes de régularisation et passifs divers	4	20	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 729</b>	<b>(317)</b>	<b>1 783</b>	<b>65</b>

Impôts différés provenant d'autres éléments	31/12/2018 – Activités poursuivies		31/12/2019	
	Total	Dont variation affectant le résultat	Total	Dont variation affectant le résultat
(en millions d'EUR)				
Pertes fiscales récupérables	1 299	(12)	1 401	97
<b>TOTAL</b>	<b>1 299</b>	<b>(12)</b>	<b>1 401</b>	<b>97</b>

<b>TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>1 136</b>	<b>1 249</b>
----------------------------	--------------	--------------

#### d. Date d'expiration des impôts différés actifs non comptabilisés

Nature	31/12/2018 – Activités poursuivies		
	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	Total
(en millions d'EUR)			
Différences temporelles		(87)	(87)
Pertes fiscales récupérables <sup>(1)</sup>	(151)	(902)	(1 053)
<b>TOTAL</b>	<b>(151)</b>	<b>(989)</b>	<b>(1 140)</b>

Nature	31/12/2019		
	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	Total
(en millions d'EUR)			
Différences temporelles		(216)	(216)
Pertes fiscales récupérables	(202)	(842)	(1 044)
<b>TOTAL</b>	<b>(202)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(1 261)</b>

### 4.3. Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après la compensation.

La colonne « Montants bruts compensés au bilan » présente les montants compensés selon les critères de la norme IAS 32 énoncés dans la note « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés ». Les montants compensés concernent les dérivés et les opérations de pensions livrées que Dexia Crédit Local traite avec des chambres de compensation.

La colonne « Impact des conventions – cadre de compensation et accords similaires » inclut les montants des instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire mais qui ne répondent pas aux critères de compensation requis par la norme IAS 32. Chez Dexia Crédit Local, il s'agit des opérations faisant l'objet de ISDA Master Netting Agreements et Global Master Repurchase Agreements pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties.

En particulier, le Dexia Group Master Netting Agreement (« DGMNA ») a été conclu le 2 novembre 2009, entre Dexia SA/NV, Banque Internationale à Luxembourg S.A. (anciennement Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A.), Belfius Banque SA/NV (anciennement Dexia Banque Belgique SA/NV), Dexia Crédit Local et Dexia Crediop SpA.

Le DGMNA permet aux parties de compenser des montants dus dans le cadre de transactions régies par différentes

conventions, tels que notamment les ISDA Master Agreements ou autres Convention-cadres sur instruments financiers (« Conventions Principales »). Le DGMNA vise essentiellement à permettre une compensation dans le cas d'un défaut d'une des parties et donc ne permet la compensation que lorsque les transactions régies par les Conventions Principales sont accélérées, résiliées, liquidées ou annulées (ci-après « Close Out »). Lorsqu'une partie est en défaut selon le DGMNA, chacune des autres parties non défaillantes peut choisir de procéder au Close Out de toutes les transactions régies par les Conventions Principales auxquelles ladite partie non défaillante est partie.

Banque Internationale à Luxembourg et Belfius Banque SA/NV ne sont plus parties au DGMNA respectivement depuis le 29 janvier 2014 et le 16 novembre 2015.

Cet accord ne concerne donc plus que des situations de défaut éventuel de Dexia, Dexia Crédit Local ou Dexia Crediop.

Les colonnes « Cash collatéraux » et « Instruments financiers reçus ou donnés en garantie » regroupent les montants se rattachant à des instruments financiers utilisés comme instruments de garantie. Chez Dexia Crédit Local, ils sont composés principalement des dépôts de garanties et des titres reçus ou donnés en garantie et présentés à leur juste valeur. Ces garanties ne peuvent être exercées qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une des contreparties.

Les instruments sont indiqués au montant pour lequel Dexia Crédit Local les a comptabilisés, le montant des garanties étant toutefois plafonné au montant de l'actif ou passif garanti.

**a. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire**

	31/12/2018 – Activités poursuivies						Montants nets
	Montants bruts des actifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instruments dérivés	11 217	(578)	10 639	(5 863)	(2 414)	0	2 362
Opérations de pension et accords similaires	2 575	0	2 575	(550)	(297)	(1 728)	0
<b>ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION</b>	<b>13 792</b>	<b>(578)</b>	<b>13 214</b>	<b>(6 413)</b>	<b>(2 711)</b>	<b>(1 728)</b>	<b>2 362</b>

**b. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire**

	31/12/2018 – Activités poursuivies						Montants nets
	Montants bruts des passifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instruments dérivés	32 482	(578)	31 904	(5 863)	(25 806)	0	234
Opérations de pension et accords similaires	17 395	0	17 395	(550)	0	(16 843)	1
<b>PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION</b>	<b>49 877</b>	<b>(578)</b>	<b>49 299</b>	<b>(6 413)</b>	<b>(25 806)</b>	<b>(16 843)</b>	<b>235</b>

**c. Actifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire**

	31/12/2019						Montants nets
	Montants bruts des actifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des actifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux reçus	Instruments financiers reçus en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instruments dérivés	13 680	(1 827)	11 853	(6 926)	(3 867)	0	1 060
Opérations de pension et accords similaires	1 502	0	1 502	0	(352)	(1 150)	0
<b>ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION</b>	<b>15 182</b>	<b>(1 827)</b>	<b>13 355</b>	<b>(6 926)</b>	<b>(4 219)</b>	<b>(1 150)</b>	<b>1 060</b>

**d. Passifs financiers compensés ou faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire**

	31/12/2019						Montants nets
	Montants bruts des passifs financiers	Montants bruts compensés au bilan	Montants nets des passifs financiers présentés au bilan	Montants ne faisant pas l'objet d'une compensation au bilan			
				Impact des conventions - cadre de compensation et accords similaires	Cash collatéraux donnés	Instruments financiers donnés en garantie	
(en millions d'EUR)							
Instruments dérivés	34 571	(1 827)	32 744	(6 926)	(20 445)	0	5 373
Opérations de pension et accords similaires	7 335	0	7 335	0	0	(7 335)	0
<b>PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À LA PUBLICATION RELATIVE À LA COMPENSATION</b>	<b>41 906</b>	<b>(1 827)</b>	<b>40 079</b>	<b>(6 926)</b>	<b>(20 445)</b>	<b>(7 335)</b>	<b>5 373</b>

## 4.4. Transactions avec des parties liées

### a. Transactions avec des parties liées

(en millions d'EUR)	Société mère (Dexia)	
	2018	2019
Emprunts	688	88

Depuis le 31 décembre 2012, en conséquence de l'augmentation de capital de Dexia, maison-mère de Dexia Crédit Local, souscrite par les États belge et français, seuls ces deux actionnaires ont une influence significative sur Dexia Crédit Local. Les transactions du groupe Dexia Crédit Local avec ces actionnaires sont décrites dans le point 4.4. C ci-après. En application de la norme IAS 24 § 25, le détail des prêts, emprunts ou engagements avec les États actionnaires ne fait pas l'objet d'une communication séparée.

Les prêts aux principaux dirigeants ont été consentis aux conditions du marché, leur montant est non significatif.

### b. Rémunération des principaux dirigeants (\*)

(en millions d'EUR)	2018	2019
Avantages à court terme <sup>(1)</sup>	2,4	3,2
Indemnités de fin de contrat	0,3	0,0

(\*) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration, du comité de direction et du comité groupe

(1) Comprend le salaire et les autres avantages.

### c. Transactions avec les États belge, français et luxembourgeois

#### Dispositifs de garantie des financements de Dexia

##### Convention de Garantie de 2013

Le 24 janvier 2013, les États belge, français, et luxembourgeois ont signé avec Dexia et Dexia Crédit Local (« DCL ») une Convention d'Émission de Garanties, et octroyé au bénéfice de DCL (principale entité opérationnelle et émettrice du groupe Dexia) une Garantie Autonome conformément à cette Convention d'Émission de Garanties (la « Garantie »), en vertu de l'arrêté royal du 19 décembre 2012 « modifiant l'arrêté royal du 18 octobre 2011 octroyant une garantie d'État à certains emprunts de Dexia et Dexia Crédit Local » (tel que ratifié par la Loi du 17 juin 2013 « portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable », de la Loi d'habilitation française telle que modifiée par la loi n° 2012-1 510 du 29 décembre 2012 (« loi de finances rectificative pour 2012 »), et de la Loi d'habilitation luxembourgeoise. En vertu de cette Convention de Garantie de 2013, les trois États garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par DCL (agissant le cas échéant via ses succursales) de ses obligations de remboursement résultant de certains financements levés auprès d'investisseurs qualifiés, institutionnels ou professionnels tels que définis dans la Garantie, sous forme de titres et instruments financiers, de dépôts ou d'emprunts, entre le 24 janvier 2013 et le 31 décembre 2021 et ayant une maturité maximale de dix ans.

Cette Garantie est entrée en vigueur avec effet immédiat. Elle remplace la Convention de Garantie temporaire de 2011, qui est résiliée sans effet rétroactif et sans préjudice des droits nés en raison des obligations garanties conclues ou émises préalablement à l'entrée en vigueur de la Garantie.

L'engagement de garantie des États en vertu de la Garantie ne peut excéder un plafond de EUR 85 milliards en principal,

calculé sur la base des obligations garanties conformément à ladite Garantie, de la garantie temporaire de 2011, ou de toute autre garantie accordée conformément à la Convention d'Émission de Garanties, étant entendu que l'encours des obligations garanties en vertu de la Convention de Garantie de 2008 décrite ci-dessous n'est pas pris en considération pour les besoins du calcul dudit plafond.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 51,41 % (soit un maximum de EUR 43,6985 milliards) pour l'État belge ;
- (ii) 45,59 % (soit un maximum de EUR 38,7515 milliards) pour l'État français ;
- (iii) 3 % (soit un maximum de EUR 2,55 milliards) pour l'État luxembourgeois.

Aux termes de la Convention d'Émission de Garanties, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

- (i) une commission de mise en place de 50 points de base, calculée sur le plafond de EUR 85 milliards, sous déduction de la commission de mise en place déjà payée dans le cadre de la Convention de 2011, soit un solde de EUR 150 millions.
- (ii) une commission mensuelle de 5 points de base sur une base annuelle, calculée sur les encours des financements garantis, tant en ce qui concerne les encours préexistants sous le régime de la Convention de 2011 que les nouveaux encours garantis sous le régime de ladite Convention d'Émission de Garanties, ceci sous réserve de la partie des encours qui serait détenue par la Banque de France Gestion, la Banque de France ou la Banque Nationale de Belgique sur laquelle la commission mensuelle continue d'être calculée sur la base de la Convention de Garantie Temporaire de 2011 (aussi longtemps que la BCE accepte le principe d'une rémunération all-in).

L'encours de dette garantie au titre de la Convention de Garantie de 2013 est publié quotidiennement sur le site de la Banque Nationale de Belgique (<http://www.nbb.be/DOC/DQ/warandia/index.htm>). Au 31 décembre 2019, l'encours total des obligations garanties par les trois États au titre de Convention de Garantie de 2013 s'élevait à EUR 60,5 milliards.

En 2019, Dexia a versé des commissions mensuelles pour un montant total de EUR 33 millions pour ses financements garantis.

##### Garantie du portefeuille « Financial products »

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2009. L'activité *Financial Products* de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia. Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de *Financial Products*. Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie Autonome relative au portefeuille « *Financial Products* » de FSA Asset Management LLC et la Convention de Garantie de Remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions ont été décrites dans le Rapport Annuel 2011 page 146.

En vertu de ces conventions, les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre d'une convention d'option de vente en vertu de laquelle FSAM avait le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs du portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 (les Actifs du Portefeuille de l'Option) en cas de survenance de certains événements déclencheurs dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et jusqu'à respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

En 2011, avec l'accord des États belge et français, FSAM a vendu à DCL la totalité des Actifs du Portefeuille de l'Option subsistant. DCL a ensuite vendu la quasi-totalité de ces actifs à des parties tierces. Au 31 décembre 2011, il n'y avait plus d'Actifs du Portefeuille de l'Option détenus par FSAM pouvant être vendus à Dexia SA et DCL et (si ces entités Dexia ne payaient pas le montant requis à FSAM) de nature à exi-

ger que les États effectuent un paiement à FSAM. En outre, Dexia n'est plus redevable d'aucune rémunération de garantie envers les États à ce titre.

La garantie relative aux Actifs du Portefeuille de l'Option accordée par les États belge et français continue cependant d'exister d'un point de vue technique. Les États peuvent dès lors toujours recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auraient payés au titre de leur garantie conformément aux dispositions de la Convention de Garantie de Remboursement.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de *Financial Products* figure dans le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009, actualisé la dernière fois par le rapport spécial du conseil d'administration du 18 mars 2011. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de Dexia ([www.dexia.com](http://www.dexia.com)).

## 4.5 Acquisition et cession des sociétés consolidées

### a. Acquisition

Il n'y a pas eu d'acquisition en 2018 et 2019.

### b. Cession

Le 17 mars 2018, Dexia Crédit local a conclu un accord avec des investisseurs qualifiés concernant une transaction de gré à gré (*off-market transaction*) portant sur la cession de toutes ses actions dans Dexia Israël, représentant 58,89% du capital.

Dexia Crédit Local et Helaba ont conclu le 1<sup>er</sup> mai 2019 la vente de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), filiale bancaire allemande de Dexia Crédit Local. Cette vente porte sur toutes les actions de Dexia Crédit Local dans DKD, représentant 100% du capital.

Les actifs et les passifs vendus ont été les suivants :

(en millions d'EUR)	Dexia Israël 2018	Dexia Kommunalbank Deutschland 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	712	17
Caisse, banques centrales		111
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		660
Instruments dérivés de couverture		3 373
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	140	121
Titres au coût amorti	136	2 793
Prêts et créances sur établissements de crédit		2 536
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1 093	14 873
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		314
Actifs d'impôts courant	12	
Actifs d'impôts différés	2	
Comptes de régularisation et actifs divers		8
Immobilisations corporelles	6	
Opérations intra groupe - position nette	(36)	(90)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)		(538)
Instruments dérivés de couverture		(3 923)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		(1 582)
Dettes envers la clientèle au coût amorti	(1 262)	(2 078)
Dettes représentées par un titre	(518)	(16 360)
Comptes de régularisations et passifs divers	(76)	(15)
Provisions	(1)	(7)
Dettes subordonnées	(38)	
<b>ACTIF NET</b>	<b>171</b>	<b>215</b>
Prix de cession	81	352
Moins : coût de la transaction	(1)	(8)
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie de la filiale vendue	(712)	(17)
Flux net de trésorerie sur la vente	(632)	328

## 4.6 Information sur les activités destinées à être cédées et sur les activités abandonnées

### a. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés

Le 14 Décembre 2018, Dexia Crédit Local a signé, avec le groupe bancaire allemand Helaba, un contrat de vente permettant à Helaba d'acquérir 100 % des actions de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD). Dexia Kommunalbank Deutschland a été classé en groupe destiné à être cédé et a été qualifié en activités abandonnées.

	2018 Dexia Kommunalbank Deutschland
(en millions d'EUR)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102
Caisse, banques centrales	136
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	727
Instruments dérivés de couverture	3 159
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	122
Titres au coût amorti	2 789
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2 350
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	14 735
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	255
Comptes de régularisation et actifs divers	8
Immobilisations corporelles	3
Opérations intra groupe : position nette	(111)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	(524)
Instruments dérivés de couverture	(3 703)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(1 064)
Dettes envers la clientèle	(2 139)
Dettes représentées par un titre	(16 614)
Comptes de régularisation et passifs divers	(2)
Provisions	(8)
<b>ACTIF NET</b>	<b>221</b>

### b. Compte de résultat

	31/12/2018 Dexia Kommunalbank Deutschland	31/12/2019 Dexia Kommunalbank Deutschland
(en millions d'EUR)		
<b>Produit net bancaire</b>	<b>48</b>	<b>(4)</b>
Charges générales d'exploitation	(28)	(15)
Coût du risque et autres	1	10
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>22</b>	<b>(9)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>22</b>	<b>(9)</b>
Résultat de cession		(108)
<b>Résultat net d'impôts des activités abandonnées</b>	<b>22</b>	<b>(117)</b>
Part du groupe	22	(117)

### c. Flux de trésorerie nets

	31/12/2018 Dexia Kommunalbank Deutschland	31/12/2019 Dexia Kommunalbank Deutschland
(en millions d'EUR)		
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité opérationnelle	71	(97)
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité d'investissement	0	340
Flux net de trésorerie généré (consommé) par l'activité de financement	(14)	0
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>243</b>

## 4.7. Actions

	2018	2019
Nombre d'actions autorisées	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises et libérées	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises et non libérées	0	0
<b>Valeur nominale de l'action</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	279 213 332	279 213 332
Nombre d'actions émises		
En circulation au 31 décembre	279 213 332	279 213 332
<b>Droits, privilèges et restrictions, dont restrictions sur la distribution de dividendes et le remboursement du capital</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nombre d'actions propres	0	0
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de stock options et de contrats de vente d'actions	NA	NA

## 4.8. Taux de change

Les principaux taux de change sont présentés dans le tableau ci-dessous.

		2018		2019	
		Taux de clôture <sup>(1)</sup>	Taux moyen <sup>(2)</sup>	Taux de clôture <sup>(1)</sup>	Taux moyen <sup>(2)</sup>
Dollar australien	AUD	1,6231	1,5827	1,5984	1,6084
Dollar canadien	CAD	1,5613	1,5315	1,4567	1,4813
Franc suisse	CHF	1,1282	1,1507	1,0862	1,1118
Couronne tchèque	CZK	25,7675	25,6815	25,4075	25,6608
Couronne danoise	DKK	7,4678	7,4534	7,4718	7,4659
Livre sterling	GBP	0,8940	0,8855	0,8486	0,8746
Dollar de Hong-Kong	HKD	8,9498	9,2392	8,7467	8,7700
Forint	HUF	320,9350	319,9317	330,4450	325,8375
Shekel	ILS	4,2812	4,2496	3,8831	3,9787
Yen	JPY	125,6600	129,9363	121,9200	121,9921
Won	KRW	1274,0500	1294,9375	1296,2950	1303,9483
Peso mexicain	MXN	22,4678	22,6531	21,1893	21,6307
Couronne norvégienne	NOK	9,9373	9,6258	9,8474	9,8481
Dollar néo-zélandais	NZD	1,7075	1,7079	1,6640	1,6963
Couronne suédoise	SEK	10,2205	10,2998	10,4754	10,5876
Dollar de Singapour	SGD	1,5582	1,5894	1,5096	1,5254
New Turkish Lira	TRY	6,0403	5,7049	6,6771	6,3580
Dollar américain	USD	1,1430	1,1787	1,1227	1,1195

(1) Cours observés sur Reuters à 16h45 le dernier jour ouvré de décembre.

(2) Moyenne des cours de clôture retenus par le groupe Dexia Crédit Local.

## 4.9. Gestion du capital

L'information relative à la gestion du capital est présentée dans le chapitre Informations sur le capital et la liquidité du rapport de gestion.

## 5. Notes sur le compte de résultat

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

5.1. Intérêts et produits assimilés - Intérêts et charges assimilées	112	5.6. Produits des autres activités	114
5.2. Commissions	113	5.7. Charges des autres activités	114
5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	113	5.8. Charges générales d'exploitation	114
5.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	114	5.9. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	115
5.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti	114	5.10. Coût du risque de crédit	116
		5.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs	117
		5.12. Impôts sur les bénéfices	117

### 5.1. Intérêts et produits assimilés – Intérêts et charges assimilées

(en millions d'EUR)	2018	2019
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>7 864</b>	<b>7 350</b>
<b>a) Revenus d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 112</b>	<b>1 778</b>
Caisse et banques centrales	23	41
Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti	116	34
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti <sup>(3)</sup>	728	714
Titres au coût amorti	1 044	884
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	193	99
Autres	7	6
<b>b) Revenus d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>5 382</b>	<b>5 225</b>
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	141	155
Dérivés de trading	3 451	3 566
Dérivés de couverture	1 790	1 504
<b>b) Revenus d'intérêts sur dettes financières</b>	<b>370</b>	<b>347</b>
Revenus d'intérêts sur dettes financières <sup>(2)</sup>	370	347
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(7 777)</b>	<b>(7 331)</b>
<b>a) Intérêts payés sur passifs non évalués à la juste valeur</b>	<b>(1 409)</b>	<b>(1 311)</b>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(469)	(276)
Dettes envers la clientèle	(26)	(69)
Dettes représentées par un titre	(875)	(932)
Dettes subordonnées	(1)	0
Montants garantis par les États <sup>(1)</sup>	(33)	(33)
Autres	(4)	(1)
<b>b) Intérêts payés sur passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>(6 002)</b>	<b>(5 642)</b>
Passifs désignés à la juste valeur	(51)	(44)
Dérivés de trading	(3 351)	(3 405)
Dérivés de couverture	(2 601)	(2 193)
<b>c) Intérêts payés sur actifs financiers</b>	<b>(366)</b>	<b>(378)</b>
Intérêts payés sur actifs financiers <sup>(2)</sup>	(366)	(378)
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>87</b>	<b>19</b>

(1) Il s'agit des commissions payées aux Etats pour la garantie qu'ils ont octroyée à des dettes de Dexia Crédit Local. Voir également la note 4.4.c Transactions avec des parties liées - Transactions avec les Etats belge, français et luxembourgeois.

(2) Dans le contexte actuel de taux très bas ou négatifs, Dexia Crédit Local a décidé de présenter séparément les intérêts positifs sur les passifs financiers et les intérêts négatifs sur les actifs financiers.

(3) Dont 30 millions relatifs aux contrats de location au 31/12/2019 (33 millions au 31/12/2018).

## 5.2. Commissions

(en millions d'EUR)	2018			2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Activité de crédit	7	(1)	6	6	(4)	2
Achat et vente de titres	0	(1)	(1)	0	(1)	(1)
Services de paiement	0	(3)	(3)	0	(3)	(3)
Services sur titres autres que la garde	0	(1)	(1)	0	(1)	(1)
Conservation	3	0	2	3	0	3
Compensation et règlement-livraison	0	0	0	0	(1)	(1)
Intermédiation sur prêts de titres et reverse repo	1	(7)	(6)	0	(7)	(7)
Autres	0	(1)	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>(15)</b>	<b>(4)</b>	<b>10</b>	<b>(17)</b>	<b>(7)</b>

Les honoraires et commissions relatifs aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur par le résultat ne sont pas matériels.

## 5.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'EUR)	2018	2019
Dividendes sur instruments de capitaux propres autres que de transaction, obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat	3	8
Résultat net du portefeuille de transaction	55	10
Résultat net de comptabilité de couverture	(87)	(219)
Résultat net de passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	33	10
Résultat net d'actifs financiers autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat <sup>(2)</sup>	(37)	50
Coût de financement associé aux dérivés non collatéralisés (FVA) <sup>(3)(4)</sup>	(73)	89
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de contrepartie ( <i>credit value adjustment</i> ) <sup>(3)</sup>	(35)	58
Variation de juste valeur des dérivés pour le risque de crédit propre ( <i>debit value adjustment</i> ) <sup>(3)</sup>	5	(8)
Résultat net sur opérations de change	(7)	(12)
<b>TOTAL</b>	<b>(144)</b>	<b>(15)</b>
(1) Dont dérivés utilisés dans le cadre de l'option de juste valeur	(53)	81
(2) dont dérivés utilisés dans le cadre de l'option de couverture économique	106	7

(3) FVA, CVA et DVA sont comptabilisés dans le résultat des activités de trading.

(4) Conformément aux dispositions de la norme comptable IFRS 13 et en ligne avec les pratiques de marché, le groupe Dexia Crédit Local a développé une méthodologie pour calculer, à partir de juin 2015, un Funding Valuation Adjustment (FVA) visant à prendre en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés.

Tous les intérêts reçus et payés sur les actifs, passifs et dérivés sont enregistrés dans la marge d'intérêts.

Par conséquent, les gains ou pertes nets sur opérations de transaction et les gains ou pertes nets sur opérations de couverture incluent uniquement la variation de *clean value* des dérivés, la réévaluation des actifs et passifs inscrits dans une relation de couverture ainsi que la réévaluation du portefeuille de transaction.

### Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(en millions d'EUR)	2018	2019
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>(92)</b>	<b>(219)</b>
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	(1 361)	(110)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	1 269	(109)
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
Interruption de relations de couverture de flux de trésorerie (flux de trésorerie dont la forte probabilité n'est plus assurée)	5	0
<b>Couverture de portefeuilles couverts en taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(256)	(225)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	256	225
<b>TOTAL</b>	<b>(87)</b>	<b>(219)</b>
<i>Montant recyclé en marge d'intérêt en provenance de la réserve de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (lié aux instruments dérivés pour lesquels la relation de couverture a été interrompue)</i>	<b>3</b>	<b>2</b>

L'inefficacité est principalement liée à la volatilité de la partie variable des dérivés de couverture.

Les changements de juste valeur sur les éléments couverts et les dérivés de couverture paraissent inexistantes en 2019 par rapport à 2018. Ceci est dû au fait que le groupe a émis des dettes à plus long terme et couvert ces dettes, et que le montant des actifs couverts a diminué en raison de ventes importantes. Les changements de juste valeur sur les dettes compensent ceux sur les actifs en 2019. Dénétés, ces changements restent de la même ampleur que ceux de 2018.

## 5.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'EUR)	2018	2019
Revenu de dividendes sur des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres - investissements décomptabilisés au cours de la période	2	0
Gains ou pertes nets sur cessions de prêts à la juste valeur par capitaux propres	12	9
Gains ou pertes nets sur cessions de titres à la juste valeur par capitaux propres <sup>(1)</sup>	(2)	(128)
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>(119)</b>

(1) En 2019, le poste comprend principalement une perte de EUR -52 millions sur la cession d'un portefeuille d'actifs américains de EUR 1,2 milliard, majoritairement constitué de student loans, une perte de -30 M€ sur la cession de EUR 363 millions de titres japonais, ainsi qu'une perte de EUR -19 millions sur la cession d'un portefeuille de cedulas espagnols de EUR 432 millions.

## 5.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti

Sur le second semestre 2019, les cessions d'actifs financiers au coût amorti s'inscrivent en majeure partie dans le cadre d'un programme de ventes validé par le Conseil d'administration du 19 juillet 2019, dans la mesure où, conformément à la norme IFRS9, le changement de classement comptable reflétant le nouveau modèle de gestion du portefeuille ne sera effectif qu'au 1er janvier 2020, premier jour de la période de reporting consécutive à la décision de changement de modèle économique.

Le seul actif au coût amorti significatif vendu en 2019 hors changement de modèle économique est un ABS anglais couvert par un CDS (NBT) émis par une banque européenne qui a décidé de fermer son siège à Londres dans le cadre du Brexit. Compte tenu des risques liés à la perte de la protection sur le CDS et de la proposition de rachat du titre émis, le titre et le CDS ont été cédés.

(en millions d'EUR)	2018	2019
Gains ou pertes nets sur cessions des prêts au coût amorti <sup>(1)(2)</sup>	(5)	(4)
Gains ou pertes nets sur cessions des titres au coût amorti <sup>(1)(3)</sup>	(3)	(185)
Résultats sur remboursement d'emprunts et de dépôts	(6)	(19)
<b>TOTAL</b>	<b>(14)</b>	<b>(208)</b>

(1) À l'exception des gains ou pertes sur des titres dépréciés, qui sont inclus dans le coût du risque de crédit.

(2) Relatifs principalement en 2019 à deux programmes de cessions de créances sur le secteur public local français de EUR 792 millions, ainsi qu'à la vente d'un encours de prêts social housing de GBP 708 millions.

(3) En 2019, le poste comprend principalement une perte de EUR -101 millions sur la cession d'un portefeuille de titres japonais de EUR 1 milliard, une perte de EUR -48 millions sur la cession d'une exposition de EUR 532 millions sur le souverain italien, et une perte de EUR -28 millions liée à la cession d'un portefeuille d'actifs américains de EUR 1,1 milliard. Une perte de EUR -4 millions a également été enregistrée sur la cession d'un ABS anglais couvert par un CDS.

La cession de ces actifs a nécessité de dénouer les dérivés désignés comme couverture de portefeuilles et d'enregistrer des pertes liées à la déqualification de ces dérivés pour EUR -37 Millions.

## 5.6. Produits des autres activités

(en millions d'EUR)	2018	2019
Autres revenus bancaires	0	1
Litiges <sup>(1)</sup>	6	53
Autres revenus	11	3
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>57</b>

(1) Les crédits structurés font l'objet d'analyses régulières en fonction de l'évolution des dossiers et de leur environnement (décisions des tribunaux, paramètres de constitution du fonds de soutien...). Ceci donne lieu à des dotations et reprises qui se lisent respectivement dans la note 5.6 Produits des autres activités et 5.7 Charges des autres activités, ainsi qu'à la comptabilisation, en 2019, d'une reprise de EUR +53 millions suite à la signature d'un protocole transactionnel avec 3 contreparties.

## 5.7. Charges des autres activités

(en millions d'EUR)	2018	2019
Litiges <sup>(1)</sup>	(20)	(9)
Autres dépenses <sup>(1)</sup>	0	(35)
<b>TOTAL</b>	<b>(21)</b>	<b>(44)</b>

(1) Les crédits structurés font l'objet d'analyses régulières en fonction de l'évolution des dossiers et de leur environnement (décisions des tribunaux, paramètres de constitution du fonds de soutien...). Ceci donne lieu à des dotations et reprises qui se lisent respectivement dans la note 5.6 Produits des autres activités et 5.7 Charges des autres activités, ainsi qu'à la comptabilisation, en 2019, d'une charge de EUR -35 millions suite à la signature d'un protocole transactionnel avec 3 contreparties.

## 5.8. Charges générales d'exploitation

(en millions d'EUR)	2018	2019
Frais de personnel	(112)	(112)
Frais généraux et administratifs	(235)	(218)
<b>TOTAL</b>	<b>(348)</b>	<b>(330)</b>

**a. Frais de personnel**

(en millions d'EUR)	2018	2019
Rémunérations et salaires	(81)	(66)
Sécurité sociale et coûts d'assurance	(28)	(24)
Avantages au personnel	(3)	(7)
Coûts de restructuration	3	(15)
Autres	(3)	0
<b>TOTAL</b>	<b>(112)</b>	<b>(112)</b>

**b. Renseignements sur le personnel**

(Équivalent temps plein moyen)	2018	2019
	Intégralement consolidé	Intégralement consolidé
Personnel de direction	18	13
Employés	624	537
Ouvriers et autres	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>643</b>	<b>550</b>

2018						
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne	Autres Europe	USA	Total
Personnel de direction	6	2	1	1	8	18
Employés	432	82	8	19	83	624
Ouvriers et autres	0	1	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>438</b>	<b>85</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>91</b>	<b>643</b>

2019						
(Équivalent temps plein moyen)	France	Italie	Espagne <sup>(1)</sup>	Autres Europe	USA <sup>(2)</sup>	Total
Personnel de direction	6	2	0	1	4	13
Employés	407	74	0	17	39	537
<b>TOTAL</b>	<b>413</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>550</b>

(1) Fermeture de la succursale de Madrid le 29 mars 2019.

(2) Suite à la décision de transformation de la succursale de New-York en bureau de représentation pour le 30 juin 2020, les activités ont été reprises le 1<sup>er</sup> octobre 2019 par le siège parisien, et les effectifs aux USA ont été diminués en conséquence : ils seront d'environ 10 personnes fin 2020.

**c. Frais généraux et administratifs**

(en millions d'EUR)	2018	2019
Charges d'occupation des locaux	(5)	(5)
Locations simples <sup>(1)</sup>	(15)	(7)
Honoraires	(42)	(43)
Marketing, publicité et relations publiques	(1)	(1)
Charges informatiques	(57)	(79)
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	(2)	(2)
Entretien et réparations	(1)	(2)
Assurances (sauf liées aux pensions)	(3)	(3)
Autres taxes <sup>(2)</sup>	(90)	(63)
Autres frais généraux et administratifs	(19)	(13)
<b>TOTAL</b>	<b>(235)</b>	<b>(218)</b>

(1) Ce montant n'inclut pas les charges de locations de matériel informatique qui se trouvent sur la ligne « charges informatiques ».

(2) Ce poste comprend notamment une charge (EUR -50 millions en 2019, et EUR -72 millions en 2018) correspondant à 85 % du montant du versement à la contribution annuelle au Fonds de résolution unique (FRU) mis en place par les autorités européennes dans le cadre du Mécanisme de supervision unique, une charge de EUR -3 millions correspondant aux frais de supervision de la BCE en 2018 et en 2019, et une charge de EUR -2 millions au titre de la contribution, en 2018 et en 2019, aux fonds de soutien aux collectivités locales et au secteur hospitalier mis en oeuvre en France. Le poste comprenait également en 2018 une taxe pour risque systémique de EUR -4 millions, qui n'est plus en vigueur en 2019.

**5.9. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles**

Amortissements	2018	2019
(en millions d'EUR)		
Amortissements des autres immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	(1)	(11)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(16)	(18)
<b>TOTAL</b>	<b>(17)</b>	<b>(29)</b>

(1) Voir note 1.6 : l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » conduit à comptabiliser en 2019 une charge d'amortissement de -8 M€ au titre du droit d'utilisation des locaux hébergeant le siège social de Dexia Crédit Local.

**Dépréciations**

Néant

**Pertes ou gains**

Néant

## 5.10. Coût du risque de crédit

(en millions d'EUR)	2018				TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	(POCI) <sup>(1)</sup>	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		1			1
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(1)	60	(39)	6	26
Titres sur les établissements de crédit au coût amorti	2	5			7
Titres sur la clientèle au coût amorti		89	(26)		63
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres			1		1
Titres à la juste valeur par capitaux propres	2	4	23		28
Comptes de régularisation et actifs divers			(3)		(3)
Engagements hors bilan		5			4
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>162</b>	<b>(43)</b>	<b>6</b>	<b>128</b>

(1) POCI : Actifs financiers originés ou acquis en situation de défaut

(en millions d'EUR)	2019				TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	(POCI) <sup>(1)</sup>	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	0	(17)	7	1	(9)
Titres sur les établissements de crédit au coût amorti		1			1
Titres sur la clientèle au coût amorti <sup>(2)</sup>	(1)	178	61		238
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres			30		30
Titres à la juste valeur par capitaux propres	1	4			5
Comptes de régularisation et actifs divers			(1)		(1)
Engagements hors bilan		1			1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>167</b>	<b>97</b>	<b>1</b>	<b>265</b>

(1) POCI : Actifs financiers originés ou acquis en situation de défaut

(2) Depuis la première application de l'IFRS 9, le groupe a décidé, au deuxième trimestre 2019, de procéder à un important plan de vente des actifs dans le cadre de la transformation de la succursale de Dexia Crédit Local à New York. Un important plan de vente d'actifs supplémentaire a également été mis en place au troisième trimestre 2019 pour faire face aux nouvelles contraintes réglementaires. De plus, le groupe a vendu sa filiale allemande DKD au deuxième trimestre 2019, ce qui a entraîné une diminution de EUR 24 milliards de son total du bilan. Ces décisions se traduisent par un changement important dans la composition du portefeuille existant au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En outre, le groupe a décidé d'évoluer de l'approche réglementaire « méthode avancée » à l'approche « standard » en 2020. Par conséquent, la méthodologie SICR a été mise à jour en 2019 pour prendre en compte tous ces changements. Cette mise à jour prend également en compte l'amélioration de la connaissance du risque de crédit qui a pu être acquise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Si l'ancienne méthodologie avait été appliquée, le montant de la provision collective de phase 2 aurait été de EUR 316 millions avant le relèvement de la note du Portugal. La provision actuelle, basée sur la nouvelle formule, s'élève à EUR 166 millions et les principaux changements proviennent d'une diminution de la provision sur les expositions portugaises de EUR 164 millions et d'une augmentation sur les expositions italiennes pour EUR 12 millions. Si la méthode précédente avait été maintenue, la provision sur le Portugal aurait été reprise au premier trimestre 2020 en raison du relèvement de la note.

## Détail

Phase 1 (en millions d'EUR)	2018			2019		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(2)	1	(1)	(1)	1	0
Titres sur les établissements de crédit au coût amorti		2	2			0
Titres sur la clientèle au coût amorti	(2)	3	0	(4)	3	(1)
Titres à la juste valeur par capitaux propres	(1)	2	2		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>(5)</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>(5)</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

Phase 2 (en millions d'EUR)	2018			2019		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		1	1			0
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(18)	78	60	(70)	53	(17)
Titres sur les établissements de crédit au coût amorti	(18)	23	5		1	1
Titres sur la clientèle au coût amorti	(168)	257	89	(12)	190	178
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres	(2)	3	0	(2)	2	0
Titres à la juste valeur par capitaux propres	(1)	4	4	(9)	13	4
Engagements hors bilan	(2)	6	5	(1)	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>(209)</b>	<b>371</b>	<b>162</b>	<b>(94)</b>	<b>261</b>	<b>167</b>

Phase 3 (en millions d'EUR)	2018				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(36)	17	(20)		(39)
Titres sur la clientèle au coût amorti	(87)	61			(26)
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres		1			1
Titres à la juste valeur par capitaux propres				23	23
Comptes de régularisation et actifs divers	(3)				(3)
<b>TOTAL</b>	<b>(126)</b>	<b>79</b>	<b>(20)</b>	<b>23</b>	<b>(43)</b>

Phase 3 (en millions d'EUR)	2019				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(5)	48	(53)	17	7
Titres sur la clientèle au coût amorti	(3)	91	(27)		61
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres		30			30
Comptes de régularisation et actifs divers	(1)				(1)
<b>TOTAL</b>	<b>(9)</b>	<b>169</b>	<b>(80)</b>	<b>17</b>	<b>97</b>

## 5.11. Gains ou pertes nets sur autres actifs

Néant en 2019.

En 2018, le poste s'élevait à EUR 9 millions, dont notamment un gain de EUR 8 millions sur la cession de Dexia Israel.

## 5.12. Impôts sur les bénéfices

Détail de la charge d'impôt (en millions d'EUR)	2018	2019
Impôts courants de l'exercice	3	(4)
Impôts différés	(5)	0
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>
Impôts courants sur les résultats des exercices antérieurs	(1)	(32)
Impôts différés sur exercices antérieurs	(5)	(2)
Provisions pour litiges fiscaux <sup>(1)</sup>	0	55
<b>AUTRES CHARGES D'IMPÔTS (B)</b>	<b>(6)</b>	<b>21</b>
<b>TOTAL (A) + (B)</b>	<b>(8)</b>	<b>17</b>

(1) 2019 : Comprend la reprise de la provision sur le contrôle fiscal de l'exercice 2013 chez Dexia Crédit Local.

### Charge d'impôt effective

Le taux global de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 % (33 1/3 % pour le taux de l'impôt sur les sociétés, majoré de la contribution sociale de 3,3 % assise sur le montant dudit impôt).

La loi de finances pour 2018 prévoyait une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à partir de 2019 pour le ramener à 25 % en 2022. Toutefois, la loi du 24 juillet 2019 est venue exclure les grandes entreprises de cette baisse, et par conséquent, en 2019 elles continuent d'être soumises au taux de 33 1/3 % pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux à 28 % en-deçà). Le taux passera à 31 % en 2020

pour les bénéfices supérieurs à EUR 0,5 million (taux de 28 % en-deçà). Puis le taux baissera, pour l'intégralité des bénéfices, à 27,5 % en 2021, et enfin à 25 % à compter de 2022. La contribution sociale de 3,3 % restera due. Le taux d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local est désormais de 25,825 % (taux de 25 % majoré de la contribution sociale) sachant qu'aucun impôt différé actif n'est reconnu. Le taux appliqué sur les contributions des filiales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

Le taux d'impôt moyen constaté en 2018 est de -0,71 % et de -0,64 % en 2019.

L'écart avec le taux français s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'EUR)	2018	2019
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(296)</b>	<b>(724)</b>
<b>Base imposable</b>	<b>(296)</b>	<b>(724)</b>
Taux d'impôt en vigueur à la clôture	34,43 %	34,43 %
<b>Impôt théorique au taux normal</b>	<b>102</b>	<b>249</b>
Différentiel d'impôt lié aux écarts entre taux étrangers et taux de droit commun français	20	(57)
Complément d'impôt lié aux dépenses non déductibles	(81)	(100)
Économie d'impôt sur produits non imposables	92	62
Différentiel d'impôt sur éléments fiscalisés au taux réduit	(4)	(16)
Autres compléments ou économies d'impôt <sup>(1)</sup>	(66)	(12)
Impact de la non comptabilisation d'impôts différés actifs	(65)	(130)
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>
<b>Taux d'impôt constaté</b>	<b>-0,71 %</b>	<b>-0,64 %</b>

(1) En 2018, comprend un impact de EUR -59 millions liés à l'écart entre valeur fiscale et valeur comptable dans le cadre d'un transfert intra groupe.

### Intégration fiscale

L'établissement stable de DEXIA SA en France ( DSA ES) est la tête du groupe fiscal réunissant les sociétés suivantes :

- Dexia Crédit Local
- GENEBUS Lease
- Dexia Flobail
- DEXIARAIL
- DCL Evolution
- Dexia CLF Régions Bail

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale, liées aux déficits, sont enregistrées chez Dexia établissement stable (hors périmètre Dexia Crédit Local). Toutefois, un avenant à la convention d'intégration entre DSA ES et DCL permet à DCL, sous certaines conditions, de bénéficier des économies d'impôts consécutives à ses propres déficits, à hauteur des versements d'impôts réalisés par ses propres filiales à DSA ES.

## 6. Notes sur le hors bilan

### 6.1. Opérations en délai d'usage

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	
Passifs à recevoir	102	27	1301

### 6.2. Garanties

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	
Garanties données à des établissements de crédit	340		308
Garanties données à la clientèle	504	12	427
Garanties reçues d'établissements de crédit	328		105
Garanties reçues de la clientèle	3 072		2 707
Garanties accordées par les États	65 493		60 530

### 6.3. Engagements de prêt

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	9		9
Lignes de crédit non utilisées ouvertes à la clientèle	784		624
Lignes de crédit non utilisées obtenues d'établissements de crédit	4 747		5 676
Lignes de crédit non utilisées obtenues de la clientèle	778		756

### 6.4. Autres engagements

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées	
Instruments financiers donnés en garantie et autres engagements donnés	49 576	27	35 384
Instruments financiers reçus en garantie et autres engagements reçus	11 271		8 489

## 7. Notes sur l'exposition aux risques

(certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture	120	7.5. Risque de liquidité	133
7.1. Juste valeur	120	7.6. Risque de change	135
7.2. Exposition au risque de crédit	124	7.7. Comptabilité de couverture	136
7.3. Information sur les garanties	131		
7.4. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché	132		

### 7.0. Expositions aux risques et stratégies de couverture

Nous renvoyons au chapitre Gestion des risques du rapport de gestion, pages 18 à 27.

#### 7.1. Juste valeur

##### a. Évaluation et hiérarchie des justes valeurs

Nous renvoyons à la note 1.1 « Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés », paragraphe 1.1.7. Juste valeur des instruments financiers.

##### b. Composition de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les tableaux suivants comparent la juste valeur et la valeur comptable des instruments financiers non évalués à la juste valeur.

	31/12/2018			31/12/2018		
	Activités poursuivies			Activités destinées à être cédées		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
(en millions d'EUR)						
Caisse et banques centrales	9 269	9 269	0	234	234	0
Titres au coût amorti	45 128	38 657	(6 471)	2 789	2 736	(53)
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 654	23 813	159	2 354	2 366	12
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	35 143	30 428	(4 715)	14 735	15 414	679
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	20 930	20 216	(714)	1 065	1 067	2
Dettes envers la clientèle	4 873	4 818	(55)	2 139	2 141	2
Dettes représentées par un titre	67 959	68 219	259	16 614	16 706	92
Dettes subordonnées	126	125	(1)	0	0	0

	31/12/2019		
	Valeur comptable	Juste valeur	Ajustement de juste valeur non comptabilisé
(en millions d'EUR)			
Caisse et banques centrales	9 211	9 211	0
Titres au coût amorti	36 012	31 902	(4 110)
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	23 066	22 988	(78)
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	31 771	28 408	(3 363)
Dettes envers les établissements de crédit	12 003	12 013	11
Dettes envers la clientèle	3 851	3 852	2
Dettes représentées par un titre	62 728	63 335	609
Dettes subordonnées	20	20	0

### c. Méthodes ayant servi à la détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une analyse de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, en fonction du niveau d'observabilité de la juste valeur (niveau 1 à 3). L'évaluation de la juste valeur est récurrente pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. L'évaluation non-récurrente à la juste valeur est non significative chez Dexia.

#### Juste valeur des actifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse et banques centrales	0	9 269	0	9 269
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	6 386	3 772	10 158
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	6 386	3 772	10 158
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	112	2 688	462	3 262
* <i>Titres de créance</i>	28	30	194	252
* <i>Prêts et créances</i>	0	2 658	236	2 894
* <i>Instruments de capitaux propres</i>	84	0	32	116
Instruments dérivés de couverture	0	962	301	1 263
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 975	2 810	75	4 860
* <i>Titres de créance</i>	1 969	2 055	62	4 086
* <i>Prêts et créances</i>	0	727	9	736
* <i>Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres</i>	6	28	5	39
Titres au coût amorti	21 528	15 611	1 517	38 657
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	550	21 571	1 691	23 813
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	0	22 623	7 805	30 428
Actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés	1 611	18 691	4 457	24 759
<b>TOTAL</b>	<b>25 776</b>	<b>100 611</b>	<b>20 081</b>	<b>146 469</b>

#### Détail de la juste valeur des actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse, et banques centrales	0	234	0	234
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	195	0	195
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	195	0	195
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	32	438	61	531
* <i>Titres de créance</i>	32	134	45	211
* <i>Prêts et créances</i>	0	304	17	320
Instruments dérivés de couverture	0	2 914	245	3 159
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	122	122
* <i>Prêts et créances</i>	0	0	122	122
Titres au coût amorti	1 579	1 150	8	2 736
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	0	0	2 366	2 366
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	0	13 760	1 655	15 414
<b>TOTAL</b>	<b>1 611</b>	<b>18 691</b>	<b>4 457</b>	<b>24 758</b>

#### Juste valeur des passifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	7 441	4 431	11 872
* <i>Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>	0	1 065	0	1 065
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	6 376	4 431	10 807
Instruments dérivés de couverture	0	10 587	10 564	21 151
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	255	7 674	12 286	20 216
Dettes envers la clientèle	0	3 807	1 011	4 818
Dettes représentées par un titre	0	53 573	14 645	68 219
Dettes subordonnées	0	0	125	125
Passifs financiers inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 432	20 709	24 141
<b>TOTAL</b>	<b>255</b>	<b>86 515</b>	<b>63 771</b>	<b>150 541</b>

### Détail de la juste valeur des passifs financiers inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'EUR)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	378	147	524
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	378	147	524
Instruments dérivés de couverture	0	3 054	649	3 703
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	0	0	1 067	1 067
Dettes envers la clientèle	0	0	2 141	2 141
Dettes représentées par un titre	0	0	16 706	16 706
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3 432</b>	<b>20 709</b>	<b>24 141</b>

### Juste valeur des actifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Caisse et banques centrales	0	9 211	0	9 211
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	9 306	1 874	11 181
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	9 306	1 874	11 181
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	124	1 757	1 185	3 066
* <i>Titres de créance</i>	93	415	232	740
* <i>Prêts et créances</i>		1 328	936	2 264
* <i>Instruments de capitaux propres</i>	31	14	17	62
Instruments dérivés de couverture	0	1 235	144	1 378
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	420	1 579	838	2 837
* <i>Titres de créance</i>	412	690	546	1 648
* <i>Prêts et créances</i>	0	863	287	1 150
* <i>Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres</i>	8	27	5	39
Titres au coût amorti	21 835	9 209	858	31 902
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	0	21 985	1 003	22 988
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	0	15 072	13 336	28 408
<b>TOTAL</b>	<b>22 379</b>	<b>69 353</b>	<b>19 239</b>	<b>110 970</b>

### Juste valeur des passifs financiers

(en millions d'EUR)	31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	12 544	2 235	14 779
* <i>Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>	0	1 145	0	1 145
* <i>Instruments dérivés de transaction</i>	0	11 399	2 235	13 634
Instruments dérivés de couverture	0	9 452	9 732	19 184
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	0	5 296	6 718	12 013
Dettes envers la clientèle	0	2 620	1 233	3 852
Dettes représentées par un titre	96	47 263	15 976	63 335
Dettes subordonnées	0	0	20	20
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>77 175</b>	<b>35 914</b>	<b>113 185</b>

### d. Transferts entre niveaux 1 et 2

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente, détenus à la fin de la période et dont la méthodologie de valorisation a été transférée entre niveau 1 et niveau 2.

(en millions d'EUR)	31/12/2019	
	De 1 vers 2	De 2 vers 1
Titres de créance à la juste valeur par capitaux propres	0	56
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les montants de transfert entre niveaux sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

Il n'y a pas de transferts entre niveaux 1 et 2 au 31 décembre 2018.

## e. Analyse du niveau 3

	2018										
	Ouverture	Transfert en groupes d'actifs destinés à être cédés	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlements	Transferts en niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Autres variations <sup>(1)</sup>	Clôture
(en millions d'EUR)											
Actifs détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat											
<i>Titres de créances</i>	662	(343)	(46)			(24)		(58)		2	194
<i>Prêts et créances</i>	1 174	(366)	(33)			(388)		(149)			236
Instruments de capitaux propres	67		(4)			(32)				2	32
Instruments dérivés de transaction	3 422		87				229			33	3 772
Instruments dérivés de couverture	850	(317)	(67)	(18)			36	(186)		3	301
Actifs à la juste valeur par capitaux propres											
<i>Titres de créances</i>	5 699		(3)		(1 593)	(15)		(4 144)		118	62
<i>Prêts et créances</i>	139	(133)				(2)	5				9
<i>Instruments de capitaux propres</i>	6					(0)				(1)	5
Actifs financiers à la juste valeur et inclus en actifs non courants destinés à être cédés		1 159	(91)			(32)		(608)			428
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>12 019</b>	<b>(0)</b>	<b>(156)</b>	<b>(18)</b>	<b>0 (1 593)</b>	<b>(493)</b>	<b>270</b>	<b>(5 145)</b>		<b>156</b>	<b>5 039</b>
Instruments dérivés de transaction	4 342	(199)	(202)		5		462	(12)		36	4 431
Instruments dérivés de couverture	12 099	(636)	(1 110)	(94)			200			104	10 564
Passifs financiers à la juste valeur inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		835	118	2				(160)			795
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>16 441</b>	<b>0</b>	<b>(1 194)</b>	<b>(92)</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>662</b>	<b>(172)</b>		<b>140</b>	<b>15 790</b>

(1) Les autres variations comprennent notamment des écarts de change pour les sociétés en euros et des écarts de conversion pour les sociétés en devises. À l'actif, ils s'élèvent à EUR+ 101 millions reconnus en résultat et à EUR + 57 millions comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Au passif, ceux-ci s'élèvent à EUR + 140 millions reconnus en résultat.

Les montants de transfert en niveau 3 ou hors du niveau 3 sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

	2019								
	Ouverture	Total gains ou pertes en résultat	Total gains ou pertes latents ou différés	Règlements	Transferts en niveau 3 <sup>(1)</sup>	Transferts hors du niveau 3 <sup>(2)</sup>	Autres variations <sup>(3)</sup>	Modification du périmètre de consolidation <sup>(4)</sup>	Clôture
(en millions d'EUR)									
Actifs détenus à des fins de transaction, obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat									
<i>Titres de créances</i>	194	(37)		(1)			76		232
<i>Prêts et créances</i>	236	(25)		(18)	572		170		936
<i>Instruments de capitaux propres</i>	32	(11)		(3)					17
Instruments dérivés de transaction	3 772	(1 471)				(319)	(108)		1 874
Instruments dérivés de couverture	301	(110)	(20)		11	(37)	(2)		144
Actifs à la juste valeur par capitaux propres									
<i>Titres de créances</i>	62	(68)	3				549		546
<i>Prêts et créances</i>	9	2	(10)	(5)			292		287
<i>Instruments de capitaux propres</i>	5								5
Actifs financiers à la juste valeur et inclus en actifs non courants destinés à être cédés	428							(428)	0
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>5 039</b>	<b>(1 720)</b>	<b>(28)</b>	<b>(28)</b>	<b>583</b>	<b>(356)</b>	<b>978</b>	<b>(428)</b>	<b>4 041</b>
Instruments dérivés de transaction	4 431	(1 634)				(573)	11		2 235
Instruments dérivés de couverture	10 564	379	(421)		434	(1 366)	142		9 732
Passifs financiers à la juste valeur inclus en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	795							(795)	0
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>15 790</b>	<b>(1 255)</b>	<b>(421)</b>	<b>0</b>	<b>434</b>	<b>(1 939)</b>	<b>152</b>	<b>(795)</b>	<b>11 967</b>

(1) Les transferts en niveau 3 des prêts résultent de l'évolution du paramètre de l'arbre de décision du score : input spreads.

(2) Suite à la mise en place d'une nouvelle méthodologie d'attribution des niveaux IFRS, une grande proportion des dérivés a été reclassée entre le niveau 2 et le niveau 3.

(3) Les autres variations comprennent notamment les transferts d'actifs de New York à DCL Paris, qui étaient précédemment comptabilisés au coût amorti.

Elles comprennent également des écarts de change pour les sociétés en euros et des écarts de conversion pour les sociétés en devises. À l'actif, ils s'élèvent à EUR -107 millions reconnus en résultat et à EUR + 1 million comptabilisés en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Au passif, ceux-ci s'élèvent à EUR + 152 millions reconnus en résultat.

(4) Cession de Dexia Kommunalbank Deutschland.

Les montants de transfert en niveau 3 ou hors du niveau 3 sont les montants de juste valeur des instruments financiers à la date de clôture.

## f. Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le groupe Dexia Crédit Local mesure la juste valeur des instruments financiers en utilisant partiellement des paramètres non observables. Ce caractère non observable induisant un certain degré d'incertitude sur la valorisation de ces instruments financiers, une analyse de la sensibilité de la juste valeur des instruments valorisés à partir de paramètres

non observables a été réalisée au 31 décembre 2019. L'analyse de la sensibilité a été faite soit en valorisant les instruments financiers à l'aide de paramètres raisonnablement possibles, soit en appliquant des hypothèses fondées sur la politique d'ajustements de valorisation de l'instrument financier concerné.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les actifs et passifs financiers classés en niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant un ou plusieurs paramètres non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

(en millions d'EUR)		31/12/2018			
Instruments financiers	Paramètres non observables	Hypothèses alternatives		Impacts sur la juste valeur	
		Défavorables	Favorables	Défavorables	Favorables
Obligations	Spread de crédit	+/- un écart-type		(2,3)	2,3
Prêts	Spread de crédit	345 bps	0 bps	(18,6)	14,8
CDS	Spread de crédit	+/- un écart-type		(17,8)	16,8
	Taux d'intérêt	+/- un écart-type		(19,8)	19,8
Dérivés	Spread de CBS	+/- un écart-type		(10,9)	10,9
	Inflation	+/- un écart-type		(3,4)	3,4
<b>Total</b>				<b>(72,9)</b>	<b>68,0</b>

(en millions d'EUR)		31/12/2019			
Instruments financiers	Paramètres non observables	Hypothèses alternatives		Impacts sur la juste valeur	
		Défavorables	Favorables	Défavorables	Favorables
Obligations	Spread de crédit	+/- un écart-type		(7,2)	7,2
Prêts	Spread de crédit	280 bps	0 bps	(93,9)	50,7
CDS	Spread de crédit	+/- un écart-type		(17,9)	17,0
	Taux d'intérêt	+/- un écart-type		(9,6)	9,6
Dérivés	Spread de CBS	+/- un écart-type		(3,6)	3,6
	Inflation	+/- un écart-type		(1,2)	1,2
<b>Total</b>				<b>(133,5)</b>	<b>89,3</b>

Le paramètre inobservable dans la valorisation des obligations et des dérivés sur événement de crédit (CDS) classés en niveau 3 est le spread de crédit. Les hypothèses alternatives utilisées pour mesurer la sensibilité de ces instruments financiers se basent sur la dispersion des spreads utilisés pour leur valorisation, et consistent à appliquer aux spreads une variation correspondant à +/- un écart-type. La sensibilité de la juste valeur des obligations est ainsi estimée varier entre -7,2 millions EUR pour le scénario défavorable et +7,2 millions EUR pour le scénario favorable, et celle des CDS est estimée varier entre -17,9 millions EUR pour le scénario défavorable et +17 millions EUR pour le scénario favorable.

Pour les prêts classés en niveau 3, les hypothèses alternatives consistent en l'utilisation des spreads minimum et maximum observés lors de la valorisation des actifs similaires par Dexia. L'impact de ces hypothèses alternatives est estimé à -93,9 millions EUR pour le scénario défavorable et à +50,7 millions EUR pour le scénario favorable.

Pour les dérivés classés en niveau 3, les données de marché inobservables sont principalement le taux d'intérêt, l'inflation et le spread des swaps de devises (CBS). Les hypothèses alternatives utilisées par Dexia pour les dérivés se basent sur la dispersion des données de marchés disponibles par facteur de risque et par pilier, et la sensibilité de la juste valeur de chaque dérivé est ensuite déterminée pour une variation égale à +/- un écart-type. L'impact total est sur la juste valeur est estimé varier entre -14,4 millions EUR pour le scénario défavorable et +14,4 millions EUR pour le scénario favorable.

## g. Différence entre les prix de transaction et les valeurs modélisées : gain ou perte au premier jour de la transaction, différé (Day One Profit)

Il n'y a pas de montant comptabilisé au titre de DOP (Day One Profit) différé.

## 7.2. Exposition au risque de crédit

L'exposition en cas de défaut (EAD) est l'un des paramètres utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres en application de la réglementation (EU) No 575/2013. Elle correspond à la meilleure estimation de l'exposition au risque de crédit en cas de défaut et la définition varie selon l'approche retenue pour le calcul des exigences en fonds propres. Le groupe Dexia Crédit Local utilise à la fois l'approche standard et l'approche avancée pour le calcul de ses actifs pondérés des risques.

- Pour les actifs financiers comptabilisés en coût amorti, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la valeur comptable brute de provisions en tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture ;
- Pour les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la valeur comptable avant provisions ;
- Pour les dérivés, l'EAD est calculée en application de la méthode d'évaluation au prix de marché (*mark-to-market*) en application de l'article 274 de la réglementation (EU)

No. 575/2013 et comprend le coût de remplacement ainsi qu'un montant représentant l'exposition potentielle future, obtenue par le produit du montant notionnel et d'un coefficient fonction du type de dérivé et de sa durée résiduelle ;

- Pour les engagements hors bilan, l'EAD représente le produit des montants des engagements (nominal) et d'un facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor – CCF*). Le groupe Dexia Crédit Local applique la méthode standard (art. 111 de la réglementation (EU) 575/2013) pour la détermination des

facteurs de conversion de crédit à l'exception des opérations de financement de projets (approche avancée).

En outre, les informations relatives au risque de crédit ne concernant que les instruments financiers générant une exposition de risque de crédit, le groupe Dexia Crédit Local a décidé d'exclure du périmètre de ce rapport les comptes de régularisation et actifs divers.

Au 31 décembre 2019, l'exposition au risque de crédit s'élève à 87 milliards.

## a. Concentration par risque de crédit

### Concentration par zone géographique

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées (DKD)	
France	22 216	54	17 729
Italie	20 974	837	19 414
Royaume-Uni	21 061	53	21 404
Allemagne	1 909	14 805	1 058
États-Unis	14 842	152	8 866
Espagne	7 294	28	5 373
Japon	5 459	0	3 794
Portugal	4 185	235	4 050
Autres pays européens <sup>(2)</sup>	696	1 444	986
Canada	1 882	0	1 182
Europe centrale et de l'Est <sup>(3)</sup>	899	1 014	905
Suisse	353	0	146
Amérique du Sud et Amérique Centrale	345	0	164
Pays scandinaves	198	20	81
Asie du Sud-Est	202	0	121
Autres <sup>(1)</sup>	1 809	267	1 704
<b>TOTAL</b>	<b>104 324</b>	<b>18 908</b>	<b>86 976</b>

(1) Inclut les entités supranationales

(2) Inclut la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Grèce et l'Irlande

(3) Inclut la Hongrie et l'Autriche

### Concentration par catégorie de contrepartie

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019
	Activités poursuivies	Activités destinées à être cédées (DKD)	
États	25 329	1 666	25 157
Secteur public local (1)	49 138	16 663	37 795
Établissements financiers	9 871	557	6 859
Entreprises	5 718	0	5 273
Rehausseurs de crédit	1 471	0	1 333
ABS/MBS	2 657	9	1 366
Financements de projets	10 139	14	9 194
<b>TOTAL</b>	<b>104 324</b>	<b>18 908</b>	<b>86 976</b>

(1) Au 31 décembre 2018, cette catégorie reprenait, pour les activités poursuivies : EUR 1 million sur la Grèce, EUR 1 million sur la Hongrie, EUR 8 993 millions sur l'Italie, EUR 1 357 millions sur le Portugal et EUR 4 145 millions sur l'Espagne alors qu'au 31 décembre 2019, le poste reprend EUR 1 million sur la Hongrie, EUR 8 612 millions sur l'Italie, EUR 1 006 millions sur le Portugal et EUR 3 580 millions sur l'Espagne.

### Exposition en cas de défaut (EAD) par notation

Les tableaux ci-dessous reprennent l'exposition en cas de défaut des actifs financiers soumis au modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 (voir également la note 1.1.6.2.5).

Les expositions sont classées en fonction de l'évolution de leur qualité de crédit depuis leur comptabilisation initiale:

les expositions sans augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont déclarées en phase 1, les expositions présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais sans événement de crédit avéré sont en phase 2 et les expositions dépréciées sont reprises en phase 3.

Exposition en cas de défaut (EAD) (en millions d'EUR)	31/12/2018 – activités poursuivies											
	AAA à AA <sup>-</sup>			A <sup>+</sup> à BBB <sup>-</sup>			Non "investment grade"			Non noté		
	Phase 1	Phase 2 <sup>(1)</sup>	Phase 3 <sup>(1)</sup>	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3
États	9 989	38		12 232	2 765			114				
Secteur public local	13 539	80	2	17 271	6 362	43	47	7 181	646	34	202	2
Établissements financiers	334			4 288	131		8					
Entreprises				5 342	149	1	12	20	5			
Rehausseurs de crédit				703	715	53						
ABS/MBS	2 086	189		117	95	49	52		20	43		
Financements de projets	12			6 124	554		87	1 333	504			

(1) La notation intègre les effets d'atténuation du risque de crédit. La présence d'expositions (EAD) en phase 2 ou phase 3 dans les classes AAA à AA<sup>-</sup> est liée à l'existence de garanties.

Exposition en cas de défaut (EAD) (en millions d'EUR)	31/12/2018 – activités destinées à être cédées											
	AAA à AA <sup>-</sup>			A <sup>+</sup> à BBB <sup>-</sup>			Non "investment grade"			Non noté		
	Phase 1	Phase 2 <sup>(1)</sup>	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3
États	542	75		865	60							
Secteur public local	15 246	373		510	50			125			4	
Établissements financiers	157			37	99							
ABS/MBS	9											
Financements de projets					14							

(1) La notation intègre les effets d'atténuation du risque de crédit. La présence d'expositions (EAD) en phase 2 dans les classes AAA à AA<sup>-</sup> est liée à l'existence de garanties.

Exposition en cas de défaut (EAD) (en millions d'EUR)	31/12/2019											
	AAA à AA <sup>-</sup>			A <sup>+</sup> à BBB <sup>-</sup>			Non "investment grade"			Non noté		
	Phase 1	Phase 2 <sup>(1)</sup>	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 1	Phase 2	Phase 3
États	10 478	54		13 896	469			117				
Secteur public local	7 077	853		15 647	5 881	39	142	4 504	121	10	98	2
Établissements financiers	273			3 042	125		1					
Entreprises				4 982	25	4		24	4			
Rehausseurs de crédit				1 068	223	42						
ABS/MBS	1 260			1			40	16		35	11	
Financements de projets	21	11		5 499	568		61	1 178	332			

(1) La notation intègre les effets d'atténuation du risque de crédit. La présence d'expositions (EAD) en phase 2 dans les classes AAA à AA<sup>-</sup> est liée à l'existence de garanties.

### Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)

(en millions d'EUR)	31/12/2018 – activités poursuivies				31/12/2019	
	AAA à AA <sup>-</sup>		Non "investment grade"		AAA à AA <sup>-</sup>	Non "investment grade"
Secteur public local	23		62		22	60

**b. Exposition au risque de crédit (EAD) par catégorie d'instruments financiers**

	31/12/2018			31/12/2018			31/12/2019		
	Activités poursuivies			Activités destinées à être cédées (DKD)			Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit
	Exposition au risque de crédit	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit	Exposition au risque de crédit avant effet financier du collatéral	Effet financier du collatéral	Exposition au risque de crédit			
(en millions d'EUR)									
<b>a) Actifs non soumis à dépréciation</b>									
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 161		3 161	531		531	3 017		3 017
Instruments dérivés de transaction	5 520	1 673	3 847	89	60	29	5 822	2 804	3 018
Instruments dérivés de couverture	667	158	509	1 337	1 176	161	746	164	582
<b>b) Actifs soumis à dépréciation</b>									
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (hors instruments de capitaux propres)	4 825		4 825	122		122	2 811		2 811
Actifs financiers au coût amorti	88 983	1 027	87 955	18 005		18 005	75 952	1 108	74 844
<b>c) Hors-bilan</b>									
Engagements de prêts	550		550				437		437
Garanties	22 830	19 352	3 477	59		59	11 999	9 732	2 267
<b>TOTAL</b>	<b>126 534</b>	<b>22 210</b>	<b>104 324</b>	<b>20 144</b>	<b>1 235</b>	<b>18 908</b>	<b>100 785</b>	<b>13 808</b>	<b>86 976</b>

Dexia Crédit Local détient des collatéraux financiers composés de nantissements de liquidités ou de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations *investment grade* (émetteurs souverains ou banques notés AAA-AA). La qualité des collatéraux ne s'est pas détériorée en 2019.

Seuls les nantissements éligibles au titre de la réglementation de Bâle et détenus directement par Dexia Crédit Local figurent dans ce tableau.

L'exposition au risque de crédit est présentée brute de provision. Le montant de provisions spécifiques par classe d'actif financier est présenté dans la note 2.12 *Qualité des actifs financiers*.

**c. Encours restructurés pour cause de difficultés financières (Forbearance)**

En ce qui concerne les prêts restructurés, Dexia Crédit Local a identifié trois catégories de restructuration :

1. Les restructurations liées aux activités commerciales, qui représentaient la quasi-totalité des restructurations jusqu'en 2011;
2. Les restructurations liées à des litiges juridiques, avec des clients qui n'ont pas de difficultés financières;

3. Les restructurations liées à des difficultés financières de la contrepartie, que ce soit suite à des relations commerciales normales ou dans le cadre de litiges.

Conformément à la définition de Forbearance de l'EBA, seules les restructurations visées dans le 3<sup>e</sup> cas sont considérées comme prêts restructurés dans le cadre de cette analyse. Ces restructurations représentent des concessions faites à un débiteur faisant face à des difficultés pour respecter ses obligations financières.

Au 31 décembre 2019, le montant des prêts restructurés s'élève à EUR 333 millions alors qu'au 31 décembre 2018, le montant de prêts restructurés pour cause de difficultés financières des débiteurs s'élevait à 614 millions (dont 50 millions chez Dexia Kommunalbank Deutschland).

La diminution s'explique par la cession de certains prêts et par la sortie du statut de difficultés financières (*forbearance*) de certains autres prêts.

**d. Actifs obtenus par prise de possession de garanties au cours de la période**

Il n'y a pas d'actifs concernés en 2019 ni en 2018.

## e. Variation des dépréciations des actifs financiers

	2018							
	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Au 31 décembre	Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	Transferts entre phases <sup>(3)</sup>	Décomptabilisations	Evolution du niveau de risque de crédit <sup>(1) (3)</sup>	Autres <sup>(2)</sup>	Au 31 décembre
(en millions d'EUR)								
<b>Dépréciations pour actifs financiers sans augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)</b>	<b>10</b>		<b>(1)</b>				<b>(4)</b>	<b>5</b>
Actifs financiers au coût amorti	7		(1)				(2)	4
- Titres de créance émis par des établissements de crédit	2						(2)	0
- Titres de créance d'autres émetteurs	3							3
- Prêts et créances sur la clientèle	2		(1)					1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3						(2)	1
- Titres de créance	3						(2)	1
<b>Dépréciations pour instruments de créance présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (phase 2)</b>	<b>497</b>		<b>(32)</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>(149)</b>	<b>31</b>	<b>337</b>
Actifs financiers au coût amorti	489		(32)	(8)			(146)	333
- Titres de créance émis par des établissements de crédit	24		(1)				(5)	19
- Titres de créance d'autres émetteurs	309		(28)	(3)			(86)	223
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2						(1)	2
- Prêts et créances sur la clientèle	153		(3)	(5)			(55)	90
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8				(1)		(3)	4
- Titres de créance	6						(3)	2
- Prêts et créances sur la clientèle	3				(1)			2
<b>Dépréciations pour instruments de créance dépréciés (phase 3)</b>	<b>233</b>			<b>9</b>	<b>(1)</b>	<b>38</b>	<b>13</b>	<b>291</b>
Actifs financiers au coût amorti	230			9	(1)	36	7	280
- Titres de créance d'autres émetteurs	64					26	3	93
- Prêts et créances sur la clientèle	164			9	(1)	10	3	186
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1							1
- Prêts et créances sur la clientèle	1					(1)		1
Autres actifs divers	1					3	6	10
<b>Dépréciations sur les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)</b>	<b>13</b>					<b>(6)</b>		<b>7</b>
Actifs financiers au coût amorti	13					(6)		7
- Prêts et créances sur la clientèle	13					(6)		7
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS POUR INSTRUMENTS DE CRÉANCE</b>	<b>752</b>		<b>(33)</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>(120)</b>	<b>44</b>	<b>640</b>
<b>Provisions pour engagements et garanties financières donnés</b>								
- Engagements et garanties financières donnés (phase 2)	7					(4)		2
- Engagements et garanties financières donnés (phase 3)	6							6
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS</b>	<b>13</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

(1) En 2018, les dépréciations des instruments de créances en phase 2 diminuent de EUR 149 millions, notamment suite à l'amélioration de la notation du souverain portugais (EUR 54 millions) et en raison du passage en phase 3 d'expositions sur le secteur public local américain (EUR 21 millions). Les dépréciations des instruments de créances dépréciés augmentent de EUR 38 millions. Elles reprennent notamment une dotation sur Chicago Board of Education (83 millions) et les reprises de provisions consécutives aux cessions des expositions liées au Commonwealth de Porto Rico (EUR -37 millions) et au remboursement d'une créance sur le secteur ferroviaire bulgare (EUR -21 millions).

(2) Inclut essentiellement les écarts de change.

(3) Ces mouvements impactent le compte de résultat.

En 2018, il n'y a eu ni recouvrement sur actifs préalablement passés en perte, ni passages en perte.

(en millions d'EUR)	2019					Au 31 décembre
	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Transferts entre phases <sup>(3)</sup>	Décomptabilisations	Evolution du niveau de risque de crédit <sup>(4)</sup>	Autres <sup>(4)</sup>	
<b>Dépréciations pour actifs financiers sans augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (phase 1)</b>	<b>5</b>					<b>5</b>
Actifs financiers au coût amorti	4					5
- Titres de créance d'autres émetteurs	3				1	4
- Prêts et créances sur la clientèle	1				(1)	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1					0
- Titres de créance	1					0
<b>Dépréciations pour instruments de créance présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (phase 2)<sup>(1)</sup></b>	<b>337</b>	<b>(130)</b>	<b>(1)</b>	<b>(35)</b>	<b>(12)</b>	<b>159</b>
Actifs financiers au coût amorti	333	(131)		(31)	(24)	147
- Titres de créance émis par des établissements de crédit	19				(1)	19
- Titres de créance d'autres émetteurs	223	(153)			(25)	31
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2					2
- Prêts et créances sur la clientèle	90	22			(5)	95
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4		(1)	(4)	12	12
- Titres de créance	2		(1)	(3)	11	9
- Prêts et créances sur la clientèle	2				1	3
<b>Dépréciations pour instruments de créance dépréciés (phase 3)<sup>(2)</sup></b>	<b>291</b>	<b>(4)</b>	<b>(17)</b>	<b>(138)</b>	<b>0</b>	<b>130</b>
Actifs financiers au coût amorti	280	(4)	(17)	(109)	(30)	120
- Titres de créance d'autres émetteurs	93				(88)	3
- Prêts et créances sur la clientèle	186	(4)	(17)	(20)	(27)	117
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1			(30)	29	0
- Titres de créance				(1)		0
- Prêts et créances sur la clientèle	1			(30)	29	0
Autres actifs divers	10			1		11
<b>Dépréciations sur les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)</b>	<b>7</b>			<b>(1)</b>		<b>6</b>
Actifs financiers au coût amorti	7			(1)		6
- Prêts et créances sur la clientèle	7			(1)		6
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS POUR INSTRUMENTS DE CRÉANCE</b>	<b>640</b>	<b>(135)</b>	<b>(19)</b>	<b>(174)</b>	<b>(12)</b>	<b>301</b>
<b>Provisions pour engagements et garanties financières donnés</b>						
- Engagements et garanties financières donnés (phase 2)	2					2
- Engagements et garanties financières donnés (phase 3)	6					6
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS</b>	<b>9</b>					<b>8</b>

(1) En 2019, les dépréciations des instruments de créances en phase 2 diminuent essentiellement suite à la reclassification des expositions au souverain portugais de stage 2 à stage 1 après l'application de la méthodologie revue pour l'identification du SICR (Significant increase in credit risk) (EUR +164 millions). Cette évolution est en ligne avec l'amélioration de la notation externe du souverain portugais. Suivant cette même méthodologie, une partie des expositions au secteur public italien a été reclassée de phase 1 à phase 2 (EUR -13 millions).

(2) La diminution des dépréciations en phase 3 s'explique principalement par des reprises de provisions pour un montant de EUR 93 millions suite à la cession d'expositions provisionnées, notamment Chicago Board of Education.

(3) Ces mouvements impactent le compte de résultat.

(4) Inclut les écarts de change, ainsi que les impacts du reclassement d'un portefeuille d'actifs financiers de EUR 6,54 milliards de la succursale de Dexia Crédit Local à New York de la catégorie Coût amorti vers la catégorie Juste valeur par capitaux propres (EUR 1,24 milliard), et vers la catégorie Juste valeur par résultat (EUR 5,29 milliards). Dans le premier cas, l'impact total est nul : les dépréciations sont reclassées du portefeuille Coût amorti vers le portefeuille Juste valeur par capitaux propres. Dans le second cas, l'impact total est une diminution des dépréciations de EUR 18 millions, dont EUR 11 millions sur les prêts (encours reclassé de EUR 0,35 milliard) et EUR 7 millions sur les titres (encours reclassé de EUR 4,94 milliards).

En 2019, il n'y a eu ni recouvrement sur actifs préalablement passés en perte, ni passage en perte.

**f. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI)**

(en millions d'EUR)	Montant total non actualisé des pertes de crédit attendues lors de la comptabilisation initiale reconnu pendant la période	
	2018	2019
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	(13)	(13)

**g. Réconciliation de la variation de la valeur comptable brute**

(en millions d'EUR)	2018										Autres varia- tions	Au 31 décembre
	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Transfert en actifs non courants destinés à être cédés	Transferts entre phase 1 et phase 2		Transferts entre phase 2 et phase 3		Transferts entre phase 1 et phase 3		De phase 1 à phase 3	De phase 3 à phase 1		
			De phase 1 à phase 2	De phase 2 à phase 1	De phase 2 à phase 3	De phase 3 à phase 2						
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>135 530</b>	<b>(22 653)</b>									<b>(8 340)</b>	<b>104 537</b>
- Titres de créance émis	50 247	(3 008)									(1 773)	45 466
* phase 1 <sup>(1)</sup>	37 728	(2 581)	(683)	315							(1 606)	33 173
* phase 2	12 336	(427)	683	(315)	(367)						(72)	11 838
* phase 3	183				367						(95)	455
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	30 593	(3 739)									(3 194)	23 660
* phase 1 <sup>(2)</sup>	30 251	(3 702)									(3 088)	23 462
* phase 2	342	(37)									(106)	199
- Prêts et créances sur la clientèle	54 690	(15 906)									(3 373)	35 410
* phase 1 <sup>(3)</sup>	44 040	(15 133)	(179)	1 828				(27)			(2 833)	27 695
* phase 2	9 877	(698)	179	(1 828)	(121)						(493)	6 917
* phase 3	773	(75)			121			27			(47)	798
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>11 608</b>	<b>(133)</b>									<b>(6 648)</b>	<b>4 827</b>
- Titres de créance	8 458										(4 369)	4 089
* phase 1 <sup>(4)</sup>	7 299										(3 881)	3 418
* phase 2	1 155										(489)	666
* phase 3	5											4
- Prêts et créances sur la clientèle <sup>(5)</sup>	3 150	(133)									(2 278)	739
* phase 1	2 664	(133)	(16)	33							(2 142)	404
* phase 2	483		16	(33)							(134)	333
* phase 3	3										(1)	1
<b>Autres actifs divers</b>	<b>99</b>	<b>(5)</b>									<b>(12)</b>	<b>81</b>
* phase 1	97	(5)									(21)	70
* phase 2	1											1
* phase 3	1										9	10

(1) Diminution de EUR 1 606 millions notamment en raison de cession de titres du secteur public américain et italien.

(2) Diminution de EUR 3 088 millions notamment sous l'effet de la baisse du cash collatéral versé pour un montant de EUR 2 744 millions.

(3) Diminution de EUR 2 833 millions dont un montant de l'ordre de 500 millions compris dans la vente de deux portefeuilles de créances sur le secteur public local français après un appel d'offre réalisé auprès d'investisseurs. Ces ventes ont porté sur un encours global de EUR 1,1 milliard pour un total de 186 prêts.

(4) Diminution de EUR 3 881 millions notamment sous l'effet de la cession de covered bonds espagnols, d'ABS sur prêts étudiants américains et d'expositions liées au souverain et au secteur public local japonais.

(5) Diminution de EUR 2 278 millions largement expliquée par la cession de prêts au secteur du logement social en France, pour un montant total de EUR 796 millions et par la vente d'une partie de deux portefeuilles de créances sur le secteur public local français. Ces ventes ont porté sur un encours global de EUR 1,1 milliard pour un total de 186 prêts. On en retrouve un montant de l'ordre de 600 millions dans le poste. On retrouve également l'impact de la cession de créances au secteur public local espagnol.

Les montants de transferts sont ceux au 31/12/2018.

	2019								Autres variations	Au 31 décembre
	Au 1 <sup>er</sup> janvier	Transferts entre phase 1 et phase 2		Transferts entre phase 2 et phase 3		Transferts entre phase 1 et phase 3				
		De phase 1 à phase 2	De phase 2 à phase 1	De phase 2 à phase 3	De phase 3 à phase 2	De phase 1 à phase 3	De phase 3 à phase 1			
(en millions d'EUR)										
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>104 537</b>							<b>(13 410)</b>	<b>91 127</b>	
- Titres de créance émis <sup>(1)</sup>	45 466							(9 397)	36 069	
* phase 1	33 173	(15)	3 436					(5 468)	31 125	
* phase 2	11 838	15	(3 436)					(3 518)	4 899	
* phase 3	455							(410)	45	
- Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	23 660							(593)	23 068	
* phase 1	23 462	(5)						(491)	22 966	
* phase 2	199	5						(102)	102	
- Prêts et créances sur la clientèle <sup>(2)</sup>	35 410							(3 420)	31 990	
* phase 1	27 695	(1 935)	430				3	(2 528)	23 665	
* phase 2	6 917	1 935	(430)		7			(640)	7 789	
* phase 3	798				(7)		(3)	(252)	536	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>4 827</b>							<b>(2 017)</b>	<b>2 810</b>	
- Titres de créance <sup>(3)</sup>	4 089							(2 432)	1 657	
* phase 1	3 418							(1 925)	1 493	
* phase 2	666							(503)	163	
* phase 3	4							(4)	0	
- Prêts et créances sur la clientèle	739							415	1 154	
* phase 1	404	(65)	65					422	826	
* phase 2	333	65	(65)	(2)	3			(9)	325	
* phase 3	1			2	(3)			2	2	
<b>Autres actifs divers</b>	<b>81</b>								<b>82</b>	
* phase 1	70							(1)	69	
* phase 2	1							1	2	
* phase 3	10							1	11	

(1) Diminution de EUR -9,40 milliards, essentiellement du fait du reclassement d'un portefeuille de titres au coût amorti de la succursale de Dexia Crédit Local à New York de EUR 5,77 milliards vers le portefeuille Juste valeur par capitaux propres (EUR 0,83 milliard) et vers le portefeuille à la Juste valeur par résultat (EUR 4,94 milliards), et du fait de ventes importantes réalisées dans le cadre de la stratégie proactive de réduction du bilan, dont notamment EUR 1,1 milliard de titres américains sur le second trimestre, et en lien avec le programme de ventes d'actifs validé par le Conseil d'administration du 19 juillet 2019, principalement EUR 1,1 milliard de titres japonais, EUR 0,53 milliard de souverain italien, et EUR 0,25 milliard sur le Portugal.

(2) Diminution de EUR -3,42 milliards, essentiellement du fait du reclassement d'un portefeuille de prêts au coût amorti de la succursale de Dexia Crédit Local à New York de EUR 0,76 milliard vers le portefeuille Juste valeur par capitaux propres (EUR 0,41 milliard) et vers le portefeuille à la Juste valeur par résultat (EUR 0,35 milliard), et du fait de ventes importantes réalisées dans le cadre de la stratégie proactive de réduction du bilan, dont notamment EUR 0,79 milliard relatif à deux programmes de cession de prêts au secteur public local français et GBP 0,71 milliard de prêts au logement social au Royaume-Uni.

(3) Diminution de EUR -2,43 milliards des titres à la juste valeur par capitaux propres, du fait notamment des cessions d'un portefeuille de EUR 1,2 milliard de titres américains, majoritairement constitué de student loans, de EUR 0,36 milliard de titres japonais, et EUR 0,43 milliard de cedulas espagnols.

Les montants de transferts sont ceux au 31/12/2019.

## h. Risque de crédit des prêts et créances désignés à la juste valeur par résultat

Dexia Crédit Local ne détient plus de prêts et créances désignés à la juste valeur par le résultat.

## i. Actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ont été modifiés

Néant.

## j. Actifs sortis du bilan qui peuvent encore faire l'objet d'actions en recouvrement

Néant.

## 7.3. Information sur les garanties

### a. Nature des garanties pouvant être vendues ou redonnées en garantie

	31/12/2018 – activités poursuivies		31/12/2019	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties détenues vendues ou redonnées en garantie
(en millions d'EUR)				
Titres de créance	2 483	1 381	1 463	1 463
<b>TOTAL</b>	<b>2 483</b>	<b>1 381</b>	<b>1 463</b>	<b>1 463</b>

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession temporaire de titres.

## b. Actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels

(en millions d'EUR)

	31/12/2018 – activités poursuivies	31/12/2019
<b>Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs</b>	67 950	55 217

Le montant de EUR 55 milliards en 2019 et de EUR 68 milliards en 2018 représente le montant des liquidités versées comme collatéral pour les dérivés et les actifs donnés en garantie des financements reçus de l'Eurosystème, de la Banque Européenne d'Investissement, d'accords de cession temporaire de titres ou d'autres financements sécurisés.

2018 : Ce montant ne reprend ni les actifs garantissant les dettes sécurisées émises par Dexia Kommunalbank Deutschland ni les contrats d'investissement garanti (Guaranteed Investment Contracts ou GIC) de Dexia FP Holdings Inc. Ces actifs sont de l'ordre de EUR 20,5 milliards (dont EUR 19 milliards pour DKD, classés en actifs non courants destinés à être cédés).

2019 : ce montant ne reprend pas le montant des contrats d'investissement garanti (Guaranteed Investment Contracts ou GIC) (1 523 millions EUR)

- Le risque de taux d'intérêt, en particulier sur la zone euro et la zone dollar ;
  - Le risque de base des swaps de devises (*cross currency basis swap*) ;
  - Le risque de base BOR-OIS dans une même devise.
- Les ajustements de valeur (CVA, DVA, FVA) et leur variation ne sont pas intégrés dans le modèle de la VaR mais sont intégrés dans les scénarios de stress.

### Value at Risk (VaR)

Le détail de la VaR des portefeuilles de trading est présenté dans le tableau ci-dessous. Fin décembre 2019, la consommation totale en VaR s'élève à EUR 1 million contre EUR 1,7 millions fin 2018.

Value at Risk des portefeuilles de trading		
(en millions d'EUR)	2018	2019
<b>VaR (10 jours, 99 %)</b>		
Moyenne	1,5	1,4
Fin de période	1,7	1,0
Maximum	1,9	2,9
Minimum	1,2	0,8

### Sensibilité à l'évolution des marges de crédit des portefeuilles bancaires évalués à la juste valeur

Le portefeuille classé en juste valeur par capitaux propres se compose de titres et de prêts et présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit de EUR -2,1 millions au 31 décembre 2019 contre EUR -2,8 millions au 31 décembre 2018 (EUR -2,7 millions hors activités destinées à être cédées – DKD). Par ailleurs, le portefeuille classé à la juste valeur par le résultat du fait de sa caractéristique « non SPPI », également composé de titres et de prêts, présente une sensibilité à une augmentation des marges de crédit de EUR -1,7 millions au 31 décembre 2019 contre -2,3 millions au 31 décembre 2018 (EUR -1,9 million hors activités destinées à être cédées – DKD). La baisse de la sensibilité de la juste valeur des portefeuilles résulte de la réduction naturelle et accélérée par des ventes du portefeuille.

### b. Risque de transformation

La politique de gestion de Dexia en matière de risque actif-passif (ALM) vise à réduire au maximum le risque de liquidité et à limiter l'exposition au risque de taux et de change.

### Encadrement du risque de taux Mesure du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est mesuré au travers de sensibilités. Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à un mouvement parallèle de 1 % sur la courbe de taux. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions mesurées en intérêts courus à un mouvement des taux d'intérêt constitue l'indicateur principal de mesure du risque et de fixation des limites et de suivi des risques.

Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps sont les principaux indicateurs de risque sur lesquels le comité des risques actif-passif, organisé au sein de l'ALCO, s'appuie pour

## 7.4. Sensibilité au risque de taux d'intérêt et aux autres risques de marché

### a. Risque de marché

#### Mesure du risque

L'évaluation des risques de marché au sein du groupe Dexia repose principalement sur la combinaison de deux indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites.

- La Value at Risk (valeur en risque – VaR) mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia s'appuie sur une VaR paramétrique pour mesurer le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités. La méthode de cette VaR est basée sur une distribution normale des rendements des facteurs de risque.
- Des limites en termes de positions, de maturité, de marché et de produits autorisés sont mises en place par type d'activité. Elles assurent une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés par le front office.
- Le dispositif de gestion des risques est complété par des exercices de stress tests, qui intègrent des événements sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les différentes hypothèses de ces scénarios dégradés sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont présentés au comité des risques sur une base trimestrielle.

#### Exposition au risque de marché

Le portefeuille de trading de Dexia est composé de deux groupes d'activité :

- Les opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers jusqu'à la date de mise en résolution ordonnée du groupe, majoritairement couverts en back-to-back ;
- Les opérations destinées à couvrir des risques issus de désinvestissements ou de ventes d'actifs réalisés dans le cadre du plan de résolution ordonnée.

Les facteurs de risques principaux du portefeuille de trading sont :

gérer les risques. Le risque de taux structurel du groupe Dexia se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre entre les actifs et les passifs de Dexia après couverture du risque de taux.

La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -27,7 millions au 31 décembre 2019, contre EUR -14,1 millions au 31 décembre 2018. Elle est conforme à la stratégie ALM, qui vise à minimiser la volatilité de la marge nette d'intérêt.

(en millions d'EUR)	2018	2019
Sensibilité	(14,1)	(27,7)
Limite	+/-80	+/- 80

## 7.5 Risque de liquidité

### A. Ventilation selon la durée résiduelle jusqu'à la date de remboursement

Une grande partie du bilan est constituée de réévaluations d'actifs, de passifs et de dérivés. Dans la mesure où ces éléments de réévaluation varient constamment et ne peuvent être liés à la maturité de l'instrument financier, ils sont présentés sous une colonne séparée.

Les dépôts à vue et les comptes épargne figurent sous l'échéance « à vue » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

#### a. Ventilation de l'actif

	31/12/2018									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
(en millions d'EUR)										
Caisse et banques centrales	939	8 330	0	0	0	0	0			9 269
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	154	259	852	1 541	15	648	9 951		13 420
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							619	9 539		10 158
Instruments dérivés de couverture							222	1 040		1 263
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	298	265	685	3 175	0	44	399	(6)	4 860
Titres au coût amorti	12	56	608	3 429	30 082	0	370	10 908	(338)	45 128
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti <sup>(1)</sup>	573	2	1 747	947	60	20 310	3	13	(2)	23 654
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti <sup>(1)</sup>	1	1 063	1 417	5 534	18 032	4 850	137	4 382	(272)	35 143
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								748		748
Comptes de régularisation et actifs divers	1	116	0	0	264	18	0		(10)	388
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>1 527</i>	<i>10 020</i>	<i>4 296</i>	<i>11 447</i>	<i>53 154</i>	<i>25 193</i>	<i>1 425</i>	<i>27 440</i>	<i>(628)</i>	<i>133 874</i>
Actifs non financiers						96				96
<b>TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>1 527</b>	<b>10 020</b>	<b>4 296</b>	<b>11 447</b>	<b>53 154</b>	<b>25 289</b>	<b>1 425</b>	<b>27 440</b>	<b>(628)</b>	<b>133 969</b>
<i>Activités destinées à être cédées: actifs financiers inclus en actifs non courants destinés à être cédés utilisés pour calculer le gap</i>	<i>98</i>	<i>273</i>	<i>471</i>	<i>1 846</i>	<i>12 151</i>	<i>2 112</i>	<i>546</i>	<i>6 889</i>	<i>(4)</i>	<i>24 383</i>
Actifs non financiers - activités destinées à être cédées	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 624</b>	<b>10 293</b>	<b>4 767</b>	<b>13 293</b>	<b>65 306</b>	<b>27 405</b>	<b>1 971</b>	<b>34 330</b>	<b>(632)</b>	<b>158 356</b>

(1) Les cash collatéraux payés sont déclarés en durée indéterminée.

## b. Ventilation du passif, hors capitaux propres

(en millions d'EUR)	31/12/2018								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	3	37	11	794	0	572	10 454	11 872
<i>dont instruments dérivés de transaction</i>							565	10 242	10 807
Instruments dérivés de couverture							427	20 724	21 151
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés <sup>(1)</sup>	3 351	4 692	2 876	5 614	1 991	2 333	56	16	20 929
Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup>	256	4 325	0	1	207	85	(1)	0	4 873
Dettes représentées par un titre	0	9 563	17 851	28 834	10 938	0	393	380	67 959
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								13	13
Dettes subordonnées	0	106	0	0	19	0	0	0	126
Comptes de régularisation et passifs divers	2	306	17	11	33	31	0		400
<i>Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap - activités poursuivies</i>	<i>3 609</i>	<i>18 996</i>	<i>20 781</i>	<i>34 471</i>	<i>13 983</i>	<i>2 448</i>	<i>1 448</i>	<i>31 587</i>	<i>127 323</i>
Passifs non financiers						254			254
<b>TOTAL ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>3 609</b>	<b>18 996</b>	<b>20 781</b>	<b>34 471</b>	<b>13 983</b>	<b>2 702</b>	<b>1 448</b>	<b>31 587</b>	<b>127 577</b>
<i>Activités destinées à être cédées : dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés utilisées pour calculer le gap</i>	<i>0</i>	<i>726</i>	<i>2 929</i>	<i>5 222</i>	<i>6 671</i>	<i>1 235</i>	<i>518</i>	<i>6 746</i>	<i>24 048</i>
Passifs non financiers - activités destinées à être cédées						8			8
<b>TOTAL</b>	<b>3 609</b>	<b>19 721</b>	<b>23 711</b>	<b>39 693</b>	<b>20 654</b>	<b>3 945</b>	<b>1 966</b>	<b>38 333</b>	<b>151 632</b>

(1) Les cash collatéraux reçus sont déclarés en durée indéterminée.

Gap de liquidité net au 31/12/2018 (en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
Gap de liquidité activités poursuivies	(2 082)	(8 976)	(16 486)	(23 025)	39 171	22 745
Gap de liquidité activités destinées à être cédées	98	(453)	(2 458)	(3 376)	5 480	877
<b>GAP DE LIQUIDITÉ AU 31/12/2018</b>	<b>(1 984)</b>	<b>(9 428)</b>	<b>(18 944)</b>	<b>(26 400)</b>	<b>44 651</b>	<b>23 622</b>

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

## a. Ventilation de l'actif

(en millions d'EUR)	31/12/2019									
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et banques centrales	9 210	0	0	0	0	0	0			9 211
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	97	179	732	1 613	16	788	10 823		14 247
<i>dont Instruments dérivés de transaction</i>							756	10 425		11 181
Instruments dérivés de couverture							234	1 144		1 378
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	364	77	257	2 066	0	15	69	(12)	2 837
Titres au coût amorti	1	122	663	2 558	22 338	0	265	10 122	(57)	36 012
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti <sup>(1)</sup>	778	501	597	542	40	20 604	(7)	11	(2)	23 066
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti <sup>(1)</sup>	0	1 081	1 101	4 178	15 150	4 868	108	5 505	(220)	31 771
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								576		576
Comptes de régularisation et actifs divers	0	147	0	0	0	19	0	0	(11)	155
<i>Sous-total actifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>9 990</i>	<i>2 312</i>	<i>2 617</i>	<i>8 267</i>	<i>41 207</i>	<i>25 506</i>				
Actifs non financiers						111		0	0	111
<b>TOTAL</b>	<b>9 990</b>	<b>2 312</b>	<b>2 617</b>	<b>8 267</b>	<b>41 207</b>	<b>25 617</b>	<b>1 403</b>	<b>28 250</b>	<b>(301)</b>	<b>119 364</b>

(1) Les cash collatéraux payés sont déclarés en durée indéterminée.

**b. Ventilation du passif, hors capitaux propres**

	31/12/2019								
	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
(en millions d'EUR)									
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	3	0	36	805	0	661	13 274	14 779
<i>dont Instruments dérivés de transaction</i>							653	12 981	13 634
Instruments dérivés de couverture							296	18 888	19 184
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés <sup>(1)</sup>	77	1 489	3 225	2 023	1 637	3 501	29	21	12 003
Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup>	230	2 671	572	0	233	145	(1)	0	3 851
Dettes représentées par un titre	0	12 085	12 445	30 047	6 979	0	329	843	62 728
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								7	7
Dettes subordonnées	0	0	0	0	20	0	0	0	20
Comptes de régularisation et passifs divers	1	272	14	10	28	0	0		325
<i>Sous-total passifs financiers utilisés pour calculer le gap</i>	<i>308</i>	<i>16 521</i>	<i>16 256</i>	<i>32 117</i>	<i>9 703</i>	<i>3 646</i>			
Passifs non financiers						152			152
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>16 521</b>	<b>16 256</b>	<b>32 117</b>	<b>9 703</b>	<b>3 798</b>	<b>1 314</b>	<b>33 034</b>	<b>113 049</b>

(1) Les cash collatéraux reçus sont déclarés en durée indéterminée.

Gap de liquidité net au 31 décembre 2019 (en millions d'EUR)	À vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée
<b>GAP DE LIQUIDITÉ AU 31/12/2019</b>	<b>9 682</b>	<b>(14 208)</b>	<b>(13 639)</b>	<b>(23 849)</b>	<b>31 504</b>	<b>21 860</b>

(1) Les cash collatéraux reçus sont déclarés en durée indéterminée.

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

**B. Actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local**

Les actions entreprises pour améliorer la liquidité du groupe Dexia Crédit Local sont exposées dans le rapport de gestion, chapitre *Information sur le capital et la liquidité*.

**7.6. Risque de change**

Nous renvoyons également au rapport de gestion, chapitre *Gestion des risques*.

L'exposition au risque de change de Dexia est générée par :

- Les investissements et désinvestissements dans les filiales et succursales libellés en devises autres que l'euro,
- Le Report à nouveau des entités en devises autres que l'euro,
- Les déséquilibres entre les actifs, les passifs et les éléments de hors bilan libellés en devises autres que l'euro.

Une grande partie des éléments du bilan libellés en devises autres que l'euro sont micro-couverts dès l'origine par des

dérivés d'échange de devises croisées (CIRS). L'exposition résiduelle au risque de change est suivie en mesurant l'évolution défavorable du P&L associée à une variation de taux de change.

La gestion actuelle du risque de change se concentre sur le risque résultant de la conversion du P&L cumulé et de la marge nette d'intérêts en devises. L'objectif principal de l'ALM est de couvrir un risque économique de change dès qu'il est connu. Dans le cadre de risque actuel, les limites sur les positions de change locales sont inférieures à un équivalent de 1 M EUR sur chaque devise. En outre, il n'y a pas de position de change directionnelle dans le portefeuille de trading.

Même si les positions de change économiques sont proches de zéro, les ratios de fonds propres restent sensibles à l'évolution des taux de change. En particulier, une grande partie des actifs pondérés des risques du groupe sont liées à des actifs non libellés en EUR (GBP 33 %, USD 19 %, JPY 8 %). Ainsi, si l'euro se déprécie par rapport aux autres devises, les actifs pondérés des risques libellés dans une devise autres que l'euro pèseront davantage en parts relatives par rapport au capital du groupe. À titre d'exemple, une baisse de 1 % de l'EUR par rapport aux autres devises induirait une augmentation de l'exigence de fonds propres prudentiels de EUR 30 millions, sans impact économique.

Classement par devises d'origine	31/12/2018						Total
	EUR	GBP	En autres devises UE	U.S. dollars	JPY	En autres devises	
(en millions d'EUR)							
Total de l'actif	97 009	20 506	11	35 158	3 421	2 251	158 356
Total du passif	97 327	20 565	11	34 957	3 478	2 018	158 356
<b>POSITION NETTE AU BILAN</b>	<b>(318)</b>	<b>(59)</b>	<b>0</b>	<b>201</b>	<b>(57)</b>	<b>234</b>	<b>0</b>

Classement par devises d'origine	31/12/2019						Total
	EUR	GBP	En autres devises UE	U.S. dollars	JPY	En autres devises	
(en millions d'EUR)							
Total de l'actif	62 667	24 041	0	29 186	2 180	1 291	119 364
Total du passif	62 555	24 063	0	29 041	2 516	1 188	119 364
<b>POSITION NETTE AU BILAN</b>	<b>111</b>	<b>(22)</b>	<b>0</b>	<b>144</b>	<b>(336)</b>	<b>103</b>	<b>0</b>

## 7.7. Comptabilité de couverture

### Dérivés détenus dans le cadre de la gestion des risques et de la comptabilité de couverture

Dexia a pour objectif de réduire les déséquilibres de bilan entre les actifs et les passifs afin de garantir la stabilité de son revenu, notamment contre le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Dexia a recours à la comptabilité de couverture dans le cadre de la gestion des risques liés à ses actifs et passifs financiers à taux fixe qui sont exposés à des variations de juste valeur en raison de fluctuations des taux d'intérêt de référence. Les opérations de couverture peuvent concerner des éléments de bilan individuels (micro-couverture) ou bien des portefeuilles d'actifs et des portefeuilles de passifs financiers (macro-couverture).

La juste valeur des obligations et des émissions à taux fixe respectivement à l'actif et au passif du bilan est généralement couverte dès l'origine par des dérivés documentés dans une relation de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge (FVH)*).

L'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt est notamment liée à des portefeuilles de prêts à long terme amortissables à taux fixe dont les notionnels sont faibles. Ce risque fait l'objet d'une macro-couverture, par un adossement naturel entre les actifs et les passifs à taux fixe et par des dérivés de taux d'intérêt documentés dans une relation de couverture de juste valeur de portefeuille suivant les dispositions de la norme IAS 39 « carve out » telle qu'adoptée par l'Union européenne (*European Portfolio Hedge (EPH)*).

Dexia couvre également le risque de taux d'une partie de ses émissions futures à taux variable au moyen de dérivés de taux d'intérêt, documentés dans une relation de couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge (CFH)*).

L'exposition au risque de change résultant d'actifs ou de passifs financiers libellés en devises étrangères est micro-couverte par Dexia à l'aide de swaps de devises (*cross currency swaps*) documentés en couverture de flux de trésorerie (CFH) du risque de change.

Par ailleurs, certains actifs évalués à la juste valeur par résultat (FVTPL) sont couverts de manière économique par des dérivés classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » en normes IFRS mais inclus dans le Banking book pour les besoins prudentiels (couverture économique). Il s'agit principalement de dérivés couvrant des actifs financiers non « basiques » (non SPPI) comptabilisés à la juste valeur par résultat sous IFRS 9, et qui ne peuvent plus être considérés comme instruments de couverture comptable contrairement

au traitement basé sur le classement de ces actifs sous IAS 39. La volatilité liée aux taux d'intérêt de ces actifs est compensée par la variation de juste valeur des dérivés en couverture économique, mais la volatilité liée aux autres types de risque et notamment au risque de crédit demeure.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, Dexia a maintenu les règles actuelles de la norme IAS 39 de la comptabilité de couverture pour toutes ses relations de micro et macro-couverture jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macro-couverture.

### (i) Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) du risque de taux d'intérêt

Dexia utilise des swaps de taux d'intérêt ou des swaps combinés de taux d'intérêt et de devises pour couvrir son exposition au risque de variation de juste valeur des passifs financiers à taux fixe (émissions évaluées au coût amorti) et des actifs financiers à taux fixe ou structuré dits basiques (SPPI) (principalement des obligations évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global)) par rapport à un taux d'intérêt (variable) de référence. Des swaps de taux d'intérêt (taux variable / taux fixe ou taux variable / taux structuré) sont adossés aux éléments du bilan en s'alignant parfaitement sur les principaux termes de l'élément couvert.

Seule la composante risque de taux d'intérêt de référence est couverte par les dérivés désignés dans une relation de couverture de juste valeur. Les autres risques, tels que le risque de crédit, sont suivis mais ne sont pas couverts par Dexia. La composante risque de taux d'intérêt est déterminée comme étant la variation de juste valeur des éléments du bilan à taux fixe résultant uniquement des fluctuations des courbes de taux d'intérêt de référence. Cette variation représente généralement la majeure partie de la variation globale de la juste valeur.

Un dérivé désigné comme instrument de couverture doit être hautement efficace, à la fois de manière prospective et rétrospective, dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie provenant du risque couvert. L'efficacité de la couverture est vérifiée en comparant les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux variations du taux d'intérêt de référence couvert avec les variations de la juste valeur des dérivés, le rapport attendu entre les deux variations devant être compris dans la fourchette 80 % à 125 %.

La partie non efficace de la relation de couverture comptabilisée dans le « Résultat net de comptabilité de couverture » (voir note 5.3. « Gains ou pertes nets sur instruments financiers

à la juste valeur par résultat») est principalement liée à la différence d'actualisation des flux de l'élément couvert et de l'instrument de couverture dans la mesure où les swaps de taux d'intérêt sont actualisés avec la courbe des taux des swaps au jour le jour (*Overnight Index Swaps (OIS)*), tandis que les éléments de bilan sont actualisés avec la courbe des taux d'intérêt de référence documentés dans la relation de couverture de juste valeur.

La variation de juste valeur des dérivés au titre des ajustements de valorisation pour le Credit Valuation Adjustment (CVA), le Debit Valuation Adjustment (DVA) et le Funding Valuation Adjustment (FVA) est comptabilisée dans le résultat des activités de trading (voir note 5.3. « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »).

### **(ii) Couverture de flux trésorerie (*Cash Flow Hedge*) du risque de taux d'intérêt et des éléments de bilan en devise étrangère**

Dexia utilise des swaps de taux d'intérêt fixe/variable pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié au taux de référence, principalement le Libor et l'Euribor, et des swaps de devises (cross currency swaps) pour couvrir le risque de change, principalement lié au dollar américain et à la livre sterling, provenant d'éléments du bilan libellés en devise étrangère.

Les stratégies de couverture des flux de trésorerie sont mises en place :

- soit pour transformer des flux de trésorerie à taux variable en devise étrangère en flux de trésorerie à taux variable en euro par le biais de swaps de change, afin de réduire l'exposition existante de Dexia au risque de change ;
- soit pour transformer des flux de trésorerie à taux variable en euro en flux de trésorerie à taux fixe en euro. Afin de réduire la variabilité des flux de trésorerie, Dexia couvre son risque de taux d'intérêt à hauteur de son exposition au taux de référence sur ses obligations à taux variable ou sur ses émissions futures hautement probable à taux variable.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Les dérivés désignés comme instruments de couverture doivent être hautement efficaces, à la fois de manière prospective et rétrospective, dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de

trésorerie attribuables au risque couvert. En outre, pour les couvertures de flux de trésorerie de ses émissions futures à taux variable, Dexia démontre le caractère hautement probable des flux de trésorerie prévisionnels.

### **(iii) Macro-couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (*European Portfolio Hedge*)**

Dexia applique la macro-couverture de juste valeur afin de couvrir l'exposition de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers au taux d'intérêt suivant les dispositions de la norme IAS 39 « carve out » telle qu'adoptée par l'Union européenne. Le risque couvert correspond à l'exposition aux variations de la juste valeur attribuables au risque de taux lié au taux d'intérêt de référence, associé à un portefeuille ou à un montant identifié d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers.

Dexia peut désigner différentes catégories d'actifs ou de passifs, notamment des prêts ou des titres évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (en autres éléments du résultat global), comme éléments couverts. Seuls les swaps de taux d'intérêt vanille sont utilisés en tant qu'instruments de couverture.

Dexia justifie que la couverture est hautement efficace prospectivement et rétrospectivement en démontrant périodiquement que les notionnels des dérivés de couverture et des éléments couverts se compensent parfaitement et qu'il n'existe aucune situation de sur-couverture.

Dans la mesure où l'exposition du portefeuille peut changer, en raison par exemple de la dé-comptabilisation ou modification d'un élément couvert ou d'un instrument de couverture, et afin de se prémunir de tout risque de sur-couverture, Dexia ajuste si nécessaire les stratégies existantes en dénouant les instruments de couverture ou en concluant de nouveaux dérivés de couverture du portefeuille.

### **(iv) Réforme IBOR**

Les informations relatives à la réforme sur le remplacement des indices de référence IBOR par des indices de référence alternatifs et sur les impacts de cette réforme sur la comptabilité de couverture sont présentées dans les notes 1.1.1.2. *Estimations et jugements comptables* et 1.1.2.1. *Textes de l'IASB et interprétations IFRIC adoptés par la Commission européenne et appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2019*.

## a. Instruments dérivés de couverture par type de couverture et catégorie de risque

### 1. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	31/12/2018 – activités poursuivies				31/12/2019			
	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif	Variation de juste valeur de l'instrument de couverture utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de couverture pour la période	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif	Variation de juste valeur de l'instrument de couverture utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de couverture pour la période
		Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture			Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture	
(en millions d'EUR)								
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>73 522</b>	<b>917</b>	<b>18 808</b>	<b>1 313</b>	<b>60 211</b>	<b>974</b>	<b>15 106</b>	<b>(109)</b>
Options de gré à gré	34		4	1	22		3	1
Autres instruments de taux de gré à gré	73 488	917	18 803	1 313	60 189	974	15 103	(110)
<b>Dérivés de taux et de change<sup>(*)</sup></b>	<b>6 412</b>	<b>66</b>	<b>758</b>	<b>(44)</b>	<b>6 058</b>	<b>223</b>	<b>2 739</b>	<b>0</b>
Autres instruments de gré à gré	6 412	66	758	(44)	6 058	223	2 739	0
<b>TOTAL</b>	<b>79 934</b>	<b>983</b>	<b>19 565</b>	<b>1 269</b>	<b>66 269</b>	<b>1 197</b>	<b>17 845</b>	<b>(109)</b>

(\*) La ligne « dérivés de taux et de change » comprend les Cross Currency interest rate swaps désignés à la fois en couverture du risque de taux d'intérêt dans une relation de couverture de juste valeur et du risque de change dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Seule la composante risque de taux d'intérêt est désignée dans une relation de couverture de juste valeur. La valeur comptable de ces dérivés relative à la composante risque de change est présentée dans le tableau « Détail des instruments désignés comme couverture de flux de trésorerie ».

### 2. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

	31/12/2018 – activités poursuivies				31/12/2019			
	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif	Variation de juste valeur de l'instrument de couverture utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de couverture pour la période	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif	Variation de juste valeur de l'instrument de couverture utilisée pour la comptabilisation de l'inefficacité de couverture pour la période
		Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture			Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture	
(en millions d'EUR)								
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>	<b>1 099</b>	<b>15</b>	<b>225</b>	<b>51</b>	<b>877</b>	<b>13</b>	<b>217</b>	<b>128</b>
Autres instruments de taux de gré à gré	1 099	15	225	51	877	13	217	128
<b>Dérivés de change<sup>(*)</sup></b>	<b>873</b>	<b>190</b>	<b>353</b>	<b>68</b>	<b>1 022</b>	<b>94</b>	<b>346</b>	<b>17</b>
Autres instruments de gré à gré	873	190	353	68	1 022	94	346	17
<b>TOTAL</b>	<b>1 972</b>	<b>206</b>	<b>578</b>	<b>118</b>	<b>1 899</b>	<b>107</b>	<b>563</b>	<b>145</b>

(\*) La ligne « dérivés de change » comprend la valeur comptable relative à la composante risque de change des Cross Currency Interest rate swaps. Ces dérivés sont désignés à la fois en couverture du risque de taux d'intérêt dans une relation de couverture de juste valeur et du risque de change dans une relation de couverture de flux de trésorerie et sont présentés aussi sur la ligne « Dérivés de taux et de change » dans le tableau « Détail des instruments désignés comme couverture de juste valeur ».

	31/12/2018	31/12/2019
Montant repris des capitaux propres et inclus dans le montant comptable d'un instrument non financier (cas d'une couverture de flux de trésorerie d'une transaction hautement probable)	néant	néant

### 3. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture de portefeuilles

	31/12/2018			31/12/2019		
	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif	Montant notionnel	Valeur comptable - Actif	Valeur comptable - Passif
		Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture		Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture
(en millions d'EUR)						
Couverture de la juste valeur de l'exposition de portefeuilles au risque de taux d'intérêt	8 451	73	1 008	5 635	75	776
<b>TOTAL</b>	<b>8 451</b>	<b>73</b>	<b>1 008</b>	<b>5 635</b>	<b>75</b>	<b>776</b>

### 4. Détail des instruments dérivés désignés comme couverture d'un investissement dans une entité étrangère

Néant.

#### b. Éléments couverts, par catégorie de risque et stratégie de couverture

##### 1. Couvertures de juste valeur

	31/12/2018 – activités poursuivies				31/12/2019			
	Valeur comptable de l'élément couvert	Ajustements de couverture de juste valeur inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Variation de valeur de l'élément couvert utilisée aux fins de la comptabilisation de couverture, pour la période	Ajustements de couverture de juste valeur restant comptabilisés après interruption des relations de couverture	Valeur comptable de l'élément couvert	Ajustements de couverture de juste valeur inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert	Variation de valeur de l'élément couvert utilisée aux fins de la comptabilisation de couverture, pour la période	Ajustements de couverture de juste valeur restant comptabilisés après interruption des relations de couverture
(en millions d'EUR)								
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 768	451	(509)	517	1 164	137	(353)	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	2 768	451	(509)	517	1 164	137	(353)	0
Titres au coût amorti	35 640	10 908	(280)	23	30 492	10 122	(206)	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	35 623	10 906	(280)	23	30 473	10 119	(207)	0
<i>Risque de change</i>	18	2			19	3	1	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	111	13	(3)		95	11	(2)	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	111	13	(3)		95	11	(2)	0
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	12 162	4 382	(590)		12 856	5 505	753	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	12 162	4 382	(590)		12 856	5 505	753	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	0	0	0		233	21	(139)	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	0	0	0		233	21	(139)	0
Dettes représentées par un titre	44 149	380	(21)		42 166	843	441	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	44 149	380	(21)		42 166	843	441	0
<b>TOTAL (ACTIFS FINANCIERS MOINS DETTES FINANCIÈRES)</b>	<b>6 532</b>	<b>15 374</b>	<b>(1 361)</b>	<b>540</b>	<b>2 208</b>	<b>14 911</b>	<b>(110)</b>	<b>0</b>

## 2. Couvertures de flux de trésorerie

	31/12/2018 – activités poursuivies			31/12/2019		
	Variation de valeur de l'élément couvert utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité de couverture, pour la période	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de couverture de flux de trésorerie relative à des relations de couverture interrompues	Variation de valeur de l'élément couvert utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité de couverture, pour la période	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de couverture de flux de trésorerie relative à des relations de couverture interrompues
(en millions d'EUR)						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(43)	(2)		(15)	12	4
<i>Risque de change</i>	(43)	(2)		(15)	12	4
Titres au coût amorti	(4)	(140)		39	(179)	0
<i>Risque de change</i>	(4)	(140)		39	(179)	0
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(3)	(112)	49	(49)	(65)	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	6	59		4	54	
<i>Risque de change</i>	(9)	(171)	49	(53)	(119)	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28	(150)	0	(47)	(198)	41
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	19	(171)		(37)	(208)	41
<i>Risque de change</i>	9	21		(10)	10	
Dettes envers la clientèle	36	(166)	0	169	0	0
<i>Risque de taux d'intérêt</i>	36	(166)		169		
<b>TOTAL (ACTIFS FINANCIERS MOINS DETTES FINANCIÈRES)</b>	<b>(113)</b>			<b>(147)</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>(572)</b>	<b>49</b>		<b>(429)</b>	<b>45</b>

## 3. Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère

Néant.

## 4. Couverture de la juste valeur de l'exposition de portefeuilles au risque de taux d'intérêt

	31/12/2018 – activités poursuivies		31/12/2019	
	Valeur comptable de l'élément couvert		Valeur comptable de l'élément couvert	
(en millions d'EUR)				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	590		178	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5 464		4 026	
Dettes représentées par un titre	409		385	

Les montants au 31/12/2018 ont été revus.

## c. Profil de l'échéance du montant nominal de l'instrument de couverture et prix ou taux moyens

## 1. Instruments dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	31/12/2018 – activités poursuivies				31/12/2019			
	Échéance				Échéance			
(en millions d'EUR)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>								
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	3 927	4 986	25 904	38 705	5 582	4 013	27 679	22 937
* Taux d'intérêt fixe moyen	1,97 %	0,65 %	1,44 %	3,47 %	1,19 %	2,55 %	1,23 %	3,12 %
<b>Dérivés de taux et de change</b>								
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	25		1 446	4 941	31		2 763	3 263
* Taux de change moyen EUR-USD			1,2250	1,2591			1,1603	1,2398
* Taux de change moyen EUR-JPY			108,7784	160,9227				
* Taux de change moyen USD-JPY			110,6120	115,5224	105,9996		117,6471	116,9825
* Taux de change moyen USD-GBP				0,5600				0,5599
* Taux d'intérêt fixe moyen	1,29 %		2,64 %	3,29 %	2,50 %		2,11 %	3,27 %

## 2. Instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie

31/12/2018 – activités poursuivies					
(en millions d'EUR)	Échéance				
	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Dérivés de taux d'intérêt</b>					
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	84	145	870	171	706
* Taux d'intérêt fixe moyen	3,72 %	1,78 %	3,93 %	2,91 %	3,82 %
<b>Dérivés de change</b>					
* Montant notionnel (en millions d'EUR)	726		146	873	149
* Taux de change moyen EUR-GBP	0,8006			0,8596	
* Taux de change moyen USD-GBP			0,5079		0,5079

## d. Effet de la comptabilité de couverture dans l'état de résultat global consolidé

### 1. Couvertures de juste valeur

(en millions d'EUR)	31/12/2018		31/12/2019	
	Inefficacité de couverture reconnue dans le compte de résultat	Inefficacité de couverture reconnue directement en capitaux propres	Inefficacité de couverture reconnue dans le compte de résultat	Inefficacité de couverture reconnue directement en capitaux propres
	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Risque de taux d'intérêt	(48)		(220)	
Risque de change	(44)		1	
<b>TOTAL</b>	<b>(92)</b>		<b>(219)</b>	

### 2. Couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'EUR)	31/12/2018			31/12/2019		
	Variation de la valeur de l'instrument de couverture reconnue en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Inefficacité de couverture reconnue en résultat	Montant reclassé de réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net - discontinuité de la couverture	Variation de la valeur de l'instrument de couverture reconnue en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Inefficacité de couverture reconnue en résultat	Montant reclassé de réserve de couverture de flux de trésorerie au résultat net - discontinuité de la couverture
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat
Risque de taux d'intérêt	48		3	128		
Risque de change	65		3	17		
<b>TOTAL</b>	<b>113</b>		<b>5</b>	<b>145</b>		

### 3. Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère

Néant.

## 8. Analyse par segment et répartition géographique

### a. Analyse par segment

Ayant finalisé la cession de l'ensemble des franchises commerciales prévues dans le cadre de son plan de résolution, Dexia et Dexia Crédit Local se consacrent désormais pleinement à la gestion de leurs actifs résiduels, tout en veillant à préserver les intérêts des États actionnaires et garants du groupe.

En ligne avec le profil du groupe, la performance de Dexia Crédit Local est désormais appréhendée au niveau consolidé sur base d'une seule division appelée « Gestion des activités en extinction », sans allocation spécifique de financement et de charges opérationnelles par segment d'activité.

### b. Répartition géographique

(en millions d'EUR)	France	Espagne	Irlande	Italie	États-Unis	Total
Au 31 décembre 2018						
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>(88)</b>	<b>17</b>	<b>123</b>	<b>(60)</b>	<b>(60)</b>	<b>(68)</b>
Au 31 décembre 2019						
<b>PRODUIT NET BANCAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>(129)</b>	<b>0</b>	<b>(42)</b>	<b>(96)</b>	<b>(364)</b>	<b>(631)</b>

(1) Voir note 1.3 « Éléments significatifs repris dans le compte de résultat ».

La répartition géographique est déterminée par le pays de la société qui a comptabilisé la transaction et non pas par le pays de la contrepartie à la transaction.

En conséquence, après la fermeture de la succursale de Madrid le 29 mars 2019, il n'y a plus de produit net bancaire représenté en Espagne.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Dexia Crédit Local,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Dexia Crédit Local relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers, 1.1.2.1, 1.1.2.6, 1.1.18 et 1.6 qui exposent les effets des changements de présentation et de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**Convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes**  
(Se référer à la note 1.1.1.1 et 1.5.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>L'activité de Dexia Crédit Local intervient dans le contexte particulier de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012.</p> <p>Ce plan, ultimement réexaminé et validé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019, prend notamment en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biannuelles, y compris les dernières conditions de marché observables et les évolutions comptables et réglementaires connues alors ; dans sa dernière actualisation, le plan d'affaires intègre les données de marché observables au 30 juin 2019 ainsi que le non-renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'approche spécifique déployée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia ;</li> <li>- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités constituant le Groupe, ainsi que celui de la notation de Dexia Crédit Local ;</li> <li>- La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois, ainsi que sur la capacité de Dexia Crédit Local à collecter des financements sécurisés ;</li> <li>- Le renouvellement de la garantie des États belge et français à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à l'approbation de la Commission Européenne en date du 27 septembre 2019 ;</li> <li>- Enfin, Dexia Crédit Local est sensible à l'évolution de son environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires significativement.</li> </ul> <p>L'appréciation de l'ensemble des éléments sous-tendant le plan d'affaire doit par ailleurs se faire dans le contexte actuel particulier de crise sanitaire lié à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe, tel que mentionné dans la note annexe 1.5.2. En synthèse, il reste à ce jour des incertitudes relatives à la réalisation du plan d'affaires supportant la continuité d'exploitation de Dexia Crédit Local, sur la durée de la résolution.</p> <p>Toutefois, à ce stade, ces incertitudes ne remettent pas en cause les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie l'établissement des états financiers selon le principe de continuité d'exploitation en conformité avec la norme IAS 1.</p> <p>Considérant l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, nous considérons l'appréciation de l'application de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2019 comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la dernière évaluation par le comité de direction et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local de la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation sur une période de douze mois à compter de la clôture de l'exercice, tel que prévu par la norme IAS 1 « <i>Présentation des États Financiers</i> » ainsi que les éléments sur lesquels cette évaluation se fonde et la documentation qui les sous-tend. Nous avons mis en œuvre, notamment, les diligences suivantes en application de la norme d'audit ISA 570 « <i>Continuité d'exploitation</i> » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par entretiens avec la direction et sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons apprécié les éléments sur lesquels se fondent les projections de liquidités à 24 mois établies par Dexia ;</li> <li>- Nous avons pris connaissance des principaux ratios réglementaires (<i>Liquidity Coverage Ratio, Common Equity Tier 1</i>) calculés au 31 décembre 2019 au regard des exigences applicables à cette date ;</li> <li>- Nous nous sommes enquis auprès du comité de direction et du conseil d'administration des hypothèses sous-tendant le plan d'affaires dans sa dernière actualisation à fin juin 2019, validé par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019. Comme indiqué dans la note annexe 1.1.1.1, il existe à ce jour des incertitudes à la réalisation de ce plan d'affaires qui, outre les facteurs macro-économiques, portent notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les conditions d'accès aux facilités de l'Eurosystème après 2021 ;</li> <li>• l'existence de nouvelles règles comptables ou prudentielles non connues à date par la Direction de Dexia Crédit Local ;</li> <li>• la structure organisationnelle et juridique à terme du Groupe Dexia Crédit Local.</li> </ul> </li> <li>- Nous avons pris connaissance des rapports trimestriels sur la stratégie de financement et la continuité opérationnelle, établis par Dexia Crédit Local à la demande de la Banque centrale Européenne ;</li> <li>- Concernant la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, nous avons pris connaissance de l'évaluation faite par la direction de ses effets sur la continuité opérationnelle de Dexia Crédit Local en date d'arrêt des comptes, et en particulier sur la liquidité et la solvabilité ; nous avons en outre revu l'information communiquée à ce titre dans la note annexe dédiée aux événements postérieurs à la clôture.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons examiné la conformité aux exigences légales et réglementaires des informations fournies en matière de continuité d'exploitation dans les notes annexes.</p>

**Conséquences du recentrage stratégique du Groupe***(Se référer aux notes 1.1.6.2.1, 1.3, 1.5.1, 2.13, de l'annexe aux comptes consolidés)*

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La note annexe 2.13 dédiée aux reclassements d'actifs financiers expose la décision approuvée par le conseil d'administration de Dexia Crédit Local le 22 mai 2019 relative au recentrage des activités du groupe et à l'accélération de cessions des actifs de la succursale de Dexia Crédit Local à New York.</p> <p>Cette décision a été analysée en lien avec la norme IFRS 9 comme un changement de modèle de gestion intervenu sur le premier semestre 2019.</p> <p>Les conséquences comptables du changement du modèle de gestion conduit à reclasser les portefeuilles d'actifs financiers concernés, anciennement comptabilisés au coût amorti, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 (i.e. le premier jour de la période de reporting suivante) vers les catégories « actifs financiers à la juste-valeur par capitaux propres » ou « actifs financiers à la juste-valeur par résultat » selon l'horizon de cession estimé. L'effet du reclassement de ce portefeuille d'actifs d'un notionnel de 6 538 millions d'euros s'élève à - 288 millions d'euros sur les capitaux propres du groupe ; il inclut une charge de 124 millions d'euros liée au recyclage en résultat de la réserve de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie couvrant une partie des titres reclassés.</p> <p>Par ailleurs, comme indiqué dans la note annexe 1.5.1 « <i>Point sur l'évolution des portefeuilles d'actifs du groupe</i> », au regard de l'évolution de la réglementation et des exigences des superviseurs, le Conseil d'Administration du 19 juillet 2019 a décidé de la mise en œuvre d'un second programme de cessions d'actifs financiers pour un notionnel de 9,9 milliards d'euros, ayant notamment pour effet des reclassements comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.</p> <p>Compte tenu de leurs impacts comptables dans les comptes consolidés et des contraintes comptables applicables aux modèles de gestion dans le référentiel comptable IFRS, nous avons considéré les conséquences du recentrage stratégique du Groupe Dexia Crédit Local comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié les impacts comptables au regard du référentiel comptable applicable des décisions des instances de gouvernance actant le changement de modèle économique de plusieurs portefeuilles d'actifs financiers. Nous avons mis en œuvre, notamment les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture des procès-verbaux des principaux comités de gouvernance visant à nous assurer de l'existence de faits nouveaux survenus au cours de l'exercice ;</li> <li>- Rapprochement entre le portefeuille d'actifs pour lequel la gouvernance a acté un changement de modèle économique et le portefeuille d'actifs effectivement reclassés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;</li> <li>- Analyse des critères retenus par la gouvernance pour présenter les actifs financiers dans les catégories comptables avec impact en résultat ou en capitaux propres, et examen de leur conformité avec les normes comptables ;</li> <li>- Revue des impacts du reclassement et des décisions de cession sur les relations de couverture, avec notamment (i) la déqualification de relations de micro-couverture (ii) les ajustements du portefeuille de macro-couverture et (iii) la reprise de réserve liée aux dérivés de couverture de flux de trésorerie associée aux emprunts à taux variables finançant ces actifs reclassés ;</li> <li>- Recours à nos experts pour procéder à un examen critique, sur base d'échantillon, de la valorisation des portefeuilles d'actifs reclassés dans des catégories comptables à la juste-valeur.</li> </ul> <p>Concernant le second programme de cessions d'actifs financiers, nous avons apprécié l'absence d'impact comptable des reclassements sur l'exercice 2019, et avons revu l'information communiquée dans la note annexe 1.5.1 « <i>Point sur l'évolution des portefeuilles d'actifs du groupe</i> ».</p>

<b>Risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information</b> (Se référer à la note 1.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés)	
<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque</b>
<p>En tant qu'établissement bancaire, Dexia Crédit Local est dépendant pour ses activités opérationnelles, de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information. Ses activités s'inscrivent en outre dans un contexte particulier de gestion en extinction de son portefeuille d'actifs, encadrée par un plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Dans ce cadre, et afin d'assurer la continuité opérationnelle, Dexia Crédit Local a procédé à l'externalisation de la fonction informatique (développements, production et infrastructure) et des back-offices à un prestataire de services externe. Dexia Crédit Local a également choisi à partir de l'exercice 2018 de confier le renouvellement et la gestion de l'infrastructure de son système informatique à ce même prestataire.</p> <p>Dans ce contexte spécifique, la maîtrise du risque opérationnel lié à la performance des systèmes d'information et aux traitements automatisés de l'information comptable et financière apparaît comme un point clé de notre audit.</p>	<p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques déployés tout au long des chaînes de traitement de l'information comptable et financière représente une étape importante de notre approche d'audit.</p> <p>Les travaux que nous avons mis en œuvre, pour certains, directement chez le prestataire de service, avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prendre connaissance de la cartographie des systèmes d'information, des processus et des contrôles qui sous-tendent la production de l'information comptable et financière ;</li> <li>– Examiner la manière dont Dexia Crédit Local a traité les impacts des principaux incidents informatiques de l'exercice ainsi que les plans d'action correctifs mis en place ;</li> <li>– Apprécier la performance des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique), et des contrôles automatiques clés dans les systèmes d'information significatifs (en particulier dans les applicatifs de traitement des crédits et des opérations de marchés, les applicatifs comptables et de consolidation, et les applicatifs de rapprochement automatique entre les données de gestion et les données comptables) ;</li> <li>– Réaliser des diligences approfondies sur les écritures comptables manuelles, portant notamment sur le contrôle des habilitations en saisie, et la revue de la documentation sous-tendant ces écritures ;</li> <li>– Prendre connaissance du dispositif de contrôle et de supervision déployé par Dexia Crédit Local dans le cadre de cette prestation de service essentielle externalisée.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons également examiné les informations présentées en annexe aux comptes consolidés relatives aux risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information.</p>

**Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations***(Se référer aux notes 1.1.6.2.5, 1.4.1, 2.4 à 2.7, 3.6, 5.10 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés)*

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dépréciations comptabilisées par le groupe Dexia Crédit Local pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités bancaires sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9, et donc le principe de provisionnement des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les actifs financiers requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier le niveau de risque de crédit et l'existence d'une éventuelle augmentation significative du risque de crédit pour classer les encours en phase 1 et phase 2 ; comme indiqué précédemment, le recentrage stratégique opéré par Dexia Crédit Local sur 2019 a donné lieu à des modifications importantes de la composition du portefeuille d'actifs du Groupe l'ayant conduit à faire évoluer sa méthodologie de mesure de la dégradation du risque de crédit ;</li> <li>- Apprécier le niveau de risque de crédit et l'apparition d'une indication objective de perte pour classer les encours en phase 3 ;</li> <li>- Estimer pour chaque phase le montant des pertes attendues ;</li> <li>- Établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères d'augmentation du risque de crédit, ainsi que dans la mesure des pertes attendues.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2019, le montant brut des actifs financiers exposé au risque de crédit s'élève à 86 976 millions d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 309 millions d'euros, et le coût du risque de crédit du groupe Dexia Crédit Local est une reprise nette de 265 millions d'euros. Dans la mesure où le classement des encours dans les différentes phases de risque de crédit et la détermination des pertes attendues fait appel au jugement et aux estimations de la direction, nous avons considéré que l'appréciation du niveau de risque de crédit constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au titre du risque de crédit de Dexia Crédit Local et avons testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons mis en œuvre, notamment, les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernance : nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne encadrant la définition et la validation des modèles de dépréciations et des paramètres retenus pour le calcul de ces dépréciations, des travaux et des conclusions de la direction des risques portant sur la validation interne des modèles de dépréciation IFRS 9 ;</li> <li>- Classement des encours par phase : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons procédé au contrôle du correct staging des encours ;</li> <li>• Avec l'aide de nos experts en charge du risque de crédit, nous avons apprécié la méthodologie retenue par Dexia Crédit Local pour mesurer la dégradation du risque de crédit et sa correcte implémentation opérationnelle dans les systèmes d'information ;</li> <li>• Nous nous sommes assurés de la qualification en tant que changement d'estimation au sens d'IAS 8.34, et de sa correcte comptabilisation dans les comptes consolidés du groupe.</li> </ul> </li> <li>- Évaluation des pertes attendues : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec l'aide de nos experts en charge du risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies de détermination des paramètres de calcul de pertes retenues par Dexia Crédit Local, leur correcte insertion opérationnelle dans les systèmes d'information, et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la qualité des données ;</li> <li>• Pour les dépréciations spécifiques sur les actifs financiers classés en phase 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit était effectuée par Dexia Crédit Local et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations.</li> </ul> </li> </ul> <p>Enfin, nous avons examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.</p>

**Valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur**  
(Se référer aux notes 1.1.7, 2.3, 2.4, 3.1, 4.1, 5.3, 5.4, 7.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, le groupe Dexia Crédit Local détient des instruments financiers qui sont classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ces instruments sont comptabilisés à la valeur de marché sur la base de modèles de valorisation, incluant des paramètres significatifs non observables ou ne pouvant être corroborés directement par des données de marché.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques de marché, de liquidité et de contrepartie, notamment pour les dérivés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Credit Value Adjustment</i> (CVA) : prise en compte du risque de défaut de la contrepartie ;</li> <li>- <i>Debit Value Adjustment</i> (DVA) : prise en compte du risque de crédit propre de Dexia Crédit Local ;</li> <li>- <i>Funding Value Adjustment</i> (FVA) : prise en compte des coûts de financement pour les dérivés non collatéralisés ;</li> <li>- et l'utilisation d'une courbe d'actualisation fondée sur un taux jour le jour (OIS).</li> </ul> <p>Les techniques retenues par Dexia Crédit Local pour procéder à la valorisation des instruments financiers, ainsi qu'à la détermination des ajustements de valeur complémentaires, comportent une part significative de jugement quant aux méthodologies définies, aux choix des paramètres de valorisation et d'ajustements de juste valeur, ainsi que dans la sélection et l'utilisation de modèles de valorisation interne.</p> <p>Ces instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur, détaillés en note annexe 7.1, représentent 19 239 millions d'euros à l'actif et 35 914 millions d'euros au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2019.</p> <p>En raison du caractère matériel des encours et du recours significatif au jugement pour la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers classés en niveau 3 constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence des contrôles clés définis et mis en œuvre par Dexia Crédit Local dans le cadre des processus de valorisation des instruments financiers classés en niveau 3, notamment ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthodologie de classement des instruments financiers dans les niveaux de juste valeur tels que définis par la norme IFRS 13 et son processus de vérification a posteriori (<i>backtesting</i>) périodique ;</li> <li>- L'appréciation du risque d'incertitude sur la valorisation liée à l'utilisation de modèles de valorisation : nous avons vérifié l'existence d'une cartographie des modèles, et avons apprécié la documentation portant sur la quantification du risque d'incertitude lié à l'utilisation de ces modèles ;</li> <li>- La vérification indépendante des paramètres de valorisation : nous avons notamment analysé la pertinence des sources de données utilisées au regard des principes généraux de valorisation d'un <i>Mark-to-Market</i> et nous avons apprécié le respect de la hiérarchie de ces sources ;</li> <li>- La détermination des ajustements de juste valeur : nous avons notamment analysé la pertinence des méthodologies mises en œuvre, procédé à une revue analytique des impacts et examiné la réconciliation avec les données comptables.</li> </ul> <p>Nous nous sommes appuyés sur nos experts en valorisation pour procéder, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'analyse de la documentation par Dexia Crédit Local de l'appréciation du risque d'incertitude autour de l'utilisation des modèles de valorisation ;</li> <li>- L'analyse de la pertinence des paramètres de valorisation retenus ;</li> <li>- La revue indépendante des valorisations en utilisant nos propres modèles.</li> </ul> <p>Nous avons procédé à l'examen du dispositif de calcul et d'échange de collatéral sur les instruments dérivés et avons analysé les principaux écarts de calcul avec les contreparties pour ces instruments afin de conforter notre évaluation de la fiabilité des valorisations de Dexia Crédit Local.</p> <p>Enfin, nous avons examiné les informations publiées en annexe aux comptes consolidés relatives à la valorisation des instruments financiers au regard des exigences de la norme IFRS 13.</p>

**Documentation et efficacité des relations de couverture***(Se référer aux notes 1.1.10, 1.1.11, 4.1, 5.3 et 7.7 de l'annexe aux comptes consolidés)*

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, le groupe Dexia Crédit Local a mis en place une politique de gestion des risques visant à se prémunir des risques de variation de juste valeur ou de flux de trésorerie des actifs et passifs en ayant recours à des dérivés de couverture (relations de micro et macro couvertures).</p> <p>Dexia n'applique par IFRS 9 mais a choisi de continuer à appliquer IAS 39 pour toutes ses relations de couverture. La qualification d'une relation de couverture est strictement encadrée par la norme IAS 39 « <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> », et notamment les conditions suivantes doivent être remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La documentation des caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument dérivé et de la typologie de couverture mise en place ;</li> <li>- L'encadrement du recours à la comptabilité de couverture avec la réalisation de tests rétrospectifs et prospectifs ;</li> <li>- La comptabilisation de l'inefficacité en résultat.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2019, les encours de dérivés de couverture s'élèvent à 1 378 millions d'euros à l'actif, et 19 184 millions d'euros au passif. Ces dérivés dégagent un résultat net de comptabilité de couverture négatif de 219 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 1.1.1.2 des annexes, Dexia considère que, dans la situation actuelle du marché, et suite aux clarifications de l'IASB sur les impacts comptables de la réforme « Réforme des taux d'intérêt de référence », la réforme IBOR ne remet pas en cause au 31 décembre 2019 ses relations de couvertures existantes documentées suivant IAS 39.</p> <p>En raison du caractère significatif des impacts dans les comptes consolidés de Dexia Crédit Local, nous considérons que la documentation et l'efficacité des relations de couverture constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne et la gouvernance encadrant la documentation et l'efficacité des relations de couverture.</p> <p>Nos travaux ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La documentation des relations de couverture ;</li> <li>- L'identification des portefeuilles d'éléments couverts et d'instruments de couverture ;</li> <li>- Le dispositif de réalisation des tests d'efficacité permettant de justifier le maintien des relations dans le temps et d'enregistrement de l'inefficacité ;</li> <li>- Les principes de déqualification des relations de couverture ;</li> <li>- La revue des impacts d'arrêt ou d'ajustement de couverture suite aux cessions et reclassements d'actifs réalisés sur l'exercice.</li> </ul> <p>En ce qui concerne les positions en date de clôture, nos diligences ont principalement porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapprochement entre les encours de gestion des éléments couverts et de couverture avec les encours comptables ;</li> <li>- L'examen critique des tests d'efficacité et de la comptabilisation de l'inefficacité associée ;</li> <li>- La revue de l'inefficacité enregistrée en résultat sur l'exercice.</li> </ul> <p>En outre, nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par Dexia Crédit Local aux normes IFRS sur le traitement comptable des relations de couverture dans le cadre d'opérations de cession des éléments couverts. Enfin, nous avons également examiné les informations publiées en annexe aux comptes consolidés relatives aux relations de couverture du groupe au regard des exigences normatives IFRS.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 28 juin 1996 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 12<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 24<sup>e</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la Défense et Courbevoie, le 10 avril 2020

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

MAZARS

Jean-Vincent COUSTEL

Virginie CHAUVIN

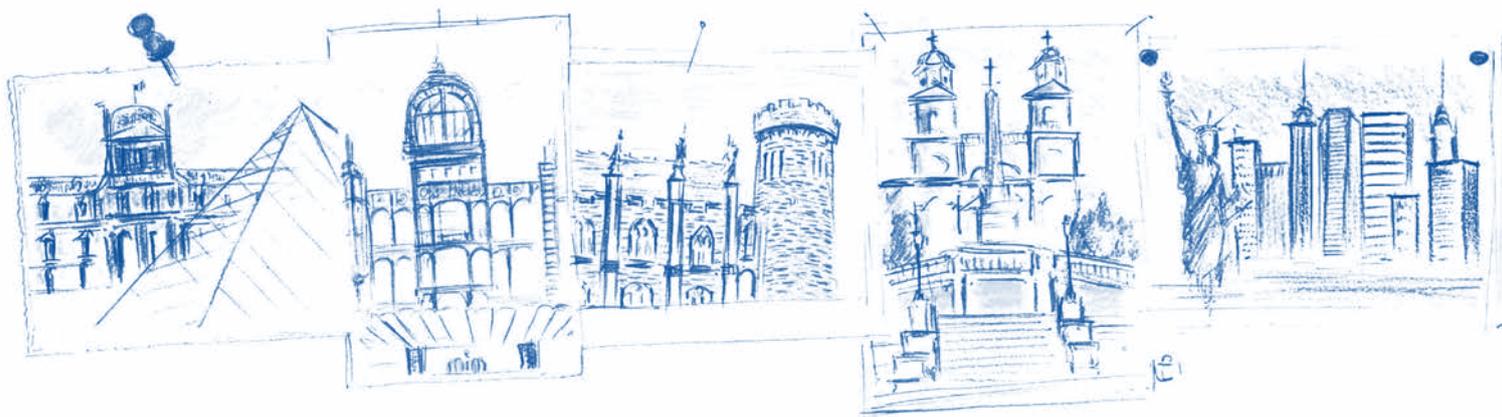
Claire GUEYDAN





---

154	I	Bilan
		154   Actif
		154   Passif
155		Engagements hors bilan
156		Compte de résultat
157		Annexe aux comptes annuels
		157   Règles de présentation et d'évaluation
		165   Notes sur l'actif
		174   Notes sur le passif
		178   Notes sur le hors bilan
		181   Notes sur le compte de résultat
186		Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2019
188		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



# Comptes sociaux

## États financiers au 31 décembre 2019

# Bilan

## Actif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
I. Caisse, banques centrales, CCP	2.1	796	9 176
II. Effets publics et valeurs assimilées	2.2	6 564	6 442
III. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.3	22 803	13 020
IV. Opérations avec la clientèle	2.4	24 164	20 014
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	2.5	25 632	14 379
VI. Actions et autres titres à revenu variable	2.6	108	64
VII. Participations et autres titres détenus à long terme	2.7	714	210
VIII. Immobilisations incorporelles	2.8	33	27
IX. Immobilisations corporelles	2.9	2	2
X. Capital souscrit appelé non versé		0	0
XI. Capital souscrit non appelé		0	0
XII. Actions propres		0	0
XIII. Autres actifs	2.10	21 819	22 219
XIV. Comptes de régularisation	2.10	6 250	3 813
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>108 885</b>	<b>89 366</b>

## Passif

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
I. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.1	22 841	11 271
II. Opérations avec la clientèle	3.2	1	30
III. Dettes représentées par un titre	3.3	68 296	62 745
IV. Autres passifs	3.4	3 890	3 739
V. Comptes de régularisation	3.4	9 088	7 129
VI. Provisions pour risques et charges	3.5	1 327	733
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		0	0
VIII. Passifs subordonnés	3.6	163	56
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3.7</b>	<b>3 279</b>	<b>3 663</b>
IX. Capital souscrit		279	279
X. Primes d'émission		2 588	2 588
XI. Réserves (et résultat reporté)		(235)	403
XII. Résultat de l'exercice		647	393
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>108 885</b>	<b>89 366</b>

# Engagements hors bilan

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			
I. Engagements de financement donnés	4.1	1 869	1 847
II. Engagements de garantie donnés	4.2	3 363	3 612
III. Autres engagements donnés	4.3	27 103	26 040
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>			
IV. Engagements de financement reçus	4.4	4 652	5 676
V. Engagements de garantie reçus	4.4	13 257	10 959
VI. Engagements sur titres	4.5	0	0
VII. Opérations de change en devises	4.6	56 951	61 797
VIII. Engagements sur instruments financiers à terme	4.7	259 479	217 271

# Compte de résultat

(en millions d'EUR)	Note	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
I. Intérêts et produits assimilés	5.1	3 964	3 780
II. Intérêts et charges assimilées	5.1	(3 513)	(3 439)
III. Revenus des titres à revenu variable	5.2	4	168
IV. Commissions (produits)	5.3	1	1
V. Commissions (charges)	5.3	(13)	(25)
VI. A Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.4	(295)	(72)
VI. B Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	251	429
VI. C Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles d'investissement	5.4	67	(67)
VII. Autres produits d'exploitation bancaire	5.8	0	3
VIII. Autres charges d'exploitation bancaire	5.8	0	0
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>466</b>	<b>778</b>
IX. Charges générales d'exploitation	5.5	(307)	(308)
X. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		(14)	(17)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>145</b>	<b>453</b>
XI. Coût du risque	5.6	(35)	195
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>110</b>	<b>648</b>
XII. Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.7	528	(280)
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>638</b>	<b>368</b>
XIII. Résultat exceptionnel	5.9	11	2
XIV. Impôt sur les bénéfices	5.10	(2)	23
XV. Dotations/Reprises de FRBG		0	0
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>647</b>	<b>393</b>
RÉSULTAT PAR ACTION		2,32	1,41
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		2,32	1,41

Rapport de gestion

Rapport sur le  
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements  
à caractère général

# Annexe aux comptes annuels

## Règles de présentation et d'évaluation

### 1.1. Faits marquants de l'exercice

#### Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

##### Opérations de transferts d'actifs, reclassements d'actifs et fermeture d'entités

Le CA de Dexia du 25 février 2019 a validé le plan de transformation de la succursale de New-York en bureau de représentation. Ce plan comprenait en particulier le transfert vers DCL Paris des portefeuilles d'actifs, de leur financement et des dérivés qui leur sont associés, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour les prêts, et du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour les titres. Ces transferts sont sans impact sur le compte de résultat 2019 ainsi que sur le total bilan. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020, la succursale de New-York sera transformée en bureau de représentation.

Préalablement à ce transfert et suite aux revues des portefeuilles, le portefeuille d'US muni de DCL New York, composé de 171 titres, a été reclassé de Titres d'Investissement en Titres de Placement pour un encours de USD 4.4 milliards suite à l'amélioration de la liquidité observée sur ces titres.

DCL Madrid, succursale de Dexia Crédit Local, née de la fusion transfrontalière de Dexia Sabadell avec DCL le 1<sup>er</sup> octobre 2016, a été fermée le 29 mars 2019.

Préalablement à cette fermeture, 434 prêts avaient été transférés à DCL Paris en 2018 pour une valeur de EUR 3.36 milliards sans impact sur le compte de résultat et sur le bilan.

##### Participations

Le 30 avril 2019, après obtention de toutes les autorisations réglementaires, Dexia Crédit Local a cédé à Helaba 100 % des actions de Dexia Kommunalbank Deutschland. Compte tenu de la distribution de dividende votée lors de l'assemblée générale du 28 mars 2019, du prix de vente et de la valeur comptable de la participation, cette cession s'est traduite par la comptabilisation d'un produit net de 1 million d'euros.

La fin de l'approche spécifique octroyée par la Banque centrale européenne a pour effet une érosion progressive des fonds propres prudentiels de Dexia Crediop, la filiale italienne de Dexia Crédit Local, du fait notamment de l'obligation du respect du Liquidity Coverage Ratio (LCR). Afin d'y faire face et d'assurer le respect des ratios de solvabilité de la banque, une assemblée générale extraordinaire de Dexia Crediop s'est tenue le 22 novembre 2019 et a approuvé une augmentation

de capital de EUR 120 millions consistant en l'émission de 12 milliards de nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale, à un prix de souscription par action de EUR 0,01.

Les actionnaires minoritaires de Dexia Crediop, Banco BPM SpA et BPER Banca SpA, n'ayant pas souhaité participer à cette augmentation de capital, Dexia Crédit Local a souscrit à l'entièreté du montant, accroissant ainsi sa participation dans Dexia Crediop de 70 à 99,57 %. L'impact de cette augmentation de capital sur les fonds propres prudentiels de Dexia Crédit Local est négligeable. En revanche, compte tenu des perspectives de profitabilité future de Dexia Crediop, la valeur de la participation détenue par Dexia Crédit Local dans cette entité a été portée à zéro dans les comptes statutaires de Dexia Crédit Local à fin décembre 2019.

#### Autres éléments significatifs de l'année

##### Risques liés à l'externalisation d'activités chez Cognizant

Fin 2017, Dexia Crédit Local a décidé d'externaliser ses services informatiques et de back-office à Cognizant. La gestion de l'infrastructure informatique a également été transférée à Cognizant en 2018.

Dans le cadre des contrats d'externalisation de ces activités qui lient Dexia Crédit Local et Cognizant, un suivi spécifique est réalisé par la Direction des Risques de Dexia Crédit Local pour la gouvernance des opérations et des risques au travers de comités mixtes Dexia Crédit Local / Cognizant.

L'équipe de la Watchtower, mise en place au sein de Dexia Crédit Local, est d'autre part en charge de vérifier la bonne exécution et la qualité des services rendus par Cognizant. Par ailleurs, Cognizant, en tant que prestataire de services essentiels s'est engagé à mettre en œuvre les trois niveaux de contrôle déployés au sein du groupe Dexia Crédit Local et à déployer certains contrôles anti-fraude spécifiques portant notamment sur la ségrégation des tâches ou le contrôle des accès informatiques.

Dexia Crédit Local a également mis en place un dispositif de contrôle interne ainsi qu'un dispositif anti-fraude s'appliquant aux activités externalisées. Un plan de contrôle de second niveau a été défini et est mis en œuvre par les équipes Dexia Crédit Local en charge de ces fonctions. De la même façon, ces activités sont intégrées dans l'univers d'audit de Dexia Crédit Local et revues à une fréquence adaptée aux risques visés.

Un comité spécifique « Audit, Control-Compliance and Operational Risk Committee (ACO) se réunit chaque trimestre et inclut le responsable des Risques (CRO) et des Opérations (COO) de Dexia Crédit Local, les responsables de Cognizant, les responsables des fonctions de contrôle de second niveau chez Dexia Crédit Local ainsi que certains responsables d'équipes opérationnelles chez Cognizant. Le rôle de ce

comité est d'assurer la coordination des fonctions de contrôle interne, de partager les résultats des plans de contrôle et de revoir leur mise en œuvre, en incluant la revue des recommandations d'audit émises par Dexia Crédit Local, les commissaires aux comptes de Dexia Crédit Local et les superviseurs.

## 1.2. Éléments postérieurs à la clôture

### Crise liée au COVID-19

Dexia Crédit Local suit attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe. Le comité de direction a rapidement activé les cellules opérationnelle et stratégique de crise afin de protéger ses équipes et a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de permettre à ses équipes de travailler à distance. La cellule de crise s'assure de la continuité opérationnelle de l'entreprise et pilote l'ensemble des impacts liés à cette situation.

À la date d'arrêt des états financiers de Dexia Crédit Local, la sévérité de la pandémie a entraîné des conséquences majeures sur les marchés financiers, se traduisant notamment par une très forte volatilité de l'ensemble des indices financiers, une pentification des courbes de taux d'intérêt et une baisse de la valeur des actions et des obligations touchant toutes les catégories d'emprunteurs. Les mesures de confinement rendent très complexes l'exécution d'opérations sur les marchés. Enfin, compte tenu de la forte incertitude relative à l'évolution de la crise, les maturités recherchées par les investisseurs monétaires se sont fortement raccourcies.

Les progrès rapides réalisés pour atteindre les objectifs d'accélération du plan de deleveraging, fixés en 2019 par les instances de gouvernance du groupe Dexia, ont permis à Dexia Crédit Local de réduire significativement la taille de ses portefeuilles commerciaux ainsi que son besoin de financement. Au 31 décembre 2019, Dexia Crédit Local dispose d'un coussin de liquidité de EUR 19,4 milliards lui permettant de faire face aux tensions sur les marchés et son ratio LCR s'élève à 236 %.. Avant le durcissement de la crise, Dexia Crédit Local avait exécuté 33 % de son programme de refinancement obligataire à long terme et, depuis lors, il se refinance essentiellement via des financements sécurisés (repo).

La crise actuelle rend plus complexe l'exécution du plan de cession d'actifs et expose Dexia Crédit Local à des fluctuations de valeur des actifs non cédés et reclassés en juste valeur. D'autre part, Dexia Crédit Local pourrait subir une dégradation de la qualité de crédit de son portefeuille d'actifs qu'il n'est pas possible d'évaluer à la date de clôture des états financiers. À fin décembre 2019, le ratio « Total Capital » de Dexia Crédit Local s'élève à 23,7 %, un niveau supérieur au minimum de 13,85 % imposé pour l'année 2019 par la Banque centrale européenne (BCE) dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP).

Dans le cadre de la lutte contre la crise provoquée par l'épidémie de Covid-19, la BCE, la Banque de France, la Banque Nationale de Belgique et l'Autorité bancaire européenne (EBA) ont annoncé des mesures visant à assouplir les exigences prudentielles et les charges opérationnelles pesant sur les établissements de crédit. Ainsi, la BCE autorise de manière exceptionnelle et temporaire les banques à exercer leur activité avec des niveaux de ratios qui peuvent être en dessous du ratio de liquidité LCR, des exigences relatives au coussin de conservation du capital (exigence de 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et des exigences au titre de la guidance Pilier 2 (P2G). Le Haut Conseil de stabilité financière a d'autre part décidé de relâcher intégralement le coussin contracyclique jusqu'à nouvel ordre.

En intégrant ces mesures d'assouplissement, l'exigence de fonds propres applicable à Dexia Crédit Local passe à 11,25 % sur une base consolidée.

Les programmes de rachat d'actifs (PEPP pour la BCE) annoncés de façon coordonnée par les banques centrales et le lancement d'opérations de financement à long terme (LTRO) visent également à soutenir la liquidité des marchés.

Enfin, la BCE a annoncé la mise en place d'un délai supplémentaire accordé aux banques pour mettre en œuvre les actions correctrices issues des précédentes inspections et pourrait accorder des délais supplémentaires dans la remise de certains reportings réglementaires afin de faciliter la continuité opérationnelle. L'EBA a d'autre part décidé de reporter l'exercice de stress tests 2020 pour l'ensemble des établissements à 2021. Dexia Crédit Local bénéficiera de ces mesures au même titre que les autres établissements de crédit.

À la date d'arrêt de ses états financiers, Dexia Crédit Local a pris en compte ces différents éléments et conclut qu'ils ne remettent pas en cause son appréciation de la continuité d'exploitation (cf. note relative à la continuité d'exploitation).

## 1.3. Règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels

### Continuité d'exploitation (*going concern*)

Les états financiers de Dexia Crédit Local au 31 décembre 2019 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous-jacent à la résolution du groupe Dexia ayant fait l'objet d'une décision par la Commission européenne en décembre 2012 et établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes. En particulier :

- Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre de revues d'ensemble semestrielles du plan. La mise à jour réalisée sur la base des données de marché disponibles au 30 juin 2019 et validée par le conseil d'administration de Dexia le 19 décembre 2019 intègre les évolutions réglementaires connues à ce jour, dont le texte définitif de la CRD IV. Elle prend également en compte le non-renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'approche spécifique octroyée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia. Cette mise à jour n'intègre pas les résultats de l'inspection sur site (on-site inspection – OSI) de la Banque centrale européenne sur le risque opérationnel et les activités externalisées, dont le rapport définitif n'a pas encore été reçu par Dexia.

- La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur sa capacité à collecter des financements sécurisés.

- La dernière mise à jour du plan d'affaires prend en compte une révision du plan de financement reposant sur les dernières conditions de marché observables. Dexia Crédit Local a continuellement réduit son besoin de financement et rallongé la maturité des financements levés, dans une optique de gestion prudente de sa liquidité. Ceci lui permet de maintenir un niveau de réserves de liquidité jugé adéquat avec la restriction de l'accès au financement de la Banque centrale européenne annoncé le 21 juillet 2017. À la fin de l'année 2019, Dexia Crédit Local dispose d'un coussin de liquidité de EUR 19,4 milliards, dont la moitié en cash.

- L'accélération des ventes d'actifs décidée au cours de l'été 2019, combinée à la cession de DKD, a permis une baisse de EUR 32 milliards des besoins de financement de Dexia Crédit Local sur l'année grâce, notamment, à une baisse rapide du besoin de financement en dollar US. La réalisation du programme de financement en 2019, conformément au budget, de même que le lancement réussi de sa première émission de 2020, pour un montant de EUR 1,5 milliard à sept ans, reflète la solide capacité de financement de Dexia Crédit Local, dont la résilience vis-à-vis du risque de liquidité, dans des circonstances normales de marché, s'est fortement améliorée en 2019. Enfin, la confirmation par la Commission européenne de la prolongation de la garantie de liquidité accordée par les États belge et français au-delà du 31 décembre 2021, pour un montant maximal de EUR 75 milliards, constitue un élément de soutien essentiel à la poursuite de la résolution ordonnée du groupe Dexia.

- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire de Dexia Crédit Local ainsi que le maintien de la notation de Dexia Crédit Local à un niveau équivalent ou supérieur au rang « Investment grade ».

- Lors de son appréciation de la pertinence de la continuité d'exploitation, la direction de Dexia a challengé la cohérence des choix stratégiques de ses actionnaires sur la base des projections financières à long terme. La direction a également tenu compte des contraintes et incertitudes de son modèle opérationnel ainsi que du risque lié à sa continuité d'exploitation, inhérent au caractère spécifique de banque en résolution, et pris des mesures appropriées pour atténuer ce risque.

Des incertitudes résiduelles concernant la réalisation du plan d'affaires sur la durée de la résolution du groupe Dexia conduisent à des revues régulières et des ajustements par rapport au plan d'origine et, au fil du temps, pourraient provoquer une modification significative de la trajectoire de résolution initialement anticipée. Ce plan est notamment susceptible d'être impacté par de nouvelles évolutions des règles comptables et prudentielles.

Dexia et Dexia Crédit Local présentent également une sensibilité significative à l'évolution de l'environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt ou les marges de crédit. Une évolution défavorable de ces paramètres dans la durée pourrait peser sur la liquidité et le niveau de solvabilité de Dexia et Dexia Crédit Local. Elle pourrait aussi avoir un impact sur la valorisation d'actifs, de passifs financiers et des dérivés OTC, dont les variations sont comptabilisées en compte de résultat et sont susceptibles d'entraîner une variation du niveau de capital réglementaire. En particulier, compte tenu des décisions prises par le conseil d'administration de Dexia relatives à la mise en œuvre de deux plans de ventes d'actifs pour un total d'environ EUR 18 milliards, Dexia Crédit Local est exposé à l'évolution des conditions macroéconomiques et des paramètres de marché sur ces actifs jusqu'à leur cession effective. Enfin, Dexia Crédit Local est exposé à certains risques opérationnels, propres à l'environnement de résolution dans lequel il opère.

À ce stade, ces incertitudes ne remettent pas en cause la nature ni les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie la décision d'établir les états financiers selon le principe de continuité d'exploitation.

Dexia Crédit Local suit par ailleurs attentivement l'évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe. À la date d'arrêt des états financiers de Dexia Crédit Local, la sévérité de la pandémie a entraîné des conséquences majeures sur les

marchés financiers. Elle aura un impact sévère sur la croissance économique et pourrait entraîner une dégradation de la qualité des actifs détenus par Dexia Crédit Local qu'il n'est pas possible d'évaluer à ce stade.

Dexia Crédit Local a rapidement mis en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la continuité opérationnelle dans un contexte de confinement des collaborateurs et des sous-traitants de la banque. Ses réserves de liquidité lui permettent de faire face aux tensions existant sur le marché monétaire à la date d'arrêt des états financiers et les mesures d'assouplissement des ratios de solvabilité annoncées par les superviseurs accroissent son coussin de capital excédentaire.

En conséquence, après avoir tenu compte de l'ensemble de ces éléments développés en partie à l'annexe 1.2. aux comptes sociaux du présent rapport annuel, la direction de Dexia Crédit Local confirme que, à la fin de 2019, les états financiers peuvent être préparés selon les règles applicables à la continuité d'exploitation. L'analyse ultérieure des effets de la crise liée au Covid-19 à laquelle la direction de Dexia Crédit Local a procédé n'a pas conduit à remettre en cause l'appréciation de la convention de continuité d'exploitation.

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan, du compte de résultat et du hors bilan suivent les principes de présentation bancaire. Ces comptes annuels sont présentés selon les principes et les règles des directives européennes relatives aux comptes annuels des banques, conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07 relatif à l'établissement des comptes individuels.

#### **a. Modification des règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels**

Les règles de présentation et d'évaluation des comptes annuels n'ont pas été modifiées.

#### **b. Méthodes appliquées aux différents postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat des comptes de synthèse individuels**

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes.

#### **Créances sur la clientèle**

Les engagements de financement pris, mais pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés, figurent dans le hors bilan. Les intérêts relatifs aux prêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants échus et courus, calculés *pro rata temporis*, ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Les intérêts des créances douteuses figurant en produit net bancaire sont neutralisés par une dépréciation de montant équivalent.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, s'ils sont significatifs, sont étalés sur la durée de vie effective du prêt. Les autres commissions reçues sont enregistrées directement en résultat.

Les indemnités de remboursement anticipé de prêts constatées jusqu'au 31 décembre 2004 continuent d'être amorties comptablement et fiscalement sur la durée résiduelle des prêts remboursés, en fonction du montant des intérêts qui auraient été versés sur ces opérations. Le stock d'indemnités à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les indemnités de remboursement anticipé sont enregistrées en compte de résultat à la date de résiliation.

Les crédits à la clientèle sont indiqués au bilan pour leurs montants nets après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non recouvrement. Ils sont ventilés en quatre catégories : créances saines, créances saines restructurées, créances douteuses et litigieuses et créances douteuses compromises.

Une créance est considérée comme douteuse lorsqu'elle présente un risque probable ou certain de non recouvrement. Ce sont les créances impayées de plus de trois mois en accord avec la définition prudentielle du défaut publiée par l'Autorité Bancaire Européenne et le règlement de la Banque Centrale Européenne en tant que superviseur unique. Sont considérées comme créances litigieuses, les créances présentant un caractère contentieux (procédure d'alerte, de redressement judiciaire...). Les créances litigieuses sont ventilées en annexe de la même façon que les créances douteuses.

Le taux de dépréciation appliqué aux créances douteuses est proportionnel au risque attaché à celles-ci. Le montant des intérêts est déprécié à 100 %.

Un encours douteux est considéré comme compromis dès lors que ses perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Le déclassement intervient au plus tard un an après son passage en douteux ou bien immédiatement si le dossier était préalablement en encours restructuré. Dès leur transfert en encours douteux compromis, les intérêts sur ces dossiers ne contribuent plus à la marge d'intérêts.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont classées dans la deuxième catégorie jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite immédiatement au résultat en coût du risque, puis est reprise en revenus d'intérêts au prorata de la vie de l'opération.

### Opérations sur titres

Les titres détenus par DCL sont inscrits à l'actif du bilan dans les postes :

- effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale ;
- obligations et autres titres à revenu fixe ;
- actions, parts et autres titres à revenu variable.

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, les titres sont ventilés, dans l'annexe, en titres de transaction, titres de placement et titres d'investissement.

### Titres de négociation/transaction

Ce sont des titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Le portefeuille de transaction de DCL est principalement constitué d'obligations indexées sur des taux révisables. Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition y compris intérêts courus et frais exclus. Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au dernier prix de marché disponible au jour de l'arrêté. Les différences résultant des variations de cours sont portées directement au compte de résultat.

### Titres de placement

Ce sont tous les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Ce portefeuille de placement est constitué principalement d'obligations à taux fixe et à taux révisable et marginalement de titres à revenu variable. Les titres à taux fixe sont le plus souvent couverts contre une variation défavorable des taux d'intérêt par la mise en place de *swaps* de taux et/ou de devises classés en opérations de couverture. Cette technique permet ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux révisables ou variables immunisés du risque de taux.

Ces titres sont enregistrés pour leur coût d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. Le montant résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote ou décote) est inscrit au bilan, afin d'être ensuite étalé en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Cette option s'applique à l'ensemble du portefeuille.

En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, des gains sur opérations de microcouverture pour le calcul de la réduction de valeur.

Pour le calcul de la valeur de réalisation (ou la valeur de marché telle que définie dans les annexes), si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Le modèle de valorisation doit prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif.

Dans ce cadre, DCL s'appuie sur ses propres modèles d'évaluation en s'efforçant de prendre en compte au mieux les conditions de marché à la date de l'évaluation ainsi que les modifications de la qualité de risque de crédit de ces instruments financiers et la liquidité du marché.

Lorsque le risque sur le titre excède le gain latent sur la couverture, la dépréciation figure en dépréciation d'actif. Dans le cas d'un risque net sur la couverture, la provision figure en provision au passif.

En cas de cession des titres de placement, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

Si des titres de placement sont reclassés dans le portefeuille d'investissement, ils le sont pour leur coût d'acquisition. Les dépréciations antérieurement constituées sont reprises de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

### Titres d'investissement

Sont classés dans les titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés des catégories « titres de placement » et « titres de négociation » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres font l'objet d'une couverture en risque de taux et/ou d'un adossement à des ressources affectées à leur financement. Lorsque ces titres font l'objet d'une couverture contre le risque de dépréciation dû aux variations de taux d'intérêt, les instruments utilisés sont exclusivement des *swaps* de taux d'intérêt ou de devises.

Ces instruments en couverture affectée à des titres permettent ainsi de créer des actifs synthétiques indexés sur des taux variables ou révisables immunisés contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition pied de coupon, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans des comptes rattachés. L'écart positif ou négatif entre la valeur de rem-

boursement et le coût d'acquisition pied de coupon (décote ou surcote) est amorti en utilisant la méthode quasi actuarielle sur la durée résiduelle du titre.

En date d'arrêté, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les dépréciations n'ont pas à être provisionnées, sauf dans les cas suivants :

- la naissance d'un doute sur la capacité de l'émetteur à faire face à ses obligations ;
- la probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant non négligeable par rapport au montant total des titres d'investissement détenus, DCL n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, sauf si cette cession ou transfert ne met pas en doute l'intention de l'établissement de conserver ses autres titres d'investissement jusqu'à leur échéance (par exemple, cession d'un titre d'investissement dont la qualité du crédit de l'émetteur a subi une dégradation importante ou cas de titres de transaction et de placement préalablement transférés en titres d'investissement dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie et redevant négociables sur un marché actif). Les titres d'investissement antérieurement acquis sont reclassés dans la catégorie « titres de placement » pour leur valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

### Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable dans lesquels la société investit de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Les TAP sont comptabilisés à la date d'achat au prix d'acquisition frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, cette valeur peut être la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse. À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par ligne de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

En cas de cession des TAP, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

### Cessions temporaires

Des opérations de cessions temporaires de titres sont réalisées dans un objectif de réduction du coût de la liquidité court terme. Les opérations conclues sont exclusivement des opérations de pensions livrées et de *repurchase agreement* (*repo*) et des opérations de prêts/emprunts de titres.

Les mises en pensions livrées ou en *repo* sont enregistrées dans un compte de passif matérialisant la dette à l'égard du cessionnaire. Les charges relatives à la rémunération des liquidités reçues sont rapportées au résultat de l'exercice *pro rata temporis*.

Pour le calcul des résultats, les titres donnés en pensions livrées ou en *repo* font l'objet des traitements comptables appliqués à la catégorie du portefeuille titres dont ils sont issus.

Les opérations qui combinent simultanément une vente comptant avec un achat à terme ferme d'un même titre sont assimilées à des opérations de *repo*. Le traitement comptable de ces opérations est celui du *repo*. Ces opérations de cessions temporaires font l'objet d'une revalorisation périodique. Cette technique consiste à ajuster le montant emprunté aux mouvements qui se produisent sur le titre en cours de contrat. Ceci permet de diminuer chez la contrepartie le risque de crédit résultant de l'évolution de la valeur du collatéral titre.

Les titres prêtés font l'objet d'un déclassement sous la forme d'une créance représentative de la valeur comptable de ces titres prêtés. À chaque arrêté comptable, la créance est réévaluée selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

Les titres empruntés sont enregistrés dans la catégorie des titres de transaction en contrepartie, au passif, d'une dette de titres à l'égard du prêteur. En date d'arrêté, les titres empruntés et la dette correspondante sont évalués selon les règles applicables aux titres de transaction.

### Immobilisations financières

#### Titres de participation

Les titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet :

- soit d'exercer une influence ou le contrôle de la société émettrice ;
- soit d'entretenir des relations bancaires avec cette société.

Ces titres sont comptabilisés à la date d'achat pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté ces titres sont évalués au plus bas des deux montants : leur coût d'acquisition ou leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour DCL.

Si la société émettrice présente une situation nette au moins égale à celle qui prévalait lors du dernier achat de titres, un résultat précédent bénéficiaire ou des perspectives réelles de redressement pour l'exercice en cours, la valeur d'usage en date d'arrêté sera réputée au moins égale au coût historique. Si ces conditions ne sont pas remplies, une analyse multicritères est effectuée, afin de déterminer si l'application du principe de prudence doit conduire à constituer une dépréciation sur la ligne de participation.

Les titres en devises financés en euros font l'objet d'une réévaluation portée en écart de conversion et non pas en résultat, conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07.

En cas de cession partielle d'une ligne de participation, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

#### Autres titres détenus à long terme

Cette catégorie regroupe les titres à revenu variable investis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En date d'arrêté, la valeur d'inventaire est ajustée au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres détenus à long terme,

cotés ou non, représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. En cas de cession des titres détenus à long terme, la détermination des plus ou moins-values de cession est effectuée en appliquant la règle « premier entré-premier sorti ».

### Actifs corporels et incorporels

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Sauf exception, les agencements et mobiliers sont amortis sur dix ans, le matériel sur cinq ans et les logiciels entre trois à cinq ans.

### Autres actifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à recevoir dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

### Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend des emprunts obligataires et des titres de créances négociables.

### Emprunts obligataires

Les emprunts sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis* sur la base des taux contractuels.

Les emprunts à « zéro coupon » sont enregistrés à leur prix d'émission. À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux actuariel de l'émission, sont enregistrés dans les charges sur dettes représentées par un titre dans le compte de résultat, et en complément de la dette au passif, et ce jusqu'à la date d'échéance pour atteindre par capitalisation le montant du nominal à rembourser.

Les frais et commissions à l'émission des emprunts obligataires font l'objet d'un étalement par fraction égale sur la durée de vie des emprunts auxquels ils sont rattachés. Les soultes versées ou reçues sur rachats d'emprunts sont enregistrées en compte de résultat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Concernant les emprunts en devises, le traitement appliqué est celui des opérations en devises.

### Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont enregistrés pour leur valeur nominale. Les intérêts relatifs aux *Medium Term Notes*, aux Bons à moyen terme négociables (BMTN) et aux certificats de dépôts négociables sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés *pro rata temporis*. Les intérêts payés d'avance sur les *Commercial papers* sont enregistrés à la date d'opération, dans un compte de régularisation, puis étalés, *pro rata temporis*, dans un compte de charges d'exploitation.

### Primes de remboursement et d'émission sur des dettes représentées par des titres

Les primes de remboursement et les primes d'émission sont amorties sur la durée de vie des titres concernés, dès la première année, *pro rata temporis*. Elles figurent au bilan dans le poste de dettes concernées. L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe.

### Autres passifs

Ce poste comprend principalement les collatéraux (dépôts de garantie) à verser dans le cadre des opérations de *swaps*. Ils sont enregistrés pour leur valeur comptable.

### Provisions au passif du bilan

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour leurs valeurs actualisées quand :

- DCL a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions non individualisées (provisions collectives) sur la clientèle figurent dans cette rubrique. Ces provisions couvrent le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe à la date d'arrêté des comptes un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans certains segments du portefeuille ou dans d'autres engagements de prêts en cours qualifiés de sensibles et suivis dans le cadre de dossiers « sous surveillance ». Ces pertes sont estimées en se basant sur les tendances historiques de taux de défaillance et de perte de chaque segment et en tenant compte également de l'environnement macro-économique à date et prospectif sur les 3 années à venir. Des provisions fiscales réglementées sont constituées dans les comptes sociaux sur les amortissements dérogatoires. Des dépréciations liées aux instruments financiers à terme sont comptabilisées conformément aux règles précisées ci-dessous dans le paragraphe relatif aux opérations sur instruments financiers à terme.

Les engagements en matière de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et à long terme sont enregistrés en charge de l'exercice. Ils sont déterminés par pays, conformément aux règles locales contractuelles. Ces engagements sont estimés chaque année selon une méthode actuarielle et comptabilisés dans les provisions conformément à la recommandation n° 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises.

Les provisions au passif incluent également les provisions pour impôts différés.

### Passifs subordonnés

Des titres subordonnés remboursables ont été émis par DCL. Ces titres sont à retenir également dans les fonds propres de catégorie 1 & 2 en application du règlement (UE) n° 575/2013, conformément à la définition du ratio de solvabilité européen.

### Opérations sur instruments financiers à terme

DCL conclut régulièrement des opérations d'instruments financiers à terme, principalement dans le but de couvrir le risque de taux ou de change auquel ses différentes activités l'exposent. Accessoirement, le recours à de telles opérations a pour objet de tirer parti des évolutions favorables de ces taux. Les opérations sont traitées sous les formes suivantes : *swaps* de taux et/ou de devise, *Fra*, *Cap*, *Floor*, options de taux, *futures*, *Credit Default Swap*, *credit spread option*.

L'enregistrement de ces opérations s'effectue conformément aux principes définis par le règlement de l'ANC n° 2014-07. Cette réglementation distingue quatre catégories comptables d'enregistrement, reflétant l'intention initiale dans laquelle ont été conclues ces opérations.

L'affectation dans l'une de ces catégories – couverture affectée, macrocouverture, position ouverte isolée, gestion spécialisée de portefeuille – conditionne les principes d'évaluation et de comptabilisation.

Pour toutes les catégories, l'engagement, appelé montant notionnel, est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à son terme ou le début de la période de référence pour les accords de taux futurs. Dans le cas où le montant notionnel varie, le montant souscrit en hors bilan est actualisé pour représenter l'engagement maximal actuel ou futur. Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

Les soultes de conclusion des instruments financiers de couverture sont étalées sur la durée de vie de l'instrument financier tant que celui-ci reste en vie. Cet étalement est réalisé en mode quasi actuariel pour l'ensemble des opérations.

## Opérations de couverture

### Opérations de microcouverture

Les opérations répertoriées en couverture affectée ou microcouverture ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément, ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine. Seuls sont considérés comme conclus à titre de couverture affectée les contrats qui répondent aux conditions suivantes :

- l'élément couvert par les contrats contribue à exposer l'établissement de crédit à un risque global de variation de prix ou de taux d'intérêt ;
- les contrats achetés ou vendus ont pour but et pour effet de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'intérêt affectant l'élément couvert et sont identifiés comme tels dès l'origine.

Répondent principalement à cette définition les *swaps* affectés en microcouverture des émissions primaires, des titres du portefeuille obligataire de placement et d'investissement ainsi que des actifs clientèle. Ces instruments de couverture construisent des passifs ou des actifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables donc immunisés contre le risque de taux. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble homogène couvert.

Dans le cas du remboursement anticipé (ou éventuellement de la cession) de l'élément couvert, la soulte de résiliation reçue ou payée du fait de l'interruption anticipée de l'instrument de couverture est enregistrée de la façon suivante :

- si la résiliation de l'instrument de couverture a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la soulte est étalée sur la durée de l'opération résiliée ;
- si celle-ci a eu lieu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat sur la période de résiliation ; toutefois, la soulte payée par DCL n'est déduite de ce résultat que pour la partie qui excède les gains non encore constatés en résultat sur la position symétrique. Dans les deux cas, le stock de soultes à étaler est comptabilisé en compte de régularisation.
- Dans le cas où l'élément de couverture est résilié, assigné ou remplacé par un autre instrument avec maintien de l'élément couvert, les soultes constatées sont étalées *pro rata temporis* sur la durée de vie restante de l'instrument initialement couvert.

### Opérations de macrocouverture

Cette catégorie regroupe les opérations qui ont pour but de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan à l'exclusion des opérations répertoriées dans les portefeuilles de couverture affectée, de gestion spécialisée et de position ouverte isolée. Ces opérations de macrocouverture réduisent globalement le risque de taux d'intérêt auquel est exposé l'établissement par ses différentes activités.

Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat, respectivement sur les lignes « Intérêts et charges assimilés sur opérations de macrocouverture » et « Intérêts et produits assimilés sur opérations de macrocouverture ». La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Dans le cas d'une résiliation de *swaps* de macrocouverture, la soulte de résiliation de *swaps* est enregistrée de la façon suivante :

- avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la soulte est étalée lorsque la résiliation n'est pas liée à la modification préalable du risque global de taux d'intérêt à couvrir, ou elle fait l'objet d'un traitement symétrique à celui adopté pour les éléments ayant entraîné une modification de ce risque ;
- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la soulte est enregistrée en compte de résultat.

### Opérations de gestion de position

Chez DCL, deux activités distinctes entrent dans ce cadre :

- une activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

### Activité de gestion spécialisée

Cette activité regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations incluses dans cette activité ont pour but de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction, comprenant des contrats déterminés d'échange de taux d'intérêt et d'autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt. Ce portefeuille de transaction, dont les positions sont centralisées et les résultats calculés quotidiennement, est géré constamment en sensibilité. Des limites internes au risque de taux d'intérêt encouru sur ce portefeuille ont été préalablement établies, conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Le résultat est comptabilisé suivant le principe du *mark-to-market* qui se traduit par :

- une réévaluation mensuelle de l'ensemble des flux futurs, enregistrée directement en résultat ;
  - l'inscription immédiate en résultat des flux payés ou perçus.
- La technique utilisée pour le calcul de la réévaluation des instruments dérivés est celle du coût de remplacement. Elle consiste, pour chaque contrat donné, à simuler un nouveau contrat permettant, à la date d'arrêté, de clore la position ouverte par le contrat d'origine, puis à actualiser les différences de flux ainsi déterminées.

La valorisation de ce portefeuille prend en compte les frais de gestion ainsi que le risque de contrepartie.

Dans le cadre de cette activité, la succursale de New York gère les risques générés par les portefeuilles de manière centralisée. Le transfert de risque est réalisé sous forme de contrats internes comptables. Ces contrats sont mis en place, enregistrés et valorisés conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07.

### Activité de prise de position

Les opérations de dérivés logées dans ce portefeuille ont pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt. C'est aussi dans cette catégorie qu'est affecté l'ensemble des opérations (dont les dérivés de crédit) qui ne satisfont pas aux critères de classement de la catégorie « Activité de gestion spécialisée ».

Le résultat est comptabilisé suivant le principe de prudence qui se traduit par :

- une évaluation périodique, au taux du marché, des contrats, qui donne lieu à la constitution de provisions pour risques en cas de moins-values latentes, alors que les plus-values latentes ne sont pas constatées en résultat ;
- l'inscription en compte de résultat *pro rata temporis* des intérêts ainsi que des soultes.

### Opérations de change

Dans le cadre de la couverture de son risque de change, DCL conclut des *swaps* cambistes et des opérations d'achats et de ventes à terme de devises. Les *swaps* cambistes sont initiés dans le cadre de la transformation de ressources dans une devise identique à la devise des emplois qu'elles financent. Des opérations de change à terme sont quant à elles mises en place dans le but de compenser ou de réduire le risque de variation de cours de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Par ailleurs, des opérations de change non couvertes sont réalisées accessoirement dans le cadre de prises de position.

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, deux catégories d'opérations sont distinguées : le change « terme couvert » et le change « terme sec ». Cette distinction conditionne le mode d'enregistrement du résultat de ces opérations.

Pour toutes ces catégories d'opérations, l'engagement est comptabilisé en hors bilan pendant toute la durée du contrat, c'est-à-dire dès la signature du contrat et jusqu'à la date de début de la période de référence.

Chaque contrat donne lieu à une inscription distincte et est classé dans l'une des catégories définies par le règlement. Le résultat est comptabilisé différemment selon la catégorie dans laquelle est classé l'instrument considéré, de manière à respecter la logique économique des opérations.

### Opérations de couverture

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat des opérations de change couvertes consiste à constater le report/déport en résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat, c'est-à-dire la différence entre le cours à terme et le cours comptant. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport est incorporé progressivement jusqu'à l'échéance.

### Opérations de gestion de position

Ce sont des opérations de change à terme non qualifiées d'opérations de change à terme couvertes, au sens du règlement de l'ANC n° 2014-07, c'est-à-dire qui ne sont associées simultanément ni à des prêts et emprunts ni à des opérations de change au comptant. Ce type d'opération est réalisé dans le but de tirer avantage des évolutions du cours des devises.

La méthode utilisée pour comptabiliser le résultat de ces opérations de change sec consiste à convertir en euros des comptes mouvementés en devises sur la base du cours à terme restant à courir.

### Opérations en devises

En application du règlement de l'ANC n° 2014-07, DCL comptabilise les opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées.

Des comptes de position de change et de contre-valeur de position de change spécifiques sont ouverts dans chaque devise.

À chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position au cours de marché à la date d'arrêté et, d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portés au compte de résultat. Les écarts résultant de la conversion des titres de participation libellés en devises et financés en euros sont enregistrés au bilan dans les comptes d'écarts de conversion.

Les écarts de conversion sur les titres d'investissement libellés en devises et financés en devises sont comptabilisés parallèlement aux écarts constatés sur le financement.

Les comptes des succursales étrangères intégrées dans le périmètre de DCL font l'objet d'une conversion. Le bilan est converti au cours de clôture, les capitaux propres sont maintenus au cours historique et le compte de résultat est converti sur la base d'un cours moyen. L'écart de conversion sur les capitaux et le résultat de l'exercice figure en écart de conversion sur fonds propres.

### Coût du risque

Ce poste comprend les dotations et reprises de dépréciations sur créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors bilan (hors instruments financiers de hors bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de dépréciations sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes.

### Produits et charges exceptionnels

Les composantes du résultat exceptionnel sont à caractère exclusivement extraordinaire par rapport à l'activité et à la gestion du patrimoine de la société.

De plus, les produits ou les charges concernés ne dépendent pas de prises de décisions dans le cadre de la gestion courante des activités ou du patrimoine de la société mais résultent d'événements extérieurs subis et de nature complètement inhabituelle. Seuls les éléments de cette nature, qui ont une importance significative sur le résultat de la période, sont classés en produits et charges exceptionnels.

### Impôts sur les sociétés

Le taux global de l'impôt sur les sociétés est de 34,43 % en France (33 1/3 % pour le taux de l'impôt sur les sociétés, majoré de la contribution sociale de 3,3 % assise sur le montant dudit impôt).

La loi de finances pour 2018 prévoyait une baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à partir de 2019 pour le ramener à 25 % en 2022. Toutefois, la loi du 24 juillet 2019 est venue exclure les grandes entreprises de cette baisse, et par conséquent, en 2019 elles continuent d'être soumises au taux de 33 1/3 % pour les bénéficiaires supérieurs à EUR 0,5 million (taux à 28 % en-deçà). Le taux passera à 31 % en 2020 pour les bénéficiaires supérieurs à EUR 0,5 million (taux de 28 % en-deçà). Puis le taux baissera, pour l'intégralité des bénéficiaires, à 27,5 % en 2021, et enfin à 25 % à compter de 2022. La contribution sociale de 3,3 % restera due.

Le taux d'impôt différé pour les sociétés de droit français du groupe Dexia Crédit Local est désormais de 25,825 % (taux de 25 % majoré de la contribution sociale) sachant qu'aucun impôt différé actif n'est reconnu.

Le taux appliqué sur les contributions des succursales étrangères est celui appliqué localement en fonction de chaque législation nationale.

### Intégration fiscale

Dexia Crédit Local est intégré dans le périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 l'établissement stable (Dexia ES) en France.

Cet établissement est seul redevable de l'impôt sur les sociétés et ses contributions additionnelles dus par le groupe. La charge d'impôt de DCL est constatée en comptabilité comme en l'absence de toute intégration fiscale.

Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale sont enregistrées chez Dexia ES (hors périmètre DCL).

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia ES et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet de réattribuer à Dexia Crédit Local les économies d'impôt qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales.

Un second avenant, signé entre Dexia ES et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de Dexia Crédit Local, les subventions reçues de

Dexia ES lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration. Cependant pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 cet avenant n'aura plus vocation à s'appliquer dans la mesure où la loi de finances pour 2019 a supprimé la neutralisation du résultat d'ensemble des subventions directes ou indirectes et des abandons de créances consentis entre les sociétés membres d'un groupe.

### Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs

En application de l'article L. 511-45 modifié par Ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 du Code monétaire et financier, il convient de préciser que Dexia Crédit Local ne possède aucune implantation dans les États n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative (succursales, filiales [y compris entités *ad hoc*] et participations dans d'autres entités faisant l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint [ou de fait]).

### Identité de la société consolidant les comptes de Dexia Crédit Local

Dexia, place du Champ-de-Mars 5, B-1050 Bruxelles (Belgique)

## 2. Notes sur l'actif

### 2.1. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des CCP (poste I de l'actif)

#### a. Intérêts courus repris sous ce poste

	0
--	---

#### b. Détail du poste hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Caisse	0	0
Avoirs auprès des banques centrales ou des instituts d'émission <sup>(1)</sup>	796	9 176
Avoirs sur des offices de chèques postaux	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>796</b>	<b>9 176</b>

(1) Réserve de liquidité EUR 9,2 milliards sous forme de dépôts cash auprès des banques centrales.

### 2.2. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale (poste II de l'actif)

#### a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	108
---------------------	-----

#### b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	6 452	6 334	0	0	510	5 824

**c. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice**

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
<b>Valeur d'acquisition au 31/12/2018</b>	<b>62</b>	<b>889</b>	<b>5 501</b>	<b>6 452</b>
Variations de l'exercice :				
• acquisitions <sup>(1)</sup>	0	0	297	297
• cessions et titres échus	0	(352)	(21)	(373)
• transferts	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	4	1	5
• autres <sup>(2)</sup>	14	(4)	(56)	(46)
<b>Valeur d'acquisition au 31/12/2019</b>	<b>76</b>	<b>537</b>	<b>5 722</b>	<b>6 335</b>
<b>Dépréciations au 31/12/2018</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	0	0	0
• reprises	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0
• autres	0	0	0	0
<b>Dépréciations au 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur comptable nette au 31/12/2018</b>	<b>76</b>	<b>536</b>	<b>5 722</b>	<b>6 334</b>

Des compléments d'informations sont apportés sur les effets publics en annexe 2.5.

(1) Les acquisitions de titres d'investissement sont exclusivement relatives à l'achat de titres d'État dans le cadre d'un placement à long terme.

(2) les autres variations sur titres de transaction concernent les variations de juste valeur et sur les autres portefeuilles l'évolution des surcôtes/décotes

**d. Transferts entre portefeuilles**

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2019.

**e. Ventilation en titres cotés et autres titres, hors intérêts courus**

La ventilation des titres cotés et autres titres est commentée dans la note 2.5.g.

**2.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés (poste III de l'actif)****a. Intérêts courus repris sous ce poste**

(en millions d'EUR) (3)

**b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus**

(En EUR millions)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances à vue	8 777	648	648	0	0	0
Créances à terme	14 026	12 376	1 578	4 177	6 001	620
<b>TOTAL</b>	<b>22 803</b>	<b>13 024</b>	<b>2 226</b>	<b>4 177</b>	<b>6 001</b>	<b>620</b>

**c. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus**

Aucune créance douteuse et litigieuse.

**d. Ventilation des créances à terme selon le caractère subordonné hors intérêts courus**

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Créances subordonnées sur les établissements de crédit	0	0
Créances non subordonnées sur les établissements de crédit	14 026	12 376
<b>TOTAL</b>	<b>14 026</b>	<b>12 376</b>

**e. Qualité des créances subordonnées à la fin de l'exercice hors intérêts courus**

Aucune créance douteuse et litigieuse.

**f. Variations de l'exercice des créances subordonnées hors intérêts courus**

Néant

## 2.4. Opérations avec la clientèle (poste IV de l'actif)

### a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	137
---------------------	-----

### b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée ou non ventilée
	23 992	19 877	593	619	3 259	15 406	0

### c. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie des créances hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018		Montant au 31/12/2019	
	Total	Secteur Public	Autres secteurs	Total
Encours sains	23 445	9 314	10 212	19 526
Encours restructurés	0	0	0	0
Encours douteux	532	81	270	351
Encours douteux compromis	15	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 992</b>	<b>9 395</b>	<b>10 482</b>	<b>19 877</b>

### d. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus

VALORISATION DU RISQUE (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Encours brut des créances douteuses	677	471
Dépréciations cumulées	(145)	(120)
<b>ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>532</b>	<b>351</b>
Encours brut des créances douteuses compromises	70	7
Dépréciations cumulées	(55)	(7)
<b>ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES</b>	<b>15</b>	<b>0</b>

### e. Ventilation selon le caractère subordonné hors intérêts courus

(En EUR millions)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Créances subordonnées sur la clientèle	0	0
Créances non subordonnées sur la clientèle	23 992	19 877
<b>TOTAL</b>	<b>23 992</b>	<b>19 877</b>

### f. Ventilation des créances selon les contreparties hors intérêts courus

(En EUR millions)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Encours brut - Sociétés non consolidées	0	0
Encours brut - Sociétés affiliées	0	0
Encours brut - Autres	23 992	19 877
<b>TOTAL</b>	<b>23 992</b>	<b>19 877</b>

## 2.5. Obligations et autres titres à revenu fixe (poste V de l'actif)

### a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	118
---------------------	-----

### b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	25 401	14 261	891	212	2 762	10 396

### c. Ventilation selon le secteur économique de l'émetteur hors intérêts courus

Secteur économique de l'émetteur (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Emetteurs publics	13 222	9 514
Autres émetteurs	12 179	4 747
<b>TOTAL</b>	<b>25 401</b>	<b>14 261</b>

### d. Ventilation selon le type de portefeuille hors intérêts courus et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre			Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	
<b>VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2018</b>	<b>2 095</b>	<b>11 945</b>	<b>11 662</b>	<b>25 702</b>
Variations de l'exercice :				
• acquisitions <sup>(1)</sup>	0	0	288	288
• cessions et titres échus	(826)	(10 152)	(1 377)	(12 355)
• transferts <sup>(3)</sup>	0	3 817	(3 817)	0
• autres variations <sup>(2)</sup>	101	185	107	393
• écarts de conversion	13	172	128	313
<b>VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2019</b>	<b>1 383</b>	<b>5 967</b>	<b>6 991</b>	<b>14 341</b>
<b>DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2018</b>	<b>0</b>	<b>(282)</b>	<b>(19)</b>	<b>(301)</b>
Variations de l'exercice :				
• dotations	0	(85)	0	(85)
• reprises	0	313	0	313
• transferts <sup>(3)</sup>	0	(19)	19	0
• autres variations	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	(7)	0	(7)
<b>DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>(80)</b>	<b>0</b>	<b>(80)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2019</b>	<b>1 383</b>	<b>5 887</b>	<b>6 991</b>	<b>14 261</b>

(1) Les acquisitions de titres d'investissement sont exclusivement relatives à l'achat de titres d'État dans le cadre d'un placement à long terme.

(2) les autres variations sur titres de transaction concernent les variations de juste valeur et l'emprunt de titres et sur les autres portefeuilles l'évolution des surcôtes/décôtes.

(3) Le montant de transfert correspond au transfert de titres d'investissement vers titres de placement du 01/04/2019.

## e. Ventilation synthétique par portefeuille

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018				Montant au 31/12/2019			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>62</b>	<b>905</b>	<b>5 597</b>	<b>6 564</b>	<b>76</b>	<b>545</b>	<b>5 821</b>	<b>6 442</b>
Valeur Brute	62	873	5 027	5 962	76	478	5 250	5 804
Primes/décotes	0	17	474	491	0	59	472	531
Créances rattachées	0	16	96	112	0	9	99	108
Dépréciations	0	(1)	0	(1)	0	(1)	0	(1)
Valeur de marché hors couverture	62	1 081	6 354	7 497	76	657	7 684	8 417
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>2 095</b>	<b>11 780</b>	<b>11 757</b>	<b>25 632</b>	<b>1 383</b>	<b>5 945</b>	<b>7 051</b>	<b>14 379</b>
Valeur Brute	2 095	12 068	12 137	26 300	1 383	6 031	7 182	14 596
Primes/décotes	0	(123)	(475)	(598)	0	(64)	(191)	(255)
Créances rattachées	0	117	114	231	0	58	60	118
Dépréciations	0	(282)	(19)	(301)	0	(80)	0	(80)
Valeur de marché hors couverture	2 095	14 250	14 894	31 239	1 383	7 699	10 036	19 118
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>64</b>
Valeur Brute	0	142	0	142	0	96	0	96
Primes/décotes	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	(34)	0	(34)	0	(32)	0	(32)
Valeur de marché hors couverture	0	138	0	138	0	86	0	86
<b>Total du portefeuille titres</b>	<b>2 157</b>	<b>12 793</b>	<b>17 354</b>	<b>32 304</b>	<b>1 459</b>	<b>6 554</b>	<b>12 872</b>	<b>20 885</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES<sup>(1)</sup></b>	<b>0</b>	<b>996</b>	<b>0</b>	<b>996</b>	<b>0</b>	<b>587</b>	<b>0</b>	<b>587</b>

(1) La provision pour risques et charges de EUR 587 millions est relative aux pertes sur les couvertures des titres de placement. Cette provision est présentée au passif (annexe 3.5).

## f. Ventilation par type de contrepartie

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018				Montant au 31/12/2019			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>62</b>	<b>905</b>	<b>5 597</b>	<b>6 564</b>	<b>76</b>	<b>545</b>	<b>5 821</b>	<b>6 442</b>
Administrations centrales	62	876	5 593	6 531	76	515	5 637	6 228
Collectivités locales	0	27	4	31	0	28	4	32
Etablissements de crédit	0	2	0	2	0	2	180	182
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>2 095</b>	<b>11 780</b>	<b>11 757</b>	<b>25 632</b>	<b>1 383</b>	<b>5 945</b>	<b>7 051</b>	<b>14 379</b>
Administrations centrales	0	1 998	104	2 102	0	1 932	402	2 334
Collectivités locales	0	5 278	6 030	11 308	0	1 730	1 570	3 300
Etablissements de crédit	1 620	1 048	3 021	5 689	927	497	2 411	3 835
Autres établissements privés	475	3 456	2 602	6 533	456	1 786	2 668	4 910
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>64</b>
Actions et autres titres à revenu variable	0	24	0	24	0	20	0	20
FCP	0	84	0	84	0	44	0	44
<b>Total du portefeuille titres</b>	<b>2 157</b>	<b>12 793</b>	<b>17 354</b>	<b>32 304</b>	<b>1 459</b>	<b>6 554</b>	<b>12 872</b>	<b>20 885</b>

**g. Ventilation en titres cotés et autres titres**

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018				Montant au 31/12/2019			
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>62</b>	<b>905</b>	<b>5 597</b>	<b>6 564</b>	<b>76</b>	<b>545</b>	<b>5 821</b>	<b>6 442</b>
Titres cotés <sup>(1)</sup>	62	890	5 594	6 546	76	530	5 819	6 425
Titres non cotés	0	15	3	18	0	15	2	17
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>2 095</b>	<b>11 780</b>	<b>11 757</b>	<b>25 632</b>	<b>1 383</b>	<b>5 945</b>	<b>7 051</b>	<b>14 379</b>
Titres cotés <sup>(1)</sup>	95	3 598	6 641	10 334	65	1 530	6 237	7 832
Titres non cotés	2 000	8 182	5 116	15 298	1 318	4 415	814	6 547
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>64</b>
Titres cotés <sup>(1)</sup>	0	89	0	89	0	50	0	50
Titres non cotés	0	19	0	19	0	14	0	14
<b>Total du portefeuille titres</b>	<b>2 157</b>	<b>12 793</b>	<b>17 354</b>	<b>32 304</b>	<b>1 459</b>	<b>6 554</b>	<b>12 872</b>	<b>20 885</b>

(1) la notion "coté" fait référence à l'inscription à une bourse de valeurs.

**h. Ventilation selon le caractère subordonné, hors intérêts courus**

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par des établissements de crédit	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés émis par d'autres entreprises	30	0
Obligations non subordonnées et autres titres à revenu fixe	25 371	14 261
<b>TOTAL</b>	<b>25 401</b>	<b>14 261</b>
dont obligations et autres titres à revenu fixe subordonnés représentés par des titres cotés	0	0

**i. Transferts entre portefeuilles**

(en EUR millions)	De Titres d'investissement à Titres de placement
Valeur comptable des actifs reclassés en date de transfert	3 842
Valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre 2019	544
Juste valeur des actifs reclassés au 31 décembre 2019	747

Suite à leur reclassement en titres de placements, EUR 3 234 millions d'encours ont été cédés en 2019.

**j. Qualité des encours à la fin de l'exercice hors intérêts courus**

Valorisation du risque (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Encours brut des créances douteuses	434	39
Dépréciations cumulées	(80)	(3)
<b>ENCOURS NET DES CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>354</b>	<b>36</b>

## 2.6. Actions et titres à revenu variable (poste VI de l'actif)

### a. Ventilation selon le type de portefeuille et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Activité bancaire et autre		Total
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	
<b>Valeur d'acquisition au 31/12/2018</b>	<b>0</b>	<b>140</b>	<b>140</b>
Variations de l'exercice :			
• acquisitions <sup>(1)</sup>	0	62	62
• cessions et titres échus <sup>(1)</sup>	0	(108)	(108)
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	2	2
<b>Valeur d'acquisition au 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>96</b>
<b>Dépréciations au 31/12/2018</b>	<b>0</b>	<b>(32)</b>	<b>(32)</b>
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(1)	(1)
• reprises	0	2	2
• autres variations	0	0	0
• écarts de conversion	0	(1)	(1)
<b>Dépréciations au 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>(32)</b>	<b>(32)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>64</b>

(1) Les mouvements correspondent à l'activité du portefeuille OPCVM.

### b. Transferts entre portefeuilles (hors activité d'assurance)

Aucun transfert de portefeuille n'a été réalisé en 2019.

### c. Plus et moins-values latentes sur actions et titres à revenu variable

(en millions d'EUR)	Valeur comptable au 31/12/2019	Valeur de marché au 31/12/2019	Plus-value latente nette au 31/12/2019
<b>TOTAL TITRES</b>	<b>64</b>	<b>69</b>	<b>5</b>

## 2.7. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (poste VII de l'actif)

### a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	0
---------------------	---

### b. Ventilation selon le secteur économique de la contrepartie et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Entreprises liées	Autres participations	Total
<b>Valeur d'acquisition au 31/12/2018</b>	<b>3 863</b>	<b>12</b>	<b>3 875</b>
Variations de l'exercice:			
• acquisitions <sup>(1)</sup>	120	0	120
• cessions et titres échus <sup>(2)</sup>	(794)	0	(794)
<b>Valeur d'acquisition au 31/12/2019</b>	<b>3 189</b>	<b>12</b>	<b>3 201</b>
<b>Dépréciations au 31/12/2019</b>	<b>(3 155)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3 161)</b>
Variations de l'exercice:			
• actées <sup>(3)</sup>	(120)	0	(120)
• reprises <sup>(4)</sup>	290	0	290
<b>Dépréciations au 31/12/2019</b>	<b>(2 985)</b>	<b>(6)</b>	<b>(2 991)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2019</b>	<b>204</b>	<b>6</b>	<b>210</b>

(1) Augmentation de capital de Dexia Crediop pour EUR 120 millions.

(2) Cession de la participation Dexia Kommunalbank Deutschland AG de EUR 794 millions.

(3) Dotation aux provisions pour dépréciation de la participation Dexia Crediop pour EUR 120 millions.

(4) Reprise de provision pour dépréciation de la participation Dexia Kommunalbank Deutschland AG à hauteur de EUR 290 millions suite à la cession.

**c. Titres cotés et autres titres**

(en millions d'EUR)	Valeur nette comptable au 31/12/2019	Valeur de marché au 31/12/2019	Plus-value latente au 31/12/2019
Titres cotés	0	0	0
Titres non cotés	210		
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>		

**d. Principales lignes significatives**

(en millions d'EUR)	Valeur brute comptable au 31/12/2019	Réductions de valeur au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
Titres cotés	0	0	0

Titres non cotés (en millions d'EUR)	Valeur brute comptable au 31/12/2019	Dépréciations au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019	% de participation	quote part des capitaux propres au 31/12/2019	Exercice de référence
<b>TOTAL</b>	<b>3 201</b>	<b>(2 991)</b>	<b>210</b>			
Dont les principales						
DEXIA HOLDINGS Inc.	2 283	(2 283)	0	100,00 %	(88)	31/12/19
DEXIA CREDIOP	701	(701)	0	99,57 %	810	31/12/19
DEXIA FLOBAIL	197	0	197	100,00 %	27	31/12/19
DEXIA CLF REGIONS BAIL	8	0	8	100,00 %	33	31/12/19

**2.8. Immobilisations incorporelles (poste VIII de l'actif)****Détail du poste et variations de l'exercice**

(en millions d'EUR)	Frais d'établissement	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31/12/2018</b>	<b>0</b>	<b>184</b>	<b>184</b>
Variations de l'exercice :			
• augmentations	0	10	10
• diminutions	0	(27)	(27)
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
<b>VALEUR COMPTABLE BRUTE AU 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>167</b>	<b>167</b>
<b>Amortissements et dépréciations au 31/12/2018</b>	<b>0</b>	<b>(151)</b>	<b>(151)</b>
Variations de l'exercice :			
• dotations	0	(16)	(16)
• reprises	0	27	27
• autres	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0
<b>Amortissements et dépréciations au 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>(140)</b>	<b>(140)</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2019</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux logiciels acquis et aux développements informatiques réalisés en interne et immobilisés.

## 2.9. Immobilisations corporelles (poste IX de l'actif)

### Détail du poste et variations de l'exercice

(en millions d'EUR)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage, mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
<b>VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2018</b>	0	7	20	0	27
Variations de l'exercice:					
• augmentations	0	0	1	0	1
• diminutions	0	(7)	(10)	0	(17)
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
<b>VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/2019</b>	0	0	11	0	11
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2018</b>	0	(7)	(19)	0	(26)
Variations de l'exercice:					
• dotations	0	0	(1)	0	(1)
• reprises	0	7	11	0	18
• autres	0	0	0	0	0
• écarts de conversion	0	0	0	0	0
<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2019</b>	0	0	(9)	0	(9)
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2019</b>	0	0	2	0	2

## 2.10. Autres actifs et comptes de régularisation (postes XIII et XIV de l'actif)

### Ventilation du poste

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Primes payées sur swaptions émises	0	0
Primes payées sur options	1	0
Dépôts de garantie versés <sup>(1)</sup>	21 533	22 203
Créances fiscales	11	3
Impôts différés actifs	0	0
Autres immobilisations financières	0	0
Autres actifs	275	13
<b>TOTAL COMPTES AUTRES ACTIFS</b>	<b>21 819</b>	<b>22 219</b>

(1) Les dépôts de garantie versés correspondent essentiellement à des versements de collatéraux dans le cadre de contrats avec les principales contreparties traitant sur les marchés de dérivés.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Primes et charges à reporter sur emprunts	79	82
Primes sur prêts et autres charges à reporter	101	101
Primes et charges à reporter sur opérations de couverture	724	944
Primes et charges à reporter sur opérations de <i>trading</i>	709	1 335
Produits acquis sur opérations de couverture	645	572
Produits acquis sur opérations de <i>trading</i>	3 599	351
Écarts de conversion à l'actif	350	161
Autres produits acquis	43	267
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>6 250</b>	<b>3 813</b>

## 2.11. Ventilation de l'actif par devise

### Classement par devises d'origine

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2019
En EUR	51 181
En autres devises UE	13 257
En autres devises hors UE	24 928
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>89 366</b>

### 3. Notes sur le passif

#### 3.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (poste I du passif)

##### a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR) 15

##### b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue <sup>(1)</sup>	96	118	118	0	0	0
Dettes à terme	22 708	11 138	3 290	3 625	2 633	1 590
<b>TOTAL</b>	<b>22 804</b>	<b>11 256</b>	<b>3 408</b>	<b>3 625</b>	<b>2 633</b>	<b>1 590</b>

#### 3.2. Opérations avec la clientèle (poste II du passif)

##### a. Intérêts courus repris sous ce poste

0

##### b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à vue	0	29	29	0	0	0
Dettes à terme	1	1	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

##### c. Ventilation des dettes à terme selon le secteur économique de la contrepartie hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Secteur public	0	29
Autres secteurs	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>30</b>

#### 3.3. Dettes représentées par un titre (poste III du passif)

##### a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR) 251

##### b. Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Titres du marché interbancaire et TCN	63 968	60 203	6 448	16 743	30 010	7 002
Emprunts obligataires	4 058	2 291	1 335	899	0	57
<b>TOTAL</b>	<b>68 026</b>	<b>62 494</b>	<b>7 783</b>	<b>17 642</b>	<b>30 010</b>	<b>7 059</b>

Dexia Crédit Local bénéficie au 31 décembre 2019 du mécanisme des garanties des États pour ses émissions à hauteur de EUR 60,5 milliards.

### c. Ventilation selon le type de titre et variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Titres de marché interbancaire et TCN	Emprunts obligataires	Emprunts de titres	Total
<b>VALEUR AU 31/12/2018</b>	<b>63 968</b>	<b>3 681</b>	<b>377</b>	<b>68 026</b>
Variations de l'exercice				
• émissions	22 458	953	0	23 411
• remboursements	(26 839)	(2 428)	(352)	(29 619)
• écarts de conversion	616	50	3	669
• autres	0	7	0	7
<b>VALEUR AU 31/12/2019</b>	<b>60 203</b>	<b>2 263</b>	<b>28</b>	<b>62 494</b>

### 3.4. Autres passifs et comptes de régularisation (postes IV et V du passif)

#### Détail du poste

Comptes de régularisation et autres passifs (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Dépôts de garanties reçus <sup>(1)</sup>	3 015	3 723
Primes sur instruments conditionnels vendus	0	0
Créditeurs divers	875	16
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS</b>	<b>3 890</b>	<b>3 739</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance sur prêts	105	117
Décotes constatées lors du rachat des créances	10	2
Produits constatés d'avance sur opérations de couverture	2 899	2 770
Produits constatés d'avance sur opérations de <i>trading</i>	1 162	961
Gains à étaler sur contrats de couverture	28	0
Charges à imputer sur opérations de couverture	768	619
Charges à imputer sur opérations de <i>trading</i>	3 773	415
Écarts de conversion passifs	196	223
Autres produits à reporter	5	1
Autres charges à payer	47	77
Autres comptes de régularisation – passif	95	1 944
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>9 088</b>	<b>7 129</b>

(1) Les dépôts de garantie reçus correspondent principalement aux cash collatéraux reçus

### 3.5. Provisions pour risques et charges (poste VI du passif)

(en millions d'EUR)	Montant 31/12/2018	Dotations	Reprises	Transfert	Ecarts de conversion	Montant 31/12/2019
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 327</b>	<b>692</b>	<b>(1 253)</b>	<b>0</b>	<b>(33)</b>	<b>733</b>
• pensions et assimilées	0	1	0	0	0	1
• crédits d'engagements	50	43	(50)	0	0	43
• autres instruments financiers <sup>(1)</sup>	996	610	(1 043)		24	587
• autres risques et charges <sup>(2)</sup>	281	38	(160)	0	(57)	102
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• provisions pour crédit à moyen et long termes	0	0	0	0	0	0
• provisions amortissements dérogatoires	0	0	0	0	0	0
• provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 327</b>	<b>692</b>	<b>(1 253)</b>	<b>0</b>	<b>(33)</b>	<b>733</b>

(1) Les provisions pour risques et charges sur autres instruments financiers sont commentées dans la note 2.5.d pour la ventilation par type de portefeuille.

(2) Le stock des autres provisions pour risques et charges en 2019 comprend principalement une provision relative à l'activité de désensibilisation des prêts pour EUR 66 millions.

### 3.6. Passifs subordonnés (poste VIII du passif)

#### a. Intérêts courus repris sous ce poste

(en millions d'EUR)	0
---------------------	---

#### b. Variations de l'exercice hors intérêts courus

(en millions d'EUR)	Total
<b>MONTANT AU 31/12/2018</b>	<b>163</b>
Variations de l'exercice:	
• émissions	0
• diminutions	(107)
• écarts de conversion	0
• autres variations	0
<b>MONTANT AU 31/12/2019</b>	<b>56</b>

#### c. Indication relative à chaque emprunt subordonné :

Devise	Échéance ou modalité de durée	Montant en millions	a) circonstances de remboursement anticipé b) conditions de subordination c) conditions de convertibilité	Conditions de rémunération (%)
EUR	indéterminée	56,3	a) Remboursement possible à chaque date de paiement d'intérêt à partir du 18/11/2015 pour autant qu'il ait obtenu préalablement l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel <sup>(1)</sup> . b) Remboursement au pair après tous les créanciers mais avant les prêts et titres participatifs c) Néant	TF 4,30 à partir de 2015 EURIBOR 3M + 1,73

(1) interdiction de payer des coupons discrétionnaires sur les Hybrides T1 suite au plan de résolution approuvé par la Commission Européenne le 28/12/2012

### 3.7. Capitaux propres

#### Détail des capitaux propres

(en millions d'EUR)	Montant
<b>SITUATION AU 31/12/2018:</b>	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 588
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	(30)
Ecart de conversion	(255)
Résultat de l'exercice	647
Acompte sur dividendes	0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018</b>	<b>3 279</b>
Variations de la période :	
Variation du capital	
Variation des primes d'émission et d'apport	0
Variation des engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Variation des réserves et résultat reporté <sup>(1)</sup>	647
Variation de la réserve légale	0
Variation réserve indisponible	0
Variations écarts de conversion	(9)
Dividendes versés (-)	0
Résultat de la période	393
Affectation du résultat 2018	(647)
<b>SITUATION AU 31/12/2019</b>	
Capital	279
Primes d'émission et d'apport	2 588
Engagements d'augmentation de capital et primes d'émission	0
Réserve légale	50
Réserve indisponible	0
Réserves générales	0
Report à nouveau	617
Ecart de conversion	(264)
Résultat de l'exercice <sup>(2)</sup>	393
Acompte sur dividendes	0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019</b>	<b>3 663</b>

(1) L'Assemblée Générale Ordinaire du 14/05/2019 a décidé d'imputer intégralement le résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 de EUR 647 millions sur le compte de report à nouveau, portant celui-ci à EUR 617 millions.

(2) Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2020 d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.

### 3.8. Ventilation du passif par devise

Classement par devises d'origine (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2019
En EUR	50 406
En autres devises UE	13 846
En autres devises hors UE	25 114
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>89 366</b>

### 3.9. Autre note annexe au bilan

#### Transactions avec les parties liées - Ventilation par nature

(en millions d'EUR)			Total du poste	Part des entités liées <sup>(1)</sup>
Actif	Postes III et IV	Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	33 034	11 319
	Postes V, VI, VII	Titres détenus	14 653	25
	Postes XIII et XIV	Autres actifs et comptes de régularisation	26 032	263
Passif	Postes I et II	Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle	11 301	335
	Poste III	Dettes représentées par un titre	62 745	0
	Poste VIII	Passifs subordonnés	56	0
	Postes IV et V	Autres passifs et comptes de régularisation	10 868	6

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

## 4. Notes sur le hors bilan

### 4.1. Engagements de financement donnés (poste I du hors bilan)

Ce poste comprend les engagements de financement donnés, les engagements donnés sur titres et les devises prêtées. Les engagements de financement sur prêts et lignes de crédit comprennent les contrats émis mais non versés au 31 décembre 2019.

#### Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Engagements en faveur d'établissements de crédit	815	667
Engagements en faveur de la clientèle	1 054	1 180
Devises prêtées non encore livrées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 869</b>	<b>1 847</b>

### 4.2. Engagements de garantie donnés (poste II du hors bilan)

#### a. Ventilation par catégorie de bénéficiaire

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 323	1 703
Engagements en faveur de la clientèle	2 040	1 909
<b>TOTAL</b>	<b>3 363</b>	<b>3 612</b>

#### b. Ventilation par nature d'opérations

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Engagements de garantie donnés		
• cautions	3 363	3 612
• avals et autres garanties	0	0
• actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 363</b>	<b>3 612</b>

#### c. Passifs éventuels et risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels

Il n'existe pas de passifs éventuels et de risques et pertes non mesurables à la date d'établissement des comptes annuels.

### 4.3. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres (poste III du hors bilan)

(en millions d'EUR)	Actifs nantis au 31/12/2018 <sup>(1)</sup>	Actifs nantis au 31/12/2019 <sup>(1)</sup>
Pour sûreté de dettes et engagements de la société	0	0
Poste du passif	0	0
Poste du hors bilan	27 103	26 040
<b>TOTAL</b>	<b>27 103</b>	<b>26 040</b>

(1) Valeur comptable des actifs nantis.

### 4.4. Engagements de financement et de garantie reçus (poste IV et V du hors bilan)

Ces postes comprennent les engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit, les engagements reçus sur titres et les devises empruntées.

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	4 652	5 676
Devises empruntées non encore reçues	0	0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	1 728	1 635
Garanties reçues des collectivités locales ou acquisition en garantie de créances sur collectivités locales	2 296	1 853
Autres engagements reçus	9 233	7 471
<b>TOTAL</b>	<b>17 909</b>	<b>16 635</b>

### 4.5. Engagements sur titres (poste VII du hors bilan)

#### a. Ventilation selon la nature d'opérations

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Achats		
• comptant	0	0
• terme	0	0
Ventes		
• comptant	0	0
• terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### b. Opérations de position ouverte isolée

Montant de la plus-value latente des opérations de position ouverte isolée	0
--	---

### 4.6. Opérations de change en devises (poste VIII du hors bilan)

Les opérations de change au comptant et de change à terme sont présentées pour leur valeur en devises, convertie sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Le poste « monnaies à recevoir » s'élève à EUR 30,8 milliards et le poste « monnaies à livrer » à EUR 30,7 milliards au 31 décembre 2019.

## 4.7. Engagements sur instruments financiers à terme (Poste IX du hors bilan)

### a. Ventilation selon le type d'intentions de gestion et le type de produits

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019	Couverture		Trading		Juste valeur au 31/12/2019
			Micro- couverture	Macro- couverture	Position ouverte isolée	Gestion de portefeuille spécialisée	
Sur devises <sup>(1)</sup>	28 083	30 703	6 796	18 575	0	5 332	(409)
• opérations de change à terme	14 339	17 160	0	17 160	0	0	0
• <i>swaps</i> de devises et d'intérêts	13 744	13 543	6 796	1 415	0	5 332	(409)
• <i>futures</i> sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• options sur devises	0	0	0	0	0	0	0
• contrats de taux de change à terme	0	0	0	0	0	0	0
Sur autres instruments financiers	259 479	217 271	65 877	39 445	683	111 266	(17 398)
Dont produits d'intérêts <sup>(2)</sup>							
• <i>swaps</i> de taux d'intérêt	255 884	214 465	64 081	39 445	0	110 939	(17 357)
• opérations sur <i>futures</i>	508	289	0	0	0	290	0
• contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
• options sur taux d'intérêt	660	48	10	0	0	37	(108)
Dont autres achats et ventes à terme <sup>(3)</sup>							
• autres contrats d'options	2 427	2 469	1 786	0	683	0	67
• autres opérations de <i>futures</i>	0	0	0	0	0	0	0
• autres achats et ventes à terme	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>287 562</b>	<b>247 974</b>	<b>72 673</b>	<b>58 020</b>	<b>683</b>	<b>116 598</b>	<b>(17 807)</b>

(1) Montant à livrer

(2) Montant nominal / notionnel de référence

(3) Prix d'achat / de vente convenu entre les parties

### b. Ventilation selon le type de marché

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Marché de gré à gré	Marché organisé	Total au 31/12/2019
Sur devises	30 703	0	30 703
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	214 802	0	214 802
• sur autres achats et ventes à terme	2 469	0	2 469
<b>TOTAL</b>	<b>247 974</b>	<b>0</b>	<b>247 974</b>

### c. Ventilation opérations fermes et conditionnelles

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Opérations fermes	Opérations conditionnelles	Total au 31/12/2019
Sur devises	30 703	0	30 703
Sur autres instruments financiers			
• sur intérêts	214 802	0	214 802
• sur autres achats et ventes à terme	1 947	522	2 469
<b>TOTAL</b>	<b>247 452</b>	<b>522</b>	<b>247 974</b>

### d. Ventilation selon durée résiduelle

Type d'opérations (en millions d'EUR)	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/12/2019
Sur devises	17 465	4 627	8 611	30 703
Sur autres instruments financiers				
• sur intérêts	34 124	66 896	113 782	214 802
• sur autres achats et ventes à terme	170	219	2 080	2 469
<b>TOTAL</b>	<b>51 759</b>	<b>71 742</b>	<b>124 473</b>	<b>247 974</b>

### e. Relevé des opérations de hors-bilan à terme sur valeurs mobilières, devises et autres instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 :

- pour les opérations fermes, les montants sont portés pour la valeur nominale des contrats ;
  - pour les opérations conditionnelles, les montants sont portés pour la valeur nominale de l'instrument sous-jacent.
- L'utilisation des instruments financiers à terme, par Dexia Crédit Local, s'inscrit dans les trois stratégies suivantes :

#### • gestion Actif/Passif

Dans le cadre de cette gestion sont regroupées les opérations qui ont pour but de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement. Cette gestion ALM se fait principalement par des *swaps* ainsi que par des contrats futurs.

#### • opérations de couverture affectée

Les opérations répertoriées dans cette catégorie ont pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, identifiés dès l'origine.

Constituent principalement cette catégorie, les *swaps* affectés en microcouverture d'émissions primaires, de titres du portefeuille obligataire de placement ou d'investissement ainsi que d'actifs clientèle. L'association de ces éléments d'actif ou de passif et de leur couverture spécifique permet de construire des actifs ou des passifs synthétiques, indexés sur des taux variables ou révisables et donc immunisés contre le risque de taux.

Par ailleurs sont également classés dans cette catégorie, les *swaps* cambistes qui sont mis en place afin de transformer des ressources dans la devise des emplois qu'elles financent, cette transformation ayant pour effet de réduire le risque de change.

#### • opérations de gestion de position

Cette stratégie se décompose en deux types d'activité :

- une activité dite de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;
- une activité de prise de position.

L'activité de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction regroupe les opérations conclues avec des collectivités locales ainsi que leurs opérations symétriques négociées avec des contreparties bancaires. Les opérations traitées sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt. Les opérations incluses dans cette activité font l'objet d'une gestion spécialisée en sensibilité.

L'activité de prise de position a pour objectif de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ou du cours des devises. Les opérations mises en place sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations de change à terme.

### f. Suivi du risque

La mesure du risque est réalisée de manière régulière par la direction des risques. Le principal indicateur de risque chez Dexia Crédit Local, comme dans l'ensemble du groupe Dexia, est la VaR. La VaR calculée par le groupe Dexia mesure la perte potentielle dans un intervalle de confiance de 99 % pour une période de référence de 10 jours. Le dispositif d'encadrement des risques consiste à attribuer à chaque entité et pour chacune des activités de marché, les éléments suivants :

- une liste des devises et structures susceptibles d'être traitées ;
- une limite en VaR.

## 4.8. Transactions avec les parties liées

### Ventilation par nature

(en millions d'EUR)			Total du poste	Part des entités liées <sup>(1)</sup>
	Poste I	Engagements de financement donnés	1 847	1 224
	Poste II	Engagements de garantie donnés	3 612	1 635
Hors bilan	Poste IV	Engagements de financement reçus	5 676	0
	Poste V	Engagements de garantie reçus	10 959	0
	Postes III, VI, VII et VIII	Autres engagements donnés et reçus	305 108	555

(1) Les entités liées correspondent à celles du périmètre de consolidation du groupe Dexia.

## 5. Notes sur le résultat

### 5.1. Produits d'intérêts et charges d'intérêts (postes I et II du compte de résultat)

(en millions d'EUR)		Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :</b>			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	256	128
Opérations avec la clientèle	(b)	1 614	877
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	1 141	1 429
Opérations de macrocouverture	(d)	953	1 346
<b>TOTAL PRODUITS D'INTÉRÊTS</b>		<b>3 964</b>	<b>3 780</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS RELATIFS AUX :</b>			
Opérations avec les établissements de crédit	(a)	(582)	(390)
Opérations avec la clientèle	(b)	(1 009)	(277)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(c)	(882)	(1 070)
Opérations de macrocouverture	(d)	(1 040)	(1 702)
<b>TOTAL CHARGES D'INTÉRÊTS</b>		<b>(3 513)</b>	<b>(3 439)</b>
<b>NET</b>		<b>451</b>	<b>341</b>

### a. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit

Ce poste comprend EUR 6 millions de transactions avec les parties liées.

La charge relative à la garantie des États qui s'élève à EUR 32 millions en 2019 contre EUR 33 millions en 2018 figure dans ce poste.

### b. Produits d'intérêts et charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle

Les charges et produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle représentent un montant net de EUR 600 millions. Il intègre les produits d'engagements de financement et de garantie qui représentent EUR 135 millions.

### c. Intérêts, produits et charges assimilés sur obligations et titres à revenu fixe

Le poste représente pour EUR 1 429 millions les produits des intérêts échus et des intérêts courus non échus

des obligations et autres titres à revenu fixe, les produits et charges d'étalement des décotes et surcotes sur titres d'investissement et de placement, ainsi que le résultat des opérations de couverture sur ces titres.

Concernant la partie charges, le poste s'élève à EUR 1 070 millions pour Dexia Crédit Local.

En plus des intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe, il inclut également le résultat des opérations de couverture sur le risque de taux, lorsque celles-ci sont identifiées dès l'origine comme rattachées à des titres de créances négociables, à des émissions obligataires ou à des dettes subordonnées.

### d. Produits et charges sur opérations de macrocouverture

Les produits de macrocouverture s'élèvent à EUR 1 346 millions et les charges de macrocouverture s'élèvent à EUR 1 702 millions.

## 5.2. Ventilation des revenus de titres à revenu variable (poste III du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Entreprises liées <sup>(1)</sup>	0	160
Participations et autres titres détenus à long terme	4	8
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>168</b>

(1) Versement d'un dividende de 160 M€ par Dexia Kommunalbank Deutschland.

## 5.3. Ventilation des commissions (postes IV et V du compte de résultat)

### a. Détail des commissions perçues (poste IV. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Crédit	1	1
Autres services financiers	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

### b. Détail des commissions versées (poste V. du compte de résultat)

Nature (en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Crédit	0	0
Opérations sur titres	(8)	(21)
Autres services financiers	(5)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(13)</b>	<b>(25)</b>

## 5.4. Ventilation des gains et pertes provenant d'opérations sur portefeuilles (poste VI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Résultats de :		
• opérations sur titres de transaction	7	19
• opérations de change	(20)	(34)
• opérations sur instruments financiers	(282)	(57)
<b>Sous-total</b>	<b>(295)</b>	<b>(72)</b>
• opérations sur titres de placement et assimilés <sup>(1)</sup>	251	429
<b>Sous-total</b>	<b>251</b>	<b>429</b>
• opérations des portefeuilles d'investissement	67	(67)
<b>Sous-total</b>	<b>67</b>	<b>(67)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>290</b>

(1) Cette ligne regroupe les plus ou moins values de cession et les dotations / reprises de provisions sur le portefeuille de titres de placement ainsi que les plus ou moins values sur les titres d'activité de portefeuille.

### Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises sur titres de placement sont les suivantes :

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
• dotations aux dépréciations	(462)	(714)
• reprises de dépréciations	685	1 299
<b>Sous-total</b>	<b>223</b>	<b>585</b>
• moins-values de cession	(654)	(2 113)
• plus-values de cession	682	1 957
<b>Sous-total</b>	<b>28</b>	<b>(156)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>429</b>

## 5.5. Charges générales d'exploitation (poste IX du compte de résultat)

### a. Détail

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
<b>Frais de personnel</b>	<b>(92)</b>	<b>(101)</b>
• salaires et traitements	(67)	(71)
• charges sociales	(30)	(27)
• coûts de restructuration	5	(3)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(215)</b>	<b>(207)</b>
• impôts et taxes <sup>(1)</sup>	(71)	2
• autres frais administratifs	(144)	(209)
<b>TOTAL</b>	<b>(307)</b>	<b>(308)</b>

(1) La contribution au fonds de résolution unique figurait dans le poste « impôts et taxes » en 2018. À compter de 2019, elle est enregistrée en « autres frais administratifs ».

### b. Renseignements sur le personnel

	31/12/2018	31/12/2019
<b>Effectif fin d'année</b>	<b>554</b>	<b>461</b>
• cadres dirigeants	47	35
• autres cadres	389	358
• employés	118	68
<b>Frais de personnel (en EUR millions)</b>	<b>(96)</b>	<b>(89)</b>
• rémunérations et avantages sociaux directs	(71)	(58)
• cotisations patronales d'assurances sociales	(20)	(18)
• autres frais de personnel	(5)	(13)
<b>Provisions pour pensions (en EUR millions)</b>	<b>4</b>	<b>(12)</b>
• dotations (+)	(2)	(14)
• reprises (-)	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>(92)</b>	<b>(101)</b>

## 5.6. Coût du risque (poste XI du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Dotations et pertes	Reprises et utilisations	Total au 31/12/2019
Provisions pour dépréciation et pertes sur créances	(103)	156	53
Provisions pour risques	(52)	194	142
Provisions réglées	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>(155)</b>	<b>350</b>	<b>195</b>

- Le coût du risque s'établit à EUR 195 millions en 2019 et comprend principalement :
  - Des reprises sur provisions spécifiques, consécutives à la cession d'expositions provisionnées, notamment à NY pour EUR +54 millions, auquel le dossier Chicago Board of Education contribue à hauteur de EUR +46 millions.
  - Un abandon de créance de EUR -35 millions sur un dossier en contentieux, compensé par une reprise de provisions pour risques relative à l'activité de désensibilisation des prêts pour EUR 53 millions.
  - Une reprise de provision de EUR +90 millions sur la valorisation de la participation de Dexia Crediop ; cette participation est par ailleurs totalement dépréciée.

## 5.7. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (poste XII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018		Total au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019		Total au 31/12/2019
	Entreprises liées	Autres		Entreprises liées	Autres	
Dotations aux dépréciations <sup>(1)</sup>	0	0	0	(120)	0	(120)
Reprises de dépréciations <sup>(2)</sup>	504	0	504	289	0	289
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>504</b>	<b>0</b>	<b>504</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>169</b>
Moins-values sur cessions <sup>(3)</sup>	0	0	0	(450)	0	(450)
Plus-values sur cessions	24	0	24	0	1	1
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>(450)</b>	<b>1</b>	<b>(449)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>0</b>	<b>528</b>	<b>(281)</b>	<b>1</b>	<b>(280)</b>

(1) Dotation pour dépréciation de la participation Dexia Crediop suite à l'augmentation de capital.

(2) Reprise de provision pour dépréciation de la participation Dexia Kommunalbank Deutschland AG de EUR 289 millions suite à la cession de cette participation.

(3) Moins-value réalisée sur la cession de Dexia Kommunalbank Deutschland AG de EUR -450 millions.

## 5.8. Autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation

### a. Autres produits d'exploitation (poste VII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Autres produits d'exploitation bancaire	0	1
Autres produits d'exploitation non bancaire	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

### b. Autres charges d'exploitation (poste VIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Autres charges d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5.9. Résultat exceptionnel (détail du poste XIII du compte de résultat)

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Produits exceptionnels <sup>(1)</sup>	11	2
Charges exceptionnelles	0	0

(1) Remboursement d'assurance relatives à des indemnités de sinistres sur 2018. Sur 2019, il s'agit d'un boni de liquidation sur le dossier GIE Jeunes Bois.

## 5.10. Impôts sur les bénéfices (poste XIV du compte de résultat)

### a. Décomposition de la charge d'impôt

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
Impôts des sociétés <sup>(1)</sup>	(3)	(33)
Impôts différés	1	1
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A)</b>	<b>(2)</b>	<b>(32)</b>
Reprises de provisions pour litiges fiscaux <sup>(1)</sup> (B)	0	55
<b>TOTAL (A) + (B)</b>	<b>(2)</b>	<b>23</b>

(1) La reprise de provision est liée à un litige fiscal 2013, dont la charge apparaît en 2019 sur le poste « Impôts des sociétés » et pour laquelle une partie du redressement a été abandonnée par l'Administration fiscale.

Le taux d'imposition des impôts différés retenu pour l'exercice 2019 s'élève à 25,825 % pour la France.

Le taux d'imposition des succursales étrangères est en général inférieur.

Compte tenu de la situation de Dexia Crédit Local et des perspectives de récupération des impôts différés, les impôts différés ont fait l'objet d'un provisionnement.

### b. Dérogations aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2019
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provision pour crédit à moyen et long terme	0	0
Provision pour investissement	0	0
<b>AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### c. Intégration fiscale

L'établissement stable de Dexia SA en France est depuis 2002 tête de Groupe d'intégration fiscale, groupe dont fait partie Dexia Crédit Local.

Un avenant à la convention fiscale entre Dexia SA établissement stable et Dexia Crédit Local, signé en 2011, permet de réattribuer à Dexia Crédit Local les économies d'impôt qui proviennent de Dexia Crédit Local et ses filiales.

Un second avenant, signé entre Dexia Etablissement Stable et Dexia Crédit Local en 2012, a pour objet d'écarter, pour le calcul de la contribution d'impôt de DCL, les subventions reçues de Dexia Etablissement Stable lorsqu'elles sont neutralisées dans le cadre du résultat d'ensemble du groupe d'intégration.

## 5.11. Relations financières avec les membres du comité de direction et du conseil d'administration

(en millions d'EUR)	
<b>RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ EN RAISON DE LEURS FONCTIONS DANS CEUX-CI, DANS LES ENTREPRISES FILIALES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES.</b>	
Comité de direction	3
Conseil d'administration	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>
<b>MONTANT EN FIN D'EXERCICE DES CRÉANCES EXISTANT À LEUR CHARGE, DES PASSIFS ÉVENTUELS EN LEUR FAVEUR ET DES AUTRES ENGAGEMENTS SIGNIFICATIFS SOUSCRITS EN LEUR FAVEUR</b>	
Comité de direction	0
Conseil d'administration	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## 5.12. Ventilation géographique

(en millions d'EUR)	Montant au 31/12/2019		
	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Résultat net
En France	468	197	(320)
Succursales étrangères	310	256	713
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>453</b>	<b>393</b>

## 6. Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2019

Sociétés	Capital	Prime d'émission, réserves et report à nouveau	C A H.T. ou PNB du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
<b>1 - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE COMPTABLE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE DEXIA CRÉDIT LOCAL</b>				
<b>A - FILIALES (DE 50 % À 100 % DU CAPITAL DÉTENU)</b>				
(en EUR)				
<b>Dexia Crediop</b> Via Venti settembre N. 30 I00187 Roma	570 210 000	372 403 124	(89 040 031)	(129 332 227)
<b>Dexia Holdings INC.<sup>(1)</sup></b> 445 Park Avenue, 7th floor NY 10022 New York	2 351 534 355	(2 439 572 493)	797 682	132 599
<b>Dexia Flobail</b> 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense	197 100 166	(168 574 213)	(2 099 265)	(1 117 783)
<b>Dexia CLF Régions Bail</b> 1 Passerelle des Reflets - Tour Dexia La Défense 2 92913 La Défense	7 625 000	23 438 935	3 808 101	2 433 967

(1) Sociétés qui ne produisent des comptes annuels qu'en normes IFRS.

### 2 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

#### A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-A ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST SUPÉRIEUR À 10 %

- Sociétés françaises
- Sociétés étrangères

#### B - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE 1-B ET AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS DONT LE CAPITAL DÉTENU EST INFÉRIEUR À 10 %

- Sociétés françaises
- Sociétés étrangères

Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par Dexia Crédit Local au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par Dexia Crédit Local	Montants des cautions et avals donnés par Dexia Crédit Local	Activité
	Brute	Nette				
99,57 %	701 223 585	0	0	4 947 005 084	1 189 303 907	Banque, établissement de crédit
100,00 %	2 283 076 144	0	0	111 338 737	0	Société holding
100,00 %	197 111 054	197 111 054	0	238 935 128	888 628 028	Financement par crédit-bail des investissements locaux
100,00 %	7 941 401	7 941 401	0	363 180 470	222 609 008	Location de biens immobiliers
	1 317 717	237 496	0	232 058 718	2 643 650	
	2 812 977	476 022		0	0	
	8 591 147	4 574 466	219 832	175 264 813	11 236 203	
	0	0	0	0	0	

Rapport de gestion

Rapport sur le  
gouvernement d'entreprise

Comptes consolidés

Comptes sociaux

Renseignements  
à caractère général

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Dexia Crédit Local,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Dexia Crédit Local relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes**  
(Se référer à la note 1.2 et 1.3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>L'activité de Dexia Crédit Local intervient dans le contexte particulier de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012.</p> <p>Ce plan, ultimement réexaminé et validé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019, prend notamment en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au plan d'affaires sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biannuelles, y compris les dernières conditions de marché observables et les évolutions comptables et réglementaires connues alors ; dans sa dernière actualisation, le plan d'affaires intègre les données de marché observables au 30 juin 2019 ainsi que le non-renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'approche spécifique déployée par la Banque centrale européenne pour la supervision du groupe Dexia ;</li> <li>- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités constituant le Groupe, ainsi que celui de la notation de Dexia Crédit Local ;</li> <li>- La poursuite de la résolution suppose que Dexia Crédit Local conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois, ainsi que sur la capacité de Dexia Crédit Local à collecter des financements sécurisés ;</li> <li>- Le renouvellement de la garantie des États belge et français à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à l'approbation de la Commission Européenne en date du 27 septembre 2019 ;</li> <li>- Enfin, Dexia Crédit Local est sensible à l'évolution de son environnement macroéconomique et aux paramètres de marché, dont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, les marges de crédit, dont les variations sont susceptibles d'impacter le plan d'affaires significativement.</li> </ul> <p>L'appréciation de l'ensemble des éléments sous-tendant le plan d'affaire doit par ailleurs se faire dans le contexte actuel particulier de crise sanitaire lié à la propagation du coronavirus Covid-19 à travers le monde et particulièrement en Europe, tel que mentionné dans la note annexe 1.2. En synthèse, il reste à ce jour des incertitudes relatives à la réalisation du plan d'affaires supportant la continuité d'exploitation de Dexia Crédit Local, sur la durée de la résolution.</p> <p>Toutefois, à ce stade, ces incertitudes ne remettent pas en cause les fondamentaux de la résolution, ce qui justifie l'établissement des états financiers selon le principe de continuité d'exploitation.</p> <p>Considérant l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, nous considérons l'appréciation de l'application de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2019 comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la dernière évaluation par le comité de direction et le conseil d'administration de Dexia Crédit Local de la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation sur une période de douze mois à compter de la clôture de l'exercice, ainsi que les éléments sur lesquels cette évaluation se fonde et la documentation qui les sous-tend.</p> <p>Nous avons mis en œuvre, notamment, les diligences suivantes en application de la norme d'exercice professionnel NEP 570 « <i>Continuité d'exploitation</i> » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par entretiens avec la direction et sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons apprécié les éléments sur lesquels se fondent les projections de liquidités à 24 mois établies par Dexia ;</li> <li>- Nous avons pris connaissance des principaux ratios réglementaires (<i>Liquidity Coverage Ratio, Common Equity Tier 1</i>) calculés au 31 décembre 2019 au regard des exigences applicables à cette date ;</li> <li>- Nous nous sommes enquis auprès du comité de direction et du conseil d'administration des hypothèses sous-tendant le plan d'affaires dans sa dernière actualisation à fin juin 2019, validé par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019. Comme indiqué dans la note annexe 1.3, il existe à ce jour des incertitudes à la réalisation de ce plan d'affaires qui, outre les facteurs macro-économiques, portent notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions d'accès aux facilités de l'Eurosystème après 2021 ;</li> <li>• L'existence de nouvelles règles comptables ou prudentielles non connues à date par la Direction de Dexia Crédit Local ;</li> <li>• La structure organisationnelle et juridique à terme du Groupe Dexia Crédit Local.</li> </ul> </li> <li>- Nous avons pris connaissance des rapports trimestriels sur la stratégie de financement et la continuité opérationnelle, établis par Dexia Crédit Local à la demande de la Banque centrale Européenne.</li> <li>- Concernant la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, nous avons pris connaissance de l'évaluation faite par la direction de ses effets sur la continuité opérationnelle de Dexia Crédit Local en date d'arrêtés des comptes, et en particulier sur la liquidité et la solvabilité ; nous avons en outre revu l'information communiquée à ce titre dans la note annexe dédiée aux événements postérieurs à la clôture.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons examiné la conformité aux exigences légales et réglementaires des informations fournies en matière de continuité d'exploitation dans les notes annexes.</p>

### Risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information (Se référer à la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>En tant qu'établissement bancaire, Dexia Crédit Local est dépendant pour ses activités opérationnelles, de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information. Ses activités s'inscrivent en outre dans un contexte particulier de gestion en extinction de son portefeuille d'actifs, encadrée par un plan de résolution ordonnée validé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012.</p> <p>Dans ce cadre, et afin d'assurer la continuité opérationnelle, Dexia Crédit Local a procédé à l'externalisation de la fonction informatique (développements, production et infrastructure) et des back-offices à un prestataire de services externe. Dexia Crédit Local a également choisi à partir de l'exercice 2018 de confier le renouvellement et la gestion de l'infrastructure de son système informatique à ce même prestataire.</p> <p>Dans ce contexte spécifique, la maîtrise du risque opérationnel lié à la performance des systèmes d'information et aux traitements automatisés de l'information comptable et financière apparaît comme un point clé de notre audit.</p>	<p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques déployés tout au long des chaînes de traitement de l'information comptable et financière représente une étape importante de notre approche d'audit.</p> <p>Les travaux que nous avons mis en œuvre, pour certains, directement chez le prestataire de service, avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prendre connaissance de la cartographie des systèmes d'information, des processus et des contrôles qui sous-tendent la production de l'information comptable et financière ;</li> <li>– Examiner la manière dont Dexia Crédit Local a traité les impacts des principaux incidents informatiques de l'exercice ainsi que les plans d'action correctifs mis en place ;</li> <li>– Apprécier la performance des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique), et des contrôles automatiques clés dans les systèmes d'information significatifs (en particulier dans les applicatifs de traitement des crédits et des opérations de marchés, les applicatifs comptables, et les applicatifs de rapprochement automatique entre les données de gestion et les données comptables) ;</li> <li>– Réaliser des diligences approfondies sur les écritures comptables manuelles, portant notamment sur le contrôle des habilitations en saisie, et la revue de la documentation sous-tendant ces écritures ;</li> <li>– Prendre connaissance du dispositif de contrôle et de supervision déployé par Dexia Crédit Local dans le cadre de cette prestation de service essentielle externalisée.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons également examiné les informations présentées en annexe aux comptes annuels relatives aux risques opérationnels en lien avec les systèmes d'information.</p>

### Appréciation et évaluation du risque de crédit (Se référer aux notes 1.3, 2.3, 2.4, 3.5, 5.6 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dexia Crédit Local est exposé au risque de crédit, résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Lorsqu'il est avéré, ce risque se traduit dans les comptes par la constatation de dépréciations des actifs concernés et de provisions pour engagements de crédit hors bilan.</p> <p>Dans un premier temps, des dépréciations spécifiques et provisions sont déterminées par Dexia Crédit Local sur la base d'une estimation individuelle du risque de non recouvrement et de perte de valeur recouvrée.</p> <p>En complément, pour les portefeuilles de crédits considérés comme sensibles, mis sous surveillance et non dépréciés sur base individuelle, ou en cas d'identification d'un risque avéré sur un secteur, des provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, notamment pour la constitution des portefeuilles homogènes et la détermination des paramètres de risques utilisés par les modèles de dépréciation.</p> <p>Au 31 décembre 2019, le montant brut des créances douteuses et douteuses compromises s'élève à 478 millions d'euros, les dépréciations spécifiques à 127 millions d'euros et les provisions collectives à 43 millions d'euros. Enfin, le coût du risque de Dexia Crédit Local est un produit de 195 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de notre audit car les provisions et dépréciations sont significatives au regard des comptes pris dans leur ensemble, et font appel au jugement de la direction, à la fois pour identifier les encours concernés et pour déterminer le montant des provisions et dépréciations comptabilisées.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle des processus relatifs aux traitements des crédits et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par la Direction. Ces contrôles clés concernent principalement l'identification et le suivi des prêts et créances à déprécier et des encours douteux et restructurés, le respect des méthodologies définies par Dexia Crédit Local dans l'évaluation des provisions et dépréciations, la qualité et la traçabilité des données utilisées, le calcul et le versement vers les systèmes comptables des données en provenance des systèmes amont de gestion et risque.</p> <p>Pour la réalisation de nos tests sur les dépréciations et provisions en date de clôture, nous avons pris en considération les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs en montant et pour lesquels l'exercice du jugement par Dexia Crédit Local est déterminant sur l'évaluation des provisions et dépréciations.</p> <p>Ces tests ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'identification des dossiers présentant un risque individuel significatif (dossiers sous surveillance) : nous avons notamment apprécié le niveau de risque sur une sélection de crédits estimés sains par la direction ;</li> <li>– L'évaluation des dépréciations constituées sur une base individuelle : nous avons notamment apprécié, sur base d'un échantillon, les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations comptabilisées ;</li> <li>– L'évaluation des provisions collectives : nous avons apprécié la pertinence des méthodologies retenues par Dexia Crédit Local, au regard notamment des regroupements des expositions considérées.</li> </ul> <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels relatives au risque de crédit.</p>

**Valorisation des instruments financiers***(Se référer aux notes 1.3, 2.5, 4.7, et 5.4 de l'annexe aux comptes annuels)***Risque identifié**

Dans le cadre de ses activités de marché, Dexia Crédit Local détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché. Ces instruments sont comptabilisés à la valeur de marché sur la base de modèles de valorisation, incluant des paramètres significatifs non observables ou ne peuvent être corroborés directement par des données de marché.

Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables, de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables. Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.

Les techniques retenues par Dexia Crédit Local pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisées.

Au 31 décembre 2019, les instruments financiers représentent 247,9 milliards d'euros en hors-bilan, et les obligations et autres titres à revenus fixes 14,3 milliards d'euros à l'actif du bilan de Dexia Crédit Local.

En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement pour la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne les instruments dont la valorisation nécessite le recours à des paramètres non observables.

**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**

Nous avons apprécié la pertinence des contrôles clés définis et mis en œuvre par Dexia Crédit Local dans le cadre des processus de valorisation des instruments financiers évalués à la valeur de marché, notamment ceux relatifs à :

- L'appréciation du risque d'incertitude lié à l'utilisation de modèles de valorisation : nous avons vérifié l'existence d'une cartographie des modèles, et avons apprécié la documentation portant sur la quantification du risque d'incertitude lié à l'utilisation de ces modèles, ainsi que la qualité de la documentation des critères de priorisation de revue périodique des modèles dans le temps ;
- La vérification indépendante des paramètres de valorisation : nous avons notamment analysé la pertinence des sources de données utilisées et nous avons apprécié du respect de la hiérarchie de ces sources ;
- La détermination des ajustements de juste valeur : nous avons notamment analysé la pertinence des méthodologies mises en œuvre, procédé à une revue analytique des impacts et examiné la réconciliation avec les données comptables.

Nous nous sommes appuyés sur nos experts en valorisation pour procéder, sur la base d'échantillons, à :

- L'analyse de l'appréciation par Dexia Crédit Local du risque d'incertitude lié à l'utilisation de modèles de valorisation ;
- L'analyse de la pertinence des paramètres de valorisation retenus ;
- La revue indépendante des valorisations.

Nous avons procédé à l'examen du dispositif de calcul et d'échange de collatéral sur les instruments dérivés, et avons analysé les principaux écarts de calcul avec les contreparties afin de conforter notre évaluation de la fiabilité des valorisations établies par Dexia Crédit Local.

Enfin, nous avons examiné les informations publiées en annexe aux comptes annuels relatives à la valorisation des instruments financiers.

**Documentation et efficacité des relations de couverture***(Se référer aux notes 1.3 et 4.7 de l'annexe aux comptes annuels)***Risque identifié**

Dans le cadre de ses activités de financement, Dexia Crédit Local a décidé de se prémunir des risques de variation de juste valeur ou de flux de trésorerie des actifs et passifs en ayant recours à des dérivés de couverture.

La qualification d'une relation de couverture est strictement encadrée dans le référentiel comptable français, et notamment les conditions suivantes doivent être remplies :

- La documentation des caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument dérivé de couverture, et de la typologie de couverture mise en place ;
- L'encadrement du recours à la comptabilité de couverture, avec la réalisation de tests quantitatifs visant à justifier le maintien de la relation.

Au 31 décembre 2019, les notionnels de dérivés de couverture en hors-bilan s'élèvent à 130 693 millions d'euros.

En raison du caractère significatif de ces engagements comptabilisés dans les comptes annuels, nous considérons que la documentation et l'efficacité des relations de couverture est un point clé de l'audit.

**Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne et la gouvernance encadrant la documentation et l'efficacité des relations de couverture.

Nos travaux ont notamment porté sur :

- La documentation des relations de couverture ;
- L'identification des portefeuilles d'éléments couverts et d'instruments de couverture ;
- Le dispositif de réalisation des tests d'efficacité permettant de justifier le maintien des relations dans le temps ;
- Les principes de déqualification des relations de couverture.

En ce qui concerne les positions en date de clôture, nos diligences ont principalement porté sur :

- Le rapprochement entre les encours de gestion et les encours comptables ;
- L'examen critique des tests d'efficacité et de la comptabilisation de l'inefficacité associée ;

La revue analytique de la variation de l'inefficacité OIS/BOR sur l'exercice.

Nous avons impliqué nos experts pour procéder, sur la base d'échantillons, à la revue de la pertinence des méthodologies, et de la qualité de la documentation des relations de couverture.

En outre, nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par Dexia Crédit Local au référentiel comptable français sur le traitement comptable des relations de couverture dans le cadre d'opérations de cession des éléments couverts, ainsi que les impacts comptables associés en cas d'arrêt des relations de couverture ou de réaffectation de l'instrument de couverture dans une nouvelle relation.

Enfin, nous avons examiné les informations publiées en annexe aux comptes annuels, relatives aux relations de couverture de Dexia Crédit Local.

### Évaluation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (Se référer aux notes 1.1, 1.2, 2.7 et 5.7 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au bilan de Dexia Crédit Local pour une valeur nette comptable de 210 millions d'euros.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour Dexia Crédit Local.</p> <p>La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces parts si elle avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.</p> <p>Elle est déterminée principalement selon une méthode d'actualisation des flux futurs.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est alors constituée, égale au montant de la différence. En cas de valeur d'utilité négative, Dexia Crédit Local apprécie alors la nécessité de déprécier les créances rattachées à la participation, ou de constituer une provision pour risques et charges complémentaire à hauteur de ses engagements.</p> <p>Compte tenu de l'importance des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux variations des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Apprécier la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité ;</li> <li>– Apprécier la pertinence du taux d'actualisation retenu ;</li> <li>– Tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées publiées en annexe aux comptes annuels.</p>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dexia Crédit Local par l'assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 28 juin 1996 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 12<sup>e</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 24<sup>e</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code

de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris la Défense et Courbevoie, le 10 avril 2020

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

MAZARS

Jean-Vincent COUSTEL

Virginie CHAUVIN

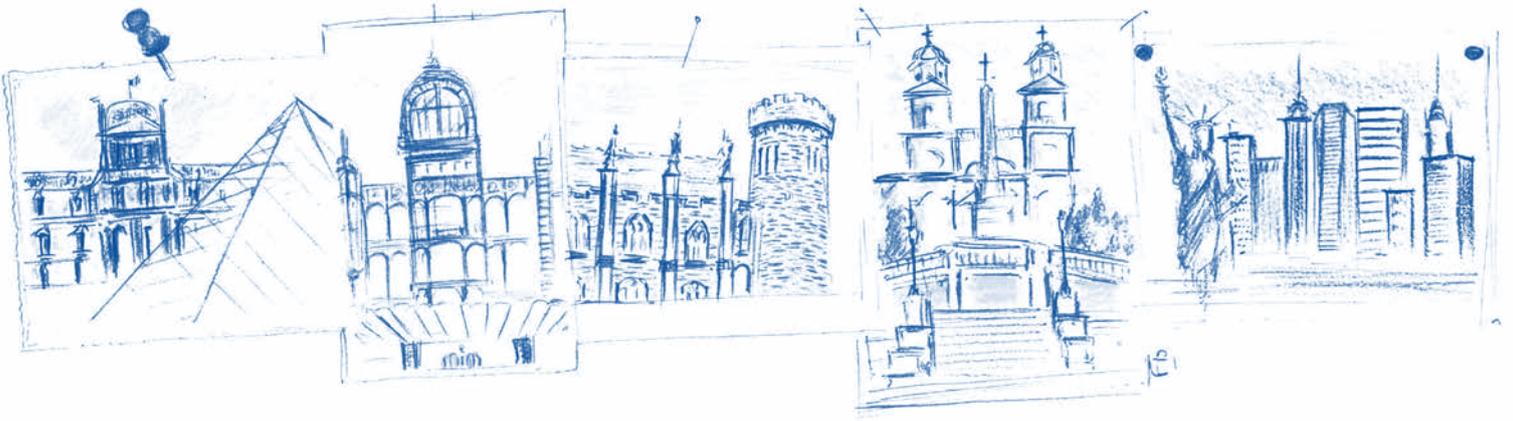
Claire GUEYDAN





---

198	Informations juridiques et administratives
201	Rapport annuel – Attestation du responsable



## Renseignements à caractère général

# Informations juridiques et administratives

## 1. Concernant la société

<b>Histoire de la société</b>	Dexia Crédit Local était l'une des trois principales entités du groupe Dexia, le groupe financier franco-belge formé en 1996 par l'alliance du Crédit Local de France et du Crédit Communal de Belgique (établissements de crédit spécialisés dans le financement des collectivités locales et des acteurs locaux). Dexia Crédit Local est, dans le cadre de la profonde restructuration du groupe et de la mise en œuvre du plan révisé de résolution ordonnée du groupe, la principale filiale du groupe Dexia.
<b>Raison sociale Nom commercial</b>	Dexia Crédit Local est la dénomination sociale de la société, telle que figurant dans ses statuts. Son nom commercial est Dexia.
<b>Pays d'origine Constitution Durée de vie</b>	Le pays d'origine de la société est la France. Elle a été constituée à Paris, le 28 août 1989 pour une durée de 99 ans.
<b>Numéro d'enregistrement</b>	Elle est immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 351 804 042 (APE : 6492Z).
<b>Siège social</b>	Son siège social, et lieu principal d'activité, est sis à La Défense (92913) - Tour CBX La Défense 2 - 1, Passerelle des Reflets (téléphone : 01 58 58 77 77), depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2007.
<b>Forme juridique Législation régissant l'activité</b>	Il s'agit d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français, relevant des dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce et L. 511-1 du Code monétaire et financier.
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet, à titre de mission permanente, de poursuivre l'activité suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• réaliser en France et à l'étranger toutes opérations de crédit en faveur du développement local, et notamment de l'équipement collectif, principalement au profit des collectivités locales et des établissements publics, des organismes bénéficiant de leur garantie, des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés concessionnaires de services publics et plus généralement des organismes réalisant des opérations d'urbanisme et d'habitat, ou ayant passé avec une collectivité locale une convention pour la réalisation ou la gestion d'un équipement d'intérêt local ;</li><li>• pratiquer au profit de ces mêmes personnes une activité de courtage en assurances et toute activité de conseil et d'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière, et, d'une manière générale, offrir tous les services destinés à faciliter leur gestion financière sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice de certaines professions réglementées ;</li><li>• recueillir les dépôts de trésorerie des collectivités locales et des établissements publics locaux conformément à la réglementation qui leur est applicable ;</li><li>• conserver les fonds prêtés à ses clients, en attente d'emploi ;</li><li>• émettre des emprunts obligataires en France et à l'étranger destinés au financement des prêts qu'elle consent.</li></ul> <p>À cet effet, elle peut notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• créer des filiales ;</li><li>• détenir des participations dans les sociétés dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;</li><li>• constituer et gérer des fonds de garantie pour garantir le remboursement des crédits accordés aux organismes mentionnés au premier alinéa du présent article.</li></ul> <p>Elle peut également réaliser toute opération entrant dans son objet pour le compte d'organismes ou d'institutions d'intérêt général qui lui donnent mandat</p>

<b>Exercice social</b>	L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
<b>Répartition statutaire des bénéfices</b>	<p>Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements prévus à l'article 37 des statuts (5 % pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi), et augmenté des reports bénéficiaires.</p> <p>L'assemblée générale détermine, sur proposition du conseil d'administration, la part du bénéfice distribuable attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes. Quant au surplus, s'il en existe, l'assemblée générale décide, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi.</p> <p>En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle à la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.</p> <p>Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête du conseil d'administration.</p> <p>Nonobstant les dispositions qui précèdent et dans les cas prévus par la loi, le conseil d'administration est compétent pour décider de répartir un acompte à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices n'aient été approuvés. Le conseil d'administration en fixe le montant et la date de répartition. Il appartient à l'assemblée générale, lors de la fixation du dividende définitif, de s'assurer que les dispositions de ce paragraphe sont effectivement satisfaites pour l'ensemble de ce dividende (acompte compris).</p>
<b>Assemblées générales</b>	<p><b>Convocation</b></p> <p>Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu choisi par l'auteur de la convocation.</p> <p>Tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société.</p> <p>La nature de ces documents et les conditions de leur envoi et de mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.</p> <p><b>Droit d'admission aux assemblées</b></p> <p>Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées sur simple justification de son identité, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles.</p> <p>Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire.</p> <p>Les pouvoirs doivent être déposés au siège social, cinq jours au moins avant la réunion.</p> <p><b>Droit de vote</b></p> <p>Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.</p> <p>Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire.</p>
<b>Lieu de consultation des documents</b>	Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés à son siège social. Les demandes sont à adresser à :
<b>Responsables de l'information</b>	<p>Monsieur Bart Bronselaer, directeur général <i>ad interim</i></p> <p>Madame Véronique Hugues, directeur général délégué (01.58.58.69.39).</p>

## 2. Concernant les perspectives de la société<sup>(1)</sup>

<b>Événements récents</b>	Depuis son entrée en résolution ordonnée en 2011, Dexia Crédit Local met en œuvre une stratégie proactive de repli de ses activités et de réduction du bilan par la vente de ses franchises commerciales et de ses portefeuilles d'actifs. L'année 2019 représente une étape importante pour cette dynamique du fait notamment de la clôture de la vente de Dexia Kommunalbank Deutschland (DKD), sa filiale en Allemagne, de la fermeture de DCL Madrid et du lancement du projet de transformation de la succursale américaine de Dexia Crédit Local (DCL New York) en un bureau de représentation. Par ailleurs, le groupe Dexia a pris, en mai et en juillet, des décisions structurantes relatives à deux nouveaux programmes de cession d'actifs qui ont contribué à une forte réduction du bilan et du besoin de liquidité de la banque sans détériorer ses ratios de solvabilité. Dexia Crédit Local a profité de conditions de marché favorables, en particulier aux États-Unis, pour l'exécution de cette stratégie qui se poursuivra en 2020
<b>Perspectives</b>	Sous réserve des aléas et risques identifiés dans le présent rapport annuel, le groupe Dexia et Dexia Crédit Local en particulier poursuivront la mise en œuvre des principes contenus dans le plan révisé de résolution ordonnée du groupe validé par la Commission européenne le 28 décembre 2012. Dexia Crédit Local n'a plus d'activité commerciale sur les marchés sur lesquels il était présent, dont le financement du secteur public français. Après avoir cédé la majeure partie de ses franchises commerciales, le groupe se concentre désormais sur la gestion en extinction de ses encours résiduels, en utilisant le mécanisme de garantie des États susvisé.
<b>Contrôle</b>	Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accord, y compris dans le plan de restructuration en cours, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.
<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	Référence est faite au texte figurant en page 27 du présent rapport annuel au sujet des litiges.
<b>Changement significatif</b>	Depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés, le groupe Dexia a poursuivi la mise en œuvre de son plan de résolution ordonnée. Dans ce cadre, il a notamment procédé à la cession ou à la liquidation de certaines activités.
<b>Contrats importants</b>	La société n'a pas conclu de contrat important (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

(1) Les perspectives présentées dans la présente section ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données se produiront ou que les objectifs envisagés seront atteints. Les déclarations prospectives intègrent un certain nombre de risques, avérés ou non, connus ou non, mais restent soumises à aléas, résultant notamment de l'évolution du contexte macroéconomique dans lequel le groupe Dexia évolue. Ces risques pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations du groupe soient différents des objectifs formulés et suggérés.

# Rapport annuel – Attestation du responsable

La personne responsable du rapport annuel de Dexia Crédit Local est :  
Bart Bronselaer, directeur général *ad interim* de Dexia Crédit Local.

## Attestation du responsable du rapport financier annuel

Je soussigné, Bart Bronselaer, directeur général *ad interim* de Dexia Crédit Local,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 3 du présent rapport annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

La Défense, le 29 avril 2020

Bart Bronselaer  
Directeur général *ad interim*

Dexia Crédit Local  
1, passerelle des Reflets  
Tour CBX - La Défense 2  
92913 La Défense Cedex  
Tél. 01 58 58 77 77  
Fax : 01 58 58 70 00  
[www.dexia.com](http://www.dexia.com)

Société anonyme au capital de 279 213 332 euros  
RCS Nanterre 351 804 042  
TVA : FR 49 351 804 042

